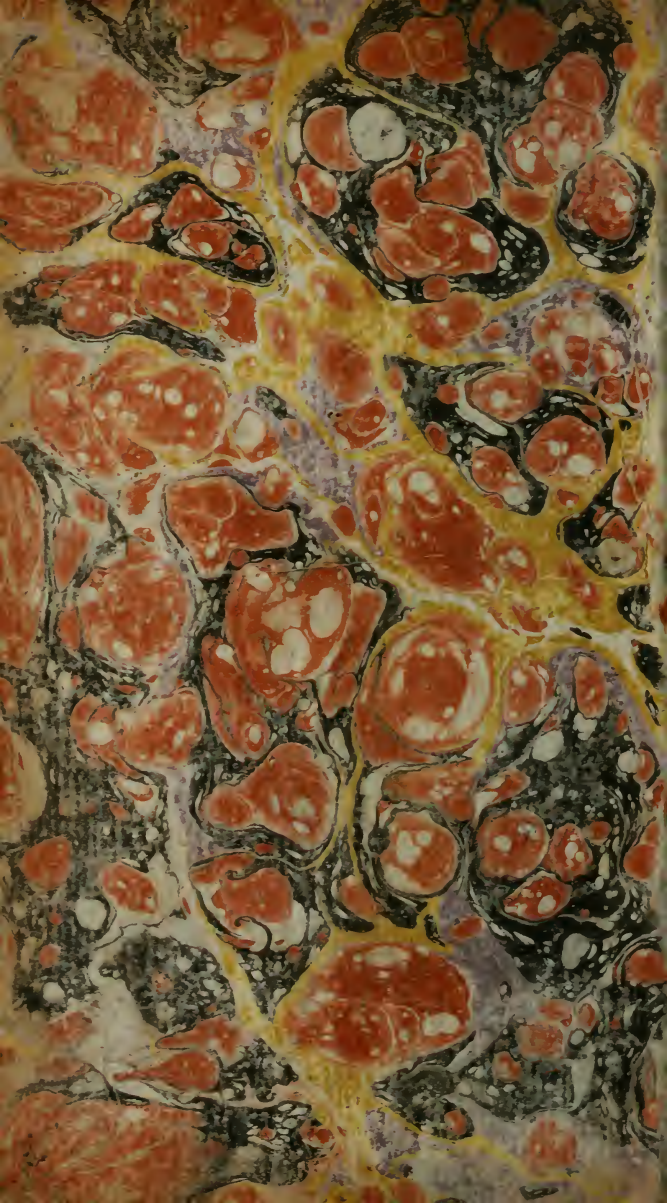

ÉLÉMENS DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS CLOVIS JUSQU'A LOUIS XV ;

PAR M. L'ABBÉ MILLOT,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

HUITIÈME ÉDITION,

Corrigée et augmentée d'observations sur le règne de Louis XV, concernant les mœurs de la cour, le ministère, les finances, les progrès de l'esprit humain, continuée jusqu'à la mort de Louis XVI, par Ch. Millon, Professeur de Langues anciennes, au Lycée Napoléon, et jusqu'au jour du couronnement de Napoléon Ier, empereur et roi, par M. Delisle de Sales, membre de l'Institut de France.

TOME QUATRIÈME.

A PARIS,

CHEZ ARTAUD, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, No. 37.

1806.

SŒURS GRISES DE LA CROIX
OTTAWA.
BIBLIOTHEQUE
DE LA
MAISON MERE

UNIVERSITAS
C. M. L.

Universitas
BIBLIOTHECA
ttaviensis

26-3-41

CSP

DC
39
.M65
1806
v.4

INTRODUCTION.

La septième édition des *Élémens de l'Histoire de France*, par l'abbé Millot, donnée en 1800, se termine à la mort de Louis XVI; événement qui a donné des élémens nouveaux au système politique de la France, et changé, par contre-coup, l'équilibre de l'Europe.

On a désiré que cette époque, pour la huitième édition qui se prépare, fût prolongée jusque vers l'année 1806; ce qui renferme un intervalle de plus de douze ans : période très-court, si on le mesure par la chronologie; mais tellement chargé de faits mémorables, qu'il équivaut, par l'intérêt, aux trois

6

siècles et demi qui se sont écoulés depuis l'élection de Clovis, jusqu'à l'avénement de Charlemagne.

Ce travail sortait des limites des histoires ordinaires, par une foule de motifs, qui ne peuvent échapper aux bons esprits, les seuls pour qui les hommes de lettres du premier ordre puissent écrire, depuis Tacite jusqu'au président de Thou.

L'écueil le plus difficile à franchir, dans cette mer si féconde en naufrages, est assurément d'écrire une histoire contemporaine, sous les yeux de tant de millions d'hommes intéressés, soit par le souvenir de leurs crimes, à affaiblir les teintes du tableau, soit par celui de leur infortune, à les charger; de plaider la cause la

plus mémorable qui ait encore paru dans les annales du monde civilisé, sans effaroucher les oppresseurs, et sans contrister les victimes.

La difficulté s'accroît, quand on sait qu'on écrit en présence d'un gouvernement tutélaire, qui voudrait concilier tous les intérêts, affaiblir toutes les passions, amortir toutes les haines; qui ne peut fonder l'harmonie, base du bonheur des peuples, que sur le sommeil de toutes les discordes; qui ne peut rendre la santé à un corps politique, attaqué dans tous ses principes de vie, qu'en cicatrisant lentement toutes ses blessures.

J'ajouterai que cette difficulté semble à son comble, quand on observe qu'un pareil ouvrage sur la Révolution

française, étant par sa nature un livre élémentaire destiné surtout pour la jeunesse, il est d'une sage circonspection de ne lui dire que l'espèce de vérité qu'elle peut entendre, de ne faire entrer la lumière dans son entendement que comme un jour doux qui l'éclaire, et non comme un feu actif qui l'embrase.

Un travail de ce genre n'est pas une entreprise vulgaire : il est évident qu'il faut être en même tems véridique et adroit, remplir les devoirs sacrés de l'historien, et observer les bienséances; écrire à la fois pour l'homme de goût et pour l'homme de bien.

Tous ces obstacles ne m'ont effrayé qu'un moment : j'ai senti qu'il y avait une sorte de

gloire à les vaincre, et je suis entré hardiment dans la carrière, sans songer à en mesurer l'étendue.

Le dirai-je ? un grand exemple m'avait été donné en ce genre, dans ce beau siècle de Louis XIV, que toutes les nations de l'Europe nous envient : l'immortel Racine avait été élevé à Port-Royal, et se trouvait lié d'amitié avec tous ses grands hommes. On lui proposa d'en écrire l'histoire, lorsqu'une Société puissante, qui n'est plus, soulevait contre lui le clergé ; lorsque la cour de Rome fulminait au Vatican ses anathèmes; lorsque Louis XIV, oubliant sa grandeur aux pieds du jésuite le Tellier, préparait, avec une pieuse faiblesse, l'ordre de détruire un jour l'asile

vénérable de la piété, ainsi que des lumières, et de passer la charrue sur ses décombres : Racine obéit à son cœur, en écrivant cet ouvrage, et à son souverain, en le faisant avec une circonspection qui ne pût compromettre sa gloire. Boileau regardait ces annales abrégées de Port-Royal, *comme le plus parfait morceau d'histoire que nous eussions en notre langue ;* et cette perfection est due à la sagesse de la composition du tableau, encore plus qu'à la magie de son coloris. En écrivant l'histoire de la Révolution française, j'aurai sans cesse devant les yeux cette histoire de Port-Royal, et j'imiterai le bon esprit de Racine, ne pouvant atteindre au charme de son style : c'est le

seul point de contact que l'envie me pardonnera d'avoir avec ce grand homme.

Je dois faire pressentir maintenant quelques-uns des modes d'exécution que j'ai adoptés, pour être toujours au niveau de mon sujet, sans forcer l'intérêt dramatique qu'il fait naître, et surtout sans l'affaiblir.

Je n'ai pas cru que de simples fastes chronologiques, fussent-ils faits avec autant de soin que ceux du président Hénaut, pussent servir de suite à ces Elémens. On ne s'instruit point avec des livres, moins faits pour être lus que pour être consultés. Des fastes ne sont autre chose qu'un dictionnaire, où l'on remplace l'ordre alphabétique par des dates,

et l'histoire est perdue si on la met en dictionnaire.

Du moment qu'on admet une histoire proprement dite, il faut, à l'exemple de Tacite, du président de Thou, de Vertot, de Robertson et de l'abbé Millot, raisonner les faits, ou du moins mettre avec art le lecteur à portée de les raisonner lui-même; et c'est précisément en cela que l'histoire diffère de ces insipides compilations de faits, dont le froid Suétone a donné le modèle dans ses *Douze Césars*, et de ces mémoires périodiques du tems, où l'on n'apprend que l'espèce de vérités qui n'importent à personne, et qu'on appelle des gazettes.

Mais comment, dans une histoire contemporaine, ap-

prendre à une jeunesse ardente et facile à s'égarer, des vérités qui tendraient à compromettre la paix publique. Le danger est grand; mais il n'est pas impossible à surmonter : voici le mode avec lequel un écrivain, qui sent sa dignité, pourrait concilier son austère justice et son amour raisonné pour les hommes.

La théorie d'un bon esprit se réduit ici à deux mots : il faut conserver la morale, et ne point frapper, de son vivant, l'homme public qui osa la pervertir.

De ce double principe résulte une lumière pure sur les annales de la Révolution française.

La morale de l'histoire se conserve, d'abord en ne sup-

primant aucun fait dont les résultats ont influé sur l'ordre social, ensuite en les exposant de manière que personne ne puisse se méprendre sur la nature du vice et sur l'essence de la vertu.

La tolérance pour l'homme public qui a perverti la morale, consiste à ne point le nommer de son vivant, à moins que sa personne n'ait déjà été atteinte par la loi.

D'après ces principes, qui étaient dans mon âme avant de se rencontrer sous ma plume, je dirai la vérité sur la Révolution française, qui n'est au fond qu'un grand défi fait à la morale de tous les peuples civilisés; je parlerai des maux incalculables qu'elle a faits, ainsi que des grandes choses

que le patriotismes ous lequel elle se cachait, a opérées; je ne me tairai ni sur l'énergie des moyens de quelques perturbateurs, ni sur leur férocité; je mettrai dans une balance impartiale les erreurs de la grande nation, et sa magnanimité, les crimes qu'elle a laissé commettre, et ses innombrables victoires.

Quant aux grands coupables, qui ont organisé les malheurs de la France, je dirai la vérité toute entière sur ceux qui ne sont plus; la mort les a fait entrer dans le domaine de l'histoire.

Pour ceux qui survivent encore aux malheurs dont ils ont été les instrumens, leur nom ne se rencontrera pas sous ma plume; d'ailleurs, ne sont-ils

pas punis par ce silence même, qui fut en tous les tems la leçon des rois.

Une histoire écrite dans un pareil esprit, me semble la sauve-garde de tout gouvernement paternel, qui veut à la fois conserver la paix et protéger les lumières.

J'observerai par rapport à cette marche, qui m'est commandée par le désir d'être utile, que les Annales françaises, dans l'intervalle des douze ans que j'ai à parcourir, quoiqu'écrites dans le même esprit, ne doivent pas l'être tout à fait dans le même style: expliquons cette apparence de paradoxe.

Le règne de la Convention, qui ouvre ce période, semble si éloigné de nous, par le retour

de notre gouvernement aux principes, qu'on dirait que trois siècles nous en séparent : toutes ses institutions perverses ont été successivement abrogées; l'égalité idéale, qu'elle avait voulu fonder, a disparu; le grand ressort de la machine politique, qu'elle avait brisé dans les mains des monarques, a été rétabli; le culte de nos pères a été substitué à un athéisme désorganisateur; les mœurs, les coutumes, rien de ce qui existait sous le régime révolutionnaire n'a été conservé. Nous formons donc essentiellement une nation différente de celle qui avoit été créée, contre nature, par les chefs de la démagogie : dès lors on peut envisager la dynastie des rois populaires

comme totalement anéantie ; et il est tems d'en écrire l'histoire.

Ainsi les Annales françaises, depuis la mort de Louis XVI jusqu'à l'avénement du régime directorial, seront tracées en tableaux, ainsi que l'auraient fait Tacite, David Hume et Robertson ; car, dans les grandes révolutions qui déchirent le monde ou qui le réorganisent, il n'y a point d'histoire sans intérêt dramatique, et point d'intérêt sans tableau.

Le règne des cinq rois populaires, connus sous le nom de Directeurs, a formé un point de communication entre une république désorganisatrice et le beau régime consulaire qui l'a remplacé. Ici nous nous rapprochons davantage des tems

modernes : les hommes qui y ont joué un rôle, vivent encore, et plusieurs d'entre eux nous gouvernent, alors nous devons changer nos crayons; et, à l'exception de quelques faits malheureusement trop mémorables, tels que la journée de fructidor, qu'il importe de dénoncer à la morale des peuples, nous abandonnerons les tableaux, pour leur substituer un style plus simple, qui tienne le milieu entre l'intérêt dramatique et l'aride concision de la chronologie.

A mesure que nous nous rapprocherons du tems où cet ouvrage est écrit, notre style perdra de sa couleur; d'abord parce qu'il ne nous appartient pas de juger nos contemporains, ensuite parce que la

simple exposition des bienfaits d'un gouvernement tutélaire, constitue le plus pur de ses éloges.

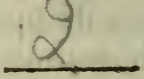

REPUBLIQUE

FRANÇAISE.

LES amis des nouvelles opinions avaient provoqué le supplice du dernier monarque, et les autorités visibles semblaient, du moins par leur silence, y avoir adhéré; mais les juges de Louis XVI ne constituaient point une nation grande et magnanime: on s'en aperçut assez le 22 janvier à la stupeur profonde de la capitale; cinq cent mille hommes de cette ville immense doutaient encore de la fin tragique de leur roi, lorsque depuis vingt heures il n'existait plus. On allait à la place de la Révolution demander des nouvelles de cette grande victime, à ceux des sentinelles que leur douleur muette permettait d'interroger; on se faisait lire les papiers publics qu'une consternation concentrée empêchait de parcourir soi-même; on écoutait avec une sorte de transport les fables que la crédulité propageait

1793. Règne orageux de la Convention depuis la mort de Louis XVI.

sur l'évasion de Louis XVI : enfin, le soir du 22, une vérité terrible se fit entendre partout, et la terreur rallia les dissidens sous les drapeaux de la république.

La Convention toujours gouvernée par ses agitateurs, car on assure que sa masse, du moins par le tact intérieur de sa conscience, étoit pure, montra la plus grande indifférence pour les suites de cet événement si tristement mémorable. Elle passa à l'ordre du jour sur la prière du dernier roi, de le laisser inhumer à Sens, près du tombeau de son père; elle refusa même d'entendre le procès-verbal de son exécution; d'un autre côté, pour faire une adroite diversion à la douleur publique, elle décréta qu'on célébrerait avec la plus grande solennité une pompe funèbre en l'honneur de Le Pelletier de Saint-Fargeau assassiné la veille, pour avoir voté la mort de Louis XVI.

Mort et pompe funèbre de Saint-Fargeau.

Ce Saint-Fargeau, un des membres de l'ancien parlement, qui siégeait avec les représentans provocateurs de sa destruction, était dans

l'usage, en sortant de la Convention, d'aller dîner chez un restaurateur du Palais-Royal ; un ancien garde du corps, du nom de Pâris, lui demanda son opinion sur le jugement du roi : *J'ai voté sa mort avec douleur*, dit le magistrat, *mais j'ai suivi le cri de ma conscience*. L'assassin répondit alors avec impétuosité qu'il en allait recevoir le prix, et lui plongea son coutelas dans le sein. Au bout de quelques heures, le martyr de la démagogie n'était plus.

Un des orateurs du parti dominant représenta à la Convention que ce n'était pas Saint-Fargeau, mais la souveraineté du peuple qu'on venait d'assassiner ; il ajouta que puisque Mirabeau, *mort de ses vices*, avait été porté au Panthéon, Saint-Fargeau, *mort de ses vertus*, devait partager la même apothéose.

La Convention céda à ce mouvement oratoire, et statua à la presque unanimité, que la cendre du martyr des principes républicains, serait déposée au Panthéon.

Les funérailles de Saint-Fargeau,

tué de la main de Pâris, se firent avec plus de pompe que celles de Henri IV, assassiné par Ravaillac. Tout ce qui tenait au gouvernement, cédant à une politique impérieuse, fut obligé d'y assister avec les marques d'une douleur apparente, pour ne point exposer sa tête. David paya son tribut avec son pinceau; un tableau peint avec la plus grande vérité, représenta Saint-Fargeau étendu sur son lit de mort, avec la couronne de l'immortalité.

Quelques jours après, Pâris qui avait espéré opérer un grand mouvement dans la capitale, en égorgeant un homme marquant parmi les enthousiastes du nouveau régime, voyant l'apathie de la capitale, se rendit déguisé, aux eaux de Forges, et sur le point d'être arrêté par les gardes envoyés à sa poursuite, se cassa la tête d'un coup de pistolet. On trouva sur lui un papier sanglant, ayant pour titre *Brevet d'honneur*, où il annonçait que si son poignard n'avait pas rencontré Saint-Fargeau, il aurait délivré la France du duc d'Orléans; mais son brevet

portait à faux, parce que l'homme d'honneur s'arme pour les lois et n'assassine personne.

C'est au milieu de cette crise violente, où la Convention s'était mise ainsi que la France entière, que Roland, un des premiers oracles de la faction populaire, persécuté par elle, ne voulut plus tenir à un gouvernement qui ne respectait pas même ceux qui l'avaient fondé. Démission du ministre Roland.

Roland, homme probe, enthousiaste de la liberté, mais entraîné par le torrent des opinions dominantes au delà de ses principes, avait songé à quitter le gouvernail, lorsqu'il sentait qu'il ne pouvait éviter le naufrage ; il avait de l'énergie, et Danton regrettait qu'il ne la déployât pas toujours contre les débris de la monarchie. Peu après la mort de Louis XVI, il écrivit à la Convention : *Je viens offrir à l'assemblée nationale, mes comptes, ma démission et ma tête : j'ai rempli tous mes devoirs.*

La Convention aurait rempli le sien en acceptant les comptes du ministre, et en le conservant dans le

ministère; elle aima mieux ne point faire usage de ses comptes et accepter sa démission, ce qui, dans ces tems d'orages, était proscrire sa tête.

Traits honorables pour la Convention.

Cette Convention, dans le mal qu'elle préparait à la France se laissait maîtriser par les événemens : elle eut le courage de les maîtriser elle-même dans quelques institutions sages, qui honoreront le premier période de son règne. Il faut mettre dans ce rang son humanité pour le Molière de l'Italie, sa juste indignation contre les feuilles odieuses de Marat, et la tolérance avec laquelle elle entendit tonner dans sa tribune contre les massacres de septembre.

Goldoni, le premier poëte dramatique de l'Italie, qui vivait en France depuis trente ans, était tombé depuis la chute du trône, dans la plus déplorable indigence; il était octogénaire, et sa voix ne pouvait atteindre les nouvelles puissances; le moment de plaider la cause du théâtre était d'ailleurs très-peu favorable, parce qu'on craignait l'influence de la scène sur l'opinion publique, et qu'on commençait à bannir de leur

éternelle monarchie Corneille et Molière, pour leur substituer les auteurs des drames révolutionnaires. Chénier plaida à la tribune la cause du célèbre étranger ; il fut accueilli de la majorité des représentans, et on accorda au dernier un traitement annuel de quatre mille francs.

Malheureusement cette explosion de justice et d'humanité arriva trop tard ; pendant que Chénier était à la tribune, Goldoni rendait le dernier soupir. La Convention instruite que sa veuve avait soixante-seize ans, lui assura une pension de douze cents livres, pour adoucir la fin de sa carrière.

Marat était loin de partager la juste sensibilité de ses collègues ; il déclamait sans cesse dans ses feuilles virulentes de *l'Ami du peuple*, contre le bien que faisait une majorité qu'il se proposait de pervertir. A l'époque dont l'histoire nous occupe, il demanda qu'un de ses collègues ne fût pas entendu, sous prétexte que dans le procès du roi, il avait voté pour l'appel au peuple. L'assemblée libre encore, se permit de passer à

l'ordre du jour, *à cause du mépris que l'orateur lui inspirait.* Par une fatalité inexplicable, ce démagogue solennellement *méprisé*, exerça une influence impérieuse sur la Convention jusqu'à sa mort.

Le courage impuni de Lanjuinais, dans une circonstance non moins remarquable, fit encore un grand honneur aux représentans du peuple. Il s'agissait d'une amnistie demandée pour la nuit déplorable du deux septembre, où deux cents hommes qui s'étaient créés eux-mêmes force publique, en avaient été assassiner froidement huit mille, dans l'enceinte sacrée des prisons : l'orateur s'éleva avec force contre l'immoralité d'une pareille amnistie; il prouva, d'après les registres de la municipalité et des sections, que c'était une poignée d'obscurs perturbateurs qui avait composé la liste de proscription, délivré les mandats et mis les têtes à prix; et il demanda que les tyrans subalternes tombassent comme les tyrans couronnés.

On écouta avec faveur Lanjuinais, et avec peine Chabot, qui tenta de le

refuter ; la discussion jeta la lumière sur le vrai caractère de quelques hommes, qui prêchaient l'humanité dans leurs ouvrages ; on y apprit en particulier que Manuel, un des grands officiers de la Commune, avait présidé en écharpe à ces scènes de carnage, si indignes du nom français.

Cependant quelques réflexions, plus politiques que morales, que firent les orateurs partisans de l'amnistie, donnèrent peu à peu une autre direction à ses principes. On dit à la Convention que l'insurrection du 2 septembre était une *erreur*, qu'il fallait se garder de punir comme un crime de lèse-nation ; on lui fit observer que quand un grand peuple commence une révolution, il connaît bien le point d'où il part, mais non pas celui où il doit s'arrêter ; et la discussion se termina par un décret, qui suspendait les procédures commencées contre les agens de cette seconde Saint-Barthélemi.

Pendant que tous ces événemens se passaient dans l'intérieur, l'Europe ne s'endormait pas sur la chute des trônes, que présageait la catastro-

phe de celui de Louis XVI. La Convention connaissait à cet égard l'opinion publique chez les étrangers, et pour n'être pas perdue par elle, elle se détermina à la braver. Il y a dans cette politique, si nouvelle pour le monde civilisé, une sorte de courage, dont il faut savoir gré aux fondateurs de notre révolution.

Destitution de l'ambassadeur de Constantinople.

La diplomatie avait jusqu'à ce moment été dirigée par les rois, ce qui éloignait la propagation des nouveaux principes : la République française imagina de faire servir la diplomatie même à la chute des rois ; à cet effet, elle destitua la noblesse, qui représentait le souverain dans toutes les résidences, et la remplaça par des plébéïens qui, dans l'occasion sauraient surveiller des monarques ennemis, ou même conjurer contre eux, pour donner de la stabilité à la nouvelle doctrine. L'événement de ce genre qui fit le plus de bruit à l'époque de la mort du roi, fut la destitution du comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur auprès de la Porte Ottomane, qui mettait beaucoup de sagesse dans ses opé-

rations diplomatiques, n'entrant dans aucune querelle de factions, et ne faisant servir son influence que pour le progrès des lumières : des députés qui le craignoient, parce qu'il était noble et philosophe, le firent dénoncer à la Convention par Hérault-Séchelles, noble aussi et affectant de la philosophie : celui-ci présenta l'ambassadeur comme suspect de manœuvres contre-révolutionnaires, et le fit décréter d'accusation ; dans l'intervalle, on avait envoyé à Constantinople, des hommes ardens pour les opinions nouvelles, qui égarèrent tellement l'opinion des négocians français, qu'ils se réunirent en assemblées primaires, déposèrent sous un terme inusité l'ambassadeur, et le remplacèrent par un républicain du nom de Souton, qui se trouvait simple conseiller d'ambassade. L'insurrection de ces nouveaux souverains reçut de grands applaudissemens à l'assemblée nationale de Paris, et le comte de Choiseul-Gouffier, qui vit sa tête menacée, alla demander un asile à la cour de Pétersbourg.

Invasion de quelques petites principautés. Réunion des Belges à la République.

La Convention jugeant de l'inertie future de l'Europe, par le succès avec lequel elle dénatura sa diplomatie, essaya son grand système de République universelle, en détruisant quelques petites principautés, autour de ses frontières. Celle de Monaco, qui appartenait à la maison de Grimaldi, attachée depuis longtems à la cour des Bourbons, céda la première au torrent révolutionnaire. Ses habitans s'insurgèrent au nom des *droits de l'homme*, demandèrent leur réunion à la France; et c'est ainsi que ce faible souverain de l'Italie fut paisiblement détrôné.

L'évêque et prince de Liége se permettait, dans ses discours, de manquer de respect pour les nouvelles maximes : tout d'un coup la ville se délia du serment de fidélité, et en qualité de souveraine, se réunit comme Monaco à la nouvelle république.

La nouvelle de ces réunions affecta d'une grande joie les hommes qui gouvernaient la Convention. Cambon qui s'aperçut de l'effet qu'elle produisait, proposa de les

approuver et même d'y joindre celle du comté de Nice, sous le prétexte unique dans les annales du monde, que son peuple *était dans l'incertitude*, et qu'on en profiterait sûrement pour l'égarer. Quelques bons esprits s'appuyèrent sur quatre décrets d'enthousiasme que l'assemblée, après un mûr examen, s'était déterminée à rejeter, pour refuter les orateurs de la dernière réunion; mais un démagogue ayant observé que le port de Villefranche appartenant au comté de Nice, pouvait devenir, en cas de guerre avec la Grande-Bretagne, une des clefs de l'Italie, toutes les opinions se réunirent, et il fut statué au nom du peuple français, que Nice avec ses dépendances constituerait une partie intégrante de la nouvelle république.

Il y avait déjà long-tems que la Belgique toujours mécontente du joug de la maison d'Autriche, cherchait à le secouer pour n'appartenir qu'à elle-même. Des émissaires de la Convention persuadèrent à quelques habitans de Bruxelles, amis des

nouveautés, que la protection de la France valait mieux que cette liberté orageuse, et il s'y organisa trois légions d'insurgés, dont le général Dumourier tira parti avec beaucoup d'intelligence pour faire de la riche contrée qu'il convoitait, ou une souveraineté sans titre pour lui, ou un domaine pour la république.

Il y avait très-peu de tems que Louis XVI n'était plus, quand Dumourier fit part à la Convention de son plan d'invasion pour la Belgique. Danton l'appuya de toute son éloquence populaire, et son triomphe fut complet. Le décret qui résulta de sa harangue était une espèce de table de proscription contre tout peuple qui aurait l'imprudence d'appeler une armée française sur ses frontières; on y faisait *fraterniser* les représentans, non avec les gouvernemens, mais avec les peuples qui désiraient de les abattre. On y demandait impérieusement à ces peuples un vœu libre de réunion, lorsque les armées françaises occupaient leur territoire.

On se doute combien un tel système de réunion dût alarmer les grandes puissances ; aussi concertèrent-elles dans le silence de leurs cabinets, une explosion générale. L'Angleterre à qui on reprochait encore le meurtre de Charles Ier., crut se laver aux yeux de l'Europe, en donnant la première le signal du soulèvement. La cendre de Louis XVI n'était pas encore refroidie, quand l'ambassadeur de France à Londres, le marquis de Chauvelin, reçut l'ordre de sortir de la Grande-Bretagne. Déclaration de guerre à l'Angleterre.

Cette nouvelle alarma peu la Convention, qui pressentait le secret de ses forces, qui soupçonnait qu'elle réparerait un jour par ses victoires le mal qu'elle allait faire en déchirant avec ses opinions le sein de la patrie. Brissot et Danton montèrent à la tribune pour électriser l'assemblée ; ils n'avaient pas le génie de Démosthène, ils en eurent les succès. On sentit que pour en imposer à la coalition des rois qui se formait, il fallait leur jeter le gant du combat ; et sans se permettre la plus légère discussion sur une campagne

désastreuse qui allait peser à la fois sur les vaincus et sur les vainqueurs, on prononça unanimement la déclaration de guerre contre le Stathouder de Hollande et le roi de la Grande-Bretagne.

La guerre dans l'Europe civilisée ne se fait pas avec des périodes oratoires, mais avec de l'or; la France ne possédait point de numéraire, mais elle avait su avoir des richesses factices avec des assignats; tout à coup Cambon parut à la tribune, et prouva, par un calcul fait avec des chiffres, que la nation possédait encore pour plus de quatre milliards et demi de propriétés publiques disponibles. Alors il fut décrété sur sa parole une émission nouvelle de huit cent millions d'assignats, et le gouvernement dans son ivresse, crut qu'il avait l'alternative d'acheter les trônes du continent, ou de les renverser.

Révolte dans Rome: assassinat de Basseville.

Tous ces événemens rendaient les souverains plus attentifs aux intelligences que les diplomates français se ménageaient dans leurs états, pour y avoir des amis de la nouvelle république. Pie VI, dans Rome, crut

avoir à se plaindre des manœuvres du ministre du second ordre, Basseville, en parla peut-être avec amertume, ne fut que trop vengé par une populace en insurrection, et prépara par cette fausse politique le renversement du saint siége et l'ignominie de sa mort.

L'origine de cet événement tragique, qui a tant influé sur les destinées de l'Italie, n'a rien de digne de l'histoire; il s'agissait d'un ordre donné au consul français, par les jacobins de Paris, d'enlever l'écusson à fleur de lis de son hôtel, pour y substituer le drapeau tricolor du nouveau gouvernement.

Il paraît, d'après le rapport même de la légation française, que le changement d'écusson exécuté imprudemment en plein jour, souleva la multitude qui ne se contint qu'à la vue des soldats placés par le gouverneur de Rome, en différens postes, pour prévenir une insurrection. Le soir, Basseville voulut paraître en public avec sa cocarde républicaine, comme pour braver ce peuple ombrageux; une nuée de pier-

res fondit sur sa voiture ; il se réfugia dans la maison d'un banquier, et il y fut assassiné.

Au premier bruit de cet attentat, (car c'en est un dans le code de tous les peuples civilisés, un ambassadeur étant toujours un ministre de paix, lorsque tout est en guerre autour de lui), au premier bruit, dis-je, de cet attentat, toute la force armée de Rome sortit de ses casernes pour prévenir l'effusion du sang français. Il n'était plus tems ; d'ailleurs l'effervescence était telle, qu'en présence même des soldats, les perturbateurs incendièrent l'hôtel consulaire, en criant *vive le Pape ! vive la religion !*

Pie VI, qui avait à se plaindre de ce que dans Paris la faction populaire avait brûlé publiquement son effigie, et que dans Marseille, elle avait pendu son écusson à la corde d'un reverbère, trouva plus digne de sa sagesse de se justifier devant la Convention même, du meurtre de Basseville ; mais celle-ci ne voulut pas peser son apologie, elle déclara que la mort de son ministre était un

crime du gouvernement romain, et chargea son pouvoir exécutif d'en tirer vengeance.

Cette vengeance ne s'exécuta que plusieurs années après, parce que l'Italie conserva son indépendance; mais elle eut lieu, et ses effets, malgré la sagesse du gouvernement qui a remplacé la république, s'en feront peut-être sentir encore pendant plusieurs siècles, comme on le verra par la suite de son histoire.

Position difficile de la Convention, par les revers qu'elle essuie.

Pendant que la Convention déployait son énergie contre les ennemis qu'elle se créait, elle forçait les puissances, encore irrésolues, à cimenter contre elle une coalition prête à se dissoudre; ces puissances étaient, l'Empire, la Prusse et l'Espagne. Les fondateurs de la république, qui se croyaient une puissance aussi colossale que celle de Rome sous les Scipions, leur déclarèrent la guerre par un seul décret, qui ordonna la levée de trois cent mille hommes.

La position de cette Convention était infiniment difficile, parce que, couverte du sang de son roi, ayant à lutter contre les ennemis intérieurs

qui déchiraient son sein, elle provoquait les armes de cinq puissances qui désiraient d'envahir son territoire; mais cette audace même qui devait la perdre, la sauva. Dans les grandes révolutions des empires, on remarque presque toujours qu'il faut attaquer tous ses ennemis à la fois pour être sûr de la victoire.

Cependant cette première lutte contre les grands souverains de l'Europe n'eut pas d'abord tout le succès que le nouveau patriotisme français pouvait en attendre.

L'armée du général Clairfayt, après avoir abandonné la Meuse, se maintenait derrière la Roër avec une supériorité qui désespérait les armes françaises.

Le prince de Cobourg, à la tête des troupes chargées de défendre la Belgique, présentait une attitude imposante aux généraux qui voulaient l'envahir.

Le roi de Prusse réparait la honte de son ancienne défaite en investissant Mayence, et en chassant Custine de Francfort.

Enfin le général Beurnonville

avait échoué complétement dans l'invasion qu'il avait tentée sur l'électorat de Trèves, ce qui n'avait pas empêché les agens de la révolution, auxquels il avait obéi, de le porter au ministère de la guerre.

Dumourier, dans des circonstances aussi difficiles, semblait le dernier appui de la république; on lui ordonna de faire la conquête de la Hollande.

Dumourier n'était rien moins que révolutionnaire; il avait vu de près Danton, Marat et Robespierre, et les avait jugés. Cependant obligé d'obéir au pouvoir exécutif pour ne pas exposer sa tête, il traça le plan de l'expédition de Hollande, et sûr des intelligences qu'il s'y était pratiquées, il vit Breda et Gertruydemberg se rendre presque sans coup férir; il bloqua à l'instant Berg-op-zoom et se prépara au passage du Moerdick; mais le débarquement imprévu d'une colonne anglaise commandée par le duc d'Yorck, changea tout à coup la face de la campagne.

Le prince de Cobourg, le pre-

mier mars, sortit d'une feinte inaction, et fondit sur les lignes françaises au moment où personne ne s'y attendait; les avant-postes furent enlevés, et bientôt la déroute fut entière; il y eut peu de sang de répandu, parce qu'il n'y eut presque point de résistance. Ces mêmes républicains qui devaient un jour donner des lois à l'Europe, ne songèrent qu'à s'enfuir, et on en vit que la terreur conduisit jusqu'à Paris. Là, ils trouvèrent un accueil auquel ils étaient loin de s'attendre; au lieu de les décimer, on imita les Romains qui, après la défaite de Cannes, remercièrent Varron de n'avoir pas désespéré de la république.

Ces échecs parurent encore dans un plus grand jour par la faiblesse de Miranda, qui leva le siége de Maestricht.

Toutes ces nouvelles fâcheuses déterminèrent la Convention à ordonner à Dumourier de renoncer à l'invasion de la Hollande, pour empêcher le prince de Cobourg de violer le territoire de la république.

Le général investi de la confiance

apparente du gouvernement, se hâta de rallier les débris de l'armée qui venait d'être vaincue, et lutta avec une sorte de supériorité contre l'ennemi, dans l'affaire peu décisive de Tirlemont. Il fut défait quelques jours après à Nerwinde, champ de bataille célèbre par une victoire signalée, remportée par le maréchal de Luxembourg, un des héros du beau règne de Louis XIV.

Dumourier poursuivi par les Autrichiens, voulut prendre sa revanche sur la montagne de Fer de Louvain ; il y perdit encore plus de monde qu'à Nerwinde ; la gloire du vainqueur de Jemmapes semblait totalement éclipsée.

Ces événemens désastreux entraînèrent pour les républicains la perte entière de la Belgique.

Au milieu de tous ces désastres, le gouvernement conservait cette sérénité, que donne la conscience de ses forces, dans un nouvel ordre de choses, dont aucune prudence humaine ne peut calculer les limites; sûr qu'un jour il vaincrait les ennemis du dehors, il s'occupait à comprimer

Institutions, qui préparent les malheurs de la France.

ceux du dedans, et il y mettait une énergie qui aurait vraiment été digne d'éloge, s'il avait employé de meilleurs moyens et qu'il eût eu à défendre une meilleure cause.

Toutes les institutions de ce mois de mars, où nos armes étaient humiliées, portent l'empreinte de cet esprit anti-social, qu'on connaît sous le nom d'esprit révolutionnaire.

Dès le premier, on statua que le refus d'un certificat de civisme entraînerait la perte des fonctions publiques, et ces certificats de civisme ne devaient être donnés que par les chefs de la faction dominante.

Le sept, Cambon représenta que la puissance des pères ayant été abolie sept mois auparavant, et que les chefs de famille exerçant encore dans leur maison leur ancien despotisme, il fallait un projet de loi contre ce qu'il appelait les derniers abus du pouvoir paternel; on accueillit sa demande, et le droit de tester fut anéanti.

Dès le lendemain, une loi attaquant la discipline militaire dans sa base, permit aux gens de guerre de

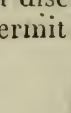

se marier sans le concours de leurs chefs.

Le onze, la terreur sembla décrétée en principe, puisqu'on statua sur la formation d'un tribunal criminel extraordinaire, dont les jugemens à mort entraîneraient la confiscation des biens au profit de la république.

Les lois portées les jours suivans ne furent que l'extension de la dernière, telle que celle qui faisait fusiller, dans les vingt-quatre heures, tout déporté ou émigré qui rentrerait sur le territoire, et celle qui mettait hors de la loi les aristocrates qui se montraient ennemis de la révolution.

C'est de ce code étrange que partit peu de tems après Carra, lorsqu'après avoir posé en maxime, que partout où le peuple retrouve son bien, il a le droit de le reprendre; il demanda que tous les anciens ministres, les contrôleurs des finances, les trésoriers, ainsi que leurs héritiers, soit en ligne directe, soit en ligne collatérale, fussent assujettis à donner l'inventaire de leur for-

tune. Sur les applaudissemens que lui valut cette motion, l'orateur alla encore plus loin, il voulut faire juger par une commission extraordinaire toutes les prévarications en finances, depuis 1740, et sollicita la clôture de la bourse de Paris, pour prévenir les rassemblemens contre la république.

Toutes ces institutions ne se trouvaient dans le code d'aucun peuple civilisé ; mais les fondateurs du nouvel ordre de choses voulaient régénérer l'espèce humaine à leur façon ; ils n'imitaient personne, et il est à présumer qu'ils ne seront jamais imités.

Défection du général Dumourier.

Le mois d'avril de cette trop mémorable année 1793, ouvre par un événement qui, sans l'étoile qui a toujours accompagné la Convention, l'aurait mise à deux doigts de sa perte ; je veux parler de la défection de Dumourier, que l'animosité des agitateurs désigna comme un Coriolan, et qu'on força par là à le devenir.

Dumourier avec de grands talens, soit dans la guerre, soit dans la diplomatie, n'était point né pour

déchirer le sein d'une patrie qui l'honorait ; malheureusement il avait mal étudié les progrès d'une révolution, qui n'ayant point de but, ne devait point avoir de terme ; il voulut se ménager entre le roi, la faction d'Orléans et la Montagne, et en ne servant franchement ni les uns ni les autres, il s'en fit des ennemis qui conjurèrent sa perte.

Le roi était de toutes les puissances françaises celle qui avait le moins de crédit, et à laquelle son cœur était le plus dévoué. Aussi, quand il apprit son supplice, rejetant loin de lui le masque révolutionnaire, avec lequel il était parvenu au ministère et au commandement des armées, il eut l'imprudence de faire entendre qu'après avoir ébranlé la monarchie, il saurait la rétablir. Dès lors, il perdit la confiance de la faction en faveur, qui était celle des démagogues.

Le ministre des affaires étrangères, Lebrun, lui tendit alors un piége, dans lequel il eut la maladresse de tomber. Il lui envoya trois aventuriers du nouveau régime, qui n'avaient pas même l'estime de leur fac-

tion : c'étaient Pereira, Proly et le poëte Dubuisson. Dumourier à l'abjection de leur figure et de leur langage, ne put contenir son mépris. Il paraît que se croyant supérieur à toute mesure de prudence, parce qu'il commandait une armée, il fit pressentir aux commissaires qu'il n'était pas éloigné de marcher sur Paris. Ceux-ci, par un artifice digne de Sinon, se firent un jeu d'irriter son ressentiment, pour en arracher de nouveaux aveux. Si on pouvait ajouter foi au récit qu'ils publièrent de leur entretien, ils lui parlèrent du respect dû à la république; *la république!* répondit le général, *c'est un vain mot, j'y ai cru trois jours; mais depuis ma victoire à Jemmapes, je regrette tous les succès que j'ai eus pour une si mauvaise cause.*

La Montagne n'avait pas attendu le retour de ses agens, pour chercher à rendre odieux le vainqueur de Jemmapes; des administrateurs d'une section Poissonnière qui lui étaient affidés, vinrent demander sa destitution à la barre de l'assem-

blée nationale: Barrère et Danton le sauvèrent; le dernier dit qu'on ne pouvait contester du génie à Dumourier, et que s'il avait des passions désordonnées, il fallait les faire concourir au salut de la république.

Les apologies de Barrère et de Danton avaient éloigné l'orage, mais ne l'avaient pas anéanti. Le général lui rendit toute son intensité, soit par son entretien avec les trois espions des jacobins, soit par la lettre d'une franchise maladroite qu'il écrivit à la Convention, et où il lui ouvrait les yeux sur les infractions de l'ordre social, de la part de ses représentans, qui avaient amené la perte de la Belgique. L'assemblée décréta que l'accusé serait traduit à sa barre, pour répondre en personne à ses dénonciateurs.

Dumourier instruit du sort qui le menaçait, ne jugea pas à propos d'imiter les usages de l'Orient, et de présenter sa tête aux muets. Il paraît que contraint à être coupable ou puni, il préféra la première chance de l'alternative; il envoya des négociateurs au général Mack. Il se pro-

cura des entrevues avec le prince de Cobourg, devant qui il fuyait. Il semblerait résulter des pièces de ce grand procès, qui n'a pas encore été jugé, que la coalition du général français avec les ennemis, avait pour base la nomination d'un monarque en France, et le rétablissement de la constitution de 1791. Mais quel était ce Roi qui devait succéder à celui qui venait de périr sur l'échafaud ? était-ce le Prince royal, prisonnier au Temple ? Etait-ce d'Orléans ou un Archiduc qui aurait épousé la fille de Louis XVI ? C'est un problème insoluble, qui sort du domaine de l'histoire.

Cependant il s'agissait de faire exécuter le décret de la Convention, qui traduisait Dumourier à sa barre; et il était difficile d'envoyer des huissiers dans un camp, qui pouvait leur répondre avec de l'artillerie; on tenta de l'éloigner de son armée, en lui faisant proposer une conférence dans Lille, pour éclaircir les délits qu'on lui imputait. Le général répondit, avec toute l'intelligence que lui donnait le péril du moment, que se

trouvant en présence de l'Archiduc Charles et du Prince de Cobourg, le péril de la patrie ne lui permettait pas de quitter un seul instant son armée ; qu'il ne pouvait plaider à la fois et combattre, et que sa tête ne suffisait pas à ces deux genres de guerre.

Dumourier profita d'une suspension d'armes avec les généraux Autrichiens, pour servir la coalition. Il leva le camp de Maulde, vint s'établir à Saint-Amand, et là, concerta le projet de s'assurer de Lille, de Condé et de Valenciennes, pour commencer la contre-révolution : opérations difficiles et qui échouèrent, parce qu'elles avaient été brusquées. Dans l'intervalle, cinq membres de la Convention se dévouèrent et offrirent d'arrêter le transfuge au milieu de ses soldats ; c'étaient Camus, Bancal, Quinette, Lamarque et le ministre Beurnonville. Ce trait de courage est d'autant plus remarquable, qu'il offrait bien plus de péril à vaincre, que de gloire à recueillir.

Dumourier était averti de sa proscription et il avait pris ses mesures. A peine les commissaires étaient-ils

entrés dans la salle d'audience, que Camus, le plus impétueux de tous, lui présente le décret sinistre, sans l'y préparer; le général qui avait étudié son rôle, le lit froidement, le rend de même, et déclare qu'il n'obéira pas.

Cependant, peu à peu l'entretien s'échauffe, et Dumourier oublie que toutes ses paroles seront pesées du moins, si elles ne sont pas défigurées. On venait de créer le tribunal révolutionnaire; et il parle de cette institution avec une sanglante ironie : Vous ne reconnaissez donc pas ce tribunal? dit Camus : « Je le reconnais, » dit le général, pour un tribunal de » sang et de crimes, et si j'avais quel- » que pouvoir, il serait aboli, comme » l'opprobre d'une nation libre.

Un autre commissaire voulut justifier les fondateurs de la république, comme ayant pris pour modèles les héros de Rome indépendante. « Que » parlez-vous de Rome ? répond » Dumourier, Rome n'a point en- » voyé Tarquin au supplice; Rome » n'avait ni jacobins, ni tribunal ré- » volutionnaire. En un mot, des ti-

» gres veulent ma tête, et je ne la » donnerai pas. »

Après deux heures d'un entretien sans modération et par conséquent sans résultat, Camus somma le général d'obéir à la loi; et sur son refus, lui déclara qu'il ne commandait plus l'armée, qu'on allait s'emparer de sa personne et mettre les scellés sur ses papiers. A ces mots, sur un signal donné en allemand, des hussards entrèrent et arrêtèrent les cinq commissaires; Beurnonville fut le seul à qui on laissa son épée. Un escadron de hussards de Berchiny les conduisit à Tournay, et en les livrant au général Clairfayt, on lui annonça que Dumourier lui envoyait des ôtages.

Les commissaires qui avaient voulu être des Régulus, subirent la malheureuse destinée de ce fameux Romain; on les abreuva d'ignominie tout le long de leur route, et on finit par les enfermer dans la forteresse d'Olmutz, où ils restèrent trois ans, jusqu'à ce qu'une politique de cabinets permit de les échanger contre la fille de Louis XVI.

Après avoir ainsi tiré l'épée contre

la patrie, il fallait en jeter au loin le fourreau, et c'est ce que fit Dumourier; il reprit son dessein de s'emparer de Condé, il écrivit au département du Nord, une lettre énergique pour le soulever; mais comme la moitié de son armée était révolutionnaire, et que l'autre, grâce à l'honneur français, s'indignait du soupçon même de perfidie, il fut fort mal obéi. Pendant ce tems-là, la Convention mettait sa tête à prix, et promettait cent mille écus, avec une couronne civique, à qui l'amenerait, mort ou vif, dans la capitale.

Peu de jours après l'arrestation des commissaires, le général qu'on n'instruisait pas des mauvaises dispositions de ses troupes, sortit avec son état-major et un cortège de trente chevaux, pour entrer dans Condé. Une colonne de trois bataillons de volontaires vient l'arrêter, et fait feu sur sa troupe; un canal qu'il rencontre sur sa route et qu'il traverse à pied, le sauve de ce danger. Pendant ce tems-là, son armée se débandait, et il fut trop heureux de trouver dans le camp du prince de Cobourg,

un asile qui le dérobât à l'ignominie du supplice.

Dumourier, dans sa défection, emmena les enfans du duc d'Orléans, qui servaient dans son armée, et ce fut un prétexte pour la proscription de toute la maison royale. Les agitateurs profitèrent d'une lettre de l'aîné de ces princes, où il attribuait à la Convention tous les malheurs sous lesquels gémissait la France, pour sévir en masse contre les Bourbons. La duchesse d'Orléans, l'héroïne de la bienfaisance, fut inscrite la première sur ces listes sanglantes. Elle fut arrêtée; son éloge était dans tous les cœurs, et personne ne songea à la défendre.

Proscription de la famille des Bourbons.

D'Orléans, son indigne époux, avait bien mérité de la république naissante, mais ses services ne pouvaient lui faire pardonner son nom. Il fut dénoncé. En vain pâle et tremblant monta-t-il à la tribune, pour émouvoir ses complices, qui allaient être ses juges; en vain dit-il d'une voix mal assurée, que si un de ses fils se trouvait coupable, l'image de Brutus était devant lui, et lui indiquait

son devoir, un décret statua qu'il serait gardé à vue, et qu'il aurait la ville de Paris pour prison.

Dans les grandes assemblées populaires, les applaudissemens donnés à des mesures rigoureuses encouragent à en solliciter de féroces; un orateur demanda à la Convention qu'on s'assurât des personnes de tout ce qui tenait en France à la famille des Bourbons, et dans le cas où on ferait tomber la tête des otages livrés par Dumourier, *il faut*, dit-il, *que tous les Bourbons soient traînés au supplice, et qu'ils disparaissent de la vie, comme la royauté a disparu de la république.*

La Convention, d'après les procès-verbaux, se leva toute entière par enthousiasme, pour adopter cette motion républicaine; et un membre ayant observé qu'un reste de pudeur avait fait oublier dans le décret les enfans et les femmes, La Croix fit ajouter à ces tables sanglantes de Marius ces nouvelles victimes.

L'exécution de cette loi terrible entraîna quelques difficultés: Robespierre profita de l'intervalle pour ap-

pesantir le joug des Bourbons. Il demanda que tous les membres de cette maison infortunée sortissent sous huit jours du territoire de la république, à l'exception du prince royal qui resterait à la tour du Temple, et de l'épouse de Louis XVI, qui serait traduite au tribunal révolutionnaire.

Marat, qui marchait toujours collatéralement avec Robespierre, quand il s'agissait de barbarie et d'immoralité, ajouta que le salut public exigeait qu'on mît à prix la tête de tous les Bourbons fugitifs. Un ordre du jour fit justice un moment de ces motions turbulentes ; mais lorsqu'on y pensait le moins, la haine contre cette dynastie se réveilla, et il fut statué qu'à l'exception des prisonniers du Temple qui resteraient dans la tour, tous les autres princes et princesses seraient renfermés avec le duc d'Orléans dans le fort de Marseille.

Ces scènes de vengeance nationale amenées par la défection du général Dumourier, firent naître encore la motion de lever un régiment de

régicides. On la dut en principe à Gouchon, l'orateur du faubourg Saint-Antoine, et elle fut perfectionnée dans la suite par un orateur à la tribune : la Convention, à qui toutes les têtes couronnées de l'Europe faisaient ombrage, décréta la mention honorable de cette adresse.

C'est à cette même époque qu'il faut rapporter la loi qui déporte à la Guyane tous les prêtres insermentés; loi qui coûta tant de sang et tant de pleurs, lors de la révolution de fructidor; ainsi que l'institution d'un comité de salut public qui, en accumulant dans son sein tous les pouvoirs, fit de la désorganisation générale la loi suprême de la république.

Fin tragique du général Custine.

C'est encore du tems de la défection de Dumourier que date la fin tragique d'un membre de la noblesse qui, sorti de l'école de Mirabeau, avait rendu comme général de l'armée du Rhin, de grands services à la république.

Le comité de Salut public instruit que Custine était le seul des géné-

raux français qui maintînt la discipline dans les camps, venait de lui confier le commandement en chef des armées du Nord et des Ardennes; mais celui-ci laissa prendre Mayence à l'ennemi, et la Montagne en prit occasion de calomnier un général qui n'était pas de la classe des sans-culottes. Arrivé à Paris, et se promenant au Palais-Royal, quelques-uns de ses partisans se permirent de crier *vive Custine*, et ce fut l'arrêt de sa mort. La Convention ombrageuse le décréta d'accusation, et le tribunal révolutionnaire le condamna au supplice. On reprocha, dans la sentence, à l'infortuné d'avoir dit, en apprenant le supplice de Louis XVI : *il fallait garder le roi pour ôtage, et non le faire mourir.* Custine périt avec une constance qui fit oublier les erreurs de sa vie. Son fils qu'on accusa d'avoir *sali les murs de Paris* de la défense d'un père, expia quelques jours après ce délit d'un nouvel ordre, sur l'échafaud.

Un des événemens les plus hideusement célèbres de ce mois d'avril, est le procès de Marat et son triom-

Procès criminel de Marat.

phe. Lorsque Beurnonville et les commissaires de la Convention furent livrés à la maison d'Autriche, ce démagogue proposa de statuer, que cent mille hommes, parmi les parens et les amis des émigrés, fussent détenus comme ôtages, et que leurs têtes répondissent des événemens. Cette loi de sang atteignait un très-grand nombre de républicains dans la Convention même, et elle fut rejetée.

Marat ne se découragea point, et il continua à faire de sa feuille de *l'Ami du peuple*, un foyer de calomnies et d'atrocités. Dès l'époque de la mort du roi, on l'avait traduit devant le tribunal criminel, pour avoir prêché les assassinats; et celui-ci, par égard pour un représentant, n'avait pas prononcé. Lors de la défection de Dumourier, la haine publique se réveilla contre ce fou féroce, à l'occasion d'un manifeste adressé aux jacobins, où il annonçait que la contre-révolution était dans le gouvernement, et que la Convention, dirigée par la cour de Londres, était d'intelligence avec les despotes

coalisés pour anéantir la république. En vain monta-t-il à la tribune pour justifier son adresse ; en vain menaça-t-il de faire insurger Paris, si l'on sévissait contre sa personne ; un décret le mit en état d'arrestation.

En ce moment, un esprit de vertige était répandu sur la capitale, et Marat, tout abject qu'il était, semblait une puissance : il écrivit une lettre insolente à la Convention, où il lui mandait qu'il ne voulait être égorgé ni par les satellites des *hommes d'état*, ni empoisonné dans une prison ; et les *frères et amis* le tinrent caché, comme une grande et honorable victime.

On rappela à la Convention, pendant le cours du procès, la fameuse feuille de *l'Ami du peuple*, où tout en prenant le masque de la philantropie, il demandait une dictature, un triumvirat, et la chute de cinquante mille têtes. En vain Robespierre et la Montagne s'agitèrent pour le sauver, le décret d'accusation passa : on observa pendant le tumulte des débats, qu'après la lecture du libelle, où Marat demandait

le massacre légal de cinquante mille hommes, deux représentans votèrent pour l'auteur une couronne civique, et trouvèrent des applaudissemens.

C'est le tribunal révolutionnaire qui jugea la cause de Marat : il avait été institué contre les hommes de bien, et il devait sauver *l'Ami du peuple*. En effet, ce dernier fut acquitté d'une voix unanime ; le triomphe de Marat fut complet : les jacobins le promenèrent dans Paris avec acclamations, comme s'il eût été un Epaminondas ou un Timoléon, et le ramenèrent, la couronne civique en tête, au milieu de l'assemblée nationale, que cette scène abreuva d'humiliations et d'opprobre. De ce moment, Marat aurait été roi sous un titre populaire, s'il avait eu autant de génie qu'il avait de perversité.

Le mois de mai n'offre en législation, d'événemens mémorables, que l'établissement d'un emprunt forcé d'un milliard, destiné à être réparti d'après l'échelle proportionnelle des richesses, et qui, n'atteignant que les ennemis naturels du nouvel

ordre de choses, amena bientôt une guerre d'extermination entre les oppresseurs et les victimes.

Discorde entre la municipalité de Paris et l'assemblée nationale : journée du 31 mai.

Quant aux événemens politiques de l'intérieur, le seul que l'histoire doive recueillir, est le tableau des discordes entre la Commune de Paris et la Convention, germe des malheurs de la Gironde, et de cette fatale journée du 31 mai, qui soumit la masse des représentans du peuple français, à la plus tumultueuse comme à la plus perverse des minorités.

Il y avait alors, dans la Convention, un parti bien prononcé contre les fureurs de la démagogie : c'était celui des orateurs de la Gironde ; Marat lui donnait le nom de faction *d'hommes d'état*, comme si cette honorable acception pouvait être changée, en passant par la bouche impure d'un scélérat aussi abject ! La Gironde avait sans doute à se reprocher de grandes erreurs et de grands délits, à l'avénement de la république, mais les déchiremens de l'état auxquels elle avait coopéré, avaient ouvert ses yeux ; elle revenait aux principes, elle luttait avec

l'éloquence de ses orateurs et le spectacle de sa vertu, contre l'audace impunie des perturbateurs ; et sous tous ces points de vue, elle avait droit à la reconnaissance des hommes de bien, et aux outrages des Marat, des Danton et des Robespierre.

Quand l'orage commença à gronder contre la Gironde, Bordeaux qui avait envoyé à Paris ces hommes d'élite, fit passer à la Convention une adresse au nom de douze mille de ses citoyens, pour lui dénoncer l'insolente minorité qui voulait la décimer. C'était une espèce de gant jeté aux factieux pour amener le combat ; et ceux-ci le ramassèrent. Ils avaient déjà à se plaindre d'une commission extraordinaire composée de douze membres, qui avait été établie pour informer de tous les complots tramés dans l'intérieur contre le repos de la république, et ils ne se dissimulaient pas que c'étaient des espèces d'inquisiteurs d'état, à la manière de ceux de Venise, qui surveillaient leurs manœuvres anti-sociales, et les feraient avorter. Ils prirent donc des mesures pour

anéantir la Gironde avec son comité des Douze ; et comme ils mettaient plus d'énergie dans le crime, que leurs adversaires dans les actes de leur philantropie, ils réussirent.

Le conseil général de la Commune était alors composé d'hommes turbulens et immoraux, qui menaient les sections de Paris, et élevaient une puissance rivale à côté de celle de l'assemblée nationale. La Montagne s'adressa à lui pour en faire l'instrument secret de ses vengeances. Alors, s'organisèrent les premiers germes de l'insurrection.

Un juge de paix de la section de l'Unité, s'étant permis de présenter sous un jour peu favorable Chaumette, le procureur-général de cette commune, fut enlevé la nuit et jeté dans les prisons de l'Abbaye. La Convention intervint, et on fut obligé de le relâcher ; mais ce triomphe de la majorité sur la minorité, rendit la réunion impossible ; car le parti plus faible, par la raison qu'il est le moins nombreux, ne pardonne jamais.

Peu de jours après cet événement,

l'esprit de révolte fit un tel progrès, qu'une section vint déclarer à la barre des législateurs, que dans deux assemblées tenues clandestinement à la mairie, il avait été résolu d'organiser deux nouvelles journées du 10 août et du 2 septembre; ce qui signifiait qu'on décimerait l'assemblée nationale, et qu'on égorgerait les dissidens dans les prisons.

Sur d'autres lumières qu'on donna au comité des Douze, on apprit qu'il y avait des tables de procription toutes dressées, pour faire tomber huit mille têtes.

Marat, le défenseur de toutes les mauvaises causes, traita cette conjuration de fable imaginée par les hommes d'état. Danton bien plus dangereux que lui, parce que son éloquence populaire était accompagnée d'un grand talent, prétendit que c'était décréter la peur de la Convention, que de faire des lois sur des périls fantastiques; mais le décret demandé par la majorité, n'en passa pas moins. Il fut statué que tout citoyen de la capitale, se tiendrait prêt à marcher au premier signal,

et qu'on mettrait sous la sauve-garde de cette réunion la fortune publique, Paris, et la représentation nationale.

Hébert, qui menait la populace des faubourgs, avec sa feuille virulente *du père Duchesne*, écrivit, dans son langage des halles, contre la loi nouvelle ; et le comité des Douze, le fit mettre à l'Abbaye.

Le conseil général de la commune qui se sentait soutenu par cette foule d'hommes sans propriétés, qui n'ont rien à perdre dans les révolutions, parut à la Convention, et demanda avec audace la liberté du prisonnier. C'est alors que le président Isnard, électrisé par le péril du moment, se permit de répondre à l'orateur des démagogues : « S'il » arrive que le dépôt de la représen- » tation nationale soit violé par des » conspirateurs, Paris sera rayé de » la république, et on cherchera » peut-être bientôt, sur les rives de » la Seine, où cette ville orgueilleuse » a existé. »

Le tumulte, occasionné par cette sortie indiscrète, durait encore, quand seize sections de Paris, ga-

gnées par les agens de la Commune, firent réclamer à la barre, par leur orateur, la liberté d'Hébert. La plus fougueuse de toutes, celle de la Cité, ajouta qu'elle voulait la traduction du comité des Douze, au tribunal révolutionnaire.

Il n'y avait plus que le glaive de la loi ou l'épée des conspirateurs, qui pût décider cette grande querelle. Le glaive de la loi resta dans son fourreau, et l'épée de la Commune prononça. La Convention fit un pas rétrograde, en décrétant la liberté d'Hébert et la cassation de son comité des Douze. Il est vrai que le lendemain le décret fut rapporté; mais la faiblesse dans les orages politiques ne se répare point. Toute puissance qui recule est détrônée.

Le 31 mai, la Commune fait sonner le tocsin, battre la générale et tirer le canon d'alarme. Alors la peur, qui depuis le commencement de la révolution, a fait les destinées de la France, engagea la Convention à composer avec les rébelles. Il fut décrété que les sections qui assiégeaient la représentation nationale,

avaient bien mérité de la patrie. Il n'y avait qu'un pas de cette lâcheté, à l'opprobre de se laisser décimer, lorsque, sur un rapport de Barrère, dicté par l'urgence du péril, l'assemblée nationale fit sur la brèche une espèce de capitulation avec ses vainqueurs. Il fut statué que le comité des Douze serait supprimé, qu'une force publique serait mise jusqu'à nouvel ordre, en permanence, pour rendre justice aux perturbateurs; et qu'une fête serait établie pour célébrer la plus odieuse des insurrections.

Cette capitulation n'eut pas le suffrage du département de Paris, qui était ivre de vengeances. Il vint demander la tête de vingt-six députés, prétendant que la contre-révolution ne pouvait se terminer, que lorsque tous les grands conspirateurs auraient *mordu la poussière*.

Le surlendemain, le canon d'alarme fut tiré encore, et la Commune conspiratrice vint annoncer que le peuple était las d'ajourner son bonheur; elle demanda qu'on fît arrêter les députés inscrits sur la liste de

proscription, et déclara avec la franchise des Genseric et des Attila, que si la Convention ne voulait pas sauver la nation, elle allait se sauver elle-même.

Quelques députés de la Gironde voulurent encore composer avec les hommes féroces qui les assiégeaient dans le sanctuaire des lois. Non, dit Lanjuinais, un des proscrits, vous n'aurez de moi, ni démission, ni déférence. Des injures parties de la Montagne, l'interrompirent; et c'est alors qu'il échappa à son courage ce beau mouvement oratoire: « A » Athènes et dans Rome, on con» duisait à l'autel des victimes ornées » de fleurs; le pontife les immolait, » mais ne les insultait pas. »

Pendant le tumulte d'une séance aussi orageuse, la révolte faisait de nouveaux progrès. Henriot, un des instrumens des massacres de septembre, et nommé, en vertu de ce crime même, général de l'armée insurgée, faisait filer des troupes au carrouzel, plaçait des consignes à la porte de l'assemblée, et empêchait les députés de sortir de l'enceinte de

leur prison. Barrère fit cesser un moment cet état d'anxiété par une scène de comédie. Sous prétexte que des esclaves ne font pas des lois, et qu'on ne délibère pas sous l'empire des bayonnettes, il proposa à ses collègues de suspendre la séance et de traverser en masse la cour et le jardin des Tuileries, pour prouver à Paris et à l'Europe qu'ils étaient libres encore. Cette idée, digne des *Harangueuses* d'Aristophane, sourit aux Girondins comme à la Montagne, et la marche s'ouvrit en vertu d'un décret, avec la pompe la plus puérile.

Cependant Henriot entouré d'une triple haie de bayonnettes, n'était pas homme à céder la victoire à des sénateurs qui exécutent une procession religieuse ; en vain le président Herault-Séchelles, ami de la Commune conspiratrice, lut-il le décret que la faiblesse de la Convention venait de rendre : *Oses-tu bien*, lui dit Henriot, *donner des ordres au peuple insurgé ; livre-lui les traîtres et retourne à ton poste.* En même tems, il donne l'ordre de diriger contre la Convention les canons char-

gés à mitraille ; Marat était présent, il alla embrasser au nom de la patrie l'insolent général qui la mettait à mort.

La Convention fit mettre dans ses procès-verbaux qu'elle sortit et rentra libre. La vérité est, qu'après avoir été repoussée de trois issues par où elle avait tenté de défiler, Marat, à la tête d'une cohorte de sans-culottes, lui donna impérieusement l'ordre de rentrer dans le lieu de ses séances, et qu'elle y rentra couverte d'ignominie.

Ce dernier mouvement fut la sentence de mort de la Gironde et de ses partisans. Couthon lut la liste de proscription ; la moitié de l'assemblée, dans la stupeur, refusa de délibérer, et le décret passa ; il mettait les victimes de l'insurrection en arrestation chez elles, sous la sauvegarde des citoyens français et de la loyauté des habitans de la capitale.

On voyait à la tête de cette liste honorable, Lebrun, ministre des affaires étrangères, qui n'avait point encensé l'autorité rivale de la représentation française, et Clavière, mi-

nistre des contributions publiques, qui, après l'avoir encensée, en avait rougi, et était revenu aux principes.

Le nom de vingt-neuf députés du parti de la Gironde, se lisait ensuite. Ceux qui avaient le plus de droit à l'estime publique, étaient le courageux Lanjuinais, l'éloquent Vergniaux, le maire Chambon et Péthion, ainsi que Brissot, dont les anciens délits révolutionnaires semblaient alors expiés par l'honorable résistance qu'ils avaient opposée aux perturbateurs.

Dans ce nombre de vingt-neuf, était compris le fameux comité des Douze, où se distinguaient par leurs talens, Rabaut Saint-Etienne et Henri la Rivière.

Il ne manquait à ces abominables journées du 31 mai et du 2 juin, qu'une apologie émanée de la Convention même, qui s'était couverte d'opprobre, et elle parut. On y représenta cette infraction solennelle de toutes les lois sociales, comme un simple *mouvement, dont la morale publique n'avait point à s'alarmer.* On y dit que ces journées se rap-

prochaient par le *mécanisme révolutionnaire*, de celle du 10 août qui renversa le trône, mais que la souveraineté du peuple n'en pouvait être brisée, parce qu'elle reposait sur vingt-cinq millions d'hommes.

Au reste, cette apologie même, toute sophistique qu'elle était, ne fut point décrétée. Comme le comité de Salut public, à qui on l'avait demandée, avait exigé pour préliminaire la suppression de tous les comités révolutionnaires. Robespierre parla avec tant de virulence contre l'esprit de modérantisme dont elle semblait l'ouvrage, qu'elle ne fut point sanctionnée.

Suites de la révolte de Paris. Guerre civile éteinte aussitôt qu'allumée.

Les perturbateurs, maîtres de Paris et de la représentation nationale, cherchèrent par de nouveaux délits, à consolider leur victoire; ils firent abolir la fameuse loi martiale, unique sauve-garde des peuples libres contre les fléaux des insurrections; ils défendirent aux autorités constituées de troubler les sociétés populaires dans leur tyrannique surveillance; on força au nom de la patrie tous les propriétaires des

maisons à faire graver ces mots sur leur façade, *unité de la république, liberté, égalité, fraternité ou la mort.*

Comme la terreur comprimait toutes les bouches, la Montagne qui feignit de prendre ce silence général pour une adhésion, se permit de nouvelles mesures inquisitoriales ; non-seulement on proscrivit des monumens publics les emblêmes de la féodalité, mais encore on exigea que dans l'intérieur des maisons, on retournât les plaques des cheminées où il y avait des fleurs de lis. Une institution bien plus immorale, parce qu'elle attaquait l'ordre social dans ses élémens, est la loi qui décrétait en principes, que les bâtards hériteraient de leurs pères comme les enfants légitimes.

Cependant, comme la France n'était pas dans Paris, le mouvement insurrectionnel n'était pas donné d'une manière égale dans tous les départemens. Les députés qui n'osaient voter hautement dans l'assemblée nationale, écrivaient avec quelque énergie à leurs commettans, et

ils étaient crus. Parmi les proscrits de la Gironde, plusieurs échappèrent à la surveillance de leurs gardiens, et allèrent sur tous les points de la république propager leur haine contre la Montagne. Déjà la Vendée était en feu, Bordeaux fondait une fédération formidable avec Lyon et toutes les métropoles; la guerre civile allait embraser tout ce que l'épée des rois coalisés ne démembrerait pas.

La première étincelle des discordes intestines éclata au département du Calvados, soulevé par Péthion, Barbaroux et Henri la Rivière; le général Félix de Wimpffen en avait le commandement; c'est lui qui avait défendu avec gloire Thionville contre le roi de Prusse; il épousa avec feu les querelles de la Gironde, qui au fond, étaient celles de la France entière, se ligua avec le comte de Puisaye qui organisait un mouvement royaliste dans la Vendée, et parla de marcher sur la capitale. Tout ce feu mal dirigé ne produisit qu'une vaine fumée: une petite armée aux ordres de la Montagne, surprit les insur-

gés auprès de Vernon, et les mit en fuite, sans qu'il y eût beaucoup de sang de versé de part et d'autre. Ce combat aussi peu important que ceux de la Fronde, commença et finit les opérations de cette absurde campagne.

Cependant il existait toujours dans le midi des germes d'insurrection ; on liait par une chaîne fédérative les anciennes provinces du Lyonnais, de la Provence et du Dauphiné. Couthon, vers les premiers jours de juillet, vint annoncer à la tribune qu'un congrès départemental tenu dans Lyon, avait résolu de ne plus reconnaître l'autorité d'une Convention divisée contre elle-même, et qu'il avait mis la Montagne hors de la loi.

Peu de jours après, une femme qui réunissait le courage des Porcie et des Clélie, à la beauté, se dévoua, et il ne tint pas à elle que cette Montagne, mise hors de la loi, ne s'écroulât, en couvrant de ses décombres ceux qui l'avaient élevée. Assassinat de Marat.

Marat, l'idole de la Montagne, de la Commune conspiratrice et des

sociétés populaires, Marat couronné lorsqu'il voulait décimer la représentation nationale; Marat remuant Paris et les départemens avec son libelle de *l'Ami du peuple*, était, malgré son *absence de génie* et la perversité de ses mœurs, une sorte de puissance. Charlotte Corday encouragée par les députés proscrits à la suite de la révolte du 31 mai, électrisée surtout par le patriotisme audacieux des héroïnes romaines, se proposa d'abattre un gouvernement qui pesait sur trente millions d'hommes, en immolant de sa main le plus apparent de ses chefs. Elle ne savait pas qu'un régime populaire est une hydre à mille têtes qui renaissent sous le couteau qui les mutile; elle partit du département du Calvados où elle était née, faisant des adieux sinistres a un père dont elle était l'idole, et arriva à Paris pour la cérémonie de la fédération. Son plan était de suivre ce jour-là sa victime au champ de Mars, et de la poignarder en présence du peuple; mais il n'y eut point cette année de quatorze juillet; elle ima-

gina alors de se rendre à la Convention, de monter au haut même de la Montagne, et de l'assassiner au milieu de ses complices; mais depuis l'attentat du 31 mai, les députés tremblans étaient sur leurs gardes; une consigne sévère empêchait les étrangers de se glisser dans la salle des séances, et elle fut réduite à se défaire de l'ennemi public, en le tuant obscurément dans sa maison.

Introduite avec peine chez Marat, qui, odieux à tout le monde, se méfiait de tout ce qui pouvait l'approcher, elle le trouve dans son bain, luttant, avec un reste de principes de vie, contre une lèpre universelle qui le menait à pas précipités au tombeau; elle lui demande quel sera le sort des proscrits réfugiés dans son département, et à peine a-t-il prononcé le mot d'échafaud, qu'elle lui porte un coup de poignard dont il ne tarde pas à expirer. Les cris d'une personne, témoin de cette scène tragique, appellent la force armée: elle se laisse arrêter avec calme et conduire en prison.

Le bruit de la mort de Marat ex-

cita dans Paris, du moins en apparence, un soulèvement plus grand que celui qu'avait causé le supplice de Louis XVI. Plus la joie intérieure était grande, plus la peur engageait à la masquer sous les dehors de la plus profonde indignation. La Convention statua qu'elle assisterait en masse à ses obsèques, et que ses dettes, comme celles du vertueux Aristide, seraient payées aux frais de la république.

Non contens d'un pareil hommage, les mêmes législateurs, qui, peu de tems auparavant, avaient déclaré solennellement par décret, qu'ils avaient le plus profond mépris pour la personne de ce démagogue, ordonnèrent qu'on lui érigeât une statue, et qu'elle fût placée sur la même ligne que celle de Brutus, dans le lieu de leurs séances. Toutes ces scènes d'exaltation démagogique furent couronnées par une sorte d'apothéose. On trouva digne du nouvel ordre social qu'on donnait à la France, de faire un dieu de l'individu abject et féroce qui n'était pas même un homme. En atten-

dant le culte qu'on voulait établir, laissant dormir la loi qui interdisait d'assimiler les nouveaux républicains aux grands hommes, si ce n'est dix ans après leur mort, on décerna à la victime de Charlotte Corday les honneurs du Panthéon.

Charlotte Corday soutint dans son interrogatoire, et à l'approche du supplice, son grand caractère; elle émut jusqu'aux juges féroces du tribunal révolutionnaire qui la condamnèrent à mort; il ne lui manqua pour être l'héroïne d'une grande nation, que de n'avoir pas assassiné.

Pendant qu'on délivrait Paris de Marat, Lyon à demi-insurgé purgeait ses murs d'un monstre du même genre, nommé Châlier; cette ville le faisait juger à mort par son tribunal criminel, et malgré l'intervention de la représentation nationale, qui n'était plus qu'un instrument passif dans les mains de la Montagne, l'envoyait au supplice.

Nouvelle oppression de la France par les lois.

Plus on irritait la Montagne par la résistance à l'oppression, plus elle se vengeait par la tyrannie des lois. Celles qui parurent dans ce mois de

juillet 1793, frappèrent à la fois les propriétés et les hommes.

Dans la première classe, il faut mettre le décret qui suppprime sans indemnités toutes les redevances seigneuriales, même les droits qui avaient été conservés au mois d'août 1792, et qui oblige à brûler tous les titres de féodalité. Le sans-culotisme semblait alors le seul titre de noblesse républicaine, que le citoyen pût avouer.

Dans le second rang est la fameuse loi sur le mariage des prêtres, qui mérite d'autant plus l'attention, qu'elle paraît, jusqu'à un certain point, une des bases de l'athéisme, devenu pendant plusieurs années le seul culte de l'antique patrie des Bossuet, des Pascal et des Fénelon.

Des prêtres du nouveau régime profitaient depuis long-tems de la licence des mœurs publiques, pour contracter des mariages; mais des évêques, même constitutionnels, s'y opposaient. La Montagne, conséquente dans ses principes, fit décréter que les prêtres mariés ne pourraient être privés de leurs traitemens,

et qu'on déporterait les évêques qui s'opposeraient à ces mariages.

Il y eut quelques débats à la Convention, quand il s'agit du mode d'exécuter une si étrange loi; le rapporteur du comité de législation avait proposé de déporter à la Guyane le clergé réfractaire. « Non, dit le fou-» gueux Danton, il faut les jeter sur » les plages de l'Italie, patrie éter-» nelle du fanatisme; le méphitisme » sacerdotal y fera explosion et se » détruira ainsi lui-même. » La Convention ne prononça point alors, mais dans la suite, l'avis du comité prévalut; les miasmes pestilentiels de la Guyane convenaient mieux que le beau climat de l'Italie à des hommes qui ne déportaient leurs victimes que pour les faire mourir.

La dureté des lois étoit telle qu'elle se faisait sentir même dans la punition des crimes qui attaquent l'ordre social; telle était celle contre les accaparemens, que Collot d'Herbois provoqua, et qui fit traîner des milliers de citoyens, suspects par la seule raison qu'ils étaient riches, à l'échafaud.

Cette loi déclarait l'accaparement un crime capital ; elle donnait le nom de coupable du délit de ce genre, au négociant qui laissait perdre volontairement des denrées de première nécessité ; une simple supposition de nom suffisait pour appeler à cet égard la vengeance publique ; et pour comble d'horreur, les jugemens à mort du tribunal qui prononçait, étaient sans appel.

Le mois d'août fut encore plus fécond que celui de juillet, en lois désastreuses. A l'exception du projet d'un code civil que Cambacérès fit accepter, et de la fameuse institution de l'uniformité des poids et mesures sollicitée depuis tant d'années par des hommes d'état et par les académies, il n'y eut point de décret à ce période, qui ne portât l'empreinte d'un gouvernement essentiellement prévaricateur ; c'est une consolation de parler de ces monumens odieux, lorsqu'un ordre de choses vraiment tutélaire, les a anéantis.

Dès les premiers jours de ce mois terrible, où le trône, l'année précédente, avait été anéanti, la Con-

vention statua qu'on arrêterait tous les étrangers, avec lesquels la république était en guerre; violation du droit des gens d'autant plus impolitique, qu'elle autorisait, sur presque tous les points de l'Europe, l'affreux droit de représailles.

Une autre loi prononça la peine de mort contre les hommes déguisés en femmes, qu'on rencontrait dans les rassemblemens.

Ce fut la politique, bien plus que l'esprit de vengeance, qui amena, vers cette époque, le mode de réquisition des citoyens français, par rapport à la guerre, que le gouvernement suscitait contre toute l'Europe; un décret mit à la disposition des comités oppresseurs, toute la jeunesse qui faisait l'espérance de la nation, depuis 18 ans jusqu'à 25.

La loi la plus étrange qui, depuis le code de sang de l'athénien Dracon ait peut-être jamais été promulguée, est celle du premier août: elle statuait qu'il serait fait dans la Vendée des magasins de matières combustibles, pour incendier les taillis, les genets et les bois, qu'on détruirait les *repaires* des rebelles, qu'on couperait les

récoltes ; et ce qui ajoute encore plus à la surprise, c'est que cette loi fut exécutée. Les désorganisateurs de la république ne furent satisfaits que lorsqu'un de leurs représentans leur annonça que la Vendée n'était plus qu'un monceau de cendres cimenté avec le sang humain.

Il était difficile d'après une pareille législation, qu'on respectât des propriétés communes ou individuelles ; il y eut des lois anti-commerciales qui supprimèrent la caisse d'escompte et la compagnie d'assurance ; une autre anti-littéraire et bien plus digne des crayons de l'histoire, anéantit les académies.

Destruction des académies.

Il y avait long-tems que la liberté de la presse gênait les fauteurs de l'anarchie ; on la voulait bien pour la faction dominante, mais non pour celle qu'on voulait abattre ; et comme toutes s'abattaient les unes après les autres, il s'ensuivait que cette liberté tant vantée était un être de raison ; mais les lumières pouvaient tôt ou tard rendre à la pensée son indépendance originelle, et il importait à des hommes qui ne voulaient pas être éclairés dans leurs con-

ceptions ténébreuses, de les anéantir. On commença à la fin de mars sous la présidence de Jean Debry, par les attaquer de front, en décrétant la peine de mort, contre tout homme de lettres qui écrirait contre les maximes du gouvernement; et l'avant veille du dix août, l'évêque constitutionnel de Blois vint, avec un rapport incendiaire à la main, demander la dissolution des sociétés littéraires, et surtout des académies, qui avaient tant contribué à donner à la France son beau siècle de Louis XIV.

Par une contradiction qu'on ne trouve que dans ces tems malheureux, il y avait alors un comité d'instruction publique chargé, par son institution, du dépôt des lumières, et ce fut au nom de ce comité, que fut fait le rapport de l'évêque de Blois. La Convention avait dans son sein un grand nombre d'hommes de lettres, dont plusieurs étaient membres des sociétés savantes dont on demandait la suppression, ou désiraient de le devenir; personne n'éleva la voix contre un rap-

port qui blessait autant la logique que la morale, et un décret solennel supprima les académies.

Conséquente dans son système de destruction, l'assemblée nationale, peu de tems après, enleva sans forme légale à la famille des Cassini, qui avait, pour ainsi dire, créé l'astronomie en France, les cent soixante et treize planches de sa belle Carte de l'académie, supprima l'école militaire et anéantit les quatre facultés antiques des arts, de droit, de médecine et de théologie.

Les erreurs de cette législation coïncidaient avec nos désastres, dans l'intérieur de la France et sur les frontières. Nos généraux étaient obligés de rendre Mayence au roi de Prusse; Toulon était livré aux Anglais; la Vendée et Lyon opposaient une héroïque résistance à leurs oppresseurs; ces trois derniers événemens méritent de fixer les regards dans nos annales.

Reddition de Toulon aux Anglais.

Il y avait déjà long-tems qu'une faction coupable, qui voulait ramener l'ordre dans la France, par l'Angleterre, son éternelle ennemie, avait

fait des progrès dans Toulon; déjà on n'y exécutait plus les décrets qui étaient repoussés par l'opinion publique; déjà on s'était permis d'y brûler, par la main du bourreau, la nouvelle constitution imaginée par Hérault-Séchelles, et ces mouvemens mal dirigés, se terminèrent par un crime, dont la loyauté française aura long-tems à rougir, celui de démembrer la France en faveur des ennemis de la république.

L'amiral Hood croisait alors dans la Méditerranée, et ne semblait point étranger à la révolte de Toulon; il profita de la défection d'une escadre française, sous les ordres du contre-amiral Saint-Julien, pour entrer sans résistance dans la rade, se fit livrer la ville à la condition expresse de rendre à la paix cette conquête, et aussitôt après cette honteuse capitulation, on arbora le pavillon blanc sur les tours, et on proclama roi de France le fils de Louis XVI, prisonnier au Temple et sur le point de mourir.

La Convention, furieuse de voir son sceptre de fer sur le point de lui échapper, prit des mesures terribles

pour arrêter les progrès du démembrement de la France. Elle fit sonner le tocsin dans les départemens du midi, et mit en réquisition tous les hommes depuis l'âge de seize ans, jusqu'à celui de soixante, pour marcher au secours de la patrie ; mais ce ne fut que plusieurs mois après, c'est-à-dire en décembre, que Toulon, rendu aux armes de la république, donna lieu à la Montagne de déployer toutes ses vengeances.

Guerre civile de la Vendée.

Les premières étincelles de la guerre civile de la Vendée, éclatèrent vers la fin de 1791. Ce fut la prestation du serment ecclésiastique, germe d'un schisme déplorable entre deux branches du sacerdoce, qui amena des dissensions fatales chez un peuple qui s'honorait de la religion de ses pères. De là, jusqu'au 16 août 1793, c'est-à-dire, pendant près de vingt-deux mois, l'insurrection fit peu de progrès, et des décrets servirent plus que les armes, à la réprimer. Enfin, à l'époque où nous sommes arrivés, il se livra, dans la petite ville de Bressuire, une bataille, qui, par l'inhumanité des vainqueurs,

acheva d'ulcérer les esprits. Le soulèvement fut à son comble quelques mois après, lorsqu'une loi, provoquée par la Montagne, détermina chez un peuple cultivateur, une conscription militaire de trois cent mille hommes.

La journée de Bressuire fut moins une bataille rangée qu'un massacre. Les compagnies de chasseurs et de grenadiers, qui défendaient ses remparts, n'avaient affaire qu'à des paysans à demi-nus, sans chef, sans drapeau et sans artillerie. Le nombre céda à la discipline, et il y eut des milliers de vaincus qui restèrent sur le champ de bataille.

Une politique sage aurait, après la mêlée, fait déposer les armes de part et d'autre : mais les soldats de la Convention, massacrèrent leurs prisonniers à leurs genoux, égorgèrent des femmes avec leurs enfans, et portèrent en triomphe les membres palpitans de leurs victimes. Quand on commence ainsi une guerre, on semble autoriser de la part de l'ennemi, la férocité de représailles.

Siége de Lyon, et son bombardement.

Il en coûta encore plus cher à

Lyon qu'à la Vendée, d'avoir opposé aux désorganisateurs du 31 mai, une longue et savante résistance. Cette ville, la seconde métropole de la république, avait eu à se plaindre de la révolution dès son origine. Le ministre Roland, un de ses concitoyens, alors peu connu, mais désirant de l'être, y avait organisé une espèce de club des jacobins, où, s'introduisirent dans la suite, deux chefs de bande, le doctrinaire Lausset, auteur d'un *Ami du peuple*, et Châlier, le Marat de Lyon. Ce club, à l'époque de 1792, où l'on proclama le décret de la patrie en danger, désorganisa l'esprit public, exécuta un massacre dans les prisons, et força ainsi le peuple à un soulèvement, dont il fut sur le point d'être la victime.

Il était encore aisé, si la Convention avait été généreuse, de ramener à la concorde, une ville qui ne s'insurgeait que malgré elle; mais elle l'aigrit en envoyant dans ses remparts des représentans, qui, croyant ne pouvoir se faire obéir, qu'en se faisant précéder de la terreur, y mirent en réquisition toute sa jeu-

nesse, levèrent un emprunt forcé de six millions, et dressèrent des listes de proscription, pour envoyer les citoyens les plus recommandables par leurs richesses ou par leurs lumières, à l'échafaud.

Ce fut la prise de l'arsenal par les brigands aux ordres de Châlier, qui détermina tout à fait l'explosion. Les sections de la ville coururent aux armes, reprirent l'arsenal, défirent les troupes de ligne qu'on leur opposait, et n'abusèrent point de leur triomphe par de froides vengeances. Cette insurrection eut lieu le 29 de mai; le surlendemain, les vainqueurs, pour prouver qu'ils ne se séparaient point de la patrie, allèrent à l'hôtel de ville, prêter serment de fidélité à la république.

Le 31 mai éclata dans Paris et bouleversa toute la France. Nous avons vu que la secousse donnée à Lyon par cette journée désastreuse, amena le supplice de Châlier, et le fameux décret du congrès départemental, qui affranchissait cette ville du joug de la Convention, et mettait la Montagne hors la loi.

La Convention avait des injures personnelles à venger, et elle y mit beaucoup d'énergie; on fit filer mystérieusement des troupes dans le midi; on envoya l'ordre à Dubois-Crancé, de faire le siége de la ville insurgée; et Danton, alors l'interprète de la démagogie, écrivit à un représentant en mission, que, si Lyon ne cédait pas à la force des armes, il fallait la réduire en cendres.

Il y avait alors dans les remparts de cette cité infortunée, un guerrier d'un courage calme et d'une expérience consommée; il s'appelait de Precy: on lui confia le commandement général. Il prépara une résistance vigoureuse, quoiqu'il n'eût à ses ordres que huit mille volontaires et cent vingt chevaux.

Trois colonnes marchèrent alors sur Lyon; il y eut une première action le 8 août, où les assiégés furent vainqueurs. Alors, les généraux de la Convention bombardèrent la ville; on vit même dans cette guerre d'extermination, les directeurs du poste d'artillerie, placer des mortiers en face des hôpitaux, pour ensevelir les

malades et les mourans, qui ne doivent point avoir d'ennemis, sous les décombres de leurs édifices.

Le 18 août, Dubois-Crancé écrivit au comité de Salut public que Lyon ne pouvait plus tenir, et que si la rébellion durait encore, la ville serait incendiée, et que le voyageur chercherait en vain sur quelle rive du Rhône Lyon avait existé. Sa sinistre prophétie ne fut accomplie en aucun de ses points; et il s'écoula plus de cinquante jours encore, avant que Lyon, en proie à la famine, et sans munitions de guerre, ouvrît ses portes à l'armée de la république.

Propagation dans Paris et en France du régime de la terreur.

Plus la France voyait, avec une indignation concentrée, le fléau révolutionnaire qui la désolait, plus la Convention s'appliquait à en étendre les ravages. C'est pendant les horreurs du siége de Lyon, en septembre 1793, que parurent les lois les plus attentatoires à la propriété des citoyens, à leur repos et à leur vie. Paris, plus près du volcan, en essuya les premières explosions.

Les sections de cette ville immense

avaient encore une part active dans l'administration de la chose publique : pour éloigner plus que jamais les hommes de bien de leurs assemblées orageuses, Danton fit décréter qu'on accorderait quarante sous par jour aux sans-culottes qui y viendraient prendre séance. Cette institution nouvelle, même dans les plus absolues des démocraties, dégoûta les hommes naturellement influens, soit par leurs places, soit par leurs lumières, de se rendre aux assemblées; et les sections devinrent peu à peu des espèces de comités révolutionnaires.

Outre l'aristocratie de la vertu, dont la Montagne se plaignait, il y avait une aristocratie de commerce qui entravait toutes ses opérations. Pour frapper cette dernière d'un seul coup, les comités du gouvernement imaginèrent de taxer les marchandises de première nécessité, dans toute l'étendue de la république : telle est l'origine de cette fameuse loi du *maximum*, qui paralysa l'industrie, arrêta la circulation des grains et des denrées coloniales, et

organisa la famine dans toutes les grandes métropoles.

Une autre propriété non moins chère aux nations civilisées, était celle de l'instruction publique : celle-ci dépérissait tous les jours en France, grâce au principe dominant dans les clubs, que la prospérité des états libres reposait sur le civisme et sur l'ignorance. Chénier qui avait des lumières, mais qui quelquefois les accommoda aux circonstances, vint proposer à la tribune de rétablir l'éducation de la jeunesse, mais en la rendant tout-à-fait républicaine. Cette idée, parfaitement à l'ordre du jour, amena un décret pour l'organisation des écoles primaires, où l'on fondait sur la déclaration des droits de l'homme et l'histoire du patriotisme contemporain, tout le système de l'éducation physique, morale et intellectuelle.

Paris qui avait peu de confiance dans ces écoles primaires, sollicita et obtint un décret qui instituait trois degrés d'instruction publique ; mais Chabot en demanda le rapport, sous prétexte qu'il tendait à ressus-

citer l'aristocratie des savans, tandis qu'il ne fallait, pour la France régénérée, que la démocratie des sans-culottes.

La loi la plus immorale de cette époque d'erreurs et de crimes, est celle des suspects : c'est aussi celle qui fournit le plus de victimes au tribunal révolutionnaire.

Le mot de suspect était nouveau dans le code des peines; le rapporteur des comités se chargea de le définir; il qualifia de ce titre de proscription, non-seulement le clergé fidèle à ses principes, et la noblesse, mais encore l'infortuné qui ne pouvait justifier de ses moyens d'existence, le citoyen à qui on refusait un certificat de civisme, et les personnes prévenues d'anciens délits qui avaient été acquittées.

Ces nouveaux genres de délits ainsi classés dans le code criminel, on décréta que tous les suspects qui couvraient le sol de la France, seraient arrêtés à la fois, comme les quatre-vingt mille Romains que proscrivit Mithridate.

Mais il y avait peut-être quelque

difficulté à faire arrêter à la fois un si grand nombre de proscrits ; les agens de la terreur imaginèrent alors d'organiser une armée révolutionnaire qui serait à leur solde ; ce fut Chaumette le procureur-général de la Commune, connu alors sous le nom philosophique d'Anaxagore, dont il s'était revêtu, qui vint en faire la proposition à l'assemblée nationale. Il était accompagné d'un rassemblement immense de sans-culottes, qui défilèrent dans la salle en souverains. La Convention, qui craignait un nouveau 31 mai, plia, et donna le décret demandé ; seulement, sur les observations de Barrère, la légion nouvelle fut réduite à six mille soldats et douze cents canonniers. La loi déclarait positivement que cette force armée avait pour but de comprimer les contre-révolutionnaires.

Ere nouvelle ; calendrier républicain.

Le dernier événement mémorable de ce terrible mois de septembre, est l'institution d'une ère nouvelle, destinée à assimiler l'organisation de la république française avec les grandes époques de l'histoire.

Ce fut le 22 septembre de cette année 1792, époque de l'équinoxe d'automne, qu'on choisit pour commencer la nouvelle ère républicaine. Il eût été plus simple de la faire remonter à 1789, où les fondemens de la liberté la plus orageuse furent jetés par les états-généraux. Il semblait aussi que du moment qu'on voulait se séparer du reste de l'Europe, il était plus simple de dater par le printems que par l'automne; car la nature, qui dépérit, ne mérite pas autant de fixer les regards, que la nature qui se renouvelle : mais les novateurs, qui ne voulaient que faire coïncider leur chronologie avec les faits honteusement mémorables de leurs annales, songèrent peu à raisonner une pareille institution. Par une autre bizarrerie, ils voulurent que l'année où l'ère nouvelle fut créée, ne fût que la seconde de la république, voulant qu'on comptât pour la première l'année 1791, où, par la journée du 10 août, le trône avait été renversé.

La division de l'année en douze mois de trente jours, avec un sup-

plément de cinq ou six épagomènes, suivant les bissextiles, était beaucoup plus sage : tous les bons esprits la sollicitaient depuis long-tems; et il serait à désirer que même en revenant à l'ancien calendrier, l'Europe entière se réunit à l'adopter.

Quant à l'absurde division du mois en décades, à la dénomination des jours par des légumes, et au calcul décimal introduit pour les heures, la raison française en a fait justice depuis long-tems, et le retour aux anciens principes a été rendu légal par la sagesse de notre gouvernement.

Le mois d'octobre, dont le premier jour répond au 10 vendémiaire du nouveau calendrier, s'ouvrit par deux lois qui contrastent singulièrement dans cette histoire de nos erreurs et de nos crimes : l'une regardait l'apothéose de Descartes, et l'autre le décret d'accusation contre les députés de la Gironde, dont depuis près de quatre mois les agitateurs demandaient le supplice.

C'est au poëte Chénier, le même qui avait voulu dérober à l'infortune

la vieillesse de Goldoni, qu'on doit l'idée grande de venger Descartes de l'ingratitude de ses contemporains, en lui décernant les honneurs du Panthéon. La Convention, qui ne voyait point dans ce grand homme un ennemi de l'égalité, fut juste, et le décret passa.

Décret d'accusation des députés de la Gironde, et leur supplice.

Le même jour, comme si la Montagne rougissait d'avoir fait le bien une fois, elle se permit une infraction solennelle des lois sociales, en décrétant d'accusation les victimes du 31 mai, qui, à quelques erreurs près, dues à la folie épidémique du tems, avaient payé à la patrie un grand tribut de justice et de lumières.

Ce fut Amar, qui, dans un rapport verbeux, faible de raisons, et fort d'injures, les dénonça comme ayant conspiré contre la liberté du peuple français. Vingt d'entr'eux s'étaient dérobés à leurs assassins; le décret les déclara traîtres à la patrie, et par suite de cette imputation calomnieuse, hors de la loi. Quant aux quarante-deux autres, qui, croyant encore à la justice humaine, avaient demandé à la loi un asile contre leurs

persécuteurs, dans le sein même des prisons, ils furent traduits devant le tribunal révolutionnaire.

Billaud-Varennes avait fait ajouter à l'ancienne liste le duc d'Orléans, bien étonné sans doute de se trouver assimilé avec des hommes de bien, même sur la planche de l'échafaud.

Cette séance odieuse se termina par mettre en état d'accusation l'infortunée reine, que la Convention, d'après la langue des libelles, n'appelait plus que la femme Capet. Prisonnière au Temple depuis plus de treize mois, elle ignorait jusqu'au nom des factieux qui mettaient la France en lambeaux pour la gouverner. Le décret qui la traduisit devant le tribunal révolutionnaire, passa à l'unanimité.

Dans l'intervalle du procès, le journaliste Gorsas, un des députés qui avait été mis hors de la loi, sortit imprudemment de son asile, fut arrêté, et périt sur l'échafaud.

Les accusés subirent un grand nombre d'interrogatoires : quelques-uns se défendirent avec une timide circonspection, comme si, dans les

Universitas
BIBLIOTHECA

orages des révolutions, on pouvait espérer quelque grace de ses vainqueurs; mais le grand nombre, et Vergniaud surtout, luttèrent contre leur destinée avec un grand courage. Malheureusement leur sentence avait été prononcée par le club des Jacobins, avant que le décret d'accusation eût été porté : les juges ne les écoutèrent que par un reste de pudeur; les jurés, après trois heures de délibération, ayant exposé que leur conscience était suffisamment éclairée, déclarèrent les quarante-deux représentans auteurs ou complices d'une conspiration contre la république, et le tribunal les condamna à mort.

Il y avait encore un tel enthousiasme de vertu civique parmi ces martyrs de la loi, qu'après la lecture de leur sentence, un grand nombre d'entr'eux crièrent à diverses reprises : *Vive la république.* Valazé, l'un des plus énergiques des condamnés, ne voulut pas périr sur un échafaud; il tira un poignard qu'il tenait caché sous ses habits, le dirigea contre son cœur, et tomba mort avant

de rentrer dans sa prison : le tribunal décida que son cadavre serait exposé sur l'échafaud.

Ce fut le dernier d'octobre que les quarante-deux députés subirent leur supplice : une populace soldée les accompagna avec des injures à la place de la Révolution ; et comme ils avaient préparé pendant quelque tems les maux de la France, en se liant avec ses désorganisateurs, l'homme de bien a été plusieurs années avant de se réconcilier avec leur mémoire.

Prise de Lyon : sa ruine et ses malheurs.

A l'époque où périrent les quarante-deux députés de la Gironde, Lyon avait subi sa fatale destinée : déjà un décret, dicté par la vengeance, avait rayé cette seconde capitale, du nombre des Communes de la république.

Nous avons laissé, au milieu du mois d'août, cette ville infortunée luttant avec ses huit mille volontaires, contre une armée formidable, contre la famine et contre les désastres qu'amenait son bombardement. De nouvelles batteries furent dressées à cette époque, jusque vers

les premiers jours d'octobre, contre ses principaux édifices, et les mirent en ruines. On observa que dans une seule nuit les bombes mirent le feu quarante-sept fois de suite à son grand et bel hôpital, et que les assiégés l'éteignirent autant de fois, au péril de leur vie; enfin le feu prit à l'arsenal, fit sauter ses quatre magasins, et embrâsa cent dix maisons qui l'environnaient. Précy, le gouverneur de la place, sentit qu'il n'était plus possible qu'elle tînt contre cinq camps qui formaient une masse de soixante mille hommes; et la nuit du 8 au 9 octobre, il sortit de ses remparts à la pointe du jour, en ordre de bataille, à la tête de quinze cents hommes, qui, après avoir partagé ses exploits, voulurent partager sa destinée. Cette colonne fut arrêtée, sur les hauteurs du mont d'Or, par un corps innombrable de paysans, égarés par les démagogues, et à moitié détruite; mais le général, son état-major et son corps d'élite trouvèrent un asile dans l'Helvétie.

A peine le commandant de la garnison était-il parti, que Lyon ou-

vrit ses portes aux assiégeans : le siége avait duré soixante-trois jours. On voit par le rapport fait à la Convention, qu'on avait jeté dans la place vingt-huit mille bombes, et qu'il en avait coûté trois cent mille livres de poudre pour en opérer la ruine et l'embrâsement.

La Convention, maîtresse de Lyon, désarmait la France en respectant le courage de ses habitans : elle aima mieux, non punir, mais se venger. Le décret qu'elle donna, d'après le rapport de son comité de Salut public, est un monument digne d'un âge de barbarie : il y est dit qu'une commission extraordinaire fera punir militairement les contre-révolutionnaires qui ont soutenu le siége, que cette ville puissante sera détruite, que son nom sera effacé du tableau des villes, et que la réunion des maisons des pauvres qui sont conservées, portera désormais le nom de Commune-Affranchie. On statua en même tems qu'une colonne serait érigée sur les décombres de ses édifices, avec cette inscription : *Lyon fit la guerre à la liberté, Lyon n'est plus.*

On n'avait pas attendu ce décret pour dresser des tables de proscription contre les Lyonnais : déjà les jurés et les juges qui avaient condamné l'abominable Châlier au supplice, avaient été mis à mort.

La Montagne, pour accélérer la ruine de cette immense cité, envoya, avec des pouvoirs illimités, le farouche Collot-d'Herbois, qui surpassa son attente. Ce représentant créa un comité de démolition contre les édifices, et un tribunal révolutionnaire contre les hommes.

Comme le sang coulait trop lentement quand il était versé par les satellites de la loi, il fit périr en masse ses victimes. On voit, par une pétition des Lyonnais, lue à la barre de la Convention par l'ingénieux Fontanes, que lorsque quatre cents têtes étaient déjà tombées sous la main des bourreaux, le canon à mitraille, dirigé par les ordres de Collot-d'Herbois, avait encore fait périr dans les tourmens quatre mille hommes. Il faut rendre justice à cette Convention : à la lecture de ce mémoire, une indignation profonde et fortement

prononcée prouva que toute morale n'était pas éteinte dans ses membres, et on rendit une demi-justice aux infortunés habitans de Lyon, en rappelant le représentant; mais une persécution sourde continua encore une année entière, au milieu des ruines amoncelées de cette cité; et elle ne commença à respirer qu'à la révolution de thermidor.

Pendant que le sang coulait à Lyon à grands flots, on présentait à la sanction de la France une nouvelle constitution, dont Hérault-Séchelles avait donné l'idée, et qui, n'étant faite que pour légitimer les erreurs du moment, ne devait avoir qu'une existence éphémère. Elle était composée de cent vingt-quatre petits paragraphes, la plupart de quelques lignes, qui n'avaient coûté aucun effort de génie à leur auteur : on déclara à la Convention que le comité chargé de son examen, l'avait adopté *avec la plus touchante unanimité.* Code populaire de 1793.

Ce code démagogique, tout superficiel, tout informe, tout anti-social qu'il était, fut reçu partout avec un

enthousiasme commandé par la terreur; mais une lecture réfléchie en fit ressortir tous les vices : la Montagne même n'osa le protéger; et comme elle n'osait le retirer tout à fait, elle le suspendit provisoirement, en organisant un gouvernement révolutionnaire.

Institution d'un gouvernement révolutionnaire.

Jusqu'en 1793, les bons esprits des nations civilisées, qui étaient en même tems hommes d'état, avaient cru qu'un gouvernement n'était institué que pour prévenir ces tumultes partiels, ces déchiremens de l'ordre politique, qu'on appelle des révolutions; mais les législateurs de la Montagne, accoutumés à renverser toutes les idées reçues, réunirent deux mots contradictoires, et enrichirent la grammaire du tems, de la dénomination nouvelle de gouvernement révolutionnaire.

La loi qui statua sur cette étrange innovation, portait que le gouvernement de la France serait révolutionnaire jusqu'à la paix; elle plaçait dans l'intervalle, sous la surveillance du comité de Salut public, les généraux, les ministres et toutes les au-

torités constituées ; elle donnait à ce même comité la direction d'une armée de Sans-culottes, pour comprimer sur tous les points de la république les contre-révolutionnaires.

Telle est l'origine de la consolidation de ce fameux décemvirat, qui a tenu pendant dix mois d'une main non inhabile, mais perverse, les rênes du gouvernement, à qui nous devons nos désastres intérieurs et nos victoires, qui a fait trembler les rois et la république, jusqu'au détrônement de Robespierre.

Un gouvernement révolutionnaire ne pouvait marcher qu'avec des soldats et des bourreaux. Le comité de Salut public commença à faire l'essai autour de Paris, de la petite armée de Sans-culottes, qu'on lui avait permis de lever. Cette armée était sous les ordres du poëte Ronsin, auteur de quelques tragédies oubliées. Ce général se trouvant sans talens, et les soldats sans discipline, il s'ensuivit des délits militaires qui soulevèrent le peuple paisible des campagnes. Ronsin, mal obéi par sa troupe, voulut avoir des bourreaux, et demanda

qu'on mît à la suite de son état-major un tribunal révolutionnaire. Ce trait, et quelques autres inepties féroces, ouvrirent les yeux des comités, qui lui ôtèrent leur confiance; alors il demanda à servir dans la Vendée, et il y échoua.

C'est à l'avénement de ce gouvernement révolutionnaire que les lois perturbatrices se multiplièrent, qu'on supprima toutes les compagnies de finances de l'ancien régime, qu'on anéantit la compagnie des Indes, qu'on statua la peine de mort contre les prêtres déportés qui ayant toujours la patrie dans le cœur, rentreraient dans le territoire.

Destruction des sociétés populaires de femmes.

Toutes ces lois, toutes ces mesures sinistres, étaient dues en grande partie aux sociétés populaires, qui préparaient les travaux de la Montagne. Quelques femmes démagogues, jalouses de cette grande influence, et se croyant le génie des Jeanne d'Arc, des Zénobie et des Sémiramis, fondèrent un club, où le sexe seul serait admis, et tinrent leurs séances dans le local même des Jacobins. Ceux-ci eurent la faiblesse d'en pren-

dre ombrage, et attendirent les premiers traits de folie démagogique qui leur échappèrent pour les perdre. L'occasion ne tarda pas à s'offrir. Les Jacobines se permirent un jour de se répandre dans les places publiques et jusque dans les églises, et de forcer les femmes qu'elles rencontraient, à adopter la hideuse coiffure du bonnet rouge. Cette infraction instantanée de l'ordre public, fut dénoncée au comité de Sûreté générale, qui fit décréter à la Convention, que toutes les sociétés populaires de femmes, sous quelque nom qu'on les désignât, seraient défendues. On leur permit de hurler encore des vociférations contre les aristocrates, dans les tribunes de l'Assemblée nationale, mais non de partager la toute-puissance de la Montagne. Olympe de Gouge, une de ces héroïnes révolutionnaires, à qui on devait quelques pièces de circonstances mal reçues sur la scène française, s'étant permis de mal parler des ennemis des bonnets rouges, fut arrêtée et conduite au supplice.

Procès de la reine. Son supplice.

L'événement le plus sinistre de ce mois d'octobre, celui qui sembla imprimer une tache plus indélébile au nom français, est la mort tragique d'une auguste prisonnière, qui, depuis treize mois, luttait avec courage contre sa destinée, dans la tour du Temple. En vain, le trône était-il tombé; en vain, les Bourbons avaient-ils diparu du territoire français, ou gémissaient-ils dans la forteresse de Marseille; les oppresseurs dans les grandes révolutions, ne pardonnent jamais à leurs victimes. L'épouse infortunée de Louis XVI, que la France toute entière avait vue avec idolâtrie pendant vingt ans, et qui, abandonnée du ciel et de la terre, semblait n'avoir d'asile que le cœur solitaire des gens de bien, fut traduite, au moment où elle y pensait le moins, au tribunal de Dumas et de Fouquier-Tainville. Elle ne se dissimula pas toute l'horreur de sa destinée : prête à quitter sa sœur éperdue, elle lui dit, en portant la main sur son cœur : *Adieu pour jamais ; nous ne nous reverrons plus qu'avec le fils de Saint-Louis.*

Elle subit un interrogatoire, où elle se montra plus calme que ses juges, plus grande que le public qui l'environnait. On a conservé dans la mémoire le mot sublime qui échappa à sa fierté, quand le farouche Hébert l'accusa d'inceste : « La » nature, dit-elle, justifie mon si- » lence; et j'en appelle à toutes les » mères qui sont ici : c'est à leur » cœur à me défendre. »

Cet interrogatoire n'était qu'un jeu frivole, destiné à donner des formes légales à la sentence : celle-ci était prononcée avant que la reine sortît du Temple. Les jurés déclarèrent unanimement qu'il y avait eu une conspiration tendant à allumer la guerre civile, et que Marie-Antoinette était convaincue d'y avoir participé. Alors les juges appliquèrent la loi, et la peine de mort fut prononcée.

La reine (elle l'était, par sa constance héroïque, plus que jamais) écouta sa sentence sans changer de visage : elle ne semblait plus appartenir qu'au ciel qui la réclamait. De retour à la Conciergerie, elle dormit

quelques heures avec sérénité, et se réveilla pour aller au supplice.

C'est le 16 octobre, vers midi, que cette intéressante victime de la démagogie, monta sur la charrette qui devait la traîner sur la place de la Révolution. Le confesseur constitutionnel que le tribunal révolutionnaire lui avait donné, se permit de lui parler de courage. *Du courage*, répondit la fille des Césars; *il y a long-tems que le malheur m'en a fait faire l'apprentissage, et ce n'est pas quand le ciel va finir mes maux, que je commencerai à en manquer.*

On a observé que Marie-Antoinette monta les marches de l'échafaud avec autant de légèreté, que dans des tems plus heureux elle montait celles de l'orangerie de Versailles. Elle ne se permit aucune plainte contre ses ennemis, et mourut sans regrets, ainsi que sans remords. Son corps, déposé sans honneur au cimetière de la Madeleine, fut enseveli dans la chaux, comme celui de Louis XVI.

La masse des habitans de Paris,

ainsi que celle de la France entière, a toujours été pure de cette mort, que la politique même semblait devoir repousser; et maintenant que douze ans entiers se sont écoulés, maintenant que la voix calomniatrice de la démagogie a perdu de sa force, maintenant que la postérité semble avoir commencé pour cette princesse infortunée, ainsi que pour ses tyrans, il faut ajouter que dans la Convention même, tout ce qui n'était coupable que parce qu'il était faible, versa des larmes secrètes sur le sort de cette auguste victime, et se montra juste envers sa mémoire.

Le mois de novembre amena en France, comme celui d'octobre, des lois odieuses et des assassinats à l'ombre des lois.

Suite des institutions perverses. Propagation de l'athéisme en France.

Parmi les institutions perverses, il faut distinguer celle qui ordonna aux chevaliers de Saint-Louis de déposer, sous huitaine, leurs croix avec leurs brevets, sous peine d'être traités de suspects; mot équivalent à celui de dignes de l'échafaud; la double loi qui statua que la peine de la déportation durerait la vie entière

du déporté, et que le prêtre qui, en se mariant, abjurerait son culte, ne serait point sujet à cette déportation. Cet acte public d'immoralité fut couronné par l'arrêté du conseil général de la Commune, portant la clôture des temples, des églises, et de tout ce qui pouvait rappeler à la terre, qu'elle tenait au ciel par le contract tacite de la religion.

Le mariage légal des prêtres, et la clôture des temples, conduisaient nécessairement à la substitution de l'athéisme, au culte antique et pur des Bossuet et des Fénelon; et, à cet égard, le plan des perturbateurs eut un succès vraiment scandaleux. Ce furent des évêques constitutionnels qui, pour parvenir aux dignités révolutionnaires, donnèrent le premier coup de coignée à l'arbre sacré de la religion. On vit un évêque de Périgueux, présenter à la Convention sa femme, tirée, dit-il, de la classe plébéïenne des Sans-culottes, et recevoir du président, pour prix de son abjection, l'accolade fraternelle. Quelques membres du clergé du second ordre, non moins

immoraux, se firent gloire d'abjurer le sacerdoce : l'un d'eux, descendant d'un maréchal de France, déclara à l'Assemblée nationale que la terre ne serait heureuse, *que quand il n'y aurait plus ni prêtres ni rois sur sa surface.* Un chanoine, en jetant ses lettres sacerdotales sur le bureau de la Convention, demanda aux législateurs le baptême civique, *parce qu'il ne croyait plus à d'autre religion qu'à celle de la patrie et de la vertu.*

Ce fut le 7 novembre que le scandale fut porté à son comble, par l'abjuration solennelle de Gobel, l'ancien évêque de Lydda, alors évêque de Paris, qui, précédé de ses grands vicaires, des présidens des sociétés populaires, et des autorités constituées de la Commune et du Département, vint fouler aux pieds sa croix épiscopale, et répudier son sacerdoce, pour revêtir, aux yeux des patriotes, le caractère d'homme.

Le procès-verbal de cette séance, *où*, suivant le poëte Fabre-d'Eglantine, *la raison éternelle avait fait*

un grand pas, fut imprimé avec profusion, par l'ordre des représentans du peuple, et envoyé à tous les départemens.

Il semblait que l'athéisme dût être satisfait de sa victoire : il ne le fut point; il prépara en silence une autre scène, où tous les genres de dépravation furent épuisés. On fit défiler au sein de la Convention, au milieu des fanfares militaires et des applaudissemens réunis de l'assemblée et des tribunes, une foule immense de Sans-culottes revêtus d'habits pontificaux, et portant sur des brancards, les ciboires, les soleils et les dépouilles des églises, qu'ils foulèrent aux pieds. Quand cette orgie tendit à sa fin, le chef de la mascarade prit la parole, appela le Christianisme une religion d'erreurs et de sang, et jura de n'adopter désormais d'autre culte que celui de la république.

Tous ces spectacles, si humilians pour le nom Français, furent terminés par la fête de la Raison, célébrée dans l'église métropolitaine de Paris, et où la Convention assista en

masse. On plaça sur l'autel une danseuse de l'opéra, sous le costume de Minerve, et ayant, au lieu de casque, le bonnet rouge de la Montagne : on chanta des hymnes en son honneur; et les révolutionnaires se crurent régénérés par cette apothéose.

Supplice du duc d'Orléans.

Le duc d'Orléans, qui, par son immoralité, son dévouement servile à la faction dominante, et ses perfidies, avait tant contribué à la propagation de l'athéisme, ne vit pas ses derniers triomphes; il fut immolé par ses complices mêmes, la veille de l'apostasie de l'évêque de Paris. Ce prince, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, reprit, après la lecture de sa sentence, un peu de courage, et demanda à aller à l'instant au supplice : c'est le seul moment de sa vie abjecte, où le sang d'Henri IV parut couler dans ses veines. Il entendit d'un air calme les imprécations d'une multitude effrénée, qui applaudissait à son infortune, et parut expier en quelque sorte l'opprobre de sa vie, par l'intrépidité avec laquelle il subit la mort.

La sœur du duc d'Orléans, la duchesse de Bourbon, qui craignit que la proscription de ce prince n'entraînât la sienne, se hâta de capituler avec la Montagne, et acheta sa vie en faisant un don entier de toutes ses riches possessions à la république.

Suicide du ministre Roland.

Plus le sang humain coulait sur les échafauds, plus la faction régnante avait soif de le répandre. Le ministre Roland, qui avait longtems bravé cette faction, avait, depuis plusieurs mois, été chercher dans Rouen un asile contre ses vengeances. Instruit, par une gazette populaire, du supplice de son épouse, femme à grand caractère, et digne d'un meilleur sort, il ne crut pas devoir lui survivre. Pour ne point compromettre une amie qui l'avait reçu avec une touchante hospitalité, il se rendit sur la route de Paris, et se perça le sein avec une canne à dard. Ce suicide fit peu d'impression, dans le tems, sur la classe paisible des gens de bien, parce qu'il ne s'était jamais lavé de l'accusation intentée contre lui, d'avoir, sans té-

moins et sans inventaire, enlevé les papiers de la fameuse armoire de fer des Tuileries. Cependant le décret de la Convention qui intervint, n'en est pas moins odieux : il porte qu'une inscription, dressée sur une colonne, transmettra à la postérité la fin tragique d'un ministre pervers, qui a empoisonné l'opinion publique, et préparé la coalition des rois, destinée à assassiner la république.

Long supplice de Bailly.

Une mort destinée à laisser bien plus de regrets, parce qu'elle fut plus douloureuse, plus accompagnée d'ignominie, et surtout moins méritée, est celle de l'infortuné Bailly, un des fondateurs de la république. Les apprêts de son supplice durèrent deux heures, et ne purent ébranler sa constance. Comme il secouait de tems en tems ses cheveux inondés d'une pluie glacée, un démagogue lui dit, avec une féroce ironie : *Bailly, tu as peur?* Et il répondit, avec la sérénité de Socrate : *Non; mais j'ai froid.* Le bourreau, avant de faire tomber sa tête, brûla le drapeau rouge, qu'il avait fait déployer lors de l'exécution de la loi martiale.

Reprise de Toulon.

Le mois de décembre 1793, s'ouvrit par un événement qui servit à consolider l'anarchie révolutionnaire; ce fut la reprise de Toulon, livré quelques mois auparavant, par une perfidie, à l'ennemi éternel du nom Français. Suivant les papiers officiels de la Convention, la place fut bombardée, et les Anglais l'évacuèrent au moment où on plaçait les échelles pour escalader les murailles. Suivant une autre version, l'explosion d'une mine, qui fit sauter un des forts, et celle d'un magasin à poudre, qui amena un vaste incendie, causèrent la catastrophe. L'ennemi, en sortant du port, emmena neuf vaisseaux de ligne, dernière espérance de la marine française dans la Méditerranée.

La Convention mit dans sa justice contre les Toulonais, une froide barbarie. Les représentans qu'on y fit passer, envoyèrent au supplice tous les hommes suspects qu'ils purent atteindre, quel que fût leur rang, leur sexe ou leur âge. Le nombre de ces malheureux, suivant les calculs

les moins exagérés, monte à deux mille hommes.

C'est dans cette reprise de Toulon, que parut pour la première fois, avec un éclat qui présageait sa grandeur future, Napoléon Bonaparte : il y commandait l'artillerie de siége ; et la rare intelligence, le courage calme qu'il y déploya, lui valurent des éloges publics de la part du commandant en chef, qui était le général Dugommier.

Pendant que la France reprenait, sur les côtes de la Méditerranée, son territoire envahi, elle essuyait des désastres sur les côtes de l'Océan ; et il faut les attribuer aux généraux ineptes, que le gouvernement tirait de la classe des Sans-culottes, et surtout à la férocité de ses lois, qui éternisait des discordes, qu'un évangile civique, prêché par des Fénelon, aurait anéanties. Suite de la guerre civile de la Vendée.

La guerre civile de la Vendée avait fait beaucoup de progrès depuis le mois d'août 1793, grâce aux talens de quelques chefs habiles, tels que Cathelineau, Beauchamps, Delbée, Lescure et la Roche-Jac-

quelin. Sur le bruit de leurs exploits, Charrette vint se joindre à eux; et alors commença une campagne terrible, qui, sans l'étoile de la république, l'aurait mise à deux doigts de sa perte.

Les forces des insurgés s'élevaient, à cette époque, à quarante mille hommes, divisés en plusieurs corps d'armée. Ils gagnèrent contre les républicains la bataille des Aubiers, entrèrent dans Chollet, dans Argenton, et prirent d'assaut l'importante place de Thouars.

Peu de tems après, deux batailles se livrèrent sous les murs de Fontenai : la première, grâce à une terreur panique, fut fatale aux Vendéens; mais quelques jours après, ceux-ci revinrent avec des troupes fraîches, battirent leurs ennemis, et conquirent à la fois leur artillerie et celle de leurs vainqueurs.

Ces succès animèrent les insurgés; ils gagnèrent une nouvelle bataille contre les soldats de la Convention, non loin de Saumur, poursuivirent avec audace les fuyards, entrèrent avec eux dans la ville, et s'en emparèrent.

Après ce triomphe, Angers et la plupart des villes situées sur les bords de la Loire, ouvrirent leurs portes. Charrette dressait déjà un plan pour marcher sur Paris; mais on s'amusa à faire le siége de Nantes, et la résistance de cette ville sauva la république.

La fortune, alors, sembla changer un moment de drapeaux : les généraux de l'armée royale furent battus à Luçon; les places enlevées sur le bord de la Loire, revinrent à leurs premiers maîtres; et sans la bataille de Vihiers, où, après dix heures de la plus sanglante mêlée, les républicains furent mis en déroute, il n'y avait plus de Vendée, et par conséquent de foyer d'insurrection.

Le comité de Salut public crut terminer d'un seul coup la guerre civile, en faisant lever dans les provinces de l'ouest, tous les hommes en masse, depuis dix-huit ans jusqu'à cinquante; mais cette multitude sans armes, sans esprit commun et sans discipline, rappelait les millions de Perses devant les héros des Thermopyles. Le hardi Lescure la surprit

devant Thouars, et, quoiqu'il n'eût que deux mille hommes à opposer à soixante mille, il resta vainqueur. Bientôt toute cette immense population fut dispersée, et ne reparut plus sous les drapeaux.

Après une longue alternative de triomphes et de défaites, les Vendéens, qui avaient perdu l'élite de leurs soldats dans les combats, ne purent tenir la campagne. Westermann les attaqua sous les murailles du Mans et dans le sein de la ville, et partout fut vainqueur. Un massacre exécuté de sang-froid, suivit le carnage de la mêlée; et on croit que cette journée sanglante coûta aux vaincus dix-huit mille hommes. Les républicains, quelque tems après, triomphèrent encore à Savenay; et ce fut alors que les orateurs de la Convention annoncèrent à la France qu'il n'existait plus de Vendée. Cependant ils se trompèrent; les généraux de l'armée royale pouvaient être battus, mais non découragés: il y eut encore, malgré les harangues et les manifestes, une campagne de 1794.

La Convention, fière de l'humi-

liation des Vendéens, ne se montra point généreuse : elle donna la plus grande extension au régime de la terreur. Une loi ordonna le séquestre des biens des pères et mères, dont les enfans avaient émigré : une autre autorisa les comités révolutionnaires de toute la France, à faire exécuter leurs mesures féroces de sûreté, même contre les citoyens qui n'étaient pas dans la classe des suspects. De ce moment la république, déchirée par quarante-quatre mille chambres ardentes, ne se trouva plus partagée qu'entre deux castes, celle des oppresseurs et celle des victimes.

1794. Anniversaire du supplice de Louis XVI.

Le premier mois de 1794 ne marque, dans les annales sanglantes de la terreur, que par la mort de quelques prélats constitutionnels, tels que l'évêque de Lyon, Lamourette, que leurs complices mêmes punissaient de les avoir trop bien servis, et par la célébration de l'anniversaire du supplice de Louis XVI.

L'anniversaire de la mort du roi, qu'une sage politique devait condamner à l'oubli, fut célébré, avec

une pompe révolutionnaire, dans le sein de l'Assemblée nationale. Le président, dans son discours, assimila avec quelque raison les hommes énergiques qui avaient défendu Marat, et ceux qui avaient voté la mort de Louis XVI; et il prédit que tous les trônes s'écrouleraient devant la majesté du peuple français. Ensuite la Convention se rendit en masse à la fête sinistre qui se célébrait à la place de la Concorde. Par un concours d'événemens, que la main secrète de la providence dirigeait, on abattait en ce moment, sur l'échafaud, la tête de quatre infortunés, condamnés pour le délit inexpiable d'opinion; et leur sang put rejaillir sur les législateurs. L'adresse qui fut envoyée aux départemens, aux sociétés populaires et aux armées, en mémoire de cette étrange journée, ne semblait que la paraphrase des cris des démagogues, *guerre aux trônes, et paix aux chaumières.*

Institutions du régime de la terreur.

Le gouvernement révolutionnaire ne s'occupe, le reste de l'hiver de cette année 1794, qu'à irriter les

ennemis intérieurs qu'il se fait lui-même, et à les opprimer par les lois et par l'appareil des supplices.

Ses premières institutions sinistres, eurent pour voile la douce philantropie. La Convention donna un décret d'enthousiasme, qui rendit libres les nègres, et en général tous les hommes de couleur, sur toute la surface du globe où la France aurait des possessions. Par une loi postérieure, elle leur déféra le titre et les priviléges de citoyens. Malheureusement ces institutions avaient moins pour but d'adoucir le sort des esclaves, que de tourmenter des maîtres dont on redoutait l'indépendance. Elles amenèrent l'incendie du Cap, le massacre des colons, et la perte de nos colonies.

En général, dans le régime de la terreur, on voit que la législation est presque toujours en contradiction avec elle-même. C'est à la même époque, où la Convention statuait que la justice et la probité étaient à l'ordre du jour; c'est à la même époque, dis-je, qu'elle décrétait

qu'un dénonciateur pouvait être entendu comme témoin dans les délits révolutionnaires ; que les biens des ennemis de l'ordre de choses existant, serviraient à indemniser les patriotes dans l'indigence ; que les prévenus de conspiration contre la république, qui tenteraient de se soustraire à leur jugement, seraient mis hors de la loi. Cet étrange code criminel fut couronné par le décret sur la police générale de l'État français, qui bannissait de Paris, des places fortes et des villes maritimes, les étrangers et les membres de l'ancienne noblesse, sous peine de périr sur l'échafaud.

Loi sur l'énergie du gouvernement révolutionnaire.

Il était difficile de mettre plus d'énergie dans l'art d'opprimer ; les hommes qui menaient la Convention y ajoutèrent encore par une loi provoquée par Saint-Just, au nom du comité de Salut public. On y déclara traître à la patrie, tout homme convaincu *d'avoir excité des inquiétudes dans Paris*, à dessein d'empêcher l'arrivage des denrées, d'avoir donné asile à des émigrés, d'avoir

introduit des armes dans la capitale, *dans le dessein d'assassiner le peuple*, d'avoir tenté d'avilir la représentation nationale; et tous ces délits ne pouvaient être expiés que par la peine de mort.

Le décret statuait, en même tems, sur la création d'une commission populaire de six Sans-culottes, pour juger promptement les nobles, les prêtres, les suspects, entassés dans les prisons.

Cette loi d'énergie fut adoptée à l'unanimité, traduite dans toutes les langues, et envoyée aux quarante-quatre mille municipalités de la France, comme le palladium de la république.

On s'attendait que la commission populaire organiserait un nouveau massacre des prisons; mais son règne ne dura qu'un jour. A peine faisait-elle l'ouverture de ses séances au Louvre, que la journée thermidorienne arriva, et la plupart des membres qui la composaient, périrent sur l'échafaud.

Mort de Ronsin, de Hébert et de quelques chefs révolutionnaires.

L'énergie de la loi de Saint-Just, fut fatale à quelques chefs de la dé-

mocratie, qui ayaient eu la folie de s'en enorgueillir. Tout d'un coup, et au moment où l'on s'y attendait le moins, l'accusateur public du tribunal révolutionnaire fit arrêter Hébert, l'auteur du libelle ayant pour titre *le Père Duchêne*, Ronsin, le général de l'armée des Sans-culottes, et dix-sept autres démagogues moins connus. Quand ils furent dans les fers, on songea à leur trouver des crimes; ils ne s'en étaient point permis contre l'ordre de choses actuel, mais leur puissance faisait ombrage à une faction rivale, et celle-ci les traîna à l'échafaud.

Les mémoires du tems attestent qu'à l'époque dont nous offrons le tableau, la Montagne se trouvait partagée en deux branches, celle des Jacobins et celle des Cordeliers. Hébert et Ronsin dominaient la dernière faction; Robespierre, Amar, Saint-Just et Vadier imprimaient le mouvement à l'autre. Les Cordeliers osèrent jeter quelques nuages sur le patriotisme des Jacobins : ils se permirent même, pour provoquer l'insurrection, de voiler solennellement

d'un crêpe funèbre la déclaration des droits de l'homme. Alors les Jacobins jurèrent une haine éternelle à leurs rivaux, jusqu'à ce qu'ils fussent régénérés. La régénération, dans la langue du jour, désignait la mort.

Le tribunal révolutionnaire, dévoué à la faction de Robespierre, ne fit grace à personne, et envoya les dix-neuf prévenus à l'échafaud. Outre les deux chefs dont nous venons de parler, on distinguait le poëte tragique Dubuisson, qui composait péniblement des tragédies destinées à l'oubli, et le prussien Clootz, qui s'était donné le nom d'Anacharsis, et dédiait des romans de république aux planètes.

Le supplice de Ronsin étancha quelques larmes à Paris et dans les campagnes, parce qu'il amena la dissolution de l'armée révolutionnaire.

Danton, Fabre-d'Eglantine, Camille-Desmoulins et d'autres démagogues périssent sur l'échafaud.

A la faction des Cordeliers se trouvaient affiliés des membres de la Convention, qui avaient déployé quelque talent au théâtre ou à la tribune. Tels étaient Fabre-d'Eglantine, l'auteur de la belle tragédie de

Philinte; Basire, et le capucin Chabot. Amar, l'interprète des comités du gouvernement, vint les accuser d'être les pensionnaires de Pitt, et de dilapider les finances françaises; et à l'instant la Convention décréta qu'ils étaient prévenus d'une conspiration, tendant à détruire par la corruption le gouvernement républicain, et que leur procès leur serait fait par le tribunal révolutionnaire.

Vers ce période, le tribunal révolutionnaire était dans l'usage d'envoyer à la mort les prévenus de conspiration, par des nombres de cinquante et de soixante par jour. On chercha donc de nouvelles victimes, et la jalousie ombrageuse de la faction dominante, ne tarda pas à en trouver. Robespierre, qui aspirait à une sorte de royauté plébéïenne, commença par son rival en puissance, par Danton; et n'osant lutter contre son génie à la tribune, il le fit arrêter pendant la nuit dans sa maison, bien sûr de le rendre coupable, du moment qu'il ne pourrait plus se défendre.

Danton, le Mirabeau du régime révolutionnaire, soit par son génie, soit par sa perversité, était le plus actif des hommes quand il fallait entreprendre, et le plus indolent quand il s'agissait d'exécuter : son inertie le perdit ; on l'avait instruit des sourdes manœuvres de Robespierre, il le méprisa trop pour lutter contre lui, et il fut vaincu sans combattre.

Legendre, qui commençait à faire oublier qu'il avait eu une part active aux massacres de septembre, eut le courage, quand tout le monde rampait devant le tyran du jour, de venir défendre Danton à la tribune ; mais son éloquence d'abandon céda à une longue philippique de Saint-Just contre l'accusé, plus forte d'injures que de raisons, qui dura six heures de lecture, et qui, en ajoutant de nouveaux complices à Danton, rassasia les agitateurs qui avaient soif de sang humain.

Le décret qui intervint, traduisit au tribunal de Fouquier-Tainville, non-seulement Danton, mais encore Philippeaux, Lacroix, Camille-Desmoulins, qui avait eu la franchise

maladroite d'imprimer que la Convention était un sénat à la Tibère, et Hérault-Séchelles, l'auteur de la constitution avortée, qu'on venait de remplacer par le code révolutionnaire.

Danton subit son interrogatoire avec un courage audacieux, qui faisait croire que c'étaient ses juges mêmes qui étaient sur la sellette. C'est lui qui, interpellé sur le délit de sa conspiration, répondit qu'il était glorieux de conspirer contre un gouvernement conspirateur. Le tribunal le condamna à mort, avec quatorze prévenus, comme complices du duc d'Orléans et de Dumourier : il s'occupa froidement à lire une ode de Chaulieu, pendant qu'on lui lisait sa sentence.

La mort de Danton entraîna, peu de tems après, celle du procureur de la Commune, Chaumette, qui se faisait appeler depuis quelque tems Anaxagore, et qui ne s'est rendu que hideusement célèbre, soit sous le nom de ce philosophe, soit sous le sien. Il périt dans la conspiration des prisons qui va nous occuper.

A mesure que les désorganisateurs avançaient dans leur sanglante carrière, ils trouvaient de nouveaux abîmes à franchir : ils avaient entassé dans les prisons de Paris environ dix mille victimes de tout rang, de tout sexe et de tout âge; et, vu la lenteur des formes de la loi, ils craignaient qu'elles ne leur échappassent : ils imaginèrent alors la fable de la conspiration des prisons, pour accélérer leur supplice. Ce fut au Luxembourg que la manœuvre fut ourdie : on y déposa que le général Arthur Dillon, tout prisonnier qu'il était, avait conçu le projet d'aller, avec quelques hommes de tête, tuer les membres des comités de gouvernement, *parce qu'il voulait la République sans tyrans et sans inquisiteurs;* et, sur cette absurde imputation, il fut condamné à mort, avec quatorze autres prisonniers, dont la plupart, ayant son audace, n'auraient jamais eu son courage. Conspiration des prisons.

Parmi eux était le comédien Grammont qui accabla d'outrages la reine allant à l'échafaud; l'évêque de Paris, Gobel, qui avait mis une grande so-

lennité dans son apostasie, et les deux veuves d'Hébert et de Camille-Desmoulins.

La Montagne voulait bien répandre à son gré le sang, soit de ses amis infidèles, soit de ses ennemis, mais elle ne voulait pas qu'on le lui dit avec trop de publicité, même pour faire son éloge; aussi un orateur de la société populaire de Cette, étant venu proposer à la barre de la Convention *de mettre la mort à l'ordre du jour*, on le chassa de la salle; mais cet acte d'improbation n'était qu'un léger sacrifice à l'opinion publique, car un homme de bien ayant demandé qu'il fût traduit au comité de Sûreté-générale pour ce mot d'anthropophage, l'assemblée passa froidement à l'ordre du jour.

Supplice de Malesherbes.

Ce qui prouve bien que la mort, dans la tête des gouvernans, était vraiment à l'ordre du jour, c'est que depuis la conspiration des prisons, le nombre des têtes qui tombèrent sous la hache des bourreaux, ne fit que s'accroître. Le nombre devint à la fin si grand que le tribunal révolutionnaire mettait moins de tems à

les condamner que l'exécuteur à les faire mourir. Les ennemis de la chose publique en voulaient particulièrement à tout ce qui s'attirait quelque considération dans l'ordre social, à la naissance, à la richesse, aux lumières et à la vertu.

Parmi ces victimes de la désorganisation générale, celle qui, après le roi et la reine, a laissé la trace la plus profonde dans la mémoire, est l'illustre Malesherbes, fils du chancelier de Lamoignon, qui avait honoré, par un ministère digne de Sully, le règne de Louis XVI, et défendu avec courage ce prince en présence des régicides.

Le veille de sa mort on fit périr son gendre, le président de Rosambo, avec quinze présidens à mortier ou conseillers du parlement de Paris, presque tous vénérables par leur âge autant que par leur vertu. Sept de ces infortunés formaient entre eux près de cinq cents ans.

Malesherbes lui-même en avait plus de soixante-douze quand on le destina au supplice. Suivant l'historien de sa vie, l'inaltérable sérénité

du juste se montra toujours sur son visage à demi-voilé des ombres de la mort. En traversant la cour de la Conciergerie, la faiblesse de sa vue l'empêcha de voir une pierre qui obstruait son passage, et ses genoux chancelèrent : *Voilà*, dit-il en souriant, *un sinistre présage*, *un Romain à ma place serait rentré.* Sa fille, sa petite-fille et l'époux de la dernière furent frappés avant lui; tous ces coups de poignard lentement répétés ne lui arrachèrent pas une plainte; son âme était déjà dans le ciel quand le bourreau fit tomber sa tête.

Reposons un moment nos pinceaux fatigués pour les reporter sur l'ouverture d'une campagne qui, après quelques revers dus à l'inexpérience des chefs et l'insubordination des soldats, rendit au nom français toute sa gloire.

Campagnes de 1793 et de 1794. Mesures pleines d'énergie de la Convention. Bataille d'Honscote.

Nous avons vu, après le supplice de Louis XVI, la Convention qui pressentait le secret de ses forces, défier l'Europe entière et déclarer à la fois la guerre à l'empereur, au roi de Prusse, à la Hollande, à l'Espagne et à l'Angleterre.

Il faut le dire à la gloire de ces souverains populaires qui, au milieu de leurs erreurs et de leurs crimes, ont quelquefois bien mérité de la patrie, que du moment qu'ils eurent étonné les rois afin de les vaincre plus sûrement, ils mirent dans leur attitude militaire de défense une intelligence et une énergie qui rappelèrent quelquefois les vainqueurs de Marathon et des Thermopyles.

On leva à la fois onze armées, afin de former une ceinture autour du territoire que la coalition se proposait d'envahir; et comme on se doutait que quelques généraux pourraient ressusciter le Monck de l'Angleterre qui rétablit les Stuards, on envoya des représentans tirés du sein de la Montagne pour les surveiller; en même tems elle encourageait les soldats, en leur faisant entrevoir dans l'avenir une gratification d'un milliard, et elle attachait les chefs à la gloire en décernant à Dampierre, mort sur le champ de bataille, une espèce d'apothéose.

A l'époque où les puissances coalisées commencèrent la campagne,

leurs armées étaient fortes de quatre cent quatorze mille hommes, et on leur en opposa sept cent quatre-vingt mille qui sortirent à la fois, comme par enchantement, de tous les points de la république.

Toutes ces armées restèrent longtems en présence ; la France sortit la première de son inertie, mais ses premiers essais ne furent couronnés d'aucun succès ; Dumourier se laissa battre à Nerwinde, la Belgique retourna à son indépendance, Mayence fut évacuée par Custine, Condé et Valenciennes passèrent au pouvoir des ennemis ; enfin le 8 septembre 1793, la supériorité fut rendue aux armes de la république par le gain de la fameuse bataille de Honscote, où seize mille républicains mirent en déroute des forces supérieures, et tuèrent ou blessèrent six mille hommes ; c'est le général Houchard qui amena cette première explosion de la valeur française ; la Montagne l'en récompensa à sa manière, en le faisant mourir sur l'échafaud.

Ce triomphe entraîna le débloquement de Dunkerque et la fuite pré-

cipitée du duc d'Yorck, qui délivra la république de la crainte d'une invasion.

La fortune changea encore un moment de drapeaux : les armées des Pyrénées essuyèrent des revers, mais l'enthousiasme de la patrie ayant pris un nouvel essor, une belle campagne se rouvrit en 1794, et amena la victoire mémorable de Fleurus.

Victoire mémorable de Fleurus.

Ce fut le 26 de juin que Jourdan, à la tête de soixante-dix mille Français en défit cent mille des troupes coalisées, sous les ordres du prince de Cobourg; la mêlée dura dix-sept heures; on voulait de part et d'autre vaincre ou mourir; enfin l'étoile de la république l'emporta, et l'ennemi après avoir perdu dix mille hommes, se vit forcé de sonner la retraite.

Cette victoire entraîna la prise de Mons et la rentrée des Français dans Marchiennes et dans Saint-Amand.

Pichegru, de son côté, déjà vainqueur à la journée d'Hooghède, prenait Tournay, Anvers et Malines; Moreau faisait capituler Niewport, et les républicains rentraient en triom-

phe dans Condé, dans Valenciennes et dans Landrecie. Avant la fin de la campagne, la France se trouva avoir une supériorité bien marquée dans les deux armées des Pyrénées, dans celles des Alpes et de l'Allemagne.

C'est au sentiment de cette supériorité bien reconnue par les ennemis mêmes du nom français, que Pichegru dut, d'avoir imaginé la conquête de la Hollande au milieu de l'hiver de 1794; mais un fait si mémorable dans nos annales ne doit trouver sa place qu'après la révolution de thermidor.

Cette révolution était désirée par la masse des gens de bien, mais elle n'était pas encore pressentie à l'époque de la bataille de Fleurus; on y avait égorgé froidement des prisonniers anglais sur le champ de bataille, en vertu d'une loi du 25 mai, qui couvrit d'opprobre la Convention, et à laquelle, depuis cette journée brillante, l'honneur français osa toujours désobéir.

Fin tragique de Lavoisier et des fermiers généraux.

Pendant que la France préparait les triomphes de Fleurus, le sang humain coulait à torrens sur les écha-

fauds. Le 8 de mai, vingt-huit fermiers-généraux, coupables du crime inexpiable d'être encore riches après une révolution, furent condamnés au supplice; le tribunal révolutionnaire respectait si peu alors la raison humaine, qu'il se permit de déclarer dans la sentence, que ces infortunés étaient convaincus *d'avoir mis dans le tabac de la Ferme des ingrédiens nuisibles à la santé des républicains.*

A la tête de ces fermiers-généraux était le célèbre académicien Lavoisier, un des patriarches de la chimie moderne, qui n'existait depuis quarante ans que pour la propagation des arts et le bonheur des hommes; il demanda un sursis de quinze jours, non pour prolonger son existence, mais pour terminer un ouvrage où il avait consigné de grandes découvertes; le président Coffinhal répondit que les savans n'étaient pas utiles à la république, et le grand homme cessa d'être.

Supplice de la princesse Elisabeth.

Le surlendemain l'ancien ministre de la guerre, Loménie de Brienne, la sœur de Malesherbes,

la veuve du ministre Montmorin, et vingt-deux autres victimes de la démagogie, dont la plus illustre était la princesse Elisabeth, sœur de Louis XVI, allèrent, avec un courage non moins calme, à l'échafaud.

La princesse Elisabeth, à qui la nature avait donné une âme à la Fénelon, était un ange en bienfaisance et en vertu; elle aurait apprivoisé des tigres; elle n'effleura même pas le cœur de Robespierre: condamnée à mourir, elle fut traînée à l'entrée de la nuit à la Conciergerie; l'accusateur public Fouquier-Tainville lui reprocha d'avoir médité, avec la reine, le massacre des patriotes, et *de l'avoir aidée à mordre les balles* le dix août 1792, où le trône fut renversé. Les jurés la condamnèrent d'une voix unanime; son visage ne changea point à la lecture de la sentence, et il devint plus serein que jamais à la vue des apprêts de son supplice; pleine du Dieu qu'elle portait dans son cœur, son imagination vit le ciel qui s'ouvrait, jusque sur les marches de l'échafaud!

Ce ciel importunait le tyran de la France, et ce dernier osa tenter de capituler avec lui pour se dérober au tourment des remords. Il y avait long-tems que l'athéisme le plus absolu était le seul culte des désorganisateurs, et la république à force d'être coupable n'en était que plus malheureuse; Robespierre qui voyait son sceptre populaire sur le point de lui échapper, voulut substituer a cette absence de toute religion un athéisme plus mitigé; il déifia le mot vague de la nature pour légitimer en quelque sorte sa propre puissance aux yeux de la multitude, et telle fut l'origine de la fête en l'honneur de l'Etre suprême, qu'il demanda au mois de mai à l'assemblée nationale, et qui ne fut exécutée qu'un mois après dans le jardin des Tuileries: on avait élevé dans un de ses bassins un monument sans goût qui représentait le monstre de l'athéisme; Robespierre, président alors de la Convention y mit le feu, et la populace révolutionnaire crut que de ce moment l'ordonnateur des mondes avait recouvré ses autels.

Fête de l'Etre suprême. Triomphe de Robespierre.

Assassinat de Collot-d'Herbois.

La comédie religieuse jouée par Robespierre n'en imposa pas aux bons esprits ; la haine publique le poursuivait et préparait lentement sa chute ; avant de tomber il vit les coups qu'on lui destinait se diriger sur le plus fougueux de ses complices, sur le comédien Collot-d'Herbois, qui avait inondé Lyon du sang le plus pur, et qui tout récemment venait encore de proposer aux Jacobins de faire sauter avec la poudre toutes les prisons, pour envelopper dans les filets de la mort toutes ses victimes. Ce Collot, qui se voyait en butte à l'indignation générale, se défiait de tout le monde, comme Denys le tyran, et il était difficile de l'atteindre. Un homme d'une imagination ardente, nommé Lamiral, se dévoua ; il attendit la nuit l'ennemi de la patrie, et au moment où il rentrait dans sa maison il lui tira un coup de pistolet qui le blessa sans le mettre à mort ; il en coûta la vie à cinquante-trois infortunés qu'on enveloppa dans la conspiration de Lamiral ; et qui le connaissaient si peu que la plupart languissaient depuis

long-tems dans les bastilles de la république.

L'intérêt public se porta surtout sur une famille Renault, qui fut sacrifiée toute entière, parce qu'une jeune fille de ce nom avait dit, avec la franchise de son âge : « Oui, je » donnerais mon sang pour avoir » un roi, au lieu des trente mille » tyrans qui nous gouvernent. »

On voyait dans cette table de proscription tout ce qui restait des maisons de Sartines et du fermier-général Saint-Amarante, le vénérable Sombreuil, ancien gouverneur des Invalides, un prince de Saint-Mauris, un Laval-Montmorency et un Rohan-Rochefort ; tous ces illustres infortunés, déclarés complices de Lamiral, allèrent, vêtus de la chemise rouge des assassins, à l'échafaud.

Dernières victimes du tribunal révolutionnaire. Coup d'œil sur ses tables de proscription.

Telle était l'effrayante activité du régime de la terreur, que ceux mêmes des proscrits qui se dérobaient à leurs assassins échappaient rarement à la mort. Guadet, Salles et Barbaroux, honorables victimes du 31 mai, avaient été exécutés dans ce même département de la Gironde

dont ils étaient les représentans. Péthion et Buzot, plus infortunés encore, furent trouvés à demi dévorés par les bêtes féroces. Condorcet qui voulut se dérober du moins à l'ignominie, s'empoisonna non loin de Paris; tous étaient hors de la loi, et la loi féroce les atteignait lorsqu'ils avaient passé les limites du monde social.

Avant de parler des dernières victimes de ce tribunal, il n'est pas indifférent de jeter un coup d'œil rapide sur quelques personnages célèbres, dont nous n'avons pas fait une mention particulière dans cet ouvrage, et qui périrent depuis l'institution du gouvernement révolutionnaire jusqu'à la révolution thermidorienne qui en fut le terme.

Le premier martyr des principes fut Blanchelande, gouverneur de Saint-Domingue, qui périt le 15 d'avril 1793; en mai on livra au bourreau le général Miasinski, et peu de tems après, les douze Bretons qui avaient voulu s'insurger pour les Bourbons, sous les ordres du gentilhomme la Guiomarais.

Dans le cours de la même année, parurent à diverses intervalles sur l'échafaud, le ministre des affaires étrangères Lebrun, celui de la justice Duport-du-Tertre, l'épouse du célèbre Roland, le vieux contrôleur-général Laverdy, le duc du Châtelet, la comtesse du Barry, et les généraux Brunet et Lamarlière.

L'année 1794 s'ouvrit par le supplice du maréchal Luckner et du duc de Biron, du banquier de-la cour, Laborde, du directeur de l'imprimerie royale, Anisson; ensuite on immola l'amiral d'Estaing, le ministre de la guerre la Tour-du-Pin, le duc de Villeroy, le lieutenant-civil Angrand-d'Alleray, et les vingt-cinq infortunés de Verdun, de l'un et de l'autre sexe, qui avaient fêté le roi de Prusse.

Du 10 mai au 13 juin on ne compta que trois cent quatre-vingts victimes des démagogues, presque tous de la classe populaire; mais le tribunal se consola ensuite, en envoyant, dans l'intervalle de quinze jours, à la mort cent soixante-deux personnes, parmi lesquelles se trou-

vaient vingt-six magistrats du parlement de Toulouse, et le prince de la Trimouille.

Les douze jours qui suivirent, enlevèrent à la France trois cents trois proscrits, parmi lesquels on distinguait le célèbre Linguet, le père de la duchesse de Polignac, le maréchal de Mouchy, le prince de Broglie et la maréchale de Biron.

Plus on approche de l'insurrection de thermidor, et plus les tables de proscription deviennent nombreuses. Les 23 premiers jours de juillet, on fit tomber les têtes de cinq cent soixante et dix-sept infortunés, dont plusieurs excitèrent de grands regrets, tels que deux Fénelon, le premier président de la chambre des comptes Nicolaï, un la Chalotais et le fils de l'illustre Buffon.

Le 23 du même mois, cinquante-cinq prétendus conspirateurs périrent sur le même échafaud; on y voyait le prince de Montbason, le souverain de Salm-Kirbourg et le général Beauharnais, dont l'épouse est devenue impératrice.

Les quatre derniers jours du règne

du farouche tribunal, cent soixante et treize infortunés scellèrent de leur sang la cause de l'ancienne dynastie.

Parmi les hommes, on distinguait le baron de Trenck, l'évêque d'Agde, Saint-Simon, le duc de Clermont Tonnerre, et le duc de Saint-Aignan; et parmi les femmes, les princesses de Chimay et de Monaco, la maréchale d'Armentières et une abbesse de Montmartre, du nom de Montmorency.

Il était tems que la hache révolutionnaire, après s'être égarée long-tems sur les hommes les plus purs, fît tomber les têtes abjectes des tyrans de la république. On avait remarqué que le jour de la fête de l'Etre suprême, Robespierre était au plus haut période de sa puissance; de ce moment, il ne pouvait plus que décliner; et quand on n'a pas assez de génie pour abdiquer comme Sylla, il faut s'attendre à tomber avec ignominie. Révolution de thermidor.

On remarquait depuis quelque tems que Robespierre devenait plus ombrageux que jamais; il porta jusqu'à onze mille le nombre de ses es-

pions; il aurait voulu comme Caligula, que ses innombrables ennemis n'eussent qu'une seule tête pour la couper d'un seul coup. S'il en faut croire un des historiens de sa vie, un de ses complices l'interrogeant sur la durée de ses sanglantes proscriptions, il répondit avec une froide férocité : « La génération qui a vu » l'ancien régime le regrettera tou- » jours; ainsi tout individu qui avait » plus de quinze ans en 1789, doit » être égorgé.

Le péril de la chose publique pouvait ne faire que glisser sur l'âme apathique des chefs de la démagogie; mais quand ils apprirent qu'ils étaient personnellement inscrits sur les tables de proscription, ils se réveillèrent : un juré du tribunal révolutionnaire venait d'être arrêté par l'ordre du comité de Salut public, et en mettant les scellés sur ses papiers, on avait trouvé une liste de victimes destinées à l'échafaud, à la tête desquels étaient Collot-d'Herbois, Barrère, Billaud-Varennes, Tallien et Fréron. Cette découverte changea la stupeur des proscrits en éner-

gie, et ils frappèrent la tyrannie qui pesait sur la France, afin de se venger.

Robespierre hâta lui-même sa chute par une imprudence. Instruit que l'on conjurait contre lui, il vint à l'Assemblé nationale, le 26 de juillet, qui répond au 8 thermidor de l'ère républicaine, et prononça une harangue virulente contre les trois comités de Salut public, de Sûreté générale et des Finances, où il eut l'audace de déclarer, comme s'il avait eu sur la tête la couronne de Louis XIV, que seul il sauverait la patrie; ce trait de démence prépara la catastrophe.

Le lendemain, les tyrans et les conjurés se rendirent chacun de leur côté à la Convention, bien déterminés à vaincre ou à s'ensevelir sous les débris de la république.

Saint-Just parla le premier et voulut faire l'apologie de Robespierre; Tallien le chassa de la tribune par le moyen d'une motion d'ordre, et fit entendre que la vie de ce grand perturbateur mettait la patrie en danger; d'autres orateurs le secondèrent, et parlèrent dans le même

sens : alors Robespierre s'élança à la tribune ; mais les cris de *meure le tyran* se firent entendre de presque tous les points de la salle ; le tumulte cessa par le décret qui statua que l'ennemi public serait arrêté.

Les deux complices du tyran, Couthon et Saint-Just furent enveloppés dans la proscription, ainsi que Dumas le président du tribunal révolutionnaire, et le général Henriot.

Cependant les décrets de la Convention, en donnant le droit de s'insurger contre la tyrannie, ne donnaient pas la victoire. Les Jacobins, pendant qu'on haranguait à la tribune, soulevaient les sections de Paris. La Commune couvrait la grève des factieux qu'elle soudoyait, et le général Henriot, à la tête d'un amas de Sans-culottes, parcourait les rues, menaçant de mettre le feu aux maisons qui trahiraient la cause de Robespierre.

Ces rebelles se rendirent au comité de Sûreté générale où les triumvirs étaient détenus, les arrachèrent à leurs gardes, et les conduisirent en triomphe à l'hôtel de ville. Paris était

alors dans l'incertitude : si Robespierre avait déployé quelque génie, ou du moins une grande audace, il devenait comme Cromwel, le *Protecteur* de la république.

La Convention profita adroitement de la faiblesse de son ennemi pour achever de le renverser ; elle mit hors de la loi Henriot, les décemvirs et tous les fonctionnaires publics qui s'armeraient pour leur cause. Cette énergie décida les sections incertaines ; elles vinrent faire serment de fidélité aux représentans du peuple ; alors finit le règne d'un scélérat, qui joignait l'abjection la plus vile à la plus profonde perversité.

Ce fut le 28 juillet, qui répond au 10 thermidor, que la faction qui pendant quinze mois avait opprimé la France, cessa d'être. Cent cinq de ses chefs périrent sur l'échafaud aux acclamations du même peuple qui avait tant de fois applaudi à l'effusion du sang de leurs victimes. Outre les triumvirs, Dumas et Henriot, il y eut quatre-vingt-quatorze membres de la Commune conspira-

trice qui périrent : Robespierre fut celui des coupables qui parut le plus en butte à l'indignation populaire ; on a retenu le mot d'une orpheline : *Scélérat, descends au tombeau avec les malédictions de toutes les mères et de toutes les épouses.* La mort tragique des chefs de la révolution démagogique entraîna la chute du gouvernement révolutionnaire.

Commencement de retour du gouvernement aux principes. Nouvelles institutions.

L'intervalle qui s'écoula depuis la régénération thermidorienne jusqu'au commencement de 1795, est bien moins chargé d'événemens dignes d'être transmis à l'histoire, parce qu'un gouvernement, qui tente de revenir aux principes, a un caractère bien moins prononcé que celui qui va à la célébrité par de grands crimes; aussi ces cinq mois tiendront une place bien moins considérable dans ces annales. Heureux le peuple qui, libre, obscur et heureux comme l'ancienne Carthage et l'Helvétie du moyen âge, passe des siècles entiers sans fournir des pages à l'histoire !

L'opinion publique avait déterminé la chute du gouvernement révolutionnaire, et on s'en aperçut

bien par l'obligation où se trouva l'Assemblée nationale de faire, quoique malgré elle, quelques sacrifices à ses anciens préjugés, pour ne point s'aliéner tout à fait la masse des gens de bien.

La Convention, dans l'origine, ne fut établie que pour recrépir avec des lois un empire divisé contre lui-même et qui tombait de toute part en ruine ; elle en donna de perverses, et voilà l'origine du régime de la terreur. On lui en demanda ensuite de salutaires, et elle constata, en révoquant les anciennes, son commencement de retour aux principes. C'est ainsi qu'elle rendit à Commune-Affranchie son ancien nom de Lyon; qu'elle sursit à l'exécution de toutes les mises hors de la loi; qu'elle rapporta le décret qui excluait la noblesse, soit des places fortes, soit de la capitale, et qu'elle ordonna la révision de toutes les lois pénales portées pendant la tyrannie de Robespierre.

On écouta aussi avec bienveillance un rapport très-lumineux sur le Code civil, fait par Cambacérès. On crut encore avoir contribué à la paix pu-

blique, en statuant que désormais l'état ne salarierait aucun culte; mais l'athéisme s'en prévalut, parce que cette exclusion générale annonçait qu'il n'y avait plus de religion de gouvernement.

L'instruction publique avait été totalement négligée pendant les quinze mois de l'anarchie; on tenta de la revivifier avec des écoles primaires et normales. On avait tenté à la même époque d'anéantir les lumières; un décret, lors de la régénération de thermidor, affecta cent mille écus par an pour l'encouragement des gens de lettres; trait de justice qui amena, quelque tems après, la revivification, sous un titre nouveau, des anciennes académies.

C'est d'après cette politique sage et bienfaisante, que la cendre de l'auteur d'*Emile* fut transférée au Panthéon; il est vrai que ce trait fut gâté, en plaçant auprès des restes de cet homme célèbre la dépouille abjecte de cet abominable Marat, qui avait demandé la chute de trois cent mille têtes, pour affermir son fantôme de république.

Ce qui prouva plus que jamais que l'insurrection thermidorienne n'était qu'un demi-hommage à la raison des siècles, c'est que les comités de gouvernement, qui avaient laissé couler tant de sang humain, ne furent que renouvelés ; c'est que le tribunal révolutionnaire, dont le nom même semblait une injure à la morale, ne fut pas anéanti.

La Convention montra un peu plus de courage, en rappelant dans son sein les soixante-treize députés épars dans les prisons de Paris, qui, dans le procès de Louis XVI, avaient voté l'appel au peuple; elle rendit aussi un vrai service à la nation en la délivrant par degrés du fléau du jacobinisme ; elle commença par défendre toute correspondance entre les sociétés populaires ; ensuite quand elle vit que les esprits étaient mûrs pour un plus grand coup d'état, elle envoya Legendre se saisir des clefs de la maison-mère de la capitale, et ordonna la clôture de cet antre, d'où étaient émanés presque tous les crimes et les revers de la république.

Après cette justice générale il y

eut des actes de justice individuels qui rallièrent la masse des gens de bien au gouvernement; les plus mémorables furent le supplice de Fouquier-Tainville, celui de Carrier, et le procès criminel intenté au second triumvirat.

Jugement et mort de Fouquier-Tainville.

A la chute de Robespierre on s'était flatté que le favori de ce scélérat, l'odieux Fouquier-Tainville, tomberait avec lui ; mais il était protégé par les restes de la Montagne, qui avait encore des vengeances à exercer, et on lui conserva sa place.

Dans la suite, sur le cri public, ce grand coupable fut traduit à la barre de la Convention, arrêté et oublié plusieurs mois dans sa prison. Obligé enfin de comparaître devant ce même tribunal dont il avait si longtems dicté les crimes, il montra dans sa défense un calme digne d'une meilleure cause. A l'entendre, il n'avait été que l'instrument passif des désorganisateurs en chef, et on ne pouvait pas plus le punir, que le bourreau à qui la loi ordonne de faire tomber des têtes; cependant le tribunal qui voyait l'opinion nationale

devant lui, dédaigna ce sophisme et le condamna à mort.

C'est dans la sentence imprimée de Fouquier-Tainville qu'on trouve une foule de traits, qui achèvent de faire tomber tous les voiles sur l'iniquité de ce tribunal révolutionnaire : on y voit qu'il avait *imaginé* la conspiration des prisons, qu'il jugeait en deux heures jusqu'à soixante individus à la fois : qu'instruit de l'héroïsme avec lequel le plus grand nombre des condamnés bravait la mort, il avait *proposé de les saigner* avant leur exécution, *afin d'affaiblir leur courage*.

Fouquier-Tainville, qui était un scélérat à grand caractère, marcha à la mort avec autant de sang-froid qu'il en avait mis à répondre à ses juges dans son interrogatoire : il sourit des imprécations dont le peuple le chargeait, et lui dit froidement que la famine qui se préparait, allait le venger. Quoique son procès date des derniers mois de 1794, il ne fut exécuté que le 7 mai 1795; ainsi il vit la chute lente de son système de crimes, pendant les neuf mois qui

s'écoulèrent depuis le désastre de Robespierre.

Supplice de Carrier.

Carrier, l'abominable tyran de Nantes, dont le procès avait été commencé après celui de l'accusateur public du tribunal révolutionnaire, expia ses crimes avant lui; un comité avait été chargé de faire un rapport sur les opérations sinistres de son proconsulat: alors fut déroulé le tableau entier des horreurs de sa vie politique, et l'indignation générale, plus forte que l'esprit de parti, empêcha les amis qu'il avait à la Montagne, de le sauver.

D'abord, on s'était contenté de mettre Carrier en arrestation chez lui, sous la surveillance de quatre gendarmes; mais une adresse de la ville de Nantes vint demander vengeance à la nation: on y parlait d'attentats jusqu'alors inconnus, tels que d'avoir fait noyer sans jugement, dans des bateaux à soupapes, des enfans de treize à quatorze ans, qu'il appelait ses *louveteaux;* d'avoir fait fusiller des communes entières de la Vendée, qui avaient capitulé avec les généraux de la république. Cette

adresse fit rougir jusqu'aux défenseurs du monstre, et il fut traduit à la Conciergerie.

Son interrogatoire fut de nature à faire hérisser les cheveux : on y apprit qu'après avoir revivifié ces fameux navires à naufrages, imaginés par Néron pour faire périr sa mère Agrippine, il y avait noyé à la fois quatre-vingt-dix prêtres ; que dans une autre occasion, il avait fait jeter dans la Loire cent-quatre-vingt-neuf prétendus suspects, qui se trouvaient en arrestation sous la sauve-garde de la loi, et qu'il avait signé des ordres de fusiller en masse les détenus de trois prisons.

Carrier se défendit avec une sorte d'énergie, et demanda s'il était au pouvoir d'arrêter le torrent de la révolution ; il dit qu'avec tous ses crimes il avait sauvé Nantes à la patrie, et que par là ils étaient expiés.

Avec Carrier se trouvait compromis son comité révolutionnaire, dont les chefs étaient Pinard, Goulin et Grand-Maison, trois scélérats à grand caractère, qui par l'audace de leur défense interdirent jusqu'aux specta-

teurs, que leur vue faisait frissonner. La sentence qui intervint, ne satisfit que faiblement l'attente publique : les juges acquittèrent Goulin et presque tout le comité, sous le prétexte absurde que les attentats dont ils étaient couverts, n'avaient pas été commis *avec des intentions contre-révolutionnaires*. Il n'y eut que Carrier, Pinard et Grand-Maison qui furent destinés au supplice.

Carrier, avant sa sentence, avait voulu se tuer d'un coup de pistolet : il subit son jugement avec un calme qui supposait l'absence de ses remords et son dédain pour le dogme de l'immortalité.

Avant de périr, il avait appris avec une sorte de rage, que cent-trente-deux de ses anciennes victimes lui avaient échappé : c'étaient des gentilshommes et des négocians des meilleures familles de Nantes, coupables à ses yeux du délit métaphysique de fédéralisme, que n'osant, par la crainte des soulèvemens, ensevelir tout vivans dans ses bateaux à soupapes, il avait chargé les représentans d'Angers de faire précipiter

dans la Loire. Ceux-ci, moins initiés dans les mystères du jacobinisme, n'osèrent se permettre ce coup d'état, et envoyèrent les cent-trente-deux prisonniers à Paris, en qualité de rebelles de la Vendée, destinés à être fusillés au Champ de Mars. Ceux-ci eurent l'adresse de se faire oublier dans les prisons, et à la journée de thermidor le tribunal révolutionnaire réorganisé, après un long et mûr examen de toutes les pièces du procès, les renvoya libres dans leurs familles.

Procès pour l'incendie de Bédouin.

La commune de Bédouin fut moins heureuse que celle de Nantes dans le succès de ses dénonciations: à l'organisation du régime constitutionnel, on avait planté dans son enceinte un petit arbre de la liberté; on prétend que le président de la société populaire le fit arracher pendant la nuit, et accusa de son propre délit les habitans dont il soupçonnait l'aristocratie. Le représentant, qui avait l'âme de celui de Nantes, fit à l'instant fusiller une partie des prévenus, et livra cinq cents maisons de la Commune à l'incendie. On ap-

prit, dans le cours de la plaidoierie, que cet homme de sang avait dirigé les vengeances révolutionnaires de la commission populaire d'Orange qui, dans un très-court intervalle de tems, envoya à l'échafaud trois cents dix-huit personnes, dont les juges se partagèrent les dépouilles. Les regards des départemens méridionaux étaient fixés sur cette affaire odieuse; mais tant de membres de la Convention se trouvèrent compromis, qu'il n'intervint aucun jugement: le grand coupable, à force de délais, atteignit le tems où parut l'acte d'amnistie, et fut sauvé.

Cet événement odieux, coïncide avec divers désastres qui empêchaient l'homme de bien de bénir la demi-régénération thermidorienne: l'un est l'explosion de la manufacture à poudre de Grenelle, qui renversa plusieurs édifices de la capitale et coûta la vie à une multitude d'hommes; l'autre est le massacre des colons français par les nègres, au fort Dauphin, un des chefs-lieux de Saint-Domingue.

Le nouveau gouvernement fran-

çais ne parut se réconcilier un peu avec l'opinion publique, que par l'éclat qu'il donna à la cause des comités qui avaient promené le sceptre de la terreur, pendant quinze mois, sur tous les points de la République.

Les hommes qui avaient eu le plus de pouvoir dans ces comités, étaient Barrère, Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois : c'étaient aussi ceux contre lesquels la haine publique s'acharnait davantage ; les deux derniers de ces triumvirs n'en étaient que trop dignes, et ils la bravaient. Le premier, qui la méritait moins, parce qu'il ne lui échappa jamais de mal individuel, y resta le plus en butte : comme il avait du talent, et qu'il en avait mis dans les formes incendiaires de ses rapports, ce talent même a empêché de les lui pardonner.

Les chefs des comités de Salut public et de Sûreté générale sont mis en jugement. Chute du second triumvirat.

L'orage contre le triumvirat éclata dès les derniers jours du mois d'août 1794 : ce fut Lecointre qui l'accusa solennellement devant les représentans du peuple français, et il joignit à sa dénonciation David, Amar, Voulland et Vadier : malheureuse-

ment cette catilinaire était verbeuse, sans logique et sans mouvement oratoire. Elle fit un effet contraire à l'attente publique : la Convention rejeta la plainte comme calomnieuse, et passa à l'ordre du jour.

Le retour à l'Assemblée des soixante et treize, ajouta de nouveaux poids à la balance ; des hommes purs vinrent, les pièces en main, faire avec véhémence le procès aux comités du gouvernement ; alors la Convention fut ébranlée ; mais elle ne prononça point, et attendit que la voix publique s'exprimât avec plus d'énergie.

Enfin, le 27 décembre, sur le rapport d'un comité, Vadier et les triumvirs eurent le dessous : un décret déclara qu'il y avait lieu à examiner la conduite de ces quatre représentans du peuple, et une commission de vingt-un membres fut investie du droit de travailler avec calme et d'une manière impartiale, à cet examen.

L'ouvrage des vingt et un ne fut prêt que deux mois après ; il fut lu par le député Saladin à la tribune :

il était fondé sur des faits dont il semblait difficile de pallier l'atrocité. C'étaient des approbations données aux canonnades de Lyon, aux massacres d'Orange et à l'incendie de Bedouin. En vain Collot-d'Herbois allégua-t-il que tout ce qui était nécessaire pour sauver le peuple était légitime ; l'atrocité de l'apologie ajouta à l'indignation générale, et les quatre prévenus furent décrétés d'arrestation : les Triumvirs se soumirent à la loi, et Vadier se sauva.

Cependant la majorité de l'assemblée, persuadée que c'était faire le procès à la révolution que de poursuivre celui des comités de gouvernement, restait dans l'inaction ; et il fallut, comme nous le verrons dans la suite, une émeute dans Paris, organisée par les restes de la Montagne, pour que la France fût vengée de la longue oppression, sous laquelle elle avait gémi pendant le régime de la terreur.

1795. Institutions émanées de l'amour de l'ordre.

L'hiver de 1795 ne remplit encore qu'à demi les vues des amis de l'ordre ; on voit dans la Convention un mélange d'institutions sages et

de lois perverses ; elle n'a brisé qu'à demi le sceptre de la terreur ; obéissant tantôt à l'opinion publique, tantôt à la minorité toujours puissante de la Montagne, elle voudrait satisfaire tous les partis et les mécontente tous ; elle tend à maîtriser l'Europe, mais ce n'était qu'en donnant des fers à sa propre république.

Il faut mettre dans le premier rang des institutions amies de l'ordre, la loi du 11 janvier, qui rappela en France les laboureurs et les ouvriers, que la désorganisation générale en avait fait sortir depuis le 1er. mai 1793 : c'était le moyen de raviver le commerce et l'agriculture ; il est vrai que ce décret tutélaire fut gâté par la clause intolérante, que les individus rappelés dans leurs foyers ne seraient ni nobles, ni prêtres : assurément l'homme paisible qui veut cultiver le sol de ses pères, n'est pas étranger à une république, parce qu'il a un nom ou qu'il est entré dans le sacerdoce.

Cette loi était d'ailleurs contradictoire dans une de ses parties avec celle qui parut le mois suivant, et

où l'on sanctionnait le libre exercice de tous les cultes.

Une autre loi, digne d'un grand peuple qui se régénère, est celle qui, réparant en quelque sorte les crimes du régime de la terreur et ses désastres ; rapporta les décrets odieux qui mettaient les victimes vénérables du 31 mai hors de la loi : d'après cet acte de justice, un grand nombre de députés, que l'hospitalité française avait dérobés aux conseils de guerre, rentrèrent dans le sein de l'Assemblée nationale.

Cette loi, qui parut à la fin de l'hiver, prépara celle des premiers jours du printems, qui rendit aux familles des proscrits les biens des infortunés, que le tribunal révolutionnaire avait envoyés à l'échafaud.

Il faut encore savoir gré à la Convention, à demi-régénérée par la journée de thermidor, d'avoir donné à la jeunesse française un commencement d'instruction publique, en faisant ouvrir, par les hommes de lettres les plus célèbres de Paris, une école normale dans l'amphithéâtre du Jardin des Plantes, et en

organisant des écoles centrales dans tous les chefs-lieux de la république.

On regrette qu'à côté de lois aussi sages, on trouve celle du 8 janvier, qui, éternisant le souvenir d'une scène d'horreur, qu'on devrait tenter d'effacer des pages saintes de l'histoire, ordonne de célébrer tous les ans l'anniversaire de la mort du *dernier des tyrans* de la France : c'est le nom que les législateurs d'une nation magnanime donnaient à Louis XVI.

Épurement du Panthéon.

Un des traits du gouvernement révolutionnaire, qui l'avait rendu le plus odieux à la masse pure des Français, était d'avoir perverti la morale dans son germe, en faisant l'apothéose des scélérats qui l'avaient gouvernée. La Convention, en partie régénérée, céda, en février 1795, au vœu général d'épurer le Panthéon. Instruite, d'après sa propre expérience, que d'ordinaire c'est l'adulation ou la haine contemporaine qui juge les morts, elle statua que désormais on attendrait l'intervalle de dix ans, pour faire l'apothéose des hommes dont la patrie

voudrait consacrer la mémoire. D'après un décret aussi sage, on retira les monumens de Marat et de Lepelletier Saint-Fargeau du Panthéon.

Ce grand trait de justice avait été prévenu, quelques jours auparavant, par une espèce d'insurrection pacifique de la jeunesse de Paris, contre Marat, le demi-dieu de la Montagne : elle avait brûlé en pompe l'effigie de ce scélérat aussi abject qu'atroce, et avait jeté sa cendre dans l'égoût Montmartre.

Famine à Paris et dans les grandes villes.

Il était difficile que cette formidable Convention, qui rassemblait dans son sein les trois pouvoirs, ne fût pas contrainte de plier quelquefois sous la volonté du peuple, quand elle se manifestait avec quelque énergie; car à chaque instant, la faim, le plus impérieux des besoins de l'homme social, le faisait tendre à l'insurrection. Depuis long-tems une famine, ou factice ou réelle, tourmentait la France, surtout dans les villes où se manifestait la plus grande population : on passait les nuits à la porte des boulangers, pour se disputer, à la pointe du jour, quelques onces d'un pain mal fait, et composé

de grains dégénérés. Une loi du 15 mars avait ajouté aux alarmes publiques, qu'elle avait voulu faire cesser, en fixant à une livre et demie le pain des hommes de travail de Paris, et simplement à une livre, celui de tous les autres citoyens. Il n'y avait alors aucune police sur les subsistances, tant on avait peur d'emprunter quelque chose à la sagesse du régime royal. Le gouvernement payait le pain de Paris, et c'était encore une absurdité.

La France, sourdement déchirée par ses dissensions intestines, plus esclave de ses législateurs qu'elle ne l'avait jamais été des Louis XI et des Charles IX, en proie au fléau de la famine, se consolait de ses malheurs par ses victoires : la conquête de la Hollande, par Pichegru, au milieu de l'hiver de 1795, est, à cet égard, un des événemens les plus glorieux de la République.

Invasion de la Hollande. Conquêtes du général Pichegru.

La France depuis long-tems soupirait après l'invasion de la Hollande, pour couper un bras à l'Angleterre, son éternelle rivale ; Pichegru, nommé général en chef de l'armée qui devait faire cette expé-

dition, la tenta au milieu de l'hiver. Il voulait, en maîtrisant la nature, apprendre à ses soldats qu'ils étaient sûrs de triompher des hommes. Une colonne traversa en effet le Wahal, glacé dès le 11 janvier; malheureusement le lendemain un vent du sud amena un commencement de dégel, et l'avant-garde de l'armée allait être coupée; mais, par l'effet d'une étoile qui sembla toujours accompagner les armées républicaines, quelques jours après les frimats reprirent, et l'armée entière se réunit. Gorcum, une des clefs de la Hollande, pouvait arrêter long-tems les Français autour de ses remparts; et l'abandon du prince d'Orange, qui s'embarqua pour l'Angleterre, mit cette forteresse sous la puissance des Français.

Le 23 janvier, les Français entrèrent en vainqueurs à la Haye, et, maîtres du palais du Stathouder, y établirent la résidence de leur état-major et des représentans de leur République.

Pendant ce tems-là, le général en chef faisait partir de la cavalerie et de l'artillerie de campagne pour la

Nord-Hollande : les glaces brisées et en monceaux n'arrêtèrent personne ; et, ce qui n'était encore jamais arrivé dans les annales des conquérans, des Français, qui avaient à peine une patrie, allèrent, sans navires, s'emparer de vaisseaux de guerre dans la mer du Zuyderzée.

Les sept Provinces-Unies, après un tel exploit, ne tardèrent pas à subir les lois du général en chef. Dès le 6 de février, elles furent obligées de se former en Assemblée nationale provisoire, où le Stathoudérat fut aboli, et un fantôme de gouvernement libre érigé sous la sauve-garde de la grande République.

Campagnes des armées des Pyrénées orientales et occidentales en Espagne.

La France pendant long-tems n'avait essuyé que des revers en Espagne ; ce qui venait en grande partie de ce que l'ombrageuse Convention ne laissait jamais long-tems le même général en place, tant elle craignait que ses victoires ne le conduisissent à l'insurrection. Telle était même la fréquence de ces commandans en chef, qui ne faisaient que passer, qu'un jour un officier supérieur des Espagnols, ayant des dé-

pèches à faire passer à une colonne républicaine, mit sur l'adresse : *Au général, quel qu'il soit, qui commande l'armée française.*

A la fin de 1793, et lorsque Doppet commandait en chef, les revers s'enchaînèrent aux revers : un camp français fut forcé sur les hauteurs de Ville-Longue ; l'ennemi s'empara de Saint-Elme, de Port-Vendre et de Collioure. On s'observa plutôt qu'on ne se combattit pendant l'hiver de 1794 ; mais la campagne de 1795 s'ouvrit sous les plus heureux auspices : le général Dugommier remporta le 1er. mai une victoire signalée à la redoute de Montesquieu, reprit les places qui avaient capitulé avec l'ennemi, et les deux armées des Pyrénées reçurent l'ordre de leur gouvernement de tenter l'invasion du territoire espagnol.

Ce plan d'invasion fut exécuté aussitôt que conçu : d'un côté le fort de Bellegarde fut emporté, de l'autre on s'empara de Fontarabie et de Saint-Sébastien. Les Français auraient été dans Madrid, sans la mort du général Dugommier, qui fut tué

aux environs de la Montagne-Noire, par l'explosion d'un obus.

Cependant Pérignon, qui succéda à Dugommier, se montra digne de ce héros. Quarante mille Espagnols étaient retranchés sur les hauteurs des montagnes de Figuières, derrière quatre-vingts redoutes qui semblaient inaccessibles ; les Français montèrent à l'assaut au travers d'une pluie de feu, vomie par quatre cents pièces d'artillerie, et s'emparèrent successivement des quatre-vingts redoutes. Figuières capitula après cette victoire mémorable, ensuite le fort de Roses et la ville de Bilbao. On était alors au milieu de l'été ; les généraux français menaçaient Pampelune, et la monarchie espagnole était sur le point de s'écrouler, lorsque son monarque, instruit par ses revers, plia sa fierté jusqu'à demander une paix, qui ne pouvait être que peu honorable à sa maison : les généraux en posèrent les bases, et elle fut ratifiée au mois d'août par la République.

Traité de paix avec la Prusse.

Quand une nation fait de grandes choses dans ses campagnes, elle est

bien sûre de faire la loi dans la diplomatie; une des plus belles opérations en ce genre est la paix mémorable avec la Prusse, conclue à Bâle le 5 avril, par la médiation du sage Barthélemy, et ratifiée le 16 par le gouvernement français; paix qui, n'étant point faite avec l'épée d'un vainqueur, conciliant les intérêts des deux puissances et préparant la paix de l'Allemagne, n'a jamais été enfreinte, même au milieu des déchiremens de l'Europe.

Insurrection populaire en faveur des Triumvirs.

A l'époque même de la paix avec la Prusse, celle de l'intérieur était troublée par la faction démagogique, qui voulait rétablir les derniers Triumvirs sur le trône révolutionnaire; les derniers jours de mars, une légion d'environ six cents femmes, choisies parmi celles qui avaient figurées dans les anciens désastres de la France, invitèrent la populace à s'insurger; mais la plupart des sections s'armèrent pour conserver l'ordre public, et il n'y eut point de 31 mai. Le surlendemain, le mouvement populaire prit un caractère plus alarmant; une partie du fau-

bourg Saint-Antoine vint demander impérieusement à la Convention, du pain, l'ouverture des clubs et la constitution de 1793 : une sorte de faiblesse que montra l'Assemblée nationale encouragea les factieux, qui vingt-quatre heures après revinrent en plus grand nombre, forcèrent l'enceinte de la salle et annoncèrent qu'ils voulaient le retour des anciens comités de gouvernement et la réorganisation du tribunal révolutionnaire.

Des folies sanglantes et atroces ne reviennent pas deux fois chez un peuple tolérant et magnanime. Paris en masse ne voulut pas se laisser décimer ; le général Pichegru était alors dans la capitale, il écouta l'opinion publique, désarma la section des Gravilliers, le foyer de toutes les émeutes, fit arrêter des membres des anciens comités révolutionaires, qui fomentaient la discorde, et il ne fallut que quelques heures de mesures sages pour empêcher le sang français de couler.

Jugement et chute des Triumvirs.

Les Triumvirs redevenaient des rois populaires, si cette insurrection,

à laquelle il est probable qu'ils n'eurent aucune part, avait réussi : elle échoua, et ils furent perdus. Dans les révolutions, on suppose toujours que les grandes têtes auxquelles un crime a pu être utile l'ont commis : d'après cette hypothèse, les orateurs de la Convention déclarèrent que les anciens assassins de la patrie avaient voulu décimer ses représentans, et un décret prononça la déportation de Barrère, de Billaud-Varennes, de Vadier et de Collot-d'Herbois.

Cette mesure entraîna l'arrestation d'un grand nombre de députés, dont quelques-uns avaient pris une part active à l'émeute des faubourgs St.-Antoine et St.-Marceau. Plusieurs d'entr'eux n'étaient coupables que de quelques vœux déplacés en faveur de la Montagne; il y en eut un dont le délit consistait à s'être trouvé dans un café, où l'on avait juré sur des poignards d'opérer un grand mouvement. La même peine les atteignit tous : on les envoya prisonniers au château de Ham, bastille du régime royal, qu'on avait conservée pour

y renfermer les ennemis de la république.

Vadier, qui ne croyait point à une patrie qu'il ne gouvernait pas, prit la fuite ; Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois furent déportés à la Guyanne française. Pour Barrère, dont le délit était d'avoir prêté sa plume éloquente à des rapports incendiaires que sa sensibilité repoussait, des religieuses le tirèrent de sa prison de Xaintes ; et tout libre qu'il devint, il expia la faiblesse d'avoir voulu sauver sa tête au comité de Salut public, par une longue proscription, après la journée terrible de fructidor.

Révolte du faubourg Saint-Antoine. Journée du 1er. prairial.

Le jugement des Triumvirs ne détruisit pas tous les germes de l'insurrection populaire, qui avait tenté de leur rendre la toute-puissance. La démagogie était une hydre qui renaissait à mesure qu'on en coupait les têtes : l'insurrection avait éclaté les premiers jours d'avril ; le 20 mars, il y eut une émeute au faubourg Saint-Antoine, qui mit la Convention à deux doigts de sa perte. Cette Convention était formée d'élé-

mens tellement désorganisateurs, qu'elle ne pouvait exister qu'en se déchirant elle-même, ou en troublant le repos de la république.

La révolte du 20 mai, plus connue sous le nom de journée du 1er. prairial, avait été préparée la veille par des affiches turbulentes, dont les rues avaient été couvertes : le jour même, au lever du soleil, on battit la générale et on sonna le tocsin dans les faubourgs St.-Antoine et St.-Marceau : une nuée de perturbateurs se répandit dans le sein de Paris pour soulever les sections, fit marcher de force une populace inerte, et s'empara des tribunes de l'Assemblée nationale; la Convention, qui n'avait point à ses ordres une police sagement organisée, n'avait pas prévu le péril, et n'y opposa que de vains décrets pour mettre hors de la loi les chefs de factions qu'elle ne connoissait pas; ce qui enhardit les conjurés, et les porta aux derniers excès, contre ce qu'ils appelaient les éternels ennemis de la Montagne.

On brisa avec des instrumens de mort une des portes de la salle, et la

gendarmerie des tribunaux, qui faisait la garde, fut obligée de former une haie pour garantir les législateurs des coups de bayonnettes : l'appareil de la résistance arrêta longtems les rebelles : enfin à quatre heures la salle fut toute entière en leur pouvoir, et les Sans-culottes armés défilèrent en tumulte, portant en écrit sur leurs chapeaux, *du pain et la Constitution de* 1793. Boissy-d'Anglas, présidait alors, il présenta avec calme son sein à demi-nu aux piques des conjurés, demandant que sa mort fût le dernier crime des ennemis de la patrie : Féraud tenta de le couvrir de son corps ; il fut tué d'un coup de pistolet, et on promena sa tête sanglante, suspendue au fer d'une pique, comme on l'avait fait de la princesse de Lamballe, à l'avénement de la république.

A neuf heures, la Montagne, maîtresse du champ de bataille, se mit à organiser froidement ses plans de vengeance ; les uns demandèrent la liberté des Triumvirs, les autres les visites domiciliaires afin d'arrêter les aristocrates : tous les suffrages se

réunirent pour instituer à l'instant un comité suprême de gouvernement.

A minuit la scène changea ; Legendre se présenta dans la salle à la tête d'une force armée sous les ordres de Raffet; les soldats défilèrent au pas de charge, et présentant la bayonnette. Cette attitude menaçante en imposa à des assassins qui avaient moins de courage que d'audace, et la salle en un moment se trouva évacuée.

La Convention, maîtresse du champ de bataille, se réconciliait à jamais avec la masse des gens de bien, si elle s'était montrée généreuse, ou du moins si elle avait renvoyé aux tribunaux ordinaires le jugement de ce grand délit contre l'ordre public ; au lieu de cette politique tutélaire, après avoir fait brûler la minute des décrets rendus par la Montagne pendant son règne de trois heures, elle se mit froidement à dresser à son tour des tables de proscription : on y comprit treize députés, parmi lesquels étaient les quatre membres du nouveau comité de gouvernement, et le général de la force armée de l'insurrection,

1795.

Capitulation et désarmement du faubourg Saint-Antoine.

Cependant les démagogues dispersés semblaient plus effrayés que vaincus; ils se réunirent à l'Hôtel-de-Ville, et prirent le titre étrange de *Convention nationale du Souverain*. De là ils se portèrent au faubourg Saint-Antoine, dont les trois sections se soulevèrent : on se rangea en bataille de part et d'autre en face du palais des Tuileries, et la guerre civile allait s'allumer, quand de bons esprits se répandirent dans les rangs, firent déposer les armes, et engagèrent les insurgés qui n'étaient qu'égarés, à retourner dans le sein de leurs familles.

Le surlendemain la Convention eut l'imprudence de faire condamner à mort l'assassin de Féraud : les insurgés virent dans cet acte de justice une infraction de la capitulation, ils arrachèrent des mains des gendarmes le coupable, qui montait les marches de l'échafaud, et le promenèrent en triomphe dans les rues de la capitale.

Dans l'intervalle, la Convention avait organisé un grand plan de défense; trente mille citoyens de Paris

s'organisèrent en bataillons, et vinrent, sous les ordres du général Menou, faire le siége du faubourg Saint-Antoine. Alors les révolutionnaires capitulèrent, se laissèrent désarmer, et trente-un de leurs chefs furent condamnés à mort.

Supplice des auteurs de la journée de prairial.

Cette défaite de la Montagne entraîna le supplice des députés mis en cause pour la journée de prairial. Rulh, le premier de tous, se poignarda avant son jugement : six autres furent condamnés à mort; c'étaient Romme, Duroy, Soubrany, Goujon, Bourbotte et Duquesnoy. Tous mirent dans leurs derniers momens une énergie de caractère, qui, dans une meilleure cause, aurait mérité les plus grands éloges.

Il fallait descendre un escalier obscur pour passer de la salle d'audience criminelle dans la prison; ils se partagèrent deux couteaux, les seules armes qu'on avait laissées en leur pouvoir, et s'en frappèrent avec courage. Romme, Goujon et Duquesnoy périrent en quelques minutes de leurs blessures; les autres, dont les coups avaient été plus mal

dirigés, prononçaient encore quelques mots quand on les porta sur l'échafaud. Bourbotte surtout, le plus intrépide des conjurés, haranguait encore d'une voix éteinte les spectateurs, quand la hache fit tomber sa tête.

Les vengeances de la Convention amenèrent cependant quelque bien pour l'ordre public; un décret enjoignit aux sections de Paris de procéder au désarmement des agens de la tyrannie pendant le régime de la terreur; un autre cassa le tribunal révolutionnaire.

Le moment était venu peut-être d'adopter la motion touchante de Dussaulx, le traducteur de Juvénal, qui demanda à la tribune qu'on élevât dans Paris un autel expiatoire de tout le sang français qui avait été injustement versé depuis l'avénement de la république. Un pareil décret anéantissait toutes les factions, et ne laissait plus subsister, dans une population de trente millions d'hommes, que des amis de la patrie; mais les chefs du gouvernement n'avaient point totalement dépouillé l'esprit

révolutionnaire, et la France était appelée à gémir encore des deux journées de vendémiaire et de fructidor.

Mort du Prince-Royal.

Les troubles occasionnés par l'insurrection du 1er. prairial étaient à peine dissipés, qu'on apprit la mort de l'infortuné fils de Louis XVI, dans sa prison du Temple. Ce jeune prince mourut dans son lit; et il ne faut point croire au bruit populaire, qui l'a fait empoisonner par les démagogues. Il était né d'une complexion infiniment délicate, et ses malheurs avaient achevé d'appauvrir en lui les principes de la vie. Quant à ses vertus naturelles, à la bonté héréditaire dans sa famille, elles n'avaient été dépravées ni par la perversité de son instituteur Simon, ni par les feuilles incendiaires qu'on lui faisait lire. Il mourut avec calme, connaissant ses anciens droits au trône, et ne trouvant, dans une pareille jouissance, rien à regretter.

La mort du Prince-Royal ne rassurait pas la Convention contre tous les dangers qu'elle avait à courir; elle voulait faire passer en loi un

emprunt forcé d'un milliard, à troi pour cent d'intérêt; et, comme els se doutait des violentes réclamatiole que produirait une pareille mesuns elle se créa une espèce de gare, prétorienne, destinée en appareride à maintenir l'ordre dans Paris, et à laquelle elle donna le nom de Légion de police.

Procès et mort de Joseph Lebon.

Des légions sont une faible sauvegarde contre l'indignation des peuples; la Convention, mieux conseillée, mit en cause un de ses représentans, qui avait égalé Carrier et Fouquier-Tainville en férocité, et recula, par cet acte mémorable de justice, la guerre civile qui devait s'allumer contre elle, et qui n'éclata qu'en vendémiaire.

Joseph Lebon, commissaire de la Convention à Cambrai et Arras, avait choisi cette dernière ville pour le théâtre ordinaire de ses sanglantes proscriptions. Il dînait publiquement avec le bourreau; et, dans ses voyages, il ordonnait que la guillotine restât dressée, afin de maintenir la mort à l'ordre du jour.

L'orage s'était élevé contre ce rival

de Collot-d'Herbois, dès les premiers jours qui suivirent la révolution thermidorienne; mais, soit par l'embarras d'analiser les deux mille neuf cents pièces qui formaient le dossier de son procès, soit par la crainte d'envelopper dans sa proscription une foule de grands personnages qui l'avaient encouragé dans sa tyrannie, son acte d'accusation ne fut dressé que le 17 juillet 1795; il se défendit à la tribune en déchirant tous les voiles. On remarqua surtout cette phrase dans son apologie : « Législa-» lateurs, j'ai fait en sorte d'être le » moins coupable qu'il m'a été pos-» sible, en exécutant vos décrets; » faites des lois justes, et si je vis » encore, vous me les verrez exé-» cuter avec le même dévouement. »

Cette récrimination était légitime sans doute, mais l'histoire doit être juste; presque tous les hommes de sang qui avaient été les instigateurs des Lebon, des Carrier, des Collot-d'Herbois, n'existaient déjà plus au milieu de 1795. Ils avaient expié leurs longs attentats par le supplice ou par le suicide.

Ce fut le supplice qui termina les jours du proconsul d'Arras; la Convention s'étant déclarée en permanence jusqu'à ce que l'acte d'accusation contre ce grand coupable fût rédigé, il fut traduit par un décret devant le tribunal du département de la Somme, qui le condamna à perdre la vie. Joseph Lebon n'avait point l'enthousiasme démagogique et la fièvre brûlante de civisme des conjurés de prairial; il vit la mort avec crainte, et la subit avec lâcheté.

Suite de la guerre de la Vendée. Descente des émigrés à Quiberon; leurs désastres.

Pendant que d'un côté la Convention réparait d'anciens désastres, d'un autre elle en créait de nouveaux, par ses rigueurs indiscrètes contre les Vendéens et les émigrés. Cette mauvaise théorie de gouvernement amena, suivant l'usage, des délits et des vengeances, des proscriptions et des représailles.

La reprise des hostilités dans la Vendée avait d'abord été favorable aux généraux de la république: Charrette avait été battu; on avait repris sur l'ennemi l'île de Noirmoutier. Malheureusement les vainqueurs ne connaissaient point les

jouissances de la générosité; ils pillaient les villes qui s'étaient soumises, ils mettaient le feu aux cabanes des cultivateurs. Maîtres de la personne de Delbée, général en chef de l'armée royale, ils le portèrent en triomphe blessé et mourant, et le fusillèrent sur son fauteuil.

Ce mode de faire la guerre revivifia l'insurrection expirante; Laroche-Jacquelin s'empara de Chollet, et on reprit les armes dans tous les départemens de l'Ouest. C'est alors qu'on imagina, dans les conseils de la Convention, les colonnes infernales, chargées de faire de la Vendée un vaste désert inondé du sang de ses habitans. Ces colonnes exécutèrent par patriotisme ce qu'on leur ordonnait par férocité. Le représentant du peuple Léquinio, et d'autres écrivains qui ont porté le calcul sur ces scènes de dévastation, pensent qu'il en coûta à la Vendée le quart de sa population, et que les vainqueurs y perdirent cinquante mille hommes.

Charrette, plus puissant que jamais, parce que la vengeance lui

créait des armées, battit plusieurs fois les colonnes infernales ; mais la mort prématurée de la Roche-Jacquelin, qui fut tué après une victoire par un volontaire qu'il voulut désarmer, changea subitement la face des affaires. Les Vendéens proposèrent un plan de pacification générale, que la république agréa, mais qui échoua ensuite par les préparatifs de l'Angleterre pour la descente de Quiberon.

Ce fut le 15 mai 1795 que l'expédition eut lieu ; une partie de l'escadre anglaise débarqua sur la côte huit mille émigrés, qui s'emparèrent à l'instant du fort Penthièvre. Le général Hoche accourut à l'instant avec vingt-cinq mille hommes, traça des lignes de circonvallation, pour empêcher la colonne royale de franchir la péninsule ; et, grâce à des intelligences qu'il avait dans le fort Penthièvre, s'en empara, et passa au fil de l'épée la plus grande partie de la garnison.

Le jeune Sombreuil, héritier de la valeur de son père, se retrancha quelques momens sur une éminence

voisine de la mer, avec un corps de sept cents hommes, mais il fut obligé de capituler, pour sauver une effusion inutile de sang humain. Hoche, né sensible et généreux, voulut sauver ce guerrier, ainsi que sa troupe d'élite; mais l'Assemblée nationale ne ratifia point le traité; et Sombreuil, l'évêque de Léon, douze chefs d'émigrés, et presque tous les prisonniers furent mis à mort.

On a dit dans les papiers publics du tems, que les Anglais, qui étaient alors sur la côte, voyant les débris de la garnison du fort Penthièvre, se jeter dans les flots pour gagner leur escadre, dirigèrent sur eux leurs canons chargés à mitraille. Les hommes accusés de cette infraction de toutes les lois sociales, ont répondu que leurs bateaux de transport se trouvant surchargés de fugitifs, et en danger de couler bas, on avait tiré en l'air quelques coups de canon chargés à poudre, pour déterminer les derniers fugitifs à retourner à la côte. Quelque version qu'on adopte, l'énergie que les écrivains de la Grande-Bretagne ont mise à laver la

nation de cette perfidie, annonce du moins que cette action atroce n'eut pas l'approbation de son gouvernement.

Anniversaire du 10 août.

L'expédition de Quiberon se rapproche par les dates de la journée du 10 août, qui renversa la monarchie en 1792. Les bons esprits s'attendaient qu'on ne renouvelerait pas des idées sinistres, qui, en heurtant violemment les partis, éloignaient le retour de l'harmonie; mais quoique la Montagne eût été renversée, ses débris dominaient encore la Convention. Un orateur déclara qu'on ne saurait trop dévouer à la haine publique le régime royal, qui, suivant lui, consacrait la grandeur d'un homme et la nullité de tous; et, d'après ce principe, la fête du 10 août fut célébrée avec une pompe qui en palliait mal l'immoralité.

Cassation des jugemens rendus par le tribunal révolutionnaire. Destruction des sociétés populaires.

Il est vrai que d'un autre côté le Corps législatif, cédant à l'opinion publique, qui tendait sans cesse à le maîtriser, revint sur ses pas, en annulant les jugemens de mort rendus par le tribunal de sang de Dumas et de Fouquier-Tainville; ensuite, sur

un rapport des trois comités de Salut public, de Sûreté générale et de Législation, il décréta la dissolution légale de toutes les sociétés populaires, qui, pendant le règne de la terreur, avaient partagé avec lui les rênes du gouvernement.

C'est dans la discussion qui suivit ce rapport, qu'on apprit une anecdote bien étrange sur la démence féroce de Robespierre, agent invisible des clubs et du tribunal révolutionnaire : ce nouveau Caligula avait calculé qu'il avait besoin de la mort de huit millions d'hommes pour consolider sa toute-puissance.

La dissolution des clubs et l'anéantissement du tribunal révolutionnaire, furent regardés par la masse de la nation comme deux grands bienfaits du gouvernement; et il ne tenait qu'à la Convention de ramener les esprits trop long-tems aliénés, si l'ambition de se perpétuer dans un règne fécond en crimes et en désastres ne lui avait fait imaginer les décrets odieux de fructidor, qui amenèrent la guerre civile de vendémiaire.

Constitution de 1795 ou de l'an 3 de la république.

Cependant il fallait à la France un code de lois qui prévînt les dissensions intestines, et lui servît de sauvegarde contre les invasions étrangères; la constitution royale de 1791 était tombée avec le trône; celle des démagogues, qui lui avait succédé, se trouva si informe, qu'elle ne fut pas même mise à l'essai. Le 18 avril, Cambacérès vint à la tribune proposer les lois organiques d'un troisième code, qui devait être à la fois puisé dans la raison sociale, et assorti aux circonstances. Elles furent adoptées, et un comité de onze membres fut chargé de travailler d'après ces bases. Le 28 juin, Boissy-d'Anglas, qui avait le génie de législation, lut sur ce sujet un discours préliminaire fortement raisonné et applaudi avec transport; mais l'ouvrage des Onze ne remplit point les espérances des amis de l'ordre; la royauté populaire, partagée entre cinq membres du Directoire, qui ne régnaient qu'un moment, ne pouvait satisfaire les amis d'une monarchie de quatorze cents ans; l'institution d'un corps législatif divisé

en deux chambres, dont l'une représentait celle des pairs, ne semblait pas assez républicaine aux démagogues; le défaut surtout de balance entre les pouvoirs, éternisait les divisions publiques qu'on voulait anéantir. Toutes ces considérations, qui n'échappèrent pas à quelques hommes sages, mais que le tems seul devait justifier, n'arrêtèrent pas un moment la Convention; elle discuta article par article la constitution nouvelle, et l'adopta. La France, qui avait besoin d'une ancre de salut dans son naufrage, y adhéra de son côté avec une touchante unanimité. On prêta à l'envi, dans les villes et dans les campagnes, un troisième serment, qui ne devait pas avoir plus de valeur que ceux qui l'avaient précédé.

Lois désorganisatrices des 5 et 13 fructidor.

Cette constitution, une fois reçue par la masse entière des citoyens, il semblait naturel que la Convention terminât un règne de trois ans, qui avait pesé sur la France et sur l'Europe; mais ses longs attentats s'offrirent alors à sa mémoire; ses membres les plus influens craignirent de

ne pas trouver sur le globe un sol hospitalier qui pût les recevoir; et, troublés par leurs remords, sous prétexte de présider au mouvement de la machine politique qu'on venait de réorganiser, ils imaginèrent de se proroger, malgré l'opinion publique, dans la toute-puissance.

Ce fut Baudin des Ardennes, affilié à tous les partis, sans que son cœur en adoptât aucun, qui présenta au nom d'un comité les décrets désorganisateurs, destinés à perpétuer les agens d'une tyrannie que la constitution même semblait repousser. Il s'agissait de forcer le souverain (c'est le nom qu'on donnait à la nation qu'on voulait enchaîner) à ne prendre que dans le sein de la Convention les deux tiers du nouveau Corps législatif qu'on allait réorganiser; ce qui tendait, en détruisant son nom, à conserver ses élémens.

Ces décrets furent donnés le 22 et le 30 d'août, qui répondent au 5 et 13 fructidor du calendrier républicain. Ils excitèrent d'autant plus de fermentation dans les es-

prits, qu'outre la masse des deux conseils, qui devait être essentiellement révolutionnaire, on statua que ce ne serait que dans les deux tiers conservés qu'on prendrait les cinq membres qui devaient former le pouvoir exécutif. La France se partagea sur la sanction de ces décrets; pour Paris, le foyer des lumières, sur quarante-huit sections, il y en eut quarante-six qui, en adoptant la constitution nouvelle, rejetèrent avec énergie les décrets de fructidor.

Cette indignation fortement prononcée contre des lois qui éternisaient l'oppression de la France, en prolongeant d'une manière indéfinie le règne de ses oppresseurs, frappait d'autant plus les bons esprits, qu'on avait partout adhéré, avec un enthousiasme qui n'avait rien de factice, à la constitution mal coordonnée qui venait de paraître. On avait remarqué que sur 953,226 votans, il n'y en avait eu que 41,892 qui lui avaient refusé leur suffrage. Il est vrai que par un oubli de la grande loi sociale, qui prive la force armée du droit de délibérer, on avait

recueilli les votes de diverses armées, et entre autres des cent mille hommes de celle de Sambre et Meuse ; ce qui tendait à faire soupçonner que d'autres poids étrangers avaient pu être mis dans la balance par les agens secondaires du gouvernement.

Interrègne. Le période que nous allons parcourir, depuis l'instant où la constitution de l'an 3 fut reçue, jusqu'à celui où elle fut mise en activité, ne peut recevoir dans l'histoire que le nom d'interrègne; car la souveraineté de cette assemblée finissait de droit au 1er. vendémiaire de l'an 4, qui répond au 23 septembre 1795; et elle se prorogea, de sa pure volonté, jusqu'au 29 octobre, jour où l'on installa avec pompe, le conseil des Anciens, celui des Cinq-Cents, et un fantôme de Directoire.

Ce titre d'interrègne est ici d'autant plus important, qu'il semble justifier Paris de son insurrection contre les dépositaires visibles de la toute-puissance ; insurrection qui n'est devenue un crime, que parce qu'elle n'a pas été suivie de la victoire.

L'interrègne dura trente-six jours; il renferme quelques institutions sages, destinées à réconcilier la Convention avec les gens de bien, telles que le décret qui abolit la loi des suspects, et celui qui fait tacitement le procès au règne de la terreur, en statuant qu'on abolira à la paix la peine de mort. Quant aux événemens, les seuls dignes de fixer les regards, sont le procès d'état intenté à Lemaître, et la trop mémorable insurrection de vendémiaire.

Procès criminel de Lemaître.

Le nouveau gouvernement avait très-peu de stabilité; les partisans de la maison de Bourbon profitèrent de l'incertitude des esprits pour fomenter de nouveaux troubles. Il y avait à Bâle un comité secret d'émigrés, qui, depuis les premiers mouvemens de la Vendée, entretenait une correspondance active avec les mécontens de la république; on saisit les premiers anneaux de la chaîne, en s'emparant des papiers de l'ancien secrétaire-général des finances, Lemaître. Le mystère du complot était ingénieusement voilé, l'écriture apparente du corps de la correspondance

n'offrait rien de suspect; mais les conjurés qui étaient dans le secret, lisaient le plan tracé avec une liqueur blanche dans les interlignes. Le peu de diplomates qui existaient parmi les conventionnels, interprétèrent ce chiffre; Lemaître fut traduit à l'instant à une commission militaire. Richer-Sérisy faisait circuler à cette époque le n°. 12 de son *Accusateur public*, satire pleine de talent et de fiel contre les décrets fructidoriens; il fut mis en cause, mais le jury le sauva. Pour l'agent de la correspondance de Bâle, il fut dans la suite condamné à mort.

Insurrection et journée de vendémiaire.

Ce double procès acheva d'aigrir les sections de Paris, qui ne prévoyaient pas jusqu'où l'ambition de gouverner prolongerait l'interrègne. Dès le premier moment que les assemblées primaires avaient été ouvertes, ces sections qui, d'après les maximes de la démocratie, se croyaient les représentans nés du souverain, s'étaient placées sous la sauve-garde les unes des autres; et lorsqu'elles virent leurs murmures dédaignés, leurs pétitions au Corps

législatif rejetées, elles eurent l'audace de publier un manifeste contre un gouvernement qu'elles appelaient usurpateur, et de se constituer en permanence. Un décret ordonna aux assemblées primaires de se dissoudre; personne n'obéit, et les esprits s'aigrirent davantage.

L'énergie qu'on a, dans la suite, tant reprochée aux Parisiens, était alors toute entière en logique, et personne ne songeait à prendre les armes contre les seules autorités visibles qui existassent alors; ce qui le démontre, surtout aux yeux de l'histoire, c'est qu'une force armée ayant été envoyée dans la salle du Théâtre Français, pour dissoudre le corps électoral, celui-ci ne fit pas la plus légère résistance. Les sections n'opposèrent à un ennemi armé, que des critiques de plume, qui ne pouvaient être à l'épreuve des pièces d'artillerie.

Les souverains de l'interrègne achevèrent de gâter leur cause, en tirant des prisons la lie des comités révolutionnaires et des bourreaux de septembre, que la réaction ther-

midorienne y avait fait renfermer. Ces bandes furent enrégimentées sous le nom de Patriotes de 1789, et la guerre civile commença.

L'explosion eut lieu le 12 vendémiaire. Le général Menou avait été chargé de désarmer la section Lepelletier ; il mit dans cet acte d'obéissance militaire, une sagesse et une modération qui devaient être couronnées d'un meilleur succès. Aucune goutte de sang, ni pur ni impur, ne coula ; les deux partis, après avoir tenté vainement de se concilier, restèrent dans une attitude militaire de défense. Le général fut décrété d'accusation, et n'en devint que plus respectable aux yeux de l'opinion publique.

A cette époque, les sections songeaient si peu à faire un 31 mai dans un sens contraire, qu'elles n'avaient ni général à leur tête, ni état-major, ni pièce d'artillerie; ce fut la nuit du 12 au 13 vendémiaire que celle du Théâtre-Français s'avisa de proposer un général de brigade, nommé Danican, pour donner de l'unité aux mouvemens de l'insurrection.

Danican avait la bravoure du soldat, plutôt que l'expérience du grand capitaine; placé dans une position délicate, où il s'agissait moins de vaincre que de deviner de quel côté pencherait la victoire, il invita les sections à n'opposer aux patriotes de 1789 qu'une force d'inertie. Une pareille tactique n'a aucun pouvoir dans les guerres révolutionnaires, où l'audace couronnée du succès est appelée vertu; les rois populaires de l'interrègne, plus instruits de ce qui fait les destinées des républiques, mirent à la tête de leurs forces militaires Barras, dont le courage raisonné et l'intelligence amenèrent la victoire sous leurs drapeaux.

Ce fut le soir du 13 vendémiaire que la mêlée commença; les deux partis s'accusèrent réciproquement d'avoir donné l'ordre de faire feu, et l'histoire à cet égard ne peut proposer que des conjectures. Le canon, parfaitement dirigé par les conventionnels, balaya en une heure les quais, le poste de Saint-Roch, et les avenues des Tuileries : la nuit vint, et les hostilités cessèrent; mais

personne ne songea le lendemain à disputer aux patriotes de 1789 une ombre de victoire.

Vengeance des conventionnels.

Si les restes de la Convention avaient déployé quelque clémence, Paris leur aurait peut-être pardonné leur victoire; mais ils se vengèrent, et par là ils se rendirent encore plus odieux. Dès le 15 de vendémiaire, une loi statua sur le désarmement des sections; une autre créa trois commissions militaires, pour juger seules et en dernier ressort les résultats d'une insurrection mal conçue, et le délit d'une défaite.

Les premiers jugemens furent deux sentences de mort contre le président de l'Assemblée primaire du Théâtre Français et son secrétaire. L'un d'eux prit la fuite; l'autre, sur le point d'être arrêté, se donna un coup de poignard, et alla rendre le dernier soupir sur l'échafaud.

Dix-huit autres accusés furent les jours suivans condamnés à la même peine. On comptait dans ce nombre sept présidens de sections; mais un seul subit son jugement : c'était Lafond, commandant de colonne,

jeune homme de la plus grande espérance. Danican, dont le nom était à la tête de la liste de proscription, se sauva dans Londres, et y publia un écrit sur la journée de vendémiaire, qui renfermait moins son apologie qu'un libelle plein de fiel contre le Directoire.

Enfin le 26 octobre, qui répond au 4 brumaire de l'ère républicaine, le président du Corps législatif, Génissieux, déclara que la session de la Convention nationale était terminée. Le même jour, on compléta les deux tiers qui devaient être prorogés sous le nom de conseil des Anciens et de conseil des Cinq-Cents, et la troisième des constitutions françaises fut mise en activité. Fin de l'interrègne.

On était si las en France de jouer un rôle dans les insurrections, ou d'être témoin passif des discordes publiques, que malgré les décrets de fructidor, malgré la victoire de vendémiaire, et les froides vengeances qui en furent la suite, personne ne songea à remuer: toutes les factions s'assoupirent un moment, tou-

tes les haines se turent; et s'il y avait eu quelque étincelle de génie dans les mobiles du gouvernement, après quelques mois d'administration tutélaire, le régime de la terreur, le comité de Salut public et la tyrannie de l'interrègne auraient été oubliés.

Composition du Directoire.

On aurait désiré que les premiers magistrats de la république, étrangers à tous les partis, ennemis de toutes les factions, et n'ayant entre eux de point de contact que par l'amour de la patrie, eussent été choisis hors du sein de cette Convention, qui, soit justement, soit à tort, avait laissé des traces sinistres dans la mémoire des hommes. On employa une ruse digne de Machiavel, pour ne faire entrer que des conventionnels au pouvoir exécutif; la loi voulait que le conseil des Cinq-Cents composât une liste de candidats pour celui des Anciens, qui devait y prendre les cinq membres du Directoire. On présenta au scrutin des sages cinquante noms, dont quarante se trouvaient parfaitement ignorés. Ces derniers s'étonnèrent

du piége, mais s'y laissèrent enlacer; ils nommèrent les hommes qui avaient figuré dans les assemblées législatives : c'étaient Lareveillère, qui n'avait point encore imaginé de journée de Fructidor, le sage Letourneur, Sieyes, l'ame de toutes les constitutions, le diplomate Rewbel, et le général Barras, à qui on devait la victoire de vendémiaire.

Sieyes se trouvait plus flatté d'être nommé à la première place de la république, que de la remplir; il refusa, et on le remplaça par Carnot, homme d'un grand caractère, et qui passait en Europe pour avoir organisé la victoire.

Échange de la princesse royale.

Un des premiers actes de ce Directoire nouvellement organisé, fut un hommage à la morale publique. La fille de Louis XVI était toujours détenue au Temple, et on n'avait d'autre délit à lui reprocher que d'être née d'un père mort sur l'échafaud. Il fut arrêté qu'on l'échangerait contre Camus, Quinette, le général Beurnonville, et les députés que la vengeance de Dumourier

avait fait mettre dans la citadelle d'Olmutz ; l'échange se consomma dans un village situé sur la rive droite du Rhin. La princesse royale, maîtresse de sa destinée, obéit à la dernière volonté de son père, et se rendit à Vienne pour épouser le duc d'Angoulême.

Cet événement, auquel la France entière parut prendre part, devint fatal à l'ambassadeur de Toscane. Il avait demandé aux Directeurs la permission de faire une visite à la princesse, comme ministre d'une puissance qui lui était alliée ; ces magistrats ombrageux supposèrent dans cette entrevue un rendez-vous de conjurés, et ils enjoignirent à l'ambassadeur de sortir de Paris sous vingt-quatre heures.

Cette infraction du droit des gens, qui, grâce à la stupeur de toutes les puissances du second ordre, n'entraîna non-seulement aucune guerre, mais encore aucune réclamation de la part des cabinets, est le dernier événement tristement mémorable qui tienne à l'année 1795, dans l'ordre de la chronologie.

Les républiques, ainsi que les monarchies, périssent d'ordinaire par le défaut d'ordre dans les finances, surtout quand il n'y a pas une morale publique fortement protégée par le gouvernement; le papier-monnaie, dont la démagogie avait si singulièrement abusé, tombait depuis long-tems dans un tel discrédit, qu'au lieu d'être le type de la richesse, il n'était plus que l'emblème des combats de l'agiotage contre la pauvreté. On se détermina enfin à briser les planches gravées qui servaient à la fabrique des assignats, et c'est alors qu'on apprit l'anecdote, qui fut confirmée long-tems après par un rapport du ministre des finances, Ramel, que depuis l'Assemblée constituante jusqu'à l'avénement de la constitution de 1795, il avait été émis en France, de ce papier-monnaie, pour la somme de quarante-cinq milliards cinq cent quatre-vingt-un millions. On aurait acheté avec cet argent, s'il n'avait pas été fictif, tous les trônes de l'Europe.

1796. Embarras des finances; création des mandats territoriaux.

Il s'agissait de remplacer ce papier

avili, par un autre moins discrédité; car il n'entrait dans l'idée de personne de ramener le numéraire en créant un esprit public, en encourageant les arts, en donnant un nouveau ressort au commerce et à l'agriculture; alors parurent les promesses de mandats territoriaux, qui furent émises à la fois pour une somme de deux milliards quatre cents millions. Leur règne dura encore moins que celui des assignats; la France, le foyer de toutes les richesses, devint plus pauvre que jamais; et ce qui donne une bien haute idée de l'énergie de ses habitans, c'est que sa pauvreté même lui servit d'aiguillon pour étonner l'Europe par ses victoires.

Destruction des semences de guerre dans la Vendée

Supplice de Stoflet et de Charrette.

Un des fléaux qui désolaient alors le plus la France, parce qu'il renaissait sans cesse par les moyens mêmes qu'on prenait pour l'anéantir, était la guerre intestine de la Vendée. Jusqu'alors on n'avait envoyé dans ces contrées impatientes du joug, que des hommes de sang, qui, en semant les désastres, ne recueillaient que les vengeances. Le Directoire,

éclairé par l'opinion publique, y fit passer le général Hoche, qui, la raison calme dans la tête, et la tolérance dans le cœur, ramena peu à peu les esprits, et jeta les semences d'une réunion. Deux chefs de l'insurrection avaient résisté à tous les piéges que leur avaient tendu ses prédécesseurs; il leur fit, avec ses colonnes mobiles, la guerre la plus active, trouva le moyen de s'emparer de leurs personnes, et scella de leur sang le retour de la Vendée à la république.

Stoflet, sa première victime, simple garde-chasse en Lorraine, était parvenu, à force de bravoure et de talens militaires, à commander dans le département de l'Ouest des armées de soixante mille hommes. Dans l'espace de vingt mois, il avait payé de sa personne dans près de cent cinquante actions; et comme le danger semblait ne pas exister pour lui, il se laissa surprendre dans une cabane de paysan par une colonne mobile, qui le traîna à Angers pour y subir son supplice.

La destinée de Charrette excita

encore plus l'attention publique; parce que ce gentilhomme breton, recommandable par son origine et par ses alliances, joignait la bravoure impétueuse du soldat à la présence d'esprit des grands capitaines. L'unique reproche fondé, dont ses amis mêmes n'ont pu le laver, est d'avoir, malgré sa tolérance bien connue, usé plus d'une fois de l'affreux droit de représailles. Après trois ans de combats, et presque toujours d'exploits, car il était partout où le danger l'appelait, depuis le mois de mars 1793, il fut surpris par un détachement républicain, qui le chassait depuis six heures comme une bête fauve, et traîné à Nantes, pour y être jugé par un conseil de guerre. On trouva dans ses vêtemens un brevet de commandant en chef de l'armée catholique et royale, daté de Vérone. Il écouta avec la plus grande sérénité la sentence qui le condamnait à mort, et ne témoigna d'autre regret, que de ne pas périr sur un champ de bataille.

Le supplice de Charrette et de Stoflet servit encore plus que les

victoires des républicains, à amener la pacification de la Vendée. Hoche parcourut avec vingt mille hommes les quatre départemens insurgés, et vit tout plier devant lui. Le général Scépeaux mit bas les armes, et le comte de Frotté, invariable dans ses opinions politiques, se retira en Angleterre.

Organisation et première séance publique de l'Institut national.

Pendant que la Vendée se pacifiait, le nouveau gouvernement préparait en silence un nouveau bienfait à la nation, en accueillant les lumières, et en revivifiant les anciennes académies sous le titre d'Institut.

L'Institut se trouvait dans la constitution de 1795, avec ses cent quarante-quatre membres, divisés en quatre classes ou académies. Le Directoire, une fois consolidé, commença par en nommer quarante-huit, pour servir de noyau à ce premier des corps littéraires; et il faut dire à sa louange, qu'il consulta en général la voix publique. Les quarante-huit hommes de lettres de la nomination du gouvernement, se constituèrent corps électoral, et choi-

sirent quatre-vingt-seize collègues pour se compléter. La première séance publique eut lieu avec une pompe qui tenait de l'accueil fait aux lettres sous les Médicis et sous Louis XIV. Le pouvoir exécutif y assista en grand costume; et cette belle réunion a dans la suite justifié le choix de ses membres, par son système métrique, par son zèle pour le progrès des arts, et par ses mémoires.

Fête de la Reconnaissance.

Tout prospérait à cette époque entre les mains du nouveau gouvernement, qui n'avait pas encore été corrompu par l'habitude de la toute-puissance. C'était l'époque où l'invincible Bonaparte, nommé commandant en chef de l'armée d'Italie, exécutait le mémorable passage du Pô, gagnait la bataille de Lodi, et préparait les conditions de l'armistice qu'il devait accorder au souverain Pontife; mais ces exploits trouveront une place distinguée dans l'histoire suivie de la campagne mémorable des Français, qui amena les préliminaires de Léoben; il suffit d'observer ici que les triomphes mi-

litaires du héros de Lodi et d'Arcole amenèrent l'institution d'une fête de la Reconnaissance, célébrée à Paris avec un enthousiasme qui n'avait rien de factice, comme toutes celles que les agens de la terreur imaginèrent long-tems, pour légitimer leurs crimes aux yeux de la république.

Il était difficile de trouver dans les annales de la France libre, une époque plus belle que celle qui s'était écoulée depuis la mise en activité de la constitution nouvelle, jusqu'aux victoires de Bonaparte, qui amenèrent la fête de la Reconnaissance; mais dans les républiques qui s'organisent, il n'y a point de beaux jours sans nuages; c'est le moment où toutes les factions devaient se rallier sous les mêmes drapeaux, que les restes impurs de la Montagne cherchèrent à changer la paix intérieure de l'Etat en troubles et en funérailles.

Conspiration de Babœuf.

Babœuf, espèce de Catilina sans génie, organisa la conspiration contre le nouvel ordre de choses. Il devait, la nuit du 11 mai, répandre dans la capitale une horde de Sans-

culottes, égorger les membres les plus purs des deux conseils, rétablir le code démagogique de Hérault-Séchelles, et mettre toutes les maisons suspectes d'aristocratie au pillage.

Le Directoire, qui faisait surveiller les machinateurs des troubles par ses agens, ordonna de cerner la maison où ils tramaient leurs complots. On y trouva le représentant du peuple Drouet, qui avait arrêté Louis XVI à Varennes; on y lut le plan d'un comité insurrecteur, et des affiches, portant que tout homme qui reconnaîtrait d'autre autorité que celle du peuple souverain, serait mis à mort. Il n'en fallait pas davantage pour motiver les justes rigueurs de la loi; les chefs de la conjuration furent arrêtés; on établit une haute Cour de justice à Vendôme, et le procès criminel commença.

Cependant le complot tenait par ses ramifications jusque dans les deux conseils, dont les deux tiers étaient composés de conventionnels. On fit évader Drouet; et la nuit où

les prisonniers devaient être transférés à Vendôme, les amis de l'anarchie, à la tête d'une masse immense de peuple, se rendirent armés au camp de Grenelle, pour le soulever; mais les soldats de la république restèrent fidèles. On fit feu contre les insurgés; plusieurs périrent sur le champ de bataille, et cinquante-deux furent traînés dans les prisons de la capitale.

Cette seconde conjuration n'eut pas le tems d'étendre ses rameaux; une commission militaire, aussi expéditive que le tribunal de Fouquier-Tainville, mais un peu plus juste, n'eut besoin que de cinq séances pour juger cent trente-quatre accusés, dont trente furent condamnés à la déportation, et trente-un fusillés au camp de Grenelle. Parmi ces derniers se trouvaient trois anciens conventionnels, qui avaient coutume de siéger au haut de la Montagne.

Quant au jugement de la haute Cour de Vendôme, il se fit attendre pendant un grand nombre de mois, tant on cherchait, en enveloppant

de formes tutélaires la vie des perturbateurs, à rassurer la nation sur celle des hommes de bien. Enfin la haute Cour prononça : il n'y eut que sept accusés condamnés à la déportation, et Babœuf seul, avec Darthé, allèrent au supplice. Ces derniers, dans le délire de la fièvre démagogique, se frappèrent d'un poignard; mais on les désarma, et ils allèrent expirer sur l'échafaud.

Campagne sur le Rhin et en Allemagne.

Pendant que le Directoire faisait échouer au camp de Grenelle et dans les tribunaux, les complots toujours renaissans des partisans de l'anarchie, les généraux français justifiaient la nouvelle République, soit par leur courage dans les revers, soit par leurs victoires.

Nos premiers exploits datent du 14 juin, époque où l'armée de Sambre et Meuse, punissant les Impériaux d'avoir rompu leur armistice, gagna la bataille de Rehbach : celle de Rhin et Moselle fut moins fortunée, et obligée à une retraite précipitée; elle ne put reprendre l'offensive que grâce à une manœuvre savante du général Moreau pour opérer sa réunion.

Cette manœuvre était le passage du Rhin devant une armée formidable. Louis XIV, le siècle précédent, avec moins de péril, s'y était couvert de gloire ; Moreau l'exécuta devant Kehl, malgré le débordement du fleuve : il aborda dans les îles, et emporta leurs retranchemens à la bayonnette ; ensuite Kehl fut pris : une seconde bataille fut gagnée près d'Offembourg ; et dès lors put se réaliser le magnifique plan de campagne, qui consistait à faire communiquer l'armée de Sambre et Meuse avec celle de l'Italie par l'intermède de l'armée de Rhin et Moselle, pour donner la loi à l'Europe.

L'armée de Sambre et Meuse passa le Rhin à son tour ; et Kleber, à la tête de son aile gauche, entra dans Francfort.

C'en était fait de l'Allemagne, si l'archiduc Charles, le plus redoutable ennemi de la France, malgré son amour pour elle, n'était venu poser une digue au torrent qui menaçait de tout envahir : il y eut une affaire sanglante à Neresheim entre les deux armées, qui dura dix-sept

heures : la victoire changea plusieurs fois de drapeaux, et les deux partis passèrent la nuit sur le champ de bataille.

Peu de tems après, Jourdan essuya plusieurs échecs, fut forcé d'évacuer Nuremberg et Bamberg ; et arrivé, avec beaucoup de perte, devant Cologne, remit le commandement de l'armée de Sambre et Meuse au général Beurnonville : c'est dans cette déroute que le général Marceau fut tué d'un coup de carabine : comme sa valeur était égale à sa loyauté, cher à la fois aux vaincus et aux vainqueurs, les deux camps se réunirent pour honorer ses funérailles.

Pendant ce tems-là l'armée de Rhin et Moselle, abandonnée à elle-même en Bavière, était obligée à se replier : c'est alors que Moreau exécuta au travers de cent lieues, toujours remportant des victoires, une retraite mémorable qu'on compara dans le tems à celle des Dix mille. La campagne se termina du côté des Impériaux par l'investissement du fort de Kehl : ce poste, à peine digne des honneurs d'un siége, fit une

si héroïque résistance, grâce à la bravoure française, qu'il fallût cinquante jours de tranchée ouverte pour le faire capituler. L'archiduc Charles, en s'obstinant à une si faible conquête, perdit de son côté l'occasion de secourir Mantoue, et livra ainsi à l'invincible Bonaparte les destinées de l'Italie.

Guerre brillante de Bonaparte en Italie.

Nous voici arrivés aux premiers exploits d'un héros qui devait, à force de génie et de talens militaires, changer la face du monde : sa vie, pour l'écrivain vulgaire, commence à l'époque de sa naissance ; pour des historiens tels que Tacite, elle ne doit commencer qu'à ses bienfaits envers le peuple qu'il gouverne, et à la terreur qu'il inspire à des puissances rivales, à sa législation tutélaire et à ses victoires.

Il y avait près d'un demi-siècle que l'Italie jouissait d'une paix profonde qui, en vivifiant les arts, énervait les mœurs, quand la révolution française vint donner de nouveaux élémens à son équilibre de Puissances. Le roi de Sardaigne voulut, en 1790, s'opposer au torrent,

et sa monarchie fut démembrée : les cours de Naples et de Vienne défendirent leur allié, et plièrent en 1795 sous le génie de Kellermann. Vers l'avénement du Directoire, en 1796, Beaulieu vint remplacer des généraux presque toujours vaincus, et dissémina sur presque tous les points de l'Italie, les troupes de la coalition au nombre de deux cent mille hommes. Cette Italie allait échapper à la France, lorsque Bonaparte parut : il n'avait que soixante mille hommes, mais la tactique en fit des héros, et le nombre ne fut plus compté pour rien.

Le premier triomphe de cet homme extraordinaire fut la victoire de Montenotte, remportée le 11 d'avril, où les Autrichiens perdirent 2,100 prisonniers, outre quinze cents hommes qui restèrent sur le champ de bataille : le surlendemain il y eut une action bien plus décisive encore à Millesimo, qui coûta au général en chef de la coalition neuf mille hommes : ces exploits furent couronnés par la victoire de Mondovi, qui entraîna la prise de quatre forteresses.

On voit, par une proclamation de Bonaparte au sujetde ces événemens mémorables, que son armée avait gagné des batailles sans pièces d'artillerie, passé des rivières sans ponts, et exécuté de longues marches sans pain. Il n'y a jamais eu que les Grecs de la retraite de Xénophon, les Romains de Jules César, et les Français de la fin du dix-huitième siècle, à qui il pouvait être donné d'exécuter de semblables merveilles.

Les cours de Naples et de Turin plièrent à la vue de l'orage, et demandèrent la paix. Le vainqueur, qui voulait diviser l'Italie, pour la subjuguer plus sûrement, consentit à tout. Le premier de ces cabinets fut condamné à n'ouvrir ses ports qu'à quatre vaisseaux de guerre des puissances coalisées; l'autre, plus puni parce qu'il joignait le machiavélisme à une audace impuissante, céda les comtés de Tende et de Nice, ainsi que la Savoie, à la république.

Le duc de Parme se trouva sur la route du conquérant, et ses états étaient sur le point d'être envahis, lorsqu'il eut le bon esprit de préve-

nir, par le sacrifice de diverses provisions de guerre et de bouche, par les chefs-d'œuvres de sa galerie de tableaux, et par deux millions en numéraire, la perte de sa souveraineté.

Beaulieu, le 10 de mai, vint ranger les Impériaux sur les bords de l'Adda, pour sauver le reste de l'Italie. Le pont de Lodi était là, on n'avait pas eu le tems de le couper; mais il était défendu par une artillerie formidable et par un corps de dix mille hommes. Une colonne de quatre mille grenadiers français enleva ce poste à la bayonnette. Pendant l'action, la cavalerie passait le fleuve sur un gué très-dangereux; l'armée autrichienne se trouva rompue sur tous les points. Cette grande victoire entraîna la reddition de la Lombardie.

Il y avait déjà quelque tems qu'il régnait une fermentation sourde dans cette belle contrée de l'Italie: le despotisme des souverains y avait amené la propagation des opinions républicaines: à peine l'archiduc et l'archiduchesse eurent-ils abandon-

né une souveraineté dont ils étaient dans l'impuissance de retarder la conquête, que le peuple de Milan brisa les armoiries du palais, et arbora publiquement la cocarde tricolore : alors le vainqueur de Lodi entra en triomphe dans cette capitale et l'obligea à assiéger elle-même sa propre citadelle.

Milan, qui s'attendait à être libre, voulut se soulever; mais cette ville se trouva plus faible devant un conquérant, que devant ses maîtres: Bonaparte, qui apprit ces mouvemens dans les remparts de Lodi, se présenta tout à coup avec un bataillon de grenadiers et trois cents chevaux devant la métropole de la Lombardie, désarma les habitans et fit traîner les chefs de l'insurrection mal dirigée, au supplice. Pavie, avec moins de moyens, ayant montré encore plus de désir de vengeance, sa municipalité fut fusillée, et les chefs de sa noblesse déportés en France pour y servir d'ôtages.

Ces actes de rigueur répandirent partout l'alarme: les villes qui auraient pu soutenir un siége, se ren-

dirent, et peu à peu l'armée de la coalition, ne trouva plus d'asile en cas de défaite que dans les remparts de Mantoue.

Cependant les Français s'approchaient des états de Venise : Vérone, une des possessions de cette république, était menacée d'un siége : le sénat, chercha par une demarche qui n'avait rien de Romain, à fléchir le Directoire, et fit signifier au chef des Bourbons, à qui on avait accordé un asile dans les remparts de Vérone, d'en quitter le territoire : le prince répondit qu'il obéirait, mais qu'il voulait auparavant effacer du livre d'or de Venise, le nom de ses aïeux, et reprendre l'armure dont Henri IV, son aïeul, avait fait présent à la république.

Après le départ du prétendant, le général Masséna entra dans Vérone, et Bonaparte fit investir Mantoue.

Rome, à cette époque, était la seule puissance de la coalition que la valeur française eût respectée : son tour vint de fléchir devant la puissance dominante : Bonaparte fit saisir, par ses généraux, Bologne et trois

des plus importantes forteresses du patrimoine de Saint-Pierre : alors le chevalier d'Azzara, ambassadeur d'Espagne auprès du Pape, intervint, et les derniers jours de juin il y eut une armistice avec des préliminaires de paix. Le traité définitif coûta à Pie VI la légation de Bologne et de Ferrare, la citadelle d'Ancône, une foule de tableaux, de vases et de statues de ses Musées, cinq cents manuscrits de la bibliothèque du Vatican, et vingt-un millions.

Les triomphes, dans cette guerre mémorable, s'enchaînaient aux triomphes : Rome était à peine pacifiée, que le château de Milan capitula, et qu'une division de l'armée française, pour venger le pavillon de la république, long-tems insulté dans le port de Livourne, s'empara de la ville, la mit à contribution et confisqua les marchandises anglaises, dont la valeur était estimée dix millions.

Cependant, la terreur répandue dans toute l'Italie, semblait peu propre à retenir cette belle péninsule, sous la domination française. De toute part les villes que la révolution avait in-

vitées à s'insurger contre leurs souverains, s'insurgèrent contre les conquérans qui les avaient remplacés : d'un autre côté, les Autrichiens se recrutèrent dans le Tirol, et conduits par le général Wurmser forçaient les troupes de la république à évacuer Vérone et à lever le siége de Mantoue. Bonaparte, dans cette perplexité, redoubla de courage, il défia les hommes et les élémens, et partout fut heureux : la merveille de ce genre qui laissera le plus de traces dans l'histoire, est d'avoir fait quatre mille Impériaux, prisonniers de guerre, avec douze cents hommes.

Bientôt une nouvelle armée ennemie se forma des débris de celles qui avaient essuyé de si sanglantes défaites : elle était sous les ordres du feld maréchal Alvinzi, et vint camper dans un terrein hérissé de marais, non loin du village d'Arcole; un pont se trouvait dans ce poste, et une artillerie formidable en défendait les approches : Bonaparte se souvint du pont de Lodi, où il s'était couvert d'une gloire immortelle, et voulut, de concert avec Augereau,

s'emparer de celui d'Arcole: tous deux y firent des prodiges de valeur; mais la supériorité du feu des ennemis, rendit l'attaque nulle : la journée s'écoula à répandre de part et d'autre un sang inutile, sans que l'un des partis pût rester maître du champ de bataille.

Ce terrible combat dura trois jours avec des succès partagés: à la fin, Bonaparte ayant imaginé de faire longer l'Adige par un petit corps de réserve, pour tourner les Autrichiens, resta vainqueur. Le village d'Arcole fut forcé, et l'ennemi contraint à la retraite.

Le maréchal d'Alvinzi, malgré sa défaite, ne perdit pas de vue le projet de forcer la ligne de défense des Français, et changea ainsi le théâtre de la guerre : cette tactique amena six combats de poste et deux batailles rangées, celle de Rivoli et celle de la Favorite; partout le héros de la république fut vainqueur : la bataille de Rivoli coûta au général de l'Empire, six mille soldats tués ou blessés, vingt-cinq mille prisonniers de guerre, et la perte de soixante pièces d'artillerie.

Ces exploits terminèrent la campagne mémorable de 1796, et changèrent pour jamais les destinées de l'Italie.

Congrès de Paris. Négociation du lord Malmesbury. Rupture.

Cependant le cabinet de St.-James ne voyait pas d'un œil tranquille la retraite du général Moreau, qui semblait augmenter l'influence du nom Français en Allemagne, et surtout les victoires de Bonaparte en Italie, qui allaient changer l'équilibre de l'Europe : il fit pressentir par Wickam, son ministre plénipotentiaire en Helvétie, les dispositions du Directoire, et quand il vit que celui-ci n'était pas éloigné d'une paix honorable, il envoya à Paris en ambassade le lord Malmesbury.

Malheureusement on employa plusieurs mois en préliminaires, et dans l'intervalle le Directoire qui, d'après les maximes révolutionnaires, faisait une guerre sourde ou ouverte à tous les trônes, rougit de transiger avec celui de la Grande-Bretagne. Il sollicita d'abord une loi très-impolitique dans les circonstances, pour interdire l'introduction des marchandises anglaises en Fran-

ce; ensuite il prépara une descente en Irlande, afin de diviser l'Angleterre contre elle-même. Avec des dispositions aussi hostiles, il ne faut voir qu'un jeu de cabinets dans la diplomatie.

Les premières bases du congrès de Paris avaient été posées en mars, et ce ne fut que le 22 octobre qu'on vit commencer la négociation du lord Malmesbury. Ce fut Charles Lacroix, ministre des relations extérieures, qu'on chargea d'entrer en conférence avec lui. Ce dernier ne joua dans le congrès qu'un rôle passif, et l'histoire ne doit pas l'accuser de sa rupture.

On s'aperçut dès les premières séances, à l'aigreur des notes du plénipotentiaire français, et surtout aux déclamations violentes des papiers officiels, que la paix n'entrait pour rien dans les plans du Directoire. On convint, il est vrai, en principe, qu'il y aurait des compensations réciproques entre les puissances belligérantes; mais quand il fallut spécifier ces compensations, quand on vit qu'il s'agissait de res-

tituer à l'empereur tous les états qu'il possédait avant la guerre, de rendre la Hollande tout à fait indépendante, et d'évacuer l'Italie conquise presque toute entière par Bonaparte, on crut la gloire de la grande nation compromise. En vain Malmesbury offrit-il, au nom de son souverain, la restitution entière et sans réserve de tout ce que l'Angleterre avait envahi sur cette puissance dans les deux Indes; de pareils sacrifices ne parurent qu'un piége tendu à la république, par la dominatrice des mers, et il fut notifié à l'ambassadeur de la Grande-Bretagne de quitter Paris dans quarante-huit heures. Celui-ci répondit qu'il se retirerait dès le lendemain, et tint sa parole. Ce fut le 19 décembre que se rompit définitivement ce congrès de Paris, qui, d'après les dispositions hostiles des deux cabinets, n'aurait jamais dû commencer.

Descente en Irlande.

La pacification de l'Europe entrait si peu dans les vues du gouvernement français, qu'au milieu même des négociations du congrès de Paris, il organisait avec activité une

descente en Irlande. C'est le général Hoche, connu par sa bravoure et par son patriotisme, qui ne nuisait point à sa tolérance, à qui on avait confié le commandement en chef des troupes du débarquement. L'escadre armée à Brest, et dirigée par Morard de Galles, mit à la voile quelques jours avant que l'ordre de quitter la France fût notifié au lord Malmesbury. Elle formait trois divisions, qui, à cause des vents contraires, ne purent agir de concert. Deux d'entr'elles entrèrent en grande partie, mais vainement, dans la baie de Bantry. La violence de la tempête empêcha toujours le débarquement. Enfin, après trente jours de lutte contre les élémens, cette malheureuse flotte fut obligée de reprendre la route de Brest, après avoir eu la douleur de voir plusieurs des vaisseaux qui la composaient, pris par l'ennemi ou perdus par les naufrages.

Le premier événement mémorable de l'année 1797, est la tentative infructueuse pour abattre le Directoire, et rétablir le Prétendant sur

1797. Mouvemens pour rétablir le Pré.

tendant sur le trône. Procès de Brotier et la Villeheurnois.

le trône de ses pères. Les agens de cette intrigue mal ourdie, n'avaient point d'armée à leurs ordres; c'étaient Brotier, neveu du célèbre éditeur de Tacite, Duverne de Presle, qui avait adopté le nom de Dunan, et l'ancien magistrat Berthelot de la Villeheurnois. Sur un avis donné par le ministre de la police, on les amena tous les trois dans une espèce d'embuscade; on leur fit dévoiler leurs secrets; on saisit leurs papiers, et on les arrêta. Il était aisé, par la faiblesse de leurs moyens, de juger de celle de l'insurrection.

Le plan était de fermer les barrières de Paris, de s'emparer de l'Ecole militaire, des Invalides, du Luxembourg et des Tuileries; d'établir au Temple les représentans du monarque, en les faisant correspondre avec leurs agens, postés à Meudon, au donjon de Vincennes et à Versailles; pendant ce tems-là, on gagnait les Directeurs ou l'on mettait leur tête à prix; on consignait dans leurs maisons les membres des deux Conseils; on annonçait la paix avec les puissances de l'Eu-

rope, et on rendait, avec une proclamation, les armées favorables au retour de l'ancien gouvernement. Mais tout cet édifice politique était construit dans les nuages; car ces nouveaux Monck n'avaient ni le génie qui bouleverse les empires, ni l'or qui soudoie, ni les bras qui exécutent.

L'insurrection projetée par les Triumvirs, n'avait au reste rien de l'odieux de la conspiration de Babœuf : on recommandait, dans le plan saisi, de se montrer avare du sang français; on ne voulait point aller à l'ordre par le désordre, et cimenter avec des ruines l'édifice social.

Les prévenus de cet acte de démence auraient dû être traduits devant les tribunaux ordinaires; c'était l'avis de Pastoret et des meilleurs membres du conseil des Cinq-Cents. Une intrigue ministérielle détermina le Directoire à les faire juger par un conseil de guerre.

Ce conseil, le 8 d'avril, à une heure du matin, se déclara, malgré le cri public et l'intervention du tribunal

de cassation, compétent; il condamna à mort les trois accusés, comme agens de Louis XVIII; et commuant ensuite cette peine, d'après une loi antérieure, il lui substitua un an de réclusion pour la Villeheurnois, et dix pour Duverne de Presle et pour Brotier. Ce jugement ne satisfit personne, et fut mal exécuté.

Suite de la campagne d'Italie. Traité de Tolentino.

Pendant que le Directoire, mal conseillé, faisait naître les conspirations, et les étouffait sans génie, la guerre se rallumait dans les états du pape. Comme déjà plusieurs fois on y avait sonné le tocsin contre les Français, ce qui avait fait couler un sang inutile, une proclamation, qui tendait malgré sa rigueur apparente, à épargner à la fois le sang des vaincus et celui des vainqueurs, annonça que partout où la cloche d'alarme se ferait entendre, on fusillerait les magistrats, et on livrerait les villes et les villages aux horreurs de l'incendie. Alors il y eut un terme aux assassinats; et l'excès de la terreur amena partout les apparences de la concorde et le simulacre de l'humanité.

Le général Victor, chargé de conquérir le patrimoine de Saint-Pierre, pour le pacifier, s'empara d'Imola, de Faënza, de Forli, fit prisonniers douze cents soldats du pape sur les hauteurs d'Ancône, sans tirer l'épée, et après avoir enlevé environ un million au trésor de Notre-Dame de Lorette, se réunit à Bonaparte, qui marchait sur Rome par Sienne et par Tortone. Le pape Pie VI n'attendit pas que le héros français fût sur les bords du Tibre pour conjurer l'orage; il mit sa destinée entre ses mains, en lui envoyant sa bénédiction apostolique, et celui-ci se montra généreux : il signa, le 19 février, le traité de Tolentino, qui rendit la Romagne libre, établit une garnison française dans Ancône, et fit verser trente-un millions dans le trésor de la république.

Suite des triomphes de Bonaparte.

Cependant il restait en Italie un ennemi des Français plus formidable que le paisible successeur de Saint-Pierre; c'était l'archiduc Charles. Bonaparte, impatient de se mesurer avec un héros digne de lui, passa en sa présence la Piave et le Tagliamento, fit capituler Gradisca

et Goritz, pendant que Massena, avec une autre division française, campée sur trois pieds de neige, se battait dans les nuages, sur une sommité qui domine l'Allemagne et la Dalmatie.

Cependant les triomphes mêmes des Français affaiblissaient leurs forces; il était bien plus facile aux Impériaux qu'à leurs vainqueurs de se recruter; l'approche des Tiroliens, qui voulaient réparer leurs défaites, la crainte de l'invasion de trois cent mille Hongrois, qui étaient sur le point de se mettre en route pour empêcher le démembrement de l'Italie, la crainte encore plus vive que l'archiduc Charles ne vivifiât de sa présence cette nouvelle coalition, engagèrent le vainqueur d'Arcole et de Rivoli à serrer ses lignes et à rétrograder. C'est dans ce moment de crise que le marquis de Gallo, ambassadeur du roi de Naples, vint demander au général français un passeport pour l'archiduchesse Clémentine, qui devait épouser le fils de son souverain. Dans les crises des Etats, le hasard amène des moyens de les

faire cesser, et le génie en profite. Bonaparte laissa percer dans son entretien une sorte de pente vers la paix, si on lui offrait des propositions dont l'honneur de la grande nation n'eût point à rougir. Cet entretien fut transmis à l'empereur, qui, pliant sa fierté au niveau des circonstances, consentit à faire quelques démarches, pour rendre, après cinq ans de troubles, le repos à l'Italie et à l'Allemagne.

Bonaparte, en général habile et qui sait maîtriser les événemens, au moment même où il laissait entrevoir ses dispositions à une paix utile aux deux puissances, redoublait d'activité pour multiplier les chances heureuses de la guerre; il adressa aux peuples de la Carinthie une proclamation, où il leur annonçait l'approche de son armée triomphante; il gagnait la bataille de Neumarck, et opérait sa jonction avec trois généraux, qui, parvenus à traverser le Tirol, se réunirent par la vallée de la Drave à la grande armée.

L'empereur n'attendit pas le résultat des opérations de la nouvelle campagne qui allait s'ouvrir; instruit

Préliminaires de Léoben.

que le général Moreau, à la tête de l'armée du Rhin, prenait de son côté la route de Vienne pour démembrer la monarchie des Césars, il envoya à Jundembourg les généraux Merveld et Bellegarde, pour demander un armistice à Bonaparte : la paix était dans le cœur du héros. Les conférences ne durèrent que neuf jours ; et le 16 avril les préliminaires furent signés. Les conditions furent toutes à l'avantage de la république ; l'empereur renonçait à sa souveraineté sur la Belgique et sur la Lombardie, et consentait que le Rhin servît de limites entre la France et l'Allemagne.

Quoique cette paix n'eût été l'ouvrage que de quelques jours, le faible intervalle de ces conférences fut fatal aux ennemis du nom Français ; le général Moreau, pendant ce tems-là, passa le Rhin sous le feu d'une armée impériale, qui se battit pendant trente heures pour empêcher les républicains d'aborder au rivage ; et le général Hoche, le jour même où les préliminaires furent signés, gagna sur une autre division

de troupes ennemies une bataille importante, qui le rendit maître de sept mille prisonniers et de vingt-sept pièces d'artillerie. L'humanité a de quoi gémir de tout le sang inutile que l'activité française fit alors répandre.

Paix du pape avec la France.

Avant ce traité de Léoben, Rome qui depuis long-tems n'avait de son ancienne grandeur que de vains souvenirs, Rome qui ne pouvait opposer à l'épée de Bonaparte que les foudres impuissantes du Vatican, avait conclu sa paix particulière avec le conquérant de l'Italie, le 19 février 1797; mais il n'en resta pas plus affermi sur le siége de Saint-Pierre : poursuivi par la haine du Directoire, il devait un jour expier dans l'exil le délit d'être chef d'une religion que l'athéisme triomphateur avait bannie du sein de la république.

La république de Venise perd sa souveraineté.

Il était difficile qu'au milieu du déchirement de l'Italie, Venise, foyer de la plus absolue des aristocraties, Venise, qui avait manifesté plus d'une fois sa haine contre la république française, conservât sa souveraineté : en vain son Sénat,

pour fléchir le Directoire, avait-il eu la dureté de bannir de Vérone l'héritier de Louis XVI, l'orgueil républicain ne pardonne pas les délits en faveur de la faiblesse. Il vint du Luxembourg des ordres au conquérant de l'Italie de se porter sur Venise : celui-ci eut d'autant moins de peine à se rendre l'instrument de la haine de son gouvernement, que déjà plusieurs fois, depuis l'ouverture de la campagne, le sang français avait coulé, en vertu du machiavélisme de cette puissance. Bonaparte écrivit une lettre foudroyante au Doge, pour le déterminer à être juste avant que l'épée vint l'y forcer. Le Sénat répondit avec l'abandon d'un ennemi à demi-vaincu, et qui ne sait point s'appartenir à lui-même ; et cette faiblesse détermina sa catastrophe.

Bonaparte, le 8 de mai, ayant rassemblé toutes les preuves de la malveillance de l'Etat qu'il se proposait de renverser, publia un manifeste contre le gouvernement de Venise. Onze jours après, l'ambassadeur français eut ordre de sortir de cette

ville, et il fut enjoint à tous les généraux de division de faire abattre le lion de Saint-Marc, dans toutes les villes de la terre ferme qui dépendaient de cette fameuse métropole.

Venise, défendue par sa position au milieu des lagunes de la mer Adriatique, par le souvenir de la ligue de Cambrai, que dans des tems plus heureux elle avait eu la sagesse de dissoudre, et par son antique renommée, pouvait, par une héroïque résistance, lasser la constance des Français, ou du moins, en abandonnant quelques villes de la terre ferme, conserver sa toute-puissance dans le centre principal de sa domination; mais le beau sang vénitien ne coulait plus dans les veines de l'antique noblesse du livre d'or. Le Doge et la Junte du Sénat capitulèrent avant que la brèche fût ouverte; et de ce moment Venise n'exista plus pour l'histoire.

Par un événement bizarre, pendant que les chefs du gouvernement vénitien faisaient divorce avec la patrie, de malheureux Esclavons, à la solde du Sénat, tentèrent de la

maintenir debout, au milieu des ruines qu'on amoncelait autour d'elle; ils se répandirent, au moment où on s'y attendait le moins, dans les rues de la ville, l'épée à la main, criant : *Vive Saint-Marc*, et relevant les armoiries de la république. Malheureusement ces Esclavons n'avaient rien de la grandeur d'ame de l'antique Spartacus; au lieu de lutter contre la bravoure française, ils se mirent à piller les maisons proscrites, à joindre les ravages de l'incendie aux horreurs des assassinats. De tels hommes n'étaient pas à craindre pour le courage calme, soutenu d'une sévère discipline : deux pièces d'artillerie braquées sur un pont suffirent pour les dissiper; alors les généraux Baraguay-d'Hilliers et Augereau entrèrent dans Venise avilie et désarmée; le Doge et le Grand Conseil renoncèrent à la toute-puissance, et une municipalité révolutionnaire se déclara provisoirement dépositaire de la souveraineté.

Pour comble d'ignominie, cette république, la plus anciennement libre de l'Europe moderne, qui se

vantait de n'avoir jamais subi la loi d'un étranger, peu de tems après, et probablement en vertu des articles secrets des préliminaires de Léoben, fut cédée à la maison d'Autriche, pour l'indemniser de la perte du Milanais et de la Belgique.

Révolution dans Gênes.

Gênes n'avait point, comme Venise, sourdement conjuré contre la grande nation; mais il importait à cette dernière que cette clef de la Méditerranée ne restât pas au pouvoir de l'Angleterre, et Bonaparte eut ordre de changer la forme de son gouvernement. Le succès ne semblait pas difficile, parce que la ville était déchirée depuis quelque tems par les deux factions qu'y firent naître la démagogie française. La Montagne de Gênes, quoique en minorité, l'emporta, comme à Paris, sur l'aristocratie; celle-ci, au lieu de combattre avec honneur sur les ruines de la patrie, capitula avec les insurgés qui voulaient l'anéantir; ensuite, quand le danger cessa, elle eut l'imprudence de revenir au combat avec une populace soudoyée, des esclaves sans frein, et la chiourme

d'une galère. Beaucoup de sang coula sous des mains aussi abjectes ; on observa que dans cette lutte odieuse, la première et la dernière classe furent seules en scène ; la classe intermédiaire garda la neutralité ; c'était un délit à cause de ses mœurs moins corrompues et de ses lumières : elle ne voulut pas mettre un poids dans la balance ; et Gênes, organisée par un conquérant étranger, n'eut plus que l'ombre de sa souveraineté.

La convention de Montebello, dont les bases avaient été fixées par le conquérant de l'Italie, mit fin aux dissensions de Gênes ; il fut statué par la Junte chargée d'organiser le nouveau gouvernement, que le pouvoir suprême résidait essentiellement dans la réunion de tous les citoyens de la ville et de son territoire ; que le pouvoir législatif serait déféré à deux conseils, l'un de trois cents membres, et l'autre de cent cinquante, et qu'un Sénat de dix membres, présidé par un Doge, constituerait le pouvoir exécutif. Dans la suite, ces bases furent modifiées ; le conseil des Anciens fut réduit à

soixante membres, et l'autre à cent vingt : quant au Directoire, il fut confié à quinze citoyens, ce qui rendait plus difficile l'usurpation de la toute-puissance.

Ces lois organiques entraînèrent, comme on s'en doute bien, la liberté de convention, dont la France, pendant six ans de désastres, s'est tant enorgueillie ; c'est-à-dire, l'abolition du régime féodal et l'extinction des priviléges.

Gênes, pour ressembler en tout à la France, avait besoin d'une constitution : la Junte, qui regardait celle du peuple conquérant comme le chef-d'œuvre de l'esprit humain, en fit son régulateur. Dès ce moment Gênes, devenue *république Ligurienne*, se crut la stabilité de la république du Capitole.

Fondation de la secte des Théophilantropes.

C'est vers l'époque des malheurs de Venise et de Gênes, qu'un membre du Directoire, qui avait des mœurs et des idées libérales, interprétant mal la morale de Socrate, d'Epictète et de Marc-Aurèle, s'avisa de changer la philosophie en culte religieux, et de remplacer soit la chi-

mère perverse et hideuse de l'athéisme, soit le beau culte de Pascal et de Fénelon, par les rêveries de la Théophilantropie.

L'amour de Dieu et des hommes, car telle est la définition du mot de Théophilantropie, est assurément la base de tout édifice social; mais, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'observer, une théorie philosophique ne constitue pas une religion; car un culte populaire, fondé sur ce qui n'a aucun point de contact avec les sens, semble inviter le peuple à se défier de toutes les révélations, comme d'autant d'impostures sacerdotales. Faire adopter à des millions d'hommes qui ne savent que croire et aimer, une religion toute en principes, c'est peut-être leur dire en d'autres termes, qu'il n'y a point de religion.

La Théophilantropie avait choisi pour son temple la basilique de Saint-Sulpice; mais un culte sans dogmes, sans spectacle et sans merveilles, ne pouvait avoir pour la multitude, qu'une existence éphémère. Malgré la protection du gouvernement, le

temple devint bientôt un désert, et la secte s'évanouit sans bruit, comme une bulle de savon, malgré les couleurs de l'arc-en-ciel.

Seconde session du Corps législatif.

Pendant que la république en imposait à l'Europe par l'éclat de ses conquêtes, elle était déchirée au dedans par les dissensions du Corps législatif et du Directoire. Ce dernier sentait que son administration, à la fois faible et haineuse, était loin de lui gagner l'opinion publique; son acharnement contre les émigrés, dans la liste desquels il plaçait tous ses ennemis, son attachement secret aux principes révolutionnaires, quand le gouvernement révolutionnaire était aboli; ses persécutions contre le sacerdoce, son insolente diplomatie, aliénaient tous les esprits qu'il lui était si important, dans une administration aussi orageuse, de se concilier. A ces vices généraux d'administration, se joignaient des abus de pouvoir; on citait l'anecdote du 29 janvier, où le journaliste Poncelin, attiré insidieusement au Luxembourg, y avait subi le traitement le plus ignominieux, pour

s'être permis une critique amère contre Barras. Ce qui indigna le plus, fut la lettre circulaire envoyée dans la plupart des départemens, et surtout dans la Belgique, où l'on déclarait *qu'il serait agréable au Directoire* de nommer aux deux conseils des hommes qui avaient acquis un nom célèbre sous le régime de la terreur. Ce trait dessilla tous les yeux; et en général on ne fit partout, dans les assemblées primaires, que des choix dont la raison et un patriotisme éclairé pussent s'honorer.

C'est le 20 de mai que le Corps législatif ouvrit sa seconde session : on jugea de l'influence du nouveau tiers, ainsi que de sa sagesse, par la nomination des deux présidens. Le conseil des Anciens porta au fauteuil Barbé-Marbois, homme probe, patriote sans exaltation, et surtout grand administrateur. Le choix des Cinq-Cents tomba sur le conquérant de la Hollande, le général Pichegru.

Nomination de Barthélemy au Directoire.

La loi voulait qu'à l'époque de la session du Corps législatif, le Directoire employât la voie du sort pour

déterminer la vacance d'un de ses cinq trônes populaires. Ce Directoire avait alors si peu de considération, qu'on l'accusa publiquement d'avoir influé sur les chances du sort. Il est certain du moins que la veille de la cérémonie, la feuille de l'Ami des lois prédit que le nom du directeur qui sortirait de l'urne, serait celui de Letourneur. La prédiction, fondée peut-être sur le secret du Luxembourg, qui avait transpiré, ne manqua pas de s'accomplir. Letourneur était un homme sage, voulant, ainsi que Carnot son collègue, la paix intérieure, manifestant des idées libérales, dans un poste qui semblait les repousser. Le machiavélisme du Directoire, s'il a eu lieu, perdit la France; car si Carnot et Letourneur eussent pu coopérer à la gloire de l'Etat, avec l'illustre diplomate que nommèrent les conseils, il n'y aurait point eu de journée de fructidor; et une paix, du moins de lassitude, venait consoler l'Europe.

Le diplomate dont il s'agit était l'ambassadeur en Helvétie, Barthélemy, neveu du célèbre académicien

qui a créé le *Voyage d'Anacharsis*. Sa sagesse, sa modération, ses vues lumineuses sur le droit public de l'Europe, lui avaient acquis une telle renommée, qu'au premier tour de scrutin, il réunit dans le conseil des Anciens la majorité des suffrages. Le ministre de la police générale, Cochon, fut son seul concurrent pour cette place difficile, qu'un bon esprit accepte, mais ne désire pas.

Barthélemy, un des plus modestes des hommes, parce qu'il ne voyait qu'un fardeau dans la toute-puissance, se déroba pendant sa route aux honneurs qu'on le condamnait à recevoir. Arrivé au Luxembourg, il eut besoin de se nommer à la garde pour être introduit dans son palais. On croit lire la vie de Phocion ou de Catinat. Ces vertus républicaines ne devaient être récompensées que par l'ostracisme.

Cause de la liberté des cultes.

A peine le plus tolérant des hommes était-il installé au Directoire, que des membres influens des deux conseils se crurent autorisés à plaider devant la nation la cause de la tolérance. Il y avait déjà plusieurs

années qu'on faisait une guerre ouverte ou cachée au sacerdoce; et, par un raffinement de perfidie, on avait emprunté le nom de la douce et paisible philosophie de Socrate et de Marc-Aurèle, pour emprisonner, pour bannir, pour noyer ou pour égorger des hommes qui d'ordinaire n'opposaient que la palme du martyre aux poignards de leurs assassins. Il était tems de mettre un terme à une pareille Saint-Barthélemy. Camille-Jordan, au nom d'une commission, plaida le premier avec énergie la belle cause de la liberté des cultes, et demanda le rapport des lois immorales qui tendaient à l'anéantir. On l'écouta avec peine, tant l'esprit révolutionnaire était encore à l'ordre du jour. Ce grand procès ne fut pas perdu, parce qu'il ne pouvait se perdre chez un peuple sensible, mais il fut ajourné.

Lemerer, quelque tems après, reparut dans la carrière, et rétablit dans la grammaire des Français les mots si attachans de *culte antique de nos pères*, que le vandalisme en avait bannis, et que la journée de

fructidor devait bientôt proscrire. Un des grands motifs qu'on allégua alors pour maintenir le système de l'intolérance, fut que si le catholicisme était protégé, il enchaînerait bientôt tous les cultes et tous les gouvernemens. « Non, répondit un » ami des principes, jamais cette » religion de nos pères n'abusera » de sa liberté pour aspirer à la ty- » rannie. Attaquée elle-même à tous » les instans de sa pénible existence, » dépouillée de l'éclat de ses céré- » monies extérieures, veuve de ses » pontifes, elle a bien assez de sa » propre défense, et ce n'est pas le » tems pour elle de méditer des » conquêtes. »

Pastoret parla un des derniers en faveur des idées religieuses, si faites suivant lui pour donner des consolations à la vertu, et des espérances au malheur, et entraîna par son éloquence des républicains timorés qui balançaient encore. Enfin, après quelques séances orageuses, où l'on fit intervenir les tribunes, les amis de la tolérance remportèrent une demi-victoire, et les lois terribles

contre le sacerdoce, pour la seule cause de refus de serment, furent rapportées.

Il s'agissait de substituer ensuite au serment abrogé, une soumission simple de la part des prêtres au gouvernement de la république; mais la question fut ajournée, et quand on voulut la reprendre, il n'était déjà plus tems, la tempête de Fructidor préparait le naufrage du sacerdoce, et par contre-coup de la république.

Pendant ces déchiremens de l'intérieur, notre prépondérance, née de l'éclat de nos conquêtes, augmentait en Europe. Bonaparte installait dans Milan le Directoire de la république Cisalpine, et proclamait, en vertu du nouvel équilibre des états, son indépendance. La Porte ottomane, condamnée par la tyrannie anglaise à resserrer son alliance avec les Français; envoyait Ali-Effendi en ambassade à Paris, pour négocier avec les chefs de la république. Événemens de diplomatie.

Ce dernier événement pouvait devenir d'autant plus favorable au

Grand-Seigneur, qu'il coïncidait avec le renouvellement de presque tout le ministère français : alors le Directoire venait de porter aux relations extérieures l'ancien évêque d'Autun, Taleyrand-Périgord, un des hommes les plus faits, par les grâces de son esprit et par ses grandes connaissances en diplomatie, à se concilier l'estime des étrangers, et par conséquent leur confiance.

Le Directoire, dans la réorganisation du reste de son ministère, consulta plus en général son antipathie contre le Corps législatif, que d'autres considérations appropriées aux besoins de l'Etat. Benezech, Pétiet, Truguet et Cochon, remplissaient assez bien leurs places, pour se montrer effrayés de la conspiration qui se préparait contre les conseils. Cet effroi détermina leur chute : on donna le ministère de l'intérieur à François-Neufchâteau ; Hoche fut désigné pour la guerre ; Pléville-Peley passa à la marine, et Lenoir-Laroche à la police générale. Ensuite, sur les réflexions qu'on fit faire au Directoire, que la guerre

et la police demandaient des hommes plus souples, à l'approche des grands mouvemens dont on allait donner le signal, le premier de ces départemens fut retiré au général Hoche, pour être confié à Schérer, et le second passa à Sotin, un des grands agens de la journée de fructidor.

Plus la tragédie politique approchait de son dénouement, et plus on cherchait, par des délations indiscrètes, à aigrir entr'eux les chefs du gouvernement, que l'intérêt de la chose publique devait rapprocher. Le bruit s'étant répandu que le directeur Barras n'avait pas l'âge requis pour exercer la première magistrature de la république, les Cinq-Cents, qui voulaient dissoudre sans éclat un triumvirat qui leur faisait ombrage, adressèrent, le 23 juillet, un message au Directoire, pour connaître officiellement ce fait; et celui-ci mit une sorte de solennité à répondre que Barras avait quarante ans et trois mois quand il entra au Pouvoir exécutif. Événemens divers de l'intérieur.

Le 10 août approchait, et le Di-

rectoire à son tour chercha à se venger : la fête sinistre qui rappelait le détrônement de Louis XVI, s'étant célébrée au Luxembourg, son président en profita pour tonner, dans son discours d'ouverture, contre le Corps législatif, qu'il sembla dénoncer comme contre-révolutionnaire. Dès lors les bons esprits virent avec douleur qu'il n'y avait plus qu'une journée du 31 mai qui pût faire marcher le corps politique, que ses convulsions en sens contraire faisaient tendre à l'inertie.

Troubles dans les colonies. Insurrection des îles d'Afrique, qui les sauve pour la république.

Pendant que le Directoire luttait avec son sceptre révolutionnaire contre les représentans de la nation française, il se servait du beau mot de liberté, toujours mal entendu, et surtout mal interprété, pour faire insurger les colonies : onze de ses agens s'étaient partagés les Antilles et les îles d'Afrique ; les plus fougueux de tous dévastaient Saint-Domingue. On rapporta à la tribune des Cinq-Cents, que pendant leur mission, il périt quinze mille colons européens, et près de deux cent cinquante mille noirs. La vengeance

des derniers devait amener un jour la réaction de Toussaint-Louverture, et la conquête de l'île entière par Dessalines.

On n'eut pas le tems de révolutionner Sainte-Lucie et la Martinique, parce que ces îles, abandonnées à elles-mêmes, subirent le joug de la Grande-Bretagne, vers la même époque que Pondichéry.

Il restait encore à la république les Isles-de-France et de Bourbon, plus connues dans la nouvelle géographie sous le nom des îles de la Réunion : les habitans, instruits des désastres de Saint-Domingue, conjurèrent avec adresse le danger qui les menaçait ; ils commencèrent par abolir la traite odieuse des nègres, affranchirent ceux de la colonie qui pouvaient par leur industrie la rendre florissante ; et certains dès lors que l'harmonie intérieure ne serait pas troublée, ils attendirent en paix les missionnaires de la liberté que devait leur envoyer le Directoire.

Ces missionnaires ne tardèrent pas à se présenter devant l'Isle-de-France ; on les vit entrer dans la rade

avec des canots chargés de soldats armés de bayonnettes. A peine arrivés au siége des séances de l'Assemblée nationale, ils parlèrent de créer un tribunal révolutionnaire, et de faire pendre le gouverneur-général, Malartic : c'était là que les colons les attendaient. Tout en annonçant leur dévouement à la république, ils entourèrent d'hommes armés ces agens de la tyrannie si peu faits pour la faire aimer, et les forcèrent à se rembarquer à l'instant, non sur le vaisseau qui les avait amenés, mais sur une corvette qui faisait voile à l'heure même pour les Philippines.

Cette audace, qui ne pouvait être justifiée que parce que la colonie se trouvait en présence des représentans d'un gouvernement contre nature, eut le seul succès heureux que la politique pouvait en attendre : elle sauva nos îles d'Afrique, que le machiavélisme de l'Angleterre convoitait, et les conserva au domaine de la république.

Concile de Paris.

Pendant que dans une de nos colonies on s'insurgeait pour conserver

la liberté publique, le clergé constitutionnel de France profitait de la loi nouvelle sur la liberté des cultes, pour prévenir les insurrections contre le sacerdoce : il tint, dans l'église métropolitaine de Paris, une assemblée, à laquelle il donna le titre pompeux de Concile de l'Eglise gallicane. Ce fut l'évêque de Rennes, prélat connu par la pureté de ses mœurs, qui prononça le discours d'ouverture. Les actes de cette assemblée annoncent beaucoup de zèle pour le retour de la foi, et d'envie de conserver la bonne intelligence avec le gouvernement.

Cause des fugitifs des départemens du Rhin.

Ce concile avait d'autant plus de raison de rendre à César ce qui était à César, et à Dieu ce qui était à Dieu, que toutes les lois de tolérance qu'on arrachait au Pouvoir exécutif n'avaient qu'une faible garantie : on s'en aperçut assez dans le procès soutenu devant la nation, au nom des fugitifs du département du Rhin. Il y avait long-tems qu'on se jouait de la vie des hommes, en les inscrivant, suivant le bon plaisir des représentans du peuple, sur les tables de

l'émigration. Les contrées de la rive gauche du Rhin, successivement envahies par les Français et les Allemands, fournissaient surtout des occasions toujours renaissantes d'exercer des vengeances nationales. Lorsque le code constitutionnel de 1795 parut, une foule de proscrits, qui se crurent rappelés par un simulacre de patrie, se hâtèrent de rentrer dans leurs foyers; mais les commissaires du Directoire les entassèrent dans les prisons, avec leurs familles entières, sans distinguer les femmes, les vieillards et les enfans à la mamelle. La cause des fugitifs fut portée au conseil des Cinq-Cents, et devint nationale, par l'intérêt qu'y prit la masse entière des gens de bien.

Les Cinq-Cents, qui voyaient l'opinion publique se prononcer en faveur des opprimés, prorogèrent de six mois le délai accordé aux réfugiés du Haut et du Bas-Rhin, pour rentrer dans leurs foyers, et déclara que cette mesure de justice s'étendait non-seulement sur la famille entière des individus qui exerçaient

une profession mécanique, mais encore sur celles des chefs d'ateliers et de manufactures. Le conseil des Anciens, sur la foi de Baudin des Ardennes, qui regardait les motions philantropiques comme voilant un esprit contre-révolutionnaire, rejeta la résolution, et le fléau de la proscription contre les émigrés continua avec plus d'activité que jamais.

A la même époque où l'on tourmentait les émigrés des départemens du Rhin, qui croyaient à l'humanité du gouvernement, on sévissait contre une autre classe de fugitifs, embarqués sur un navire anglais, jeté sur les côtes de France, à la suite d'un naufrage. En vain un conseil de guerre, instruit que ces infortunés n'avaient jamais porté les armes contre la France, crut-il de son devoir de les acquitter; en vain les deux conseils, d'après le principe que des naufragés, ne pouvant être considérés comme coupables d'avoir enfreint leurs bans, ne devaient être traités que comme des victimes de la tempête, statuèrent-ils qu'ils seraient transportés dans un pays neu-

Affaire des naufragés de Calais.

tre, le Directoire ne voulut pas obéir à des lois qu'il n'avait pas dictées; il pressentait qu'il pouvait être injuste impunément, grâce à la victoire sinistre de fructidor.

Journée de Fructidor.

Cette journée, hideusement mémorable dans nos annales, vint enfin; et c'est un nouveau bienfait du gouvernement impérial, de pouvoir dire la vérité impunément sur ce dernier acte de l'ancien régime révolutionnaire, que la sagesse de nos lois nouvelles semble avoir pour jamais anéanti.

Il y avait déjà plus de quarante jours que la majorité du Directoire, en laissant délibérer les armées, en faisant franchir sans bruit aux colonnes mobiles du général Hoche, les limites du cercle constitutionnel qui leur étaient tracées, annonçait ses dispositions hostiles contre le Corps législatif. Celui-ci se défendait avec des harangues imprimées; mais les guerres de plume ont peu de force, quand elles concourent avec celles de l'épée. Au reste, il faut le dire à la louange des deux Conseils, il est certain qu'on proposa à leurs

chefs, en armant une légion d'hommes d'élite, de leur amener à la barre les Triumvirs, sans puissance et prêts à capituler; mais une pareille victoire leur parut un délit : ils crurent avec raison qu'il était plus beau d'être les martyrs de la patrie, que de déchirer ses entrailles; d'imiter les sénateurs de Rome, qui se laissèrent égorger par les soldats de Brennus, sur leurs chaises curules, que de renouveler les guerres civiles de Sylla et de Marius. Ce beau dévouement, digne d'un autre siècle, les perdit sans servir en rien la république.

D'un autre côté, car surtout l'histoire contemporaine doit mettre tous les poids dans la balance, il y avait dans le nouveau tiers des esprits ardens, qui avaient manifesté, avec un courage indiscret, le désir de ramener sans gradation l'ancien ordre de choses; les intelligences du général Pichegru avec le prince de Condé, commençaient à percer. On ne pouvait naturellement faire un crime au Directoire, chargé spécialement d'une surveillance active, pour

maintenir le dépôt de la liberté, d'empêcher le déchirement de la république. Ainsi la lutte des deux partis pouvait se justifier : le grand délit a été dans l'abus de la victoire.

Le 3 septembre, veille de la trop fameuse journée du 18 Fructidor, les Triumvirs, qui, contre la foi publique, avaient fait franchir la ligne constitutionnelle aux troupes de l'insurrection, leur ordonnèrent de quitter Versailles, où elles étaient cantonnées, et de marcher sur Paris. Elles défilèrent le soir, et arrivèrent vers minuit à la barrière. A l'instant elles se saisirent des avenues, des ponts, des postes militaires, et entourèrent le palais des Tuileries.

Pendant cet acte d'hostilité, les Triumvirs, réunis avec les ministres et les généraux au palais du Luxembourg, délibéraient sur le mode de faire arrêter leurs paisibles collègues, Carnot et Barthélemy. Le premier, qui ne croyait point à la générosité des hommes dans les crises des révolutions, s'évada par un petit jardin du Luxembourg, au moment où il entendit tirer le canon d'alarme.

Un des Triumvirs vint arrêter l'autre dans son appartement ; et ce vertueux martyr des lois descendit avec calme du trône populaire, pour entrer dans l'enceinte d'une prison.

Cependant le jour sinistre du 4 septembre ou du 18 Fructidor, commençait à luire sur la France : on vint signifier à Ramel, commandant de la garde du Corps législatif, de livrer le poste du jardin des Tuileries aux troupes du Gouvernement : celui-ci, quoique instruit que ses huit cents grenadiers étaient investis par une colonne de douze mille hommes, soutenue par quarante pièces d'artillerie, crut de son devoir de faire des préparatifs de défense : à l'instant, une des grilles du jardin des Tuileries est forcée ; on arrête les inspecteurs de la salle, le commandant de la garde, le général Pichegru, et on dissipe avec la baïonnette les rassemblemens des deux Conseils qui se rendaient, décorés de leurs écharpes, et à la suite de leur président, dans les salles consacrées à leurs séances.

Paris, dont on avait fermé les barrières, qui voyait ses ponts couverts de soldats et de pièces d'artillerie, était dans les plus vives alarmes; elles furent redoublées par une proclamation des Triumvirs, qui déclarait que tout individu qui rappellerait la royauté, la maison d'Orléans ou la constitution de 1793, serait fusillé sur-le-champ : Paris était las de révolution, et personne ne remua.

Séances des débris des deux Conseils à l'Odéon et à l'Ecole de chirurgie.

Cependant un simulacre de Corps legislatif semblait nécessaire pour légitimer les violences des Triumvirs : ceux-ci avaient tout prévu, ils convoquèrent les partisans nombreux qu'ils s'étaient conservés parmi les Cinq-Cents, dans la salle de spectacle de l'Odéon, aux portes de leur palais, et les débris du conseil des Anciens, à l'amphithéâtre de l'Ecole de chirurgie.

Lamarque, président des Cinq-Cents, à la place de Siméon, fit passer une résolution qui autorisait le Directoire à faire entrer les troupes qu'il jugerait à propos dans le rayon constitutionnel : elles y étaient en-

trées depuis long-tems, et personne n'en fit la remarque. La résolution fut portée aux Anciens qui, à peine en majorité, la sanctionnèrent : les deux Conseils, dès ce moment, se déclarèrent en permanence.

Les Triumvirs, délivrés de toute crainte, songèrent à tirer le plus grand parti de leur victoire : ils demandèrent des lois de répression aux Conseils, et furent obéis à l'instant. Dès le 5 septembre il fut statué que les individus rayés provisoirement de la liste des émigrés, sortiraient du territoire de la république. On annula les élections des assemblées primaires de quarante-neuf départemens : on investit le Directoire du droit de déporter les prêtres, et on condamna à la même peine cinquante-trois représentans du peuple et les deux membres du Directoire, Carnot et Barthélemy : on joignit à ces listes de proscription l'ancien ministre de la police, Cochon, les généraux Miranda et Morgan, l'académicien François Suard, et les trois agens du Prétendant, déjà jugés par un

conseil de guerre ; Brotier, Duverne de Presle et Lavilleheurnois.

Après de pareils coups d'état, on craignit une réaction préparée par les lumières : alors on mit les papiers publics sous la main de la police, et on condamna à la déportation les auteurs ou les propriétaires de plus de quarante journaux qu'on accusait depuis long-tems de prémunir l'opinion publique contre les usurpations du Directoire.

Divers événemens qu'amène cette journée.

Le 6 de septembre, les Triumvirs instruits des murmures de la capitale sur la mutilation du Directoire, adressèrent un message aux Conseils, pour réclamer la nomination des successeurs de Carnot et de Barthélemy : le choix tomba sur le ministre de la justice, Merlin, et sur celui de l'intérieur, François de Neufchâteau.

Le général Hoche avait bien servi les vainqueurs de Fructidor, et il en reçut la récompense : on réunit pour lui, au commandement en chef de l'armée de Rhin et Moselle, celui de Sambre et Meuse : ce général, au moment où son ambition était cou-

ronnée, en vit le terme : il mourut subitement à la fleur de son âge, non sans de graves soupçons d'avoir été empoisonné. Les hommes sans parti regrettèrent ce pacificateur de la Vendée, soit à cause de ses talens militaires, soit à cause de sa tolérance.

La révolution dans le gouvernement en amena une autre dans les finances : comme le trésor national, grâce au défaut de confiance des peuples et à l'ineptie des administrateurs, était presque épuisé, il fut décrété un droit de passe sur les routes; on rétablit des loteries jugées immorales, et on étendit le droit de timbre sur les feuilles périodiques, afin de les anéantir à petit bruit, sans paraître attenter trop visiblement à la liberté de la presse.

Le mode encore genre, qu'on trouva le plus utile pour remplir l'abîme de la dette nationale, fut de supprimer, par une seule loi, les deux tiers de cette dette qui avait été reconnue par trois constitutions, et mise sous la sauve-garde de la loyauté française.

Exécution de la loi de déportation contre les proscrits.

Pendant qu'on multipliait, dans les deux Conseils décimés, les lois fiscales les plus désastreuses, les proscrits étaient entassés dans la prison du Temple. On y distinguait le général Murinais; le grand administrateur, Barbé-Marbois; le conquérant de la Hollande, Pichegru; le président des Anciens, Lafond-Ladebat; l'éloquent Tronçon Ducoudray, et surtout le vertueux Barthélemy. Un des infortunés sur lequel la sensibilité générale se fixait davantage, était Letellier, domestique du Directeur, qui demanda à suivre son maître dans le plus effroyable des exils, et à qui l'ordre fatal, contre l'attente des gens de bien, fut expédié.

Quelques jours après, à deux heures du matin, les honorables victimes des lois partirent de Paris dans des espèces de cages de fer, avec une escorte nombreuse d'infanterie et de cavalerie, et deux pièces de canon. Ils furent abreuvés d'ignominie presque tout le long de la route : cependant plusieurs fois des Français (ce nom qui rappelle la générosité

n'était pas encore anéanti), des Français s'offrirent, malgré le péril qui menaçait leurs têtes, pour les faire évader. Les proscrits, non moins magnanimes, s'y refusèrent; ils crurent voir devant eux la patrie de Socrate, et se dévouèrent à subir leur long supplice.

Le 21 septembre les déportés furent jetés sur la corvette *la Vaillante*, pour se rendre dans les déserts pestilentiels de Sinnamari. Il fut défendu sous peine de mort aux matelots de communiquer avec les victimes du gouvernement.

Après cinquante jours de la traversée la plus pénible et la plus douloureuse, les proscrits arrivèrent à la Guyane, et y trouvèrent deux autres déportés, condamnés à l'exil pour une cause dont la patrie avait moins à s'honorer; c'étaient Billaud-Varennes, et le tyran de Lyon, Collot-d'Herbois.

Pour ne pas revenir sur un sujet qui pèse douloureusement à la plume de l'historien, il faut placer ici divers traits sur les proscrits, que la pensée aime à réunir, quoiqu'ils soient sé-

parés par les intervalles de la chronologie.

Le général Murinais et Tronçon Ducoudray périrent de misère et de douleur à Sinnamari, sans se plaindre de la patrie ingrate qui les avait vomis de son sein, sans appeler la vengeance sur la tête de leurs persécuteurs.

Enfin après six mois de tourmens, huit des déportés, qui se voyaient abandonnés du ciel et des hommes, Barthélemy, Pichegru, Willot, Ramel, Aubry, Larue, Dossonville et Letellier, se hasardèrent sur une frêle pirogue, au milieu d'une mer qui leur était inconnue, et en bravant mille morts. Ils arrivèrent mourans, mais libres, à Paramaribo, capitale de la colonie hollandaise de Surinam, et y furent reçus en triomphe. De là ils s'embarquèrent pour l'Europe, sur deux bâtimens différens. Aubry et Letellier périrent en route, et les autres sont rentrés dans leur patrie, grâce à un gouvernement réparateur, qui cherche à remplir toutes les espérances, et à cicatriser toutes les blessures.

Pendant que Barthélemy et ses courageux compagnons d'infortune quittaient une terre inhospitalière, qui dévorait ses habitans, la frégate *la Décade* amenait à Cayenne cent quatre-vingt-treize nouvelles victimes de la proscription de Fructidor, dont les deux tiers étaient des prêtres. On y distinguait deux représentans du peuple, Job Aymé et Gilbert Desmolières. Il en périt soixante-quatre à Konamana et à Sinnamari. Ceux de cette classe d'infortunés qu'on rappela en France, à l'époque du beau régime consulaire, rencontrèrent en route soixante et onze autres déportés, dont l'exil était fixé à Mahé-lès-Séchelle. Leur délit était d'une toute autre nature; il s'agissait de la machine infernale, qui fut sur le point d'enlever un héros à la patrie, à l'Europe et à l'histoire.

Pendant que le Directoire, dans l'intérieur, faisait la guerre à ses concitoyens, il laissait croire à l'éternelle ennemie de la nation française qu'il ne serait pas fâché de conclure avec elle un traité d'alliance. Telle

Congrès de Lille.

est l'origine du congrès de Lille, où le lord Malmesbury vint stipuler pour la seconde fois les intérêts de la Grande-Bretagne, tandis que les plénipotentiaires Letourneur, Pléville-le-Pélet, et Maret, négociaient pour ceux de la république. Ces conférences ne furent en pleine activité qu'à l'époque des désastres de Fructidor.

Le premier point qu'on discuta semblait peu digne de la dignité des deux puissances : il s'agissait du titre de roi de France, que prenaient depuis trois cents ans les monarques d'Angleterre dans tous les actes de diplomatie ; titre sans prétentions au pouvoir, et aussi absurde que celui de souverain du soleil et des étoiles, que prennent quelques despotes d'Afrique. On discuta gravement cette question ; et comme on s'y attendait de part et d'autre, chacun resta dans son opinion.

Les deux articles de la restitution des vaisseaux français pris par l'amiral Hood devant Toulon, et de l'hypothèque de l'Angleterre sur la Belgique, pour des sommes prêtées au

cabinet de Vienne par cette puissance, étaient un peu plus dignes d'occuper les regards de l'Europe; mais lorsque les trois plénipotentiaires français mettaient le plus de talent à porter la lumière sur ces problèmes, ils furent rappelés à Paris par le Directoire, qui les remplaça par deux autres ministres, Bonnier et Treilhard.

Ces derniers plénipotentiaires avaient l'ordre secret, non de négocier, mais de rompre. Ils remplirent parfaitement leur ministère; et le lord Malmesbury, lassé du rôle pénible qu'on lui faisait jouer, quitta Lille les derniers jours de l'année républicaine. Les deux puissances, l'une dans sa proclamation, et l'autre dans son manifeste, s'accusèrent réciproquement de la rupture des conférences.

Mesures du nouveau gouvernement contre la noblesse.

Une administration aussi maladroite que celle d'un gouvernement décimé devait exciter de grands murmures : les vainqueurs de Fructidor punirent avec des lois les réclamations qu'ils avaient fait naître avec les armes. Le trait qui fit le plus de

bruit dans ces tems d'erreurs et de crimes fut la conjuration pour proscrire la noblesse.

Une commission du conseil des Cinq-Cents déclara, par l'organe de son rapporteur, que, depuis l'origine de la révolution, il existait un état de guerre permanent entre la noblesse féodale et la république, et fit pressentir que l'unique moyen de la faire cesser était de bannir en masse ce corps dangereux du sein de la patrie. Afin de ne laisser à cette loi d'ostracisme aucune interprétation arbitraire, on désignait, avec une froide barbarie, toutes les classes des victimes : c'était la famille des Bourbons toute entière, tous ceux qui avaient eu des charges à la cour, dans les provinces, aux armées ou dans la diplomatie, les hommes titrés, les membres des parlemens, les chevaliers du Saint-Esprit, de Malte, des ordres de Saint-Louis et du mérite militaire : il suffisait d'avoir pris un titre quelconque dans un acte public, pour être placé dans les tables de proscription : la loi cependant n'atteignait ses victimes que

jusqu'à l'âge de soixante-six ans : les nobles, parvenus à ce période de la vieillesse, pouvaient végéter en paix en France, mais à la condition expresse de ne jamais mettre un pied téméraire dans la capitale.

Ce projet de loi excita une grande rumeur : on se rappela le mot d'un des plus ardens amis de la révolution : *Ils veulent être libres, et ils ne savent pas être justes.* Cette rumeur fit à la longue son effet ; elle donna du courage à quelques députés : Serres, dans la discussion, se permit de dire que le rapport semblait né du système dépopulateur de Robespierre : l'espèce de faveur que lui procura ce cri de la conscience électrisa d'autres représentans, et enfin le décret qui survint, modifié par des esprits sages, ne consista qu'à interdire à la noblesse héréditaire les droits de citoyen français. Le Directoire fut long-tems à se consoler d'avoir été contraint à plier une fois devant l'opinion publique.

Traité de Campo-Formio.

Au milieu de tous ces déchiremens dans l'ordre politique, un grand homme soutenait seul devant

les étrangers la dignité du nom français : il négociait la paix au milieu des victoires, et la faisait signer à la première puissance de la coalition. Il s'agit ici du traité de Campo-Formio, dont les préliminaires avaient été arrêtés à Léoben, plus de cinq mois auparavant, et qui fut signé définitivement, le 17 octobre 1797, par Bonaparte et les plénipotentiaires du chef du corps germanique. Cette paix donnait Venise à l'empereur, et la Belgique ainsi que les îles vénitiennes du Levant à la république française.

L'article 20 du traité indiquait un congrès à Rastadt, pour anéantir jusqu'au germe des dissensions élevées entre la France et les souverainetés de l'Allemagne.

Un article qui fait le plus grand honneur à l'esprit de justice du plénipotentiaire français, est celui qui réclame la délivrance de Lafayette, de Bureau-Pusy et de la Tour-Maubourg, injustement détenus depuis 1792 dans la forteresse d'Olmutz : mais ces infortunés n'ont pu rentrer dans leur patrie qu'après le détrônement du Directoire.

Il est tout simple qu'un héros conserve avec la diplomatie une paix qu'il s'est procurée avec son épée : c'est à ce titre que le gouvernement français envoya Bonaparte à Rastadt, pour consolider le traité de Campo-Formio : celui-ci arrive dans cette ville du margraviat de Bade, le 18 novembre, et, douze jours après, il signe avec les plénipotentiaires de l'empereur un traité secret par lequel ce prince s'oblige à faire évacuer par ses troupes les terres de l'Empire, ainsi que la ville de Mayence et la forteresse d'Ehrenbrestein.

Commencement du congrès de Rastadt.

Le héros, de retour à Paris, n'y entra pas en triomphe à la manière des généraux romains qu'il avait pris pour modèle : cette pompe où les regards ne devaient se fixer que sur lui seul, aurait humilié le Directoire : on se contenta de le recevoir dans la cour du palais du Luxembourg, métamorphosée en salle de spectacle, et de lui donner, à la manière des républicains de 1793, l'accolade fraternelle.

Retour de Bonaparte dans la capitale : témoignages qu'il reçoit de la reconnaissance publique.

Le Corps législatif, plus instruit

de l'opinion publique, donna au vainqueur de Lodi et au pacificateur de Campo-Formio, une fête brillante dans la galerie du Muséum, où assistèrent les ambassadeurs et tous les chefs du gouvernement.

Cinq jours après, l'Institut national de France acquitta d'une manière encore plus flatteuse la dette publique, en nommant le héros, avec une touchante unanimité, membre d'une de ses compagnies littéraires. Celui-ci, qui déjà mûrissait dans sa tête le plan de donner à la France un second siècle de Louis XIV, s'enorgueillit assez longtems de ce titre qui ne blessait aucun amour-propre, pour le porter avant celui de général des armées de la république.

Cependant le Directoire, aussi honteux de se voir éclipsé par un héros qui s'était créé lui-même, que Domitien l'avait été de la gloire d'Agricola, chercha à l'éloigner honorablement d'un pays tout plein de son nom et de ses exploits : il feignit de rassembler sur les côtes de l'Océan une armée destinée à la conquête de

l'Angleterre, dont il devait lui donner le commandement, et il prépara en silence l'expédition de l'Égypte, afin d'avoir occasion de l'exiler en travaillant à sa gloire.

Emprisonnement de l'ambassadeur de Portugal.

Les derniers jours de cette année 1797 tiennent à l'histoire par deux événemens tristement mémorables, la violation du droit des gens dans la personne d'un ambassadeur, et une nouvelle insurrection dans Rome, qui renversa la chaire de Saint-Pierre.

Le Directoire avait depuis quelque tems annulé, de son autorité privée, un traité conclu entre la France et la reine de Portugal, et l'ordre avait été notifié au ministre de cette souveraine, d'Aranjo, de quitter sans délai le territoire de la république. Ce dernier, au lieu d'obéir, tenta de conjurer l'orage. On prétend même que, regardant la cour du Luxembourg comme aussi vénale que cette Rome que Jugurtha voulait acheter, il employa pour servir son pays, des moyens que repousse la délicatesse. Quoi qu'il en soit de ce fait, qu'on n'a jamais pu

constater, l'infortuné diplomate fut traduit devant le ministre de la police, et conduit au Temple, où, confondu avec tous les criminels d'opinion que la journée de Fructidor y avait amoncelés, il expia, par une prison de quatre mois, le délit de la rupture de sa cour avec le Directoire. De retour à Lisbonne, la reine de Portugal eut le courage de ne point le désavouer.

Insurrection dans Rome : sa conquête. Malheurs du souverain pontife.

Il en coûta bien plus cher au pape Pie VI, qu'à la reine de Portugal, d'avoir donné de l'ombrage au gouvernement français, en faisant des vœux indiscrets pour le succès d'une coalition qui se proposait de prévenir le démembrement de l'Europe. Il s'endormit sur les vengeances nationales, et se réveilla détrôné.

Depuis long-tems il y avait à Rome des agens de l'ancienne propagande révolutionnaire de Paris, qui épiaient le moment de faire du patrimoine de Saint-Pierre une république. Quand le complot eut reçu tout son développement, ses chefs vinrent trouver l'ambassadeur français, Joseph Bonaparte, frère du vainqueur

de Lodi et d'Arcole, et le prièrent de les protéger. Celui-ci, homme sage, et d'une raison supérieure à tous les préjugés, tenta de les ramener à des principes de paix : l'insurrection n'en acquit que plus de violence; alors les troupes du pape s'avancèrent pour dissiper le rassemblement. Le ministre français, instruit que la force armée a pénétré dans l'enceinte de son palais, la somme de cesser son feu, et de se retirer. Le jeune général Duphot était alors auprès de lui, et devait le lendemain épouser sa sœur : cédant à l'instinct irrésistible de la bravoure française, il s'élance au milieu des soldats romains, et les poursuit presque seul jusque vers la porte Septimiane : là, le nombre l'emporte sur le courage, et il est massacré.

L'ambassadeur, à l'instant, quitta une ville souillée d'un sang qui lui était si cher, et se retira à Florence, d'où il envoya un courrier au Directoire, pour l'informer d'un si tragique événement. Il faut observer que cet homme juste n'accusa dans sa dépêche, ni le souverain pontife,

ni son ministre, le cardinal Doria : ajoutons que le vénérable Pie VI promit au Directoire toutes les satisfactions qu'il exigerait pour un délit affreux, qu'il n'avait pu ni prévoir ni prévenir ; mais son sort semblait décidé à Paris, même avant l'assassinat de Duphot. On voulait un prétexte pour anéantir la tiare, et le général Berthier eut ordre de marcher sur Rome, et d'en faire une république.

La marche de l'armée française n'éprouva aucune résistance ; elle entra dans Rome aussi paisiblement que dans une ville alliée, et on arbora à l'instant le drapeau tricolor au château Saint-Ange et au Capitole.

Un simulacre de peuple romain s'assemblait pendant ce tems-là dans l'antique champ de Mars, et y rédigeait l'acte de la reprise de sa souveraineté : on nommait un gouvernement provisoire, composé de cinq consuls, de préfets et d'édiles. Le général Berthier mit le sceau à l'insurrection, en déclarant que la république française reconnaissait celle du Capitole.

Pie VI s'était flatté de racheter sa tiare avec quelques millions et deux provinces du patrimoine de Saint-Pierre : instruit qu'un décret populaire l'avait détrôné, il se résigna, et partit, avec une garde de cent vingt hommes, pour une chartreuse à quelques lieues de Florence. Cet exil ne fut que le commencement de sa longue infortune, qui, à la honte du gouvernement directorial, n'a fini qu'avec sa vie.

1798. Institutions et événemens de l'intérieur.

Le tems qui s'écoula entre le détrônement du souverain pontife et la troisième session du Corps législatif, renferme peu d'institutions dont la raison humaine s'honore. Ici, c'est une loi pénale contre ceux qui mutilent les arbres de la liberté, comme s'il était utile de rappeler la mémoire de délits révolutionnaires qui avaient amené l'incendie de Bédouin; là, c'est un monument qu'on fait ériger dans l'enceinte du palais du Corps législatif, en l'honneur de cette journée terrible de Fructidor, que les larmes de vingt générations pourront à peine effacer : dans un autre moment, c'est la fête de la

souveraineté du peuple, qui ne doit être souverain nulle part, quand on veut avoir des mœurs, des lois, et un ressort central de gouvernement.

Pendant ce tems-là, quatre commissaires du Directoire venaient donner à des hommes sans propriétés des bords du Tibre, une constitution propre pour la ville des Scipion et des Cincinnatus, et le Directoire remettait en état de siége l'infortunée ville de Lyon, pour ensanglanter encore ses ruines, et raviver les blessures qu'avaient faites à sa population, son bombardement et ses échafauds.

Le commodore anglais Sidney Smith, était alors prisonnier au Temple, luttant avec courage pour vaincre sa destinée. Il avait des amis des âges héroïques, qui, en faisant couler l'or, mirent quelque génie à le délivrer. Le 13 avril, un ordre prétendu du Directoire, apporté par de faux gendarmes, annonça au concierge sa translation. Il sortit de la tour; et les mesures étaient si bien prises, qu'il se trouva à l'embouchure de la Tamise avant qu'on eût

le tems de mettre sa tête à prix. Cette évasion a coûté dans la suite beaucoup de sang français, qui a été perdu pour la république.

Conquête de l'Helvétie. Destruction de la ligue des treize cantons.

L'événement le plus tristement mémorable de ce période est la destruction de la liberté helvétique : il semblait que de tous les gouvernemens de l'Europe celui qui avait le plus de droit à la bienveillance d'une république populaire, était l'Helvétie : d'ailleurs, une grande sagesse de la part des administrateurs des Cantons, les avait empêchés jusqu'à ce moment d'être engloutis avec les trônes coalisés : on sema avec art parmi ce peuple simple et confiant des germes d'anarchie : on paralysa ainsi ses forces, et l'Helvétie, presque sans le savoir, se vit subjuguée.

Berne, dirigée par son avoyer, le respectable Steiguer, songea de bonne heure à conjurer l'orage : dès le 12 janvier, elle fit prêter aux trente bataillons du pays de Vaud un serment de fidélité qui était dans tous les cœurs, avant de se trouver sur toutes les bouches : malheureusement pour la liberté publique, le général Weiss

à qui on donna le commandement en chef de l'armée de la confédération, ne mit aucune activité dans ses mouvemens militaires : il harangua les révolutionnaires de la Suisse au lieu de les désarmer : on prit sous ses yeux le château de Chillon, et il ne tenta pas d'y rentrer. Pendant ce tems-là la conjuration ainsi que la guerre faisaient des progrès ; le général Mesnard se présenta sur la limite du territoire avec quinze mille hommes, et subjugua presque sans résistance tout le pays de Vaud.

Vers la même époque, il y avait eu une affaire sanglante près de Morat, où les Français avaient été vainqueurs. On voyait non loin du champ de bataille un monument connu sous le nom d'*Ossuaire*, qui attestait la sanglante défaite des Bourguignons en 1476 : ce monument que trois siècles et demi avaient respecté, fut détruit, dans un mouvement de vengeance, par un bataillon de la Côte-d'Or : on planta un arbre de la liberté sur ses ruines.

Le général Brune, dont les talens militaires ne furent jamais mis en

problème, succéda à Mesnard, et eut encore plus de succès, parce qu'il concilia la force des armes avec les ruses de la diplomatie : réuni avec Schawembourg, et se voyant à la tête de quarante-six mille hommes, dès le premier mars, il dirige une de ses colonnes sur Soleure, qui, craignant d'être livrée au pillage, ouvre ses portes, tandis qu'avec l'autre il investit Fribourg, et obtient, avec le seul appareil de l'audace, le même succès. Alors l'insurrection fait des progrès parmi les infortunés Helvétiens, qui n'ont ni unité de principes, ni unité d'obéissance : les uns désertent leurs drapeaux pour retourner dans leurs foyers, les autres se jettent sur leurs officiers qu'ils soupçonnent de trahison : deux colonels, au plus fort de l'égarement, sont massacrés à coups de baïonnettes.

Pendant ce tems-là, une régence provisoire s'emparait du gouvernement de Berne, pour livrer la ville aux conquérans, et le vénérable Steiguer, son avoyer, déposait les marques de sa dignité : sa carrière

d'administration devait finir pour lui avec les derniers soupirs de la République.

Ce grand homme pour qui la patrie existait toujours, ne pouvant plus la gouverner, se proposa de mourir pour elle : à l'âge de 69 ans, on le vit revêtir l'habillement militaire, et se réunir au général d'Erlach pour repousser l'ennemi du territoire : après plusieurs actions où la fortune changea plusieurs fois de drapeaux, la petite armée de Berne céda à la bravoure française et surtout à l'effet meurtrier de l'artillerie volante : deux mille morts des deux sexes restèrent sur le champ de bataille ; car les femmes se montrèrent aussi héroïnes que du tems de Guillaume Tell ; mais leur mort comme leur courage furent perdus pour leur république.

Berne, après ce combat livré pour ainsi dire à ses portes, ne pouvait qu'opposer une vaine résistance : menacée d'un bombardement et d'un assaut, elle capitula avec le général Brune, et lui ouvrit ses portes.

Alors le général d'Erlach et l'a-

voyer Steiguer, ne voulant pas partager la honte d'une capitulation qui ôtait à la patrie les débris de sa souveraineté, cherchèrent dans les retraites inaccessibles de l'Oberland un asile où ils pussent s'appartenir à eux-mêmes. Le dernier, séparé dans le tumulte de la retraite de son compagnon d'infortune, gagna à pied le lac de Thun, et fut contraint par la lassitude de s'endormir au pied d'un arbre : c'était le sommeil du juste. Des hussards qui passaient respectèrent ses cheveux blancs, et il arriva après mille dangers, dans une souveraineté de l'empereur, d'où il se retira à la cour du roi de Prusse.

Le général d'Erlach fut moins fortuné : il pressentait ses malheurs. Le matin même du jour où Berne capitula, il avait dit à son aide-de-camp : *Mon ami, je vois le lever du soleil, mais je ne le verrai pas se coucher.* En effet, ses propres soldats, égarés par des révolutionnaires qui accusaient ce grand homme de perfidie, l'attachèrent à une charette, et le firent périr à coups de hache et de baïonnettes.

L'anéantissement de la république de Berne n'annonça que graduellement celui de la confédération helvétique. Il y eut encore pendant long-tems une guerre d'extermination entre l'armée française et les petits Cantons, où des flots de sang coulèrent. Enfin l'Helvétie céda, et reçut de ses vainqueurs une constitution et un fantôme de souveraineté.

La France, en donnant la paix à l'Helvétie, en démembra pour elle-même l'évêché de Bâle, ainsi que le petit état de Mulhausen et la principauté de Porentruy; elle se fit accorder aussi deux routes commerciales et militaires pour communiquer avec l'Italie. Genève, peu de tems après, suivit le torrent, et échangea sa liberté orageuse contre une dépendance raisonnée qui lui conservât ses mœurs, ses propriétés et sa religion.

Troubles pour les élections de 1798. Influence exercée par le Directoire sur les actes de souveraineté.

Au milieu de ses triomphes militaires en Helvétie, le Directoire était atteint par les remords; l'opinion publique le poursuivait. Il craignit que le Corps législatif, nouvellement organisé, ne lui demandât

compte des crimes et des malheurs de Fructidor. Il employa donc tous ses soins pour surveiller les choix du nouveau tiers; et non content des instructions secrètes qu'il donna à ses agens, il se fit décerner, par une loi, le pouvoir de juger les opérations des assemblées électorales; mais ses précautions mêmes tournèrent contre lui : il ne voulait qu'éloigner les partisans des Bourbons, et il augmenta, sans le savoir, l'influence des partisans de l'anarchie. On vit, dans un grand nombre de départemens, reparaître des noms flétris par la voix générale. A Metz, à Strasbourg, à Marseille, on organisa des clubs; on voua à la mort les instrumens de la réaction thermidorienne; on proposa de réhabiliter la mémoire des Marat et des Babœuf. A Paris même, les choix suspects des électeurs annonçaient que les assemblées primaires avaient été désertées par les gens de bien. Ces divisions amenèrent partout de grands troubles; il y eut beaucoup de scissions : les factions se partagèrent, élevèrent autel contre autel;

et il fallut que le gouvernement prononçât. Il y eut un certain nombre d'élections confirmées, d'autres annulées en partie, ou même en totalité. Toutes ces modifications, données à ce qu'on appelait alors la souveraineté populaire, multiplièrent à l'infini le nombre des ennemis du Directoire.

On avait alors si peu de confiance dans les actes d'administration des chefs du gouvernement, qu'on crut qu'il avait influé même sur la place de Directeur, vacante par la retraite de François de Neufchâteau. Le conseil des Anciens, sur la liste décuple que lui présenta celui des Cinq-Cents, nomma, au premier tour de scrutin, Treilhard, plénipotentiaire à Rastadt, un des hommes de cette ambassade qui avait fait servir ses talens avec le plus d'intelligence, pour concourir aux vues diplomatiques des vainqueurs de Fructidor.

Conférences de Seltz.

Le dernier événement qui remplit l'intervalle entre les élections de 1798 et la troisième séance du Corps législatif, est le petit congrès de Seltz, destiné à concilier les difié-

rends entre les cabinets de Vienne et du Luxembourg, au sujet de la retraite précipitée de l'ambassadeur Bernadotte. Ce ministre, le jour de l'anniversaire d'une fête célébrée dans Vienne, pour l'armement volontaire des Autrichiens contre la France, avait cru de son honneur d'en célébrer une autre dans son palais, pour éterniser sa victoire. Il y eut alors une émeute, où le peuple arracha le drapeau tricolor de la république. Le gouvernement appaisa le tumulte, et protégea l'ambassadeur, qui n'en partit pas moins, pour demander vengeance aux souverains qu'il représentait. Les deux puissances prévinrent la guerre par le congrès de Seltz, où François de Neufchâteau négocia avec le comte de Cobentzel une réparation, qui devait sauver à la fois l'honneur de la maison d'Autriche et celui de la république.

Premiers événemens de la nouvelle session du Corps législatif. Consolidation

La république, à cette époque, tendait évidemment à une dissolution intérieure; et il faut l'attribuer en grande partie à la concentration de tous les pouvoirs dans les mains

de la toute-puissance dans le Directoire.

d'un Directoire, qui ne savait gouverner que d'après de petites passions haineuses, ou des principes de métaphysique. Le nouveau tiers, sur la nomination duquel il avait tant influé, se hâta de lui témoigner sa reconnaissance, soit en augmentant ses prérogatives, soit en le servant dans son système favori d'élever ou d'abaisser les factions, afin que l'équilibre se conservât par les contrepoids.

C'est d'après cette théorie que le nouveau tiers, avant de siéger aux deux conseils, consentit à prêter un serment de haine à la royauté et à l'anarchie.

Les bons esprits trouvaient qu'il leur était pénible de prêter un serment pour haïr, quand, dans des tems plus heureux, ils n'en prêtaient que pour aimer. Il ne leur semblait pas moins étrange de voir la royauté, si bienfaisante, si tutélaire sous Charlemagne, Louis XII et Henri IV, mise en parallèle avec le fléau toujours destructeur de l'anarchie. Cependant il n'y eut aucune réclamation publique, tant la journée terrible

de Fructidor avait laissé de souvenirs douloureux! Toutes les autorités constituées de la république eurent ordre de jurer, et elles jurèrent : le ministre de l'intérieur fit même jurer les membres de l'Institut.

L'Angleterre, à cette époque, fidèle à sa haine contre la première des puissances continentales, débarquait quatre mille hommes sur les côtes de France, et bombardait Ostende, dont elle ne pouvait s'emparer. Les Conseils, pour montrer leur dévouement aux vainqueurs de Fructidor, les autorisèrent à faire dans Paris des visites domiciliaires pour arrêter les agens du cabinet de la Grande-Bretagne. Ces mesures, dignes du régime de la terreur, et une levée de deux cent mille conscrits, pour rallumer une guerre générale qui tendait, par l'épuisement des peuples, à s'éteindre, rendirent odieux plus que jamais, le nouveau gouvernement.

Ce qui acheva de le perdre dans l'esprit des peuples, fut la loi odieuse du 9 novembre, qui assimilait aux émigrés, et par conséquent faisait

fusiller dans les vingt-quatre heures, les déportés qui, comme le vénérable Barthélemy, s'étaient soustraits à la mort cruelle qui les dévorait lentement dans les plages pestilentielles de la Guyane. La même peine devait atteindre les infortunés qui avaient seulement changé le siége de leur déportation. Au reste l'indignation générale contre cette loi de sang, s'exhala avec assez de force pour que le Directoire se vît obligé de plier. Il parut quelque tems après un arrêté qui indiquait à cette classe de citoyens frappés de l'ostracisme, l'île d'Oléron, comme un lieu de détention provisoire. Ce trait de modération, tout forcé qu'il parut, fit son effet; et la plupart des honorables victimes de Fructidor, se rendirent volontairement au lieu de leur exil : entr'autres l'ancien ministre de la police Cochon, Muraire, Boissy-d'Anglas, Portalis, Pastoret et Siméon.

Rapports avec les nations étrangères.

La connaissance que les étrangers avaient de ces divisions intestines, semblait les inviter à préparer contre la France une nouvelle coalition :

elle se forma en effet, mit la république à deux doigts de sa perte, et par contre-coup renversa le Directoire.

Les premières étincelles de cette conjuration parurent à Malte, dont Bonaparte s'était emparé, en marchant à la conquête de l'Egypte. On découvrit dans cette ville un complot, qui ne tendait à rien moins qu'à massacrer tous les Français qui y étaient renfermés : les chefs furent arrêtés et conduits au supplice.

Environ un mois après, c'est-à-dire, le 11 octobre, les baillifs, grand'croix et chevaliers de Malte, qui formaient le grand prieuré de Russie, voulant conserver un Ordre que la politique ombrageuse du Directoire voulait anéantir, s'assemblèrent à Pétersbourg, et conférèrent à l'empereur Paul Ier., le titre de grand-maître de Malte.

Le roi de Sardaigne, instruit des apprêts de la conjuration générale, voulut remuer; mais à la nouvelle de la déclaration de guerre contre lui, à la vue des troupes françaises qui avaient ordre de le détrôner, il

se résigna paisiblement à son sort, et abdiqua la souveraineté. Le 16 décembre le drapeau tricolor fut arboré dans Turin, et le Piémont devint le domaine de la république.

La Porte ottomane n'avait pas attendu cette époque, pour déclarer la guerre à la première puissance continentale de l'Europe : le jour même où cet acte fut notifié au ministre de la république, d'après l'abominable diplomatie des musulmans, un firman du Grand-Seigneur enjoignit d'arrêter tous les Français qui se trouvaient dans ses états, et de les enfermer aux Sept-Tours.

Descente du général Humbert en Irlande.

On soupçonnait avec raison le cabinet de Londres de fomenter la haine des puissances contre la République française ; et le Directoire se détermina à l'en punir. Nous avons vu que Bonaparte avait été nommé général en chef d'une prétendue armée des côtes d'Angleterre, qui ne se formait pas : c'était un stratagême du Directoire pour tenir les forces navales de la Grande-Bretagne réunies non loin de l'embouchure de la Tamise, tandis qu'il préparait en se-

cret une expédition pour opérer le démembrement de l'Irlande. Quant au grand nom de Bonaparte, il ne devait servir que d'épouvantail, et sa flotte était réellement destinée à tenter de faire un département français de l'antique monarchie des Pharaons.

Quand la petite expédition pour démembrer l'Irlande fut prête, deux divisions de l'escadre française firent voile à deux intervalles de tems différens, ce qui fit échouer les deux descentes. La première, composée de quelques frégates, débarqua dans la baie de Kilala : un corps d'un peu plus de neuf cents hommes, commandé par le général Humbert qui se réunit avec un corps d'insurgés, connu sous le nom d'Irlandais-unis, remporta une victoire sous les murs de Castlebar ; mais le vice-roi d'Irlande fit marcher à l'instant les troupes de la couronne, qui dissipa ce faible rassemblement, et fit prisonnier Humbert et les vainqueurs de Castlebar.

La seconde division de l'escadre française vint mouiller alors à Kilala ;

elle y fut surprise par six vaisseaux de ligne et deux frégates : un vaisseau sauta dans l'action ; trois autres furent obligés d'amener ; et c'est ainsi que cette expédition mal conçue et malheureusement exécutée, échoua.

1799. L'année 1799 qui s'ouvre, sera long-tems mémorable par le grand événement qui amena le beau régime consulaire, destiné à régénérer la France, et à cicatriser toutes ses blessures ; mais la patrie a encore bien des abîmes à franchir avant de se remettre debout en présence de l'Europe et de l'histoire. Il nous reste dix mois d'administration inepte, de chocs entre les pouvoirs, de lois perturbatrices, et de défaites à parcourir, avant d'arriver à un ordre de choses dont notre raison puisse s'enorgueillir. Il eût peut-être été à désirer que l'oubli eût fait justice de cette partie honteuse de nos annales ; mais cent volumes qui resteront en ont parlé. D'ailleurs, il importe à la politique actuelle d'effleurer les erreurs d'un gouvernement qui n'est plus, pour faire ressortir la sagesse de celui qui l'a remplacé.

Le premier événement mémorable de 1799, est la conquête de Naples par l'armée française. Le roi des Deux-Siciles, en armant contre la foi promise, prétextait la rupture du traité de Campo-Formio par les troupes de la république, qui avaient détrôné Pie VI, et changé la forme du gouvernement romain. D'après les raisons développées dans son manifeste, cinquante mille hommes se présentèrent devant Rome, et s'en emparèrent. Le général Championnet n'avait que quinze mille soldats pour s'opposer à ce débordement de troupes confédérées, mais il eut l'art de les diviser, de les combattre par colonnes détachées; et dix-sept jours de campagne lui suffirent pour reprendre tous ses avantages. Ses quinze mille héros firent douze mille prisonniers de guerre, et s'emparèrent de quatre-vingt-dix-neuf pièces d'artillerie. Ces succès entraînèrent le siége de Naples.

Conquête de Naples. Le conquérant est traduit devant un conseil de guerre.

Cette ville, sans fortifications du côté de la terre, ouverte à toutes les invasions, et abandonnée par son monarque, fut défendue trois jours

par trente mille Lazzaronis, qui firent des prodiges de valeur; on se battait dans les rues, sur les terrasses, au milieu des flammes qui incendiaient les édifices. Enfin, après des torrens de sang répandus de part et d'autre, le château neuf et le fort Saint-Elme arborèrent le drapeau tricolor. Championnet entra en triomphe au milieu des débris de cette métropole, et consola les vaincus en leur laissant leurs lois, leur culte de Saint-Janvier, et une ombre d'indépendance.

Non content de ces actes d'humanité, il veilla à ce qu'une nuée de déprédateurs ne rendît pas le nom Français odieux en Italie; et une commission fiscale s'étant permis des rapines, il lui enjoignit de sortir de la ville dans les vingt-quatre heures. La Rome des Cincinnatus lui aurait décerné une couronne civique: le Directoire de Paris le traduisit devant un conseil de guerre.

Heureusement pour ce général, et pour l'honneur français, il y eut, pendant l'instruction du procès, une mutation dans le Directoire: d'autres hommes amenèrent d'autres prin-

cipes. Non-seulement Championnet ne fut plus inquiété pour avoir été juste, mais après la défaite de Novi, on réunit sur sa tête le commandement des armées des Alpes et de l'Italie.

Nouvelle coalition contre la France.

Pendant que le gouvernement directorial faisait murmurer dans l'intérieur, à cause de l'ingratitude envers le général Championnet, les puissances du continent, pressentant que le détrônement du pape, l'invasion de Naples, et le changement des souverainetés d'Italie en république, allaient détruire l'équilibre de l'Europe, tramaient dans l'ombre une coalition nouvelle contre la grande nation. Le Directoire, au lieu de conjurer l'orage, accrut sa violence, en déclarant la guerre, le 12 de mars, à l'empereur et au grand duc de Toscane. Le premier se trouvait déjà dans une attitude respectable de défense; l'autre, sans troupes, et ne commandant qu'à des peuples à demi-insurgés, se retira avec sa famille dans Vienne.

La coalition nouvelle présentait un aspect d'autant plus formidable,

que pendant que l'Angleterre bloquait les ports de France avec ses flottes, l'empereur de Russie, réuni avec celui d'Allemagne, faisait filer quatre-vingt mille hommes en Italie; et les généraux n'avaient pas un nom vulgaire : c'étaient l'archiduc Charles et le prince Soworow.

Le Directoire opposa à ses ennemis, le ministre de la guerre, Schérer, et le général Jourdan, qui avait gagné la bataille de Fleurus. Tous deux, comme nous le verrons dans la suite, essuyèrent de sanglantes défaites; et si de petites intrigues de cour n'avaient pas divisé, à cette époque, les deux cabinets de Vienne et de Pétersbourg, rien n'empêchait les confédérés de violer le territoire, en faisant rentrer en France le Prétendant, alors retiré à Mittaw, dans la Courlande.

Incendie de l'Odéon.

Au milieu de ces apprêts de guerre extérieure, qui semblaient combinés avec les déchiremens de l'intérieur, un événement, assez simple par lui-même, mais qui se trouvait lié avec de grands souvenirs, ajouta aux idées sinistres des peuples.

Le 12 mars, le feu prit au théâtre de l'Odéon, et le consuma tout entier en quelques heures. Cet édifice avait servi à consolider la journée odieuse de Fructidor ; c'était là, que le conseil des Cinq-Cents décimé, avait décrété la banqueroute de la nation et les proscriptions de Sinnamari.

Congrès de Rastadt. Assassinat des plénipotentiaires français.

Ce fut quarante jours après l'incendie de l'Odéon, que le congrès de Rastadt fut dissous de la manière la plus déplorable. J'ai dû me placer à un intervalle à peu près égal entre la rupture de cette assemblée diplomatique et les actes importans qui tiennent à son origine, pour ne point morceler des événemens qui ne peuvent que, par leur liaison, laisser quelques traces dans la mémoire.

Le congrès de Rastadt avait été destiné à remplacer les inutiles négociations de celui de Lille, et la France y avait nommé les mêmes plénipotentiaires, Treilhard et Bonnier ; mais l'Angleterre n'y intervint point. Il s'agissait seulement de

fixer le Rhin pour limites entre la république française et l'empire germanique, et de déterminer les indemnités dues alors aux princes dépossédés, d'après les bases du traité de Campo-Formio.

Après de longs débats préliminaires, la députation du corps germanique se vit contrainte à céder ce qu'elle n'avait pas su défendre; et la rive gauche du Rhin fut abandonnée pour toujours à la république.

Le Directoire fit demander ensuite que la sécularisation des états ecclésiastiques servît de fondement aux indemnités; et l'Allemagne fit ce nouveau sacrifice.

Dans la suite, le plénipotentiaire Treilhard, étant devenu lui-même un des cinq chefs de son gouvernement, Jean Debry et Roberjot, qui le remplaçaient, se réunirent à Bonnier, pour exiger impérativement que la diète de Ratisbonne s'opposât à l'entrée des troupes russes sur le territoire de l'Empire, menaçant, en cas de refus, de rompre le

congrès de Rastadt et l'armistice.

Ce malheureux congrès se rompit d'une manière bien différente que le Directoire ne l'avait imaginé : ce fut par l'assassinat des plénipotentiaires français. Cet attentat, tel qu'on en rencontre bien rarement dans les annales des peuples civilisés, s'exécuta avec une férocité digne des tems révolutionnaires. Le 28 d'avril, vers l'entrée de la nuit, et à cinq cents pas de Rastadt, des hussards, tant à pied qu'à cheval, du régiment de Szeckler, fondirent sur les voitures des ministres, qui se rendaient à Strasbourg ; et après avoir pillé les papiers et blessé les domestiques, massacrèrent les maîtres avec une froide barbarie. Jean Debry, mutilé de coups de sabres, et couvert de sang, mais sans blessures profondes, sauva seul sa vie, en contrefaisant le mort.

On n'a jamais pu découvrir (et c'est encore un crime nouveau) quels avaient été les agens d'un si effroyable assassinat ; mais il convenait à la politique des Directeurs,

pour électriser la nation au commencement de la guerre, d'en accuser l'ennemi qu'il redoutait le plus; et il fit dénoncer par le Corps législatif, à tous les gouvernemens, le meurtre des plénipotentiaires français, *comme ordonné par le Cabinet de Vienne.* Non content d'une agression aussi solennelle, il distribua aux armées une oriflamme aux trois couleurs, avec cette inscription : *Vengeance aux mânes des citoyens Bonnier et Roberjot, ministres à Rastadt.* Cette oriflamme ne fit point l'effet de la toge de César, percée de coups et promenée dans Rome par Marc-Antoine.

Défaite du général Jourdan par le prince Charles.

Pendant qu'on négociait encore à Rastadt, le Directoire, en vertu d'une conscription militaire, imaginée par le général Jourdan, avait fait décréter, par les deux Conseils, une levée de deux cent mille hommes; et par reconnaissance pour l'auteur d'une pareille institution, l'avait nommé commandant en chef des trois armées, du Danube, d'observation et d'Helvétie. Bernadotte di-

rigeait sous ses ordres la seconde, et Massena la dernière. L'armée du Danube, dont Jourdan était l'ame, se trouva en présence de l'archiduc Charles; et, après une mêlée sanglante, où le général prince de Furstemberg fut tué, fut mise en déroute. Il y eut un moment d'indécision, où le héros de l'Allemagne, pour fixer la victoire, fut obligé de mettre pied à terre, et de charger l'ennemi à la tête de ses grenadiers. Les Français se replièrent vers Schaffouse.

Campagne du prince Soworow en Italie.

Nos revers sur le Danube coïncidaient avec nos défaites en Italie : le prince Soworow était arrivé avec quatre-vingt mille Russes, destinés à agir de concert avec les Impériaux. Ce vieux capitaine, qui, pendant trente ans, n'avait jamais été battu, ajouta par cette campagne à son antique renommée.

Avant que ce héros de la Russie, pût mettre son génie militaire en activité, le général Kray et le baron de Mélas harcelèrent Schérer, qui commandait l'armée française, par la multiplicité et la sage combinai-

son de leurs attaques. Il y eut en particulier une journée du 26 mars, où l'on combattit sur une ligne de deux cents milles : presque partout l'avantage leur resta; et comme la résistance fut au niveau de l'aggression, on prétend que ce trophée coûta aux vainqueurs ou aux vaincus, trente mille hommes.

Le 30, les Français furent encore enfoncés sur deux points, et un nombre infini de soldats trouvèrent dans les flots de l'Adige leur sépulture.

Le 5 avril, les Impériaux se mesurèrent encore avec l'ennemi à Magnano : enfoncés d'abord par l'effet de l'impétuosité française, ils se réorganisèrent avec la plus grande intelligence, reprirent l'offensive, et remportèrent la victoire.

Bataille de Cassano. Le 14, la jonction s'opéra entre les Autrichiens et les Russes, et le général Kray, ainsi que Mélas, déférèrent le commandement en chef au prince Soworow. Il les remercia de lui avoir frayé le chemin de la victoire.

Cependant Schérer, battu et en pleine retraite, eut le noble courage

de reconnaître son infériorité, et de céder le commandement de ses troupes découragées au général Moreau, qui, trop inférieur aux Austro-Russes, crut de sa sagesse de se retrancher derrière l'Adda, non loin de Cassano; ce qui amena la bataille de ce nom, où le génie du nouveau commandant céda encore à l'étoile de Soworow.

La mêlée fut terrible à Cassano, parce que personne ne voulait reculer; enfin une colonne russe, qui passa l'Adda à un poste non fortifié, et prit les Français en flanc, décida de la journée. Soworow tailla en pièces trois mille républicains, fit quatre généraux avec trois mille soldats prisonniers de guerre, et cent pièces d'artillerie tombèrent en son pouvoir. Ce désastre entraîna la conquête de la Lombardie.

Conquête de l'Italie.

Pendant que Moreau exécutait une retraite savante du côté des Alpes et des Apennins, le peuple de Milan se soulevait en masse; et changeant sa cocarde tricolore contre la cocarde impériale, ouvrait ses portes au vainqueur, qui laissa brûler en sa

présence tous les symboles de la république.

Pavie, Parme, Plaisance, Modène, ne firent pas plus de résistance que Milan. Pendant ce tems-là, l'ennemi organisait une insurrection presque générale dans la Lombardie et la Cisalpine; on poursuivait partout les Français au son du tocsin, et les infortunés qui avaient échappé à l'épée de l'homme de guerre, n'échappaient guère au stilet des assassins.

Au milieu de cette réaction, les lieutenans de Soworow faisaient capituler Ferrare et le château de Milan, et lui-même entrait dans Turin, dont les habitans lui ouvraient les portes, pour éviter les désastres du bombardement.

Bataille de la Trébia.

Cependant le général Macdonald, qui, à la première défaite de Schérer, s'était vu contraint d'évacuer Naples, tentait d'opérer sa jonction avec le général Moreau, pour conserver à la France un reste de domination en Italie. Soworow, qui le surveillait, écrivit le billet suivant à Keim, un des officiers généraux en qui il avait le plus de confiance : *Je vais battre*

Macdonald; hâtez-vous de prendre la citadelle de Turin, pour que je ne chante pas le Te Deum avant vous.

De tels billets sont des oracles : Soworow fit faire, avec la rapidité de l'éclair, une marche de quarante milles à son armée; et le jour même de son arrivée sur les bords de la Trébia, les rangea en bataille. Les Français, quoiqu'organisés pour la victoire, ne purent résister au choc en masse des remparts hérissés de fer, que présentait la phalange des Russes; ils furent obligés de se replier, après avoir laissé les bords du fleuve jonchés de leurs morts.

Le lendemain, Macdonald voulut revenir au combat, et son vainqueur le prévint, et fut heureux une seconde fois. Son armée victorieuse bivouaqua sur le champ de bataille.

Le troisième jour, lorsqu'on croyait les Français en pleine retraite, ils parurent s'ébranler sur toute leur ligne, cherchant à lasser leurs ennemis triomphans à force d'opiniâtreté; mais la victoire resta fidèle aux mêmes drapeaux. La Trébia fut

long-tems couverte de cadavres des soldats de la république.

Ce triple triomphe, qui rappelait celui d'Annibal aux rives du même fleuve, coûta aux deux partis environ douze mille hommes : il décida du sort de l'Italie. Soworow, fier de la justesse de sa prédiction, fit alors exécuter à Firenzuolo son *Te Deum*.

Suite de l'évacuation de l'Italie par les Français.

Le général Keim, de son côté, qui croyait son honneur compromis si la citadelle de Turin ne se rendait pas, dirigea, le 16 juin, le feu de deux cents pièces d'artillerie contre la place. Le gouverneur Fiorella fit la plus héroïque résistance; mais le 20, la garnison ne manœuvrant plus que sur des ruines, et refusant le service, il fallut capituler. On trouva dans cette citadelle démantelée, les diamans du roi de Sardaigne, vendus auparavant à un juif pour une modique somme : ils furent restitués à ce prince par les ordres de Soworow.

Avant la fin du mois, le général Klenau entra dans Bologne sans avoir eu besoin de l'assiéger; Florence, insurgée contre les Français, ouvrit ses portes aux confédérés; Sienne

capitula, ainsi que Pise, Lucques et Livourne ; et vers le milieu de juillet, toute la Toscane se trouva évacuée.

Alexandrie, qui espérait d'être secourue par le général Moreau, résista plus long-tems. Soworow vint vivifier de sa présence les assiégeans, fit bombarder la place, et l'obligea à se rendre. Sa brave garnison, réduite à la moitié, resta prisonnière de guerre.

Mantoue restait aux Français, et pouvait leur servir un jour de noyau de ralliement : le général Kray, à la tête de trente mille hommes, forma trois camps autour de ses murs, et dirigea, pour les renverser, le feu de six cents pièces d'artillerie. Prise de Mantoue.

Le blocus de cette importante forteresse avait duré deux mois : on consacra quinze jours à la tranchée ouverte, et quatre au bombardement; ensuite, après un conseil de guerre tenu le 29 juillet, le gouverneur capitula. Il fut envoyé prisonnier à Clagenfurt, et sa nombreuse garnison sortit avec les honneurs de la guerre, escortée jusqu'aux

frontières de la France par les vainqueurs, et ne pouvant reprendre les armes jusqu'au traité d'échange.

Bataille de Novi.

Tant d'exploits furent couronnés par le mémorable combat de Novi, où Soworow, contre l'avis des généraux autrichiens les plus expérimentés, vint attaquer les Français dans la plus formidable des positions, et ne répondit aux argumens sans réplique des plus grands hommes de guerre, que par la victoire.

Le général en chef de l'armée française était alors le jeune Joubert, officier de la plus haute espérance, qui, nommé par son gouvernement pour remplacer Moreau, l'avait prié de continuer à être son maître pendant cette campagne. Le combat de générosité que ce trait de modestie fit naître, ne contribua en rien au triomphe de la république.

Ce fut le 16 août, à la pointe du jour, que l'action commença. Les Français, attaqués avec impétuosité par le général Kray, commençaient à plier, quand l'infortuné Joubert, qui voulait rallier ses soldats, s'étant jeté dans la mêlée, fut atteint d'une

balle dans le cœur, et expira en faisant signe de marcher. Joubert était aimé de ses troupes, le désir de le venger leur fit faire des prodiges de valeur; mais le général Mélas ayant tourné les hauteurs de Novi, Moreau, pris en flanc, fut contraint d'ordonner la retraite. Cette bataille, une des plus sanglantes de celles que fit naître la guerre de la révolution, mit des deux côtés, hors de combat, près de vingt-cinq mille hommes. Les débris de la brave armée française se replièrent vers les Apennins.

Fin de la campagne de Soworow en Italie.

La bataille de Coni entraîna la prise de Tortone. Il ne restait plus aux Français, des grandes conquêtes de Bonaparte, que Gènes, bloquée par une escadre de Nelson, à demi-insurgée, et prête à succomber aux horreurs de la famine. Soworow faisait ses dispositions pour terminer la campagne par la prise de cette importante place, quand une intrigue de cour fit arrêter un nouveau plan d'opérations militaires entre les deux cours de Pétersbourg et de Vienne, déplaça le héros russe, et conserva

ainsi à la république un fantôme de souveraineté en Italie.

Soworow, en cinq mois, avait gagné cinq batailles rangées, et s'était rendu maître des plus fortes places de l'Italie septentrionale; Paul Ier., en lui envoyant son portrait, lui écrivit que *c'était par lui que son règne était couvert de gloire*, lui donna le nom de la contrée dont il s'était fait le libérateur; et le héros, suivant l'usage des empires absolus, n'en mourut pas moins disgracié.

Sort funeste du pape Pie VI.

Pendant que l'inepte administration du Directoire faisait perdre l'Italie aux Français, ce gouvernement, sans principes, continuait à exécuter ses plans de haine anti-religieuse et de vengeance. La crainte de se voir enlever, par les Austro-Russes, le vénérable successeur de Saint-Pierre, qui, après son détrônement, languissait dans une chartreuse de l'Etrurie, l'engagea, dès le 30 avril, à faire transférer cet auguste vieillard, sous l'escorte de cinquante cavaliers piémontais, au milieu des glaces éternelles de la vallée des

Alpes, où est situé Briançon. Là, il fut déposé dans un hôpital, d'où il fut transféré, presque mourant, à Valence, où il s'éteignit le 29 d'août, quatorze jours après la bataille de Novi, qui devait lui rendre sa couronne. Il avait alors quatre-vingt-deux ans, et les vingt-cinq années de son pontificat n'avaient coûté aucune larme à ses peuples. Il serait beau au gouvernement réparateur qui a remplacé le Directoire, de faire ériger une statue à ce martyr de son culte, comme il l'a ordonné pour l'illustre Malesherbes.

Mutation dans le Directoire.

Revenons maintenant sur nos pas, et jetons nos regards sur la France humiliée par ses défaites, et attaquée intérieurement dans ses principes de vie par les vices de son administration. Au milieu de mai, et à l'époque du renouvellement constitutionnel des premières autorités de la république, le sort fit sortir Rewbell de la suprême magistrature, et il fut remplacé par Sieyes, alors ambassadeur à Berlin. Celui-ci avait refusé la place lorsque la république réorganisée avait toute son énergie,

et il y avait quelque force d'ame à l'accepter vers l'époque de sa décadence.

Orage contre le Pouvoir exécutif. Révolution de Prairial.

La nomination de Sieyes concourait avec l'ouverture de la quatrième session du Corps législatif. Celui-ci, dont la majorité se formait des républicains exagérés qui avaient survécu à la réaction de Thermidor, était violemment blessé de ce que le Directoire, fidèle à son système de contre-poids, tenait à une égale distance du pouvoir, les amis des rois et les partisans de la démagogie. Tout d'un coup, et au moment où on s'y attendait le moins, le 17 juin, qui répond au 28 prairial, les Cinq-Cents, ainsi que les Anciens, se déclarèrent en permanence, pour des mesures de salut public; et le Directoire, qui vit l'orage s'élever contre lui, en fit de même. Il ne s'agissait, dans le premier moment, que d'une forme qui avait été violée dans l'élection antérieure de Treilhard : on l'avait nommé Directeur quatre jours avant que la loi l'y autorisât. Il était bien évident que ce délit, dont les deux Conseils qui l'avaient

élu étaient encore plus coupables que le criminel même, n'était qu'un prétexte pour épurer le Directoire à la manière des révolutions; mais le décret n'en fut pas moins porté, et le Corps législatif statua que la nomination étant inconstitutionnelle, le membre illégalement élu cesserait à l'instant ses fonctions, et qu'on procéderait à son remplacement.

Le Directoire aurait bien voulu répondre aux Conseils par une nouvelle journée de Fructidor; mais il n'avait dans ses mains ni argent ni baïonnettes : il se contenta d'adresser à ses ennemis un message indiscret, où il semblait les accuser devant la nation. Alors des orateurs montèrent à la tribune, et reprochèrent au Pouvoir exécutif des marchés odieux avec des compagnies de finances, des mensonges publics dans les comptes de l'administration, des destitutions illégitimes dans plus de quarante départemens. Ils ajoutèrent que depuis la journée de Fructidor, il avait tenu les deux Conseils dans un continuel asservissement; qu'il avait cherché tous les moyens de les mutiler; et

cette séance orageuse se termina par un décret, qui mettait hors de la loi toute autorité ou tout individu qui attenterait à la liberté du Corps législatif.

Paris ne voulut être que spectateur du combat; et le Directoire, sans appui, sans ressource, et surtout sans génie, fut obligé de plier. Les deux Directeurs, Merlin et Lareveillère, donnèrent leur démission : on les remplaça à l'instant par Roger-Ducos et le général Moulins. La veille on avait nommé l'ancien ministre de la justice, Gohier, à la place de Treilhard. Ainsi il ne fallut que quarante-huit heures pour changer tout le système politique du gouvernement.

Ce n'est point une considération indifférente, pour connaître l'esprit des tems désastreux qui nous occupent, que d'observer que dans toutes les élections qui eurent lieu depuis l'origine du Directoire jusqu'à la catastrophe de Prairial, l'ancien ministre de l'intérieur, Garat, fut toujours porté, par les bons esprits, dans la liste des candidats, et toujours

rejeté. Assurément si Garat, homme d'un grand talent, homme sage, et surtout homme de bien, avait partagé, avec Carnot et Barthélemy, la toute-puissance, ni les Conseils, ni les souverains du Luxembourg, n'auraient été décimés; la coalition qui fit perdre l'Italie à la France, n'aurait point eu lieu, et un gouvernement tranquille et pur aurait conservé intact le dépôt sacré de la république.

L'histoire doit remarquer encore que la sanglante défaite de la Trebia coïncide jour pour jour avec cette révolution de Prairial, qui vengea les honorables victimes de Fructidor, sans donner une meilleure assiette à la république.

Les vainqueurs, suivant l'usage des révolutions, gâtèrent leur cause en cherchant à se venger de leurs victimes. Ils accusèrent publiquement à la tribune les quatre Directeurs, dont la personne devait être sacrée pour eux, puisqu'ils n'avaient plus de pouvoir; et on ne sait pas jusqu'où cette réaction de haine et de ressentiment aurait été poussée, si

quelques bons esprits n'étaient venus interposer leur sagesse. On fit sentir que si l'affreux droit de représailles était réclamé par le Corps législatif, il courait le danger d'être décimé tous les deux ans. Alors les Cinq-Cents rejetèrent l'acte d'accusation à la troisième lecture.

Retour momentané des clubs populaires.

Les anciens membres des clubs populaires avaient eu une part active à l'insurrection de Prairial, et ils profitèrent de leur succès pour reprendre leur première puissance. On les vit se rassembler aux Tuileries, dans la fameuse salle du Manège, sous le nom de *Société de Réunion*, et consacrer leurs séances aux délations, au rappel de l'ostracisme, et aux chants de mort. Ils furent renvoyés du Manège, et reparurent plus audacieux que jamais dans l'église des Jacobins de la rue du Bacq; mais les folies sanglantes ne renaissent pas deux fois chez un peuple sensible et bon : le 15 d'août, cette association politique fut dissoute sans retour, en vertu d'un simple arrêté du Directoire.

Changement dans le ministère.

Il était difficile qu'un gouverne-

ment bouleversé dans ses élémens, n'entourât pas de ses ruines tout ce qui l'approchait. Dès que le Directoire se crut affermi, il réorganisa à son tour son ministère. Heureusement quelques-uns de ses choix furent heureux. On avait sondé le vertueux ministre de la justice Lambrechts, pour lui faire quitter volontairement son poste, et il s'était refusé à ce qu'il appelait un acte de faiblesse. Sa nomination fut révoquée, et on lui donna Cambacérès pour successeur. Le grand diplomate Talleyrand-Périgord, éclairé par ce trait de despotisme, donna sa démission, et fut remplacé par le commissaire en Helvétie, Reinhard. Robert Lindet succéda à Ramel dans les finances; et Fouché, qui préparait en silence le déploiement de toutes les qualités de l'homme d'état, fut installé dans la police, à la place de Bourguignon.

Mesures révolutionnaires prises par le gouvernement.

Au milieu de toutes ces vicissitudes internes, la gloire du nom français était voilée au dehors, et il était important d'empêcher les puissances coalisées de s'en prévaloir pour vio-

ler le territoire. Le gouvernement, au lieu de mettre sa constance à la hauteur du danger, prit, pour le faire disparaître, des mesures révolutionnaires. Une de celles qui souleva le plus l'opinion publique, fut de mettre à l'instant les conscrits de toutes les classes en activité de service, et de lever, dans une proportion progressive, un emprunt de cent millions. La loi qui intervint à ce sujet, fut proposée par les Cinq-Cents, et sanctionnée par les Anciens, sans avoir été discutée.

C'est vers la même époque, c'est-à-dire vers le 25 juillet, que parut l'odieux arrêté du Directoire, qui assimilait aux émigrés trente-deux des victimes illustres de Fructidor, qui n'avaient point subi la loi de leur bannissement. On voyait, dans cette liste, Lemerer, Vaublanc, Portalis, Pastoret, et les généraux Dumas, Miranda et Morgan.

Treize jours auparavant, sous prétexte de réprimer les brigandages exercés dans l'intérieur, une loi avait autorisé les autorités constituées à prendre des ôtages dans les familles

des émigrés, et parmi les débris de l'ancienne noblesse.

Toute cette administration, aussi immorale qu'impolitique, n'était pas faite pour rallier les Français aux champs de l'honneur : cependant ils oublièrent deux fois par qui ils étaient gouvernés, pour ne se rappeler que les ennemis qu'ils avaient à combattre. L'un de ces événemens est la campagne glorieuse de Batavie, et l'autre la bataille de Zurich, qui fit perdre au prince Soworow le titre d'invincible. Il nous est doux de pouvoir appuyer sur ces deux événemens, qui honorent le gouvernement de Prairial, et de prouver par là que, n'épousant aucune faction, nous mettons tous les poids dans la balance, attentifs à dire la vérité sur les choses, sans blesser les personnes.

Nous respirerons encore plus à notre aise en parlant de la mémorable expédition de l'Egypte, qui occupe les six derniers mois de 1798 et les sept premiers de 1799; expédition qu'on ne peut morceler sans en détruire l'intérêt. C'est par ce tableau, toujours renaissant de mer-

veilles antiques, que sera terminé le règne infortuné du Directoire, qui alors se trouvera naturellement lié avec l'histoire du grand homme que la patrie en pleurs et prête à périr a appelé pour la sauver.

Campagne en Batavie.

La campagne de Batavie n'a duré que trois mois, mais elle a retenti sur les rives du Rhin, du Pô et du Danube; et sous ce point de vue, elle mérite d'occuper une place dans l'histoire de la décadence du Directoire.

Pendant que les Austro-Russes nous enlevaient l'Italie, les Anglais tentaient de rendre la Batavie au Stathouder. A cet effet, le 22 août, une flotte de cent quatre-vingt voiles, commandée par l'amiral Duncan, vint mouiller devant la rade du Texel, et somma le contre-amiral Story, chef de l'escadre batave, de reconnaître le prince d'Orange. Celui-ci, fidèle à ses sermens, répondit en donnant le signal du combat; mais ce signal ne devint que celui d'une insurrection générale : les matelots s'emparent des navires, déchargent les pièces de canon, jettent

les munitions à la mer, et arborent le pavillon Orange. Pendant ce tems, le débarquement s'opérait, et les Anglais, maîtres des dunes, par la retraite des milices Bataves, menaçaient Amsterdam, et préparaient la dissolution de la nouvelle république.

C'est dans cette circonstance critique, que le général Brune, appelé à la défense des alliés de la France, vint attaquer l'ennemi, retranché au Zyp; et malgré le talent qu'il déploya, ne put réussir. Cette agression infructueuse coûta aux deux républiques confédérées, plus de douze mille hommes.

Le 16 septembre, l'armée de débarquement se trouva renforcée par trois divisions de troupes russes, et le duc d'Yorck prit alors le commandement en chef des forces de la coalition.

Bataille de Bergen.

C'en était fait du nouveau gouvernement de la Batavie, si la bataille de Bergen n'était venue donner une nouvelle direction aux chances de la guerre. Cette bataille, livrée le 19 septembre, commença à trois heures et demie

du matin, et continua jusqu'à la nuit avec des succès divers. La résistance fut partout au niveau de l'attaque : on fit de part et d'autre un grand nombre de prisonniers, de part et d'autre on enleva des drapeaux; mais le général Brune resta maître du champ de bataille, et la perte du duc d'Yorck, tant en tués qu'en blessés et en prisonniers, monta à sept mille hommes.

Bataille des Dunes et de Castricum.

Onze jours après, il y eut une nouvelle action sur les dunes de Bergen, où les Anglo-Russes, en conservant encore toutes leurs positions, perdirent deux mille hommes. Le 6 octobre, les deux armées se mesurèrent de nouveau à Castricum; et celle du débarquement, tantôt victorieuse et tantôt défaite, finit par être beaucoup plus maltraitée qu'aux dunes, et se replia sur le Zyp. Cette retraite encouragea le général français, qui dressa le plan d'un dernier combat; mais au moment où il allait se livrer, le duc d'Yorck fit proposer un armistice, pour assurer son retour en Angleterre, sans faire couler, de part et d'autre, un sang

inutile. Le général Brune y consentit, à condition qu'il serait humain, sans que la France eût à rougir.

La convention fut conclue définitivement le 18 octobre : il fut statué que l'armée combinée des Anglais et des Russes évacuerait le territoire Batave avant le 30 novembre, s'engageant solennellement à ne couper aucune digue, et à ne pratiquer aucune inondation, et que pour prix de la générosité des vainqueurs, huit mille prisonniers de guerre, tant Français que Bataves, qui étaient détenus en Angleterre, seraient renvoyés libres dans leur patrie. On ne voit dans cet acte aucun article qui concerne la flotte Batave, livrée à l'Angleterre par les matelots insurgés du contre-amiral Story. L'Angleterre a toujours été heureuse dans ses capitulations, comme on peut s'en convaincre par celle de Closter-Severn, consentie par le maréchal de Richelieu. Capitulation du duc d'Yorck.

Tandis que le général Brune soutenait la gloire des armes françaises chez les Bataves, le général Massena les faisait triompher en Helvétie. Désastres de Soworow en Helvétie, et son retour à Pétersbourg.

Soworow venait de quitter l'Italie, qu'il avait conquise en cinq mois; et au lieu de lui laisser poursuivre son beau plan de campagne, on lui avait ordonné de conduire au milieu des glaces éternelles qui couronnent les Alpes, ses soldats qui sortaient des plaines embrasées du Piémont: en vain avait-il représenté que les Russes, excellens à manœuvrer en masse dans un pays découvert, n'avaient aucune expérience de la guerre des montagnes : on lui avait enjoint de partir, et ce héros, Romain dans le cœur, avait consenti à compromettre sa gloire pour conserver la discipline.

Quand Soworow entra en Helvétie, son armée formidable étoit réduite à seize mille hommes. Lorsqu'il fallut gravir, l'épée à la main, les rochers du Saint-Gothard, ses troupes, découragées, réfusèrent de marcher : alors il fait creuser une fosse au devant de la première ligne, et s'y précipitant : *couvrez-moi de terre, et abandonnez votre général : je ne suis plus votre père et je n'ai plus qu'à mourir.* On fait des pro-

diges, dans tous les tems, avec des mots aussi héroïques. Les Russes retrouvèrent leurs forces, et le Saint-Gothard fut escaladé.

Ces Russes, toujours en combattant, et presque toujours vainqueurs, arrivèrent au pont du Diable qu'ils eurent l'audace de passer sur trois poutres mal affermies, et arrivèrent, sans avoir rien perdu de leur gloire, à Altorf.

Malheureusement, dans l'intervalle, une seconde colonne de la même armée, qui avait suivi une autre route, et qui était commandée par le prince Korsakow, tenait la position de Zurich : Massena, en général habile, se hâta d'empêcher la jonction des deux corps ennemis, et, le 25 septembre, livra bataille : elle fut presqu'aussi sanglante que celle de la Trebia : il y eut un bataillon carré de quatorze mille Russes, dont la moitié périt sous le feu de l'artillerie légère ou par les baïonnettes : à la fin, les Français furent vainqueurs, et entrèrent dans Zurich, dont ils enfoncèrent les portes à coups de canon.

Le prince Soworow apprit cet échec lorsqu'il ne lui était plus possible de le réparer : il ne se découragea point, son ame étoit supérieure à l'infortune ; il se rendit, par des montagnes qui semblaient inaccessibles, dans le Muthental ; là, il se mesura avec Massena, et, d'abord vainqueur, il fut obligé, sur la fin du jour, de se replier et d'exécuter une savante retraite.

Il y eut encore, jusqu'au dix octobre, divers combats qui se livrèrent entre les Français et les débris des divisions russes, sur une ligne de cinquante lieues de développement ; mais Soworow réussit à tromper la vigilance de Massena et à pénétrer dans le pays des Grisons : là, instruit plus que jamais, qu'une petite intrigue du cabinet de Vienne l'avait sacrifié, il attendit les ordres de Paul I, pour continuer sa route : celui-ci répondit en lui envoyant le titre de généralissime des armées russes, que personne n'avait porté depuis Menzicoff et le duc de Brunswick : il semblait que la faveur de ce héros, auprès de son souverain,

fût à son comble : mais dans les états absolus, il n'y a de repos, pour l'homme couvert de gloire, que dans la tombe : le jeune comte de Soworow s'étant fiancé, sans l'agrément de son prince, à la fille du dernier duc de Courlande, le héros, pour le délit de son fils, encourut la disgrâce de son maître, et mourut, abandonné de tout le monde, à Pétersbourg, persuadé de l'ingratitude des maîtres du monde, et presque du néant de sa gloire.

Le 16 octobre, Soworow avait cessé de vaincre, et peut-être d'exister pour l'histoire. Ce même jour, Bonaparte arrivait à Paris, plus heureux dans ses plans d'être le libérateur de sa patrie et plus sûr de sa reconnaissance. Ici, nos pinceaux ne le quitteront plus jusqu'à l'avénement du régime consulaire qui a réconcilié l'Europe avec la République.

Expédition d'Égypte.

Le Directoire, jaloux de la gloire que Bonaparte s'était acquise en Italie, et redoutant que la liberté publique ne fût le prix de sa reconnaissance, avait consenti, pour le

déporter honorablement, en paraissant acquitter la dette de la patrie, à lui laisser conquérir l'Egypte qui ne lui appartenait pas, mais que, depuis long-tems, l'Angleterre songeait à envahir : on ne lui donna que cent mille louis pour exécuter une expédition aussi mémorable ; l'escadre qui devait porter les savans, les artistes, dont il voulait s'entourer, et ses troupes de débarquement, était composée de treize vaisseaux de ligne et de six frégates ; elle sortit de la rade de Toulon, le 20 mai 1798, et cingla vers l'île de Malte, dont le héros avait un ordre secret du Directoire de s'emparer.

Prise de Malte.

Huit jours suffirent pour conquérir la métropole d'un ordre de chevalerie, justement célèbre, contre laquelle plusieurs fois, toutes les forces de l'orient étaient venues se briser : le grand-maître était faible, la discorde régnait parmi les chevaliers ; le dirai-je, un esprit de vertige était répandu sur toutes les têtes : après une heure de combat, où le drapeau de l'ordre fut pris, et un jour de négociation où il ne s'agit

que de capituler, la ville et ses forts furent remis à l'armée française, et on en céda la souveraineté à la République.

Il n'est point indifférent d'observer que le même jour où Malte se livra à Bonaparte, l'amiral Nelson, qui avait éventé le secret de l'expédition d'Egypte, entra dans la Méditerranée avec une flotte de seize vaisseaux de ligne, dans le dessein de la faire avorter.

Descente en Egypte. Prise d'Alexandrie.

Bonaparte ne fut point rencontré par Nelson : conduit par son génie et par son étoile, il arrive le 1er. juillet sur la côte d'Egypte, débarque au milieu des plus grands périls, et sans chevaux, sans artillerie, à la tête d'un peu plus de quatre mille hommes, il escalade les remparts d'Alexandrie : la crainte du pillage et des massacres engage la ville à capituler : on promet aux habitans de leur laisser leurs lois, leurs femmes et leur religion, et, à ce prix, ils cèdent leur souveraineté.

Le conquérant d'Alexandrie ne resta que vingt-quatre heures dans sa conquête, et le lendemain il prit

la route du Caire, en traversant le désert, et arriva dans les belles plaines de Giseh, où, trente siècles auparavant, les Pharaons, pour immortaliser leurs momies, avaient bâti les pyramides.

Bataille des Pyramides.

C'était-là que Mourad-Bey, à la tête de six mille Mammelucks et d'une foule de Fellahs et d'Arabes, attendait l'armée française : il se précipite en vain sur les murailles de feu, sur les remparts de baïonnettes qu'on lui oppose, l'impétuosité aveugle cède au courage calme et à la discipline : le plus grand nombre est passé au fil de l'épée ou se noie dans le Nil. Le vainqueur s'empara de quatre cents chameaux et de quarante pièces d'artillerie.

Entrée triomphante au Caire.

Le lendemain, les grands du Caire, effrayés des succès de l'armée française, vinrent offrir à Bonaparte de remettre cette ville en son pouvoir ; et vingt-quatre heures après, c'est-à-dire le 23 juillet, le héros entra en triomphe dans cette métropole. Deux beys, Mourad et Ibrahim, y exerçaient l'autorité souveraine, et tous deux étaient en fuite : heureu-

sement ils avaient pris deux routes différentes, ce qui, comme dans le combat des Horaces, donnait plus de facilités pour en triompher. Bonaparte poursuit Ibrahim dans le désert, et quoique sa division fût cinq fois moins nombreuse que celle des Mammelucks, il s'ouvre un passage avec la baïonnette, et reste maître de toute cette partie de l'Egypte.

Expédition dans la haute Egypte.

Mourad s'était réfugié dans la haute Egypte, après la bataille des Pyramides, et il était important de ne pas laisser cet ennemi dangereux trop près de la capitale. Le général Desaix, à la tête d'une colonne, fut chargé de le poursuivre : il avait l'ame de Bonaparte, il eut ses succès : il battit l'ennemi à Sediman et à Fayoum, quoique celui-ci fut six fois plus nombreux, et après un grand nombre d'autres avantages, l'oblige à cacher son ignominie dans un désert inaccessible, situé au-dessus des cataractes.

Les Arabes d'Yambo protégeaient la retraite de Mourad : l'intrépide Desaix et ses lieutenans gagnèrent, contre ces troupes errantes, un grand

nombre de batailles rangées, et affermirent, plus que jamais, la domination française dans l'antique monarchie des Pharaons.

Bataille d'Aboukir.

C'en était fait de l'Egypte, si l'Angleterre n'était pas intervenue pour diminuer les trophées d'un nouvel Alexandre. A peine les Français étaient-ils maîtres paisibles du Caire, que, le 1er. d'août, l'escadre de l'amiral Nelson défila hardiment devant la flotte française, rangée sur une seule ligne dans la rade d'Aboukir, et la força à un combat meurtrier, où la valeur céda à l'habileté de la manœuvre. La perte pour la République fut immense : l'*Orient* et le *Timoléon* sautèrent, l'*Artémise* fut brûlée et la *Sérieuse* coula bas. Neuf vaisseaux de ligne furent pris, et il ne s'en échappa que deux avec autant de frégates. L'amiral Brueys qui, d'après les ordres de Bonaparte, aurait pu se rendre à Corfou, fut puni de son inactivité ; un boulet de canon le coupa en deux au moment où rien ne pouvait le consoler de sa défaite. Cette journée désastreuse détermina le Grand-Seigneur, jus-

qu'alors incertain, à unir ses intérêts avec ceux de l'Angleterre. A l'instant on amena prisonniers à Constantinople, les consuls français dans les Echelles du Levant, et le représentant du Directoire auprès de la Porte ottomane, fut enfermé au château des Sept-Tours.

Première idée de la campagne de Syrie.

Le désastre d'Aboukir, dont le blocus des ports de l'Egypte était le résultat, éclaira la politique du vainqueur de l'orient : il prévit que s'il laissait à ses ennemis le tems de respirer, grâce à la nouvelle coalition de la Porte ottomane et de la Russie avec l'Angleterre, il courait le danger d'être attaqué à la fois, par terre, du côté de la Syrie, et par mer, en face d'Alexandrie; il osa alors tenter de se faire de la Syrie même, en la subjuguant, une barrière contre les invasions : d'ailleurs, le pacha Djezzar qui gouvernait cette belle contrée de l'Asie, était un monstre de férocité, et donner ses peuples à la puissance dominante de l'Europe, c'était les rendre à la morale et à la nature.

Bienfaits qui résul-

Pendant que cette grande idée

tent pour l'Egypte de sa conquête. Semences des arts qui y sont jetées.

mûrissait dans la tête de Bonaparte, se croyant tranquille au Caire, il s'occupait à y organiser un gouvernement moyen, d'après les mœurs de la contrée et les lumières de l'Europe : il concilia l'institution des divans avec le concours des peuples à l'élection de ses magistrats, il imagina une répartition d'impôts qui ne pesait point sur les classes indigentes, ouvrit des ateliers pour les arts mécaniques et rappela, autant qu'il était possible, les beaux règnes des premiers Ptolemées.

Les connaissances libérales furent surtout encouragées : un Institut parut pour la première fois au Caire, et de savans voyageurs furent répartis, dans toute l'Egypte, pour reconnaître les anciens monumens et concilier la géographie avec l'histoire. On peut juger, par le beau travail de Denon, du zèle des gens de lettres qui concoururent à cette magnifique entreprise, de leurs talens et de leurs succès.

Insurrection du Caire.

La métropole de l'Egypte n'était pas encore mûre pour ces grands bienfaits. Depuis plusieurs mois, on l'agi-

tait sourdement, pour la rendre à ses anciens maîtres : tout d'un coup, le matin du 22 octobre, les mécontens se rassemblent dans les places et surtout à la grande mosquée. Le commandant de la place se présente avec une faible escorte, on l'égorge : c'est le signal d'un soulèvement général : tous les Musulmans se montrent en armes. On passe au fil de l'épée les Français qu'on rencontre, et les Arabes, d'intelligence avec les perturbateurs, paraissent aux portes de la ville, pour lui faire secouer le joug de ses bienfaiteurs.

Cependant la générale se battait, Bonaparte plaçait des batteries sur les hauteurs qui commandent le Caire ; il formait les Français en colonnes mobiles. Un combat terrible s'engage : les insurgés qui ne s'attendaient pas à une telle résistance, plient partout; la grande mosquée est incendiée. Alors les schérifs viennent le Coran à la main, implorer la clémence du général français qui accorde une amnistie générale, fruit de sa politique comme de sa générosité.

Voyage à Suez.

Bonaparte, après la pacification du Caire, voulut visiter lui-même Suez : il roulait dans sa tête, de vastes projets sur cet antique entrepôt du commerce de l'orient. Il retrouva les vestiges de son ancien canal, et en fit niveler le cours, ce qui désormais empêchait de mettre l'existence de ce fameux monument, au rang des problèmes.

C'est là que le héros apprend que le pacha Djezzar s'était emparé de la forteresse d'El-Arych qui défendait les frontières de l'Égypte : instruit, par cet acte d'hostilité que ne légitimait aucun manifeste, du sort qu'on préparait aux Français, il quitte à l'instant Suez, et fait ses préparatifs pour l'expédition de Syrie.

Expédition en Syrie.

C'est le 9 février 1799, que le fort El-Arych fut assiégé par l'armée française : un camp de Mammelucks le protégeait ; il est forcé par le général Kleber, qui passe au fil de l'épée, les soldats, et s'empare des chameaux, des provisions de guerre et des équipages. Onze jours après, la place capitule, et la garnison de seize cents hommes se rend, à con-

dition de se retirer à Bagdad, par la route du désert.

Les Français poursuivent leur marche triomphante dans des plaines de sables, où souvent leurs guides mal intentionnés les égarent, et se présentent devant Jaffa qu'ils emportent à la pointe de l'épée. Ils y trouvent les quarante pièces d'artillerie, que Djezzar venait de recevoir du Grand-Seigneur, pour protéger ses frontières.

Siége de Saint-Jean-d'Acre.

Le 19 mars, l'armée campa devant Saint-Jean-d'Acre, et dès le lendemain, la tranchée fut ouverte à cent cinquante toises de la place.

Saint-Jean-d'Acre était une des meilleures forteresses de l'orient. Le rempart qui l'entourait, flanqué de bonnes tours, avait encore, pour sa défense, un large fossé avec escarpe et contrescarpe. Le pacha, qui en était gouverneur, avait juré de s'ensevelir sous les ruines de la place, plutôt que de la rendre, et le commodore Sidney-Smith le protégeait de toute la tactique de l'Europe.

Ce siége pèse singulièrement à l'histoire, à cause de la férocité du

pacha : au moindre échec qu'il recevait, il égorgeait froidement les prisonniers français ; quelques jours après un assaut qui, tout infructueux qu'il fut, fit couler beaucoup de sang musulman, on trouva sur le rivage de la mer un grand nombre de cadavres attachés deux à deux dans des sacs ; c'étaient des esclaves chrétiens qui depuis plusieurs années languissaient dans les prisons de Saint-Jean-d'Acre, et que Djezzar, qui ne savait lutter contre la force qu'en assassinant la faiblesse, avait fait jeter dans la mer.

Bataille du Mont-Thabor.

Cependant les Musulmans, pour faire cesser le siége de Saint-Jean-d'Acre, faisaient lever en masse toutes les peuplades des environs, pour exterminer ce qu'ils appelaient dans la langue du fanatisme, les infidèles. Bonaparte, accoutumé à triompher de ses ennemis en les combattant avec leurs propres armes, va lui-même au devant du plus formidable de ces rassemblemens : il aperçoit à trois lieues de distance le général Kléber qui, avec deux mille fantassins, luttait avec avantage contre

vingt-cinq mille hommes de cavalerie. Il ordonne à deux colonnes de son armée de prendre les barbares à dos et en flanc : les Musulmans sont taillés en pièces, et ceux qui dirigent leur fuite vers le Jourdain, y sont noyés. C'est un prodige inconnu dans nos annales modernes, que quatre mille Français aient battu sur une ligne de neuf lieues, trente-cinq mille hommes, et leur aient pris leur camp, leurs magasins et leurs équipages. Les vaincus se retirèrent à Damas, et le vainqueur vint reprendre avec calme les opérations du siége de Saint-Jean-d'Acre.

Levée du siége de Saint-Jean-d'Acre.

Malheureusement l'armée française commençait à manquer de poudre; l'artillerie nécessaire pour battre les remparts en brèche, était trop peu nombreuse pour ne pas se trouver impuissante; de toutes parts on apprenait que l'Égypte soulevée par les guinées du cabinet de Londres, tendait à un soulèvement général : une escadre anglaise avait paru à la hauteur de Suez; il eût été trop dangereux de s'arrêter plus long-tems devant une place qui

n'était bonne qu'à démolir, parce qu'il était impossible de la conserver, et Bonaparte se détermina à en lever le siége après soixante jours de tranchée ouverte. Cet événement date du vingt mai. Le général en chef, dans sa proclamation à son armée, déclare que pendant les trois mois qu'a duré la campagne de Syrie, il a rasé les fortifications de trois forteresses, fait six mille prisonniers, pris quarante pièces d'artillerie et cinquante drapeaux : la perte totale des Français, suivant les mémoires authentiques du général Berthier, ne monta, durant tout le cours de l'expédition, qu'à sept cents hommes morts de la peste, et cinq cents tués sur les champs de bataille.

Bataille d'Aboukir.

Bonaparte, arrivé au Caire, apprend que les Mammelucks et les Arabes sont réunis pour protéger un débarquement de troupes qui doivent rendre l'Egypte à ses premiers souverains; il s'agissait en effet d'une flotte ottomane de cent voiles, qui avait mouillé le 11 juillet devant Aboukir et menaçait Alexandrie : le 25 le héros présente bataille à ce

nouvel ennemi, le taille en pièces, lui tue douze mille hommes dans la mêlée, et force dix mille fuyards à se précipiter dans la mer. Le général musulman est fait prisonnier de guerre, et on lui enlève vingt pièces d'artillerie et tous ses drapeaux : cet exploit est suivi de la prise de la forteresse d'Aboukir, qui ne capitule pas parce que les Musulmans ne capitulent jamais, mais qui se livre à la générosité de ses vainqueurs.

Retour de Bonaparte en France.

Après cette grande victoire, Bonaparte, qui par la terreur qu'il inspirait, avait aliéné plus que jamais les puissances coalisées; Bonaparte, sans ressource du côté de l'Europe, et ne se soutenant que par sa haute renommée, sentit qu'il ne pouvait que par sa présence dans Paris sauver l'armée d'Egypte, et fit les apprêts de son retour en France; dès que la flotte combinée des Anglais et des Ottomans s'éloigna des côtes, il mit à la voile avec son état-major et la plupart de ses généraux; le trajet fut heureux : le 8 d'octobre il débarqua à Fréjus, et le 16, Paris put voir son futur libérateur.

Il était tems que le héros de l'orient vint revivifier les ruines de sa patrie ; son gouvernement était aux abois : des désastres au dehors, la discorde au dedans, et à quelques fortunes colossales près, la misère partout; tel était le tableau que présentait une administration inepte qui ne savait qu'organiser des ruines; aussi quand le Directoire annonça aux Conseils le retour d'un grand homme qu'appelaient tous les vœux, qui ranimait toutes les espérances, un cri unanime, élancé du fond des cœurs, fit retentir les voûtes des mots *vive la République !* et Baudin des Ardennes en mourut de joie.

Il y avait de bons esprits dans le Corps législatif, à qui il importait de voir de près celui qu'on appelait déjà un second Timoléon ; on lui donna à cet effet le 6 novembre, une fête brillante dans la basilique de Saint-Sulpice ; mais, occupé des grandes choses qu'il méditait, il ne pût y paraître qu'un moment; pendant ce tems-là on lui ménageait des entrevues avec les deux Directeurs Sieyes et Roger Ducos; les ministres

Fouché et Talleyrand donnaient les plans d'une insurrection pacifique ; et quand on sentit que le bonheur des peuples ne pouvait plus être ajourné, on organisa un dix-huit brumaire, destiné à réparer les malheurs du dix-huit fructidor. Le dix-huit brumaire, qui répond au neuf novembre, les Anciens, convoqués extraordinairement à huit heures du matin, faisant valoir le droit que leur donnait l'acte constitutionnel, transférèrent le Corps législatif à Saint-Cloud, et chargèrent Bonaparte de l'exécution du décret ; ils mirent en même tems sous ses ordres les gardes nationales sédentaires et les troupes de ligne. Le héros parut à la barre, accepta la mission de sauver la France et sortit pour l'exécuter.

Révolution du dix-huit brumaire. Séance du Corps législatif, à St.-Cloud.

Le Directoire, à neuf heures du matin, ignorait encore le grand événement qui se passait aux Tuileries. Dès que Barras, Gohier et Moulins, en furent instruits, ils mandèrent le général Lefevre, commandant de la dix-septième division : celui-ci répondit qu'il n'avait d'ordre à prendre que de Bonaparte. Les Trium-

virs voulurent s'entourer de leur garde, et déjà elle passait en revue devant le conquérant de l'Egypte; Barras, abandonné même de deux de ses collègues, envoya un agent investi de toute sa confiance à Bonaparte, pour traiter avec lui de puissance à puissance; ce dernier, entouré de son état-major, répondit avec un enthousiasme, fruit du sentiment de ses forces :

« Qu'a fait le Directoire, de cette » France que je lui avais laissée si » brillante? je lui avais laissé la paix, » j'ai retrouvé la guerre; je lui avais » laissé des victoires, j'ai trouvé des » revers; je lui avais laissé les millions de l'Italie, et j'ai trouvé des » lois spoliatrices et la misère : qu'a-» t-il fait de cent mille Français, » tous compagnons de ma gloire? » ils ne sont plus! »

Ces vérités furent rendues sans doute avec quelque énergie, car peu de tems après, quatre des souverains du Luxembourg envoyèrent leur démission, et le cinquième fut mis en surveillance. Dès lors il n'y eut plus de Directoire.

Cependant de nouvelles inquiétudes amenèrent de nouveau Bonaparte au Conseil des Anciens, qui tenait encore sa séance. Un de ses membres ayant invoqué la Constitution, dont il pressentait la chute : « La Constitution ! reprit avec vivacité le conquérant de l'Egypte, » vous l'avez violée au dix-huit fructidor, vous l'avez violée au vingt-deux floréal, vous l'avez violée au trente prairial ! La Constitution ! elle est invoquée par toutes les factions, et elle a été violée par toutes. Elle ne peut être pour nous un moyen de salut, puisqu'elle n'obtient plus le respect de personne. »

La séance des Cinq-Cents, tenue le lendemain à l'orangerie de Saint-Cloud, fut très-orageuse ; les restes odieux de l'ancienne Montagne y dominaient encore, et leurs chants de mort furent un moment écoutés. C'est au milieu de ce tumulte, que le seul dépositaire légal qui existât alors du pouvoir exécutif, parut dans l'assemblée. A l'instant des cris partis de tous les points de la salle, font

entendre ces mots : *Malheur au dictateur! qu'il soit mis hors de la loi!* Il semblait que César fût au milieu du sénat qui devait l'égorger : un des généraux fait de son corps un rempart à Bonaparte, et l'entraîne hors du Conseil.

Cependant Lucien, président des Cinq-Cents, faisait servir son éloquence véhémente à défendre son frère ; on lui répond par des injures révolutionnaires ; il dépose alors son costume et quitte le fautcuil : une heure après, il veut reprendre son poste et ramener les esprits à la concorde ; les outrages se renouvellent. Dans le moment le plus critique, un officier paraît avec une escorte de grenadiers, et l'entraîne hors de la salle : dès-lors on ne peut plus délibérer et il n'y a plus de Conseil.

Les vociférations continuent, la force armée s'avance pour rétablir le calme ; trois fois un officier, du haut de la tribune, invite les représentans à se retirer : sur leur refus, le tambour se fait entendre, on bat le pas de charge, et les députés se précipitent, soit par la porte, soit

par les fenêtres : aucun d'eux n'essuie la plus légère blessure, tant un ordre invisible entrait dans les élémens de cette scène de désorganisation!

Sur le soir, les bons esprits qui étaient en grand nombre parmi les Cinq-Cents, délivrés de la fougueuse minorité qui les gouvernait, rentrèrent, le président à leur tête, dans la salle du Conseil, adhérèrent aux arrêtés des Anciens, et déclarèrent que Bonaparte avait bien mérité de la patrie. De ce moment la révolution fut consommée.

Établissement d'un gouvernement provisoire.

Cependant le gouvernement était entouré de ruines, et il fallait du tems pour les réunir, afin d'en former un édifice régulier. On commença par statuer qu'il n'y avait plus de Directoire : ensuite on établit un ordre de choses intermédiaire, formé des élémens de la république française et de celle des Cincinnatus et des Scipion. Cet ordre de choses avait pour base deux Commissions législatives, et un Consulat provisoire déféré aux trois hommes qui avaient le plus influé sur le succès de la journée du dix-

huit brumaire, à Sieyes, à Roger-Ducos, et au général Bonaparte ; ceux-ci, la loi rendue, prêtèrent, dans le sein des deux Conseils, le serment de fidélité à la république nouvelle, dont le système représentatif devait être la base. Alors commença un nouveau régime, et l'aurore du bonheur vint luire sur la France et surtout sur sa capitale.

Organisation du ministère.

Dès le 11 novembre, c'est-à-dire le surlendemain du 18 brumaire, les Consuls, en parfaite harmonie, organisèrent, d'après des principes de bien public, un nouveau ministère. Ils donnèrent le département de la guerre, au général Berthier ; les relations extérieures, à Taleyrand-Périgord ; la marine, à Forfait ; les finances, à Gaudin ; et l'intérieur, au membre de l'Institut Laplace : ils conservèrent à la police et à la justice, Fouché et Cambacérès.

Déportation des derniers agens de la terreur, et révocation de cette mesure derigueur.

Cependant la minorité des Cinq-Cents qui s'était sauvée de l'orangerie de Saint-Cloud, et les débris de la Montagne qui voulaient promener encore sur la France le sceptre de la terreur, remuaient sourdement

dans Paris, pour remplacer le second Timoléon, par un second Robespierre. Le commerce paralysé par ces manœuvres, s'adressa au gouvernement et demanda des tables de proscription contre les perturbateurs. Ce gouvernement, mal affermi, céda un moment, et bannit de la république, par mesure de sûreté, le prince Charles de Hesse, et trente-trois autres ennemis connus du nouvel ordre de choses. Le même arrêté ordonnait à Santhonax et à dix-huit jacobins, presque tous conventionnels, de se rendre à la Rochelle. L'opinion publique sembla désapprouver cet acte de rigueur : il était plus digne d'un régime tutélaire de rendre ses ennemis, humiliés et impuissans, témoins de la prospérité publique, que de paraître les craindre, en les dévouant à l'ostracisme. Bonaparte, plus à portée que personne d'apprécier cette opinion qui protégeait sa renommée, eut la gloire de faire revenir ses collègues. La loi fut modifiée et on se contenta de mettre les fauteurs de l'anarchie en surveillance.

Quelques jours après, des arrêtés non moins sages ajoutèrent à la confiance générale : on retira les institutions fructidoriennes contre les prêtres, celle de l'emprunt progressif de cent millions, et la loi odieuse des ôtages. Les naufragés de Calais, conduits hors de la France, furent soustraits à la peine de mort.

Avénement du régime consulaire.

Le 13 décembre, cessa le gouvernement provisoire : la Commission législative donna les élémens d'un code, où en conservant l'unité de ressort nécessaire pour faire marcher une grande machine politique, on établissait un sage équilibre entre les pouvoirs. On maintenait le Consulat, mais avec une répartition inégale d'autorité entre ses membres. On créait un Sénat-Conservateur et un Tribunat, et on réorganisait un Corps législatif non permanent. D'après ce code, on fit premier Consul, Bonaparte, avec la représentation et l'exercice de la souveraineté : les deux autres qui n'avaient que voix consultative, furent le ministre de la justice, Cambacérès, et le député Lebrun. Ce mode de gou-

verner, qui anéantissait les rivalités de pouvoir, n'a souffert aucune altération sensible jusqu'à ce que la reconnaissance publique déférât l'empire à Napoléon.

La proclamation des Consuls qui suivit ce grand événement, jeta une pensée consolatrice parmi les gens de bien qui gémissaient, depuis huit ans, des secousses en sens contraire des factions : *la révolution*, disait-elle, *est ramenée aux principes, ainsi elle est terminée.*

Offre de la paix au roi d'Angleterre.

La première pensée du chef du gouvernement, fut vers la paix, mot sacré pour les peuples fatigués des tourmentes des révolutions, et qui, depuis la destruction du trône, avait pu expirer sur toutes les bouches, mais se trouvait essentiellement dans tous les cœurs. Le premier Consul qui en sentait la nécessité plus que personne, écrivit, à cet effet, une lettre digne des héros de l'antiquité, au roi d'Angleterre. Il y demandait *comment les deux nations les plus éclairées de l'Europe, ne sentaient pas que la paix est le premier des besoins, comme la première des*

gloires. La réponse fut une note évasive que Georges III eut même la faiblesse de ne pas signer, sous prétexte que Bonaparte n'avait pas le front ceint d'une couronne : comme si le conquérant de l'Egypte et de l'Italie, revêtu de la première magistrature chez un peuple dominateur, n'était pas au niveau de ces anciens consuls de Rome destinés, non à traiter avec les rois, mais à les protéger.

Institutions pour l'intérieur.

Les regards du nouveau gouvernement se portèrent ensuite sur l'intérieur, et il laissa percer le but de fermer, sans éclat, toutes les plaies faites au corps politique par la férocité des Comités révolutionnaires et l'ineptie du Directoire. Il commença par arrêter que le corps du vénérable pontife, Pie VI, oublié depuis six mois, dans Valence, recevrait les honneurs de la sépulture, et qu'on lui éleverait un monument simple, qui caractériserait, soit l'auguste dignité dont il avait été revêtu, soit la sensibilité du peuple généreux dont on avait enchaîné la reconnaissance.

On sut aussi le plus grand gré au premier Consul d'avoir imaginé de fermer les tables fatales de l'émigration, et d'avoir supprimé du nouveau calendrier les fêtes sinistres qui calomniaient la générosité française, entre autres celle de l'anniversaire du supplice de Louis XVI.

Ces institutions tutélaires furent couronnées par le projet d'un code civil, approprié à l'esprit d'un peuple qui, dans l'intervalle de huit ans, avait épuisé tous les modes de domination et toutes ses vicissitudes.

C'est vers cette époque, c'est-à-dire les derniers jours de décembre, que le Conseil d'état fut établi ; que le ministère de la justice fut confié à Abrial, et que Lucien Bonaparte se vit revêtu de celui de l'intérieur.

Pendant ce tems-là, le Sénat nommait les cent membres du Tribunat et les trois cents qui devaient constituer le Corps législatif.

Ce ne fut pas sans une intention bien prononcée de fondre par nuances insensibles le régime royal avec celui de la république, pour éteindre toutes les factions, qu'en conser-

1800. Première session du Tribunat et

du nouveau Corps législatif.

vant encore pendant quelque tems le calendrier révolutionnaire, on fixa le premier janvier de l'an 1800 pour l'ouverture des sessions du Tribunat et du Corps législatif.

C'est dans la période de ces sessions, qu'on rassemblait sur tous les points de la France les suffrages des citoyens français pour l'acceptation du Code, qui consacrait le gouvernement consulaire. Ce Code fut reçu avec une touchante unanimité : sur trois millions douze mille cinq cent soixante-neuf votans, il ne s'en trouva que quinze cent soixante-deux qui le rejetèrent. Rien ne démontre mieux combien la nation était lasse de l'administration des assemblées populaires, des comités de gouvernement et du Directoire.

Pacification de la Vendée.

Lorsque tous les bons esprits faisaient un pas vers la paix intérieure, un reste de faction agitait la Vendée : le gouvernement, pour conserver l'unité dans le sein de la république, fut obligé de suspendre l'empire de la Constitution dans les quatre départemens les plus prêts à s'insurger : c'étaient ceux des Côtes du Nord,

d'Ille et Villaine, de la Loire Inférieure et du Morbihan. En même tems il parut une proclamation des Consuls pour dissiper la confédération des Vendéens, et les généraux Brune et Hédouville qui commandaient l'armée de l'Orient, furent désignés pour remplir ce ministère.

A l'arrivée des généraux, les insurgés à Châtillon mirent bas les armes; quelques chefs ailleurs capitulèrent. On se vit dans la douloureuse nécessité de faire fusiller les plus obstinés; et les habitans de la campagne, rentrés dans leurs foyers, jouirent du bienfait de la plus absolue des amnisties.

Cependant, malgré la surveillance des colonnes mobiles et des autorités constituées, il resta encore pendant tout le cours de l'année 1800, quelques germes de l'ancienne insurrection des provinces de l'Ouest; plusieurs brigands, qui avaient servi sous Charrette et sous Stofflet, ne pouvant revenir à la vie paisible de leurs pères, se réunirent pour piller sur les grandes routes les voitures publiques; ils mettaient une sorte

d'ordre dans le désordre; ardens à s'emparer de l'argent d'une république qu'ils ne reconnaissaient pas, ils respectaient la bourse individuelle des voyageurs; quelquefois cependant ils se permirent, quand le nom d'un démagogue se trouvait sur la feuille de voiture, de le rançonner ou même de le mettre à mort : c'est ce qui arriva au conventionnel Audrein, évêque de Quimper, se rendant par la diligence de Brest dans son diocèse : on lui reprocha d'avoir voté trois fois la mort de Louis XVI, et il fut fusillé. Il était tems que de pareils attentats contre l'ordre public fussent réprimés; des gendarmes escortèrent les voitures; il y eut plusieurs combats où la force publique eut le dessus, et peu à peu la race des brigands de la Vendée disparut.

Divers événemens dans la capitale.

Pendant que la Vendée était rendue à la République, le gouvernement, qui de jour en jour devenait plus tutélaire, délivrait du poids de la surveillance, d'honorables victimes de fructidor, telles que l'ancien directeur Carnot, l'ex-ministre de la police Cochon, le contre-amiral

Villaret-Joyeuse et les députés Muraire et Siméon.

Un bienfait encore plus grand, parce que la mesure était plus générale, est l'arrêté qui ordonna de ramener en France tous les individus déportés sans jugement légal à la Guyane, et qui les transféra dans les îles de Rhé et d'Oléron.

Cet acte mémorable de justice en appelait un autre sur les émigrés, et à cet égard les vœux de la patrie furent remplis : les Consuls firent une double liste de ceux qui devaient être maintenus sur les tables de proscription, et de ceux qui devaient en être rayés. Ce jugement ramena dans leurs foyers cinquante-deux mille quatre-vingt-dix-neuf infortunés, qui ne comptaient plus d'être inhumés dans la tombe de leurs ancêtres.

Quand le premier Consul vit que tous les cœurs volaient au-devant de lui, il fit son entrée au château des Tuileries, qui était destiné à devenir le palais du gouvernement; sa voiture était attelée de six chevaux blancs, que l'empereur lui avait envoyés

après la signature du traité de Campo-Formio. Le surlendemain, il donna une audience solennelle aux ambassadeurs des puissances, qui, à cause du premier magistrat de la France, se réconciliaient avec la République.

Le tems approchait où la guerre d'Italie allait commencer; Bonaparte ayant nommé Alexandre Berthier général de l'armée de réserve qu'on assemblait à Dijon, crut de sa sagesse de faire passer le ministère de la guerre dont ce dernier était revêtu, à Carnot, qui dans le tems qu'il était membre du comité de Salut public, avait, suivant l'expression de Pitt, organisé la victoire. Carnot se montra juste, intègre et supérieur à sa place; il la rendit au général Berthier au retour de la campagne.

Carnot n'avait pas encore donné sa démission, quand le premier Consul ordonna que le corps du grand Turenne serait retiré du Muséum des monumens, pour être déposé dans un édifice plus digne de sa renommée; le ministre de la guerre présida avec celui de l'intérieur à la pompe triomphale de cette transla-

tion, qui eut lieu au Temple de Mars, nouveau nom de l'église des Invalides.

Plus la République française réorganisée se montrait sous un aspect tutélaire, plus les puissances rivales qui la voyaient se consolider, faisaient des efforts pour la dissoudre : l'Empereur fut le premier à cet égard à se montrer à visage découvert ; il armá dans toutes ses possessions, et on fut obligé, pour empêcher que le territoire français fût violé, de se montrer alors dans l'attitude la plus imposante, soit en Italie, soit en Allemagne.

Campagne d'Allemagne qui se fait collatéralement avec celle d'Italie.

La guerre commença du côté du Rhin. Le 25 d'avril le général Moreau passa ce fleuve sur trois points : ses divisions trouvèrent des colonnes ennemies qui en défendaient les approches ; mais partout elles furent forcées à la baïonnette et mises en déroute.

De là jusqu'au 15 juillet, et pendant que Bonaparte venait comme César, voyait et vainquait en Italie, l'armée d'Allemagne remporta des avantages assez multipliés pour for-

cer le général autrichien à demander un armistice : il fut accordé, mais à des conditions assez dures; c'est que pour garantir les intentions pacifiques du cabinet de Vienne, on remettrait au général vainqueur les places d'Ulm, de Philisbourg et d'Ingolstadt; malheureusement le plénipotentiaire de l'Empereur, Cobentzel, n'ayant pas voulu traiter de la paix définitive sans le concours de l'Angleterre, les hostilités recommencèrent. Moreau rentra en campagne et gagna sur les Autrichiens la bataille de Hohenlinden, où il s'empara de quatre-vingts pièces d'artillerie, et fit prisonniers trois généraux et dix mille hommes; six jours après il passa l'Inn sous le feu des batteries ennemies, et arrivé presqu'aux portes de Vienne, il fit signer une convention à l'archiduc Charles, qui amena la paix de Lunéville.

Guerre mémorable d'Italie.

Les triomphes de l'armée d'Allemagne étaient éclipsés à cette époque par ceux de l'armée d'Italie; Bonaparte, le 6 de mai, partit pour Genève à la tête de cinquante mille hommes, et s'avança vers les Alpes,

pour franchir cette grande barrière, posée par la nature pour empêcher les conquêtes.

Annibal avait été singulièrement embarrassé à faire gravir ces roches inaccessibles à ses éléphans ; Bonaparte fit plus, il osa y faire transporter son parc d'artillerie ; d'après ses ordres les canonniers démontèrent leurs instrumens de mort, pièce par pièce, et les traînèrent sur des arbres creusés en forme d'auges. Il y eut des canons qui, à cause de la grosseur des calibres, exigèrent le travail réuni de six cents hommes. Passage des Alpes.

Le 16 l'avant-garde de l'armée escalade le Mont Saint-Bernard, et prend la route d'Aost, une des clefs du Piémont, qui se rend sans faire la plus légère résistance.

L'ennemi attendait l'armée française au pont de Châtillon et au fort de Bard. Le pont fut forcé par le général Lannes ; le fort était une espèce de défilé des Termopyles, où trois cents Spartiates pouvaient arrêter trois cent mille Perses. Le premier Consul, qui ne s'effrayait de rien, fit chercher un autre passage, et le

trouva dans le rocher d'Albaredo; de là il se rendit à Yvrée, qu'il prit, et dont il fit sa place d'armes.

Conquête d'une partie de l'Italie.

Suze ensuite se rendit au général Turreau, Verceil au général Murat; le Tesin fut traversé malgré une division autrichienne; Novarre ouvrit ses portes, et le 2 de juin Bonaparte fut reçu en triomphe à Milan.

Milan, une des plus opulentes métropoles de l'Italie, pouvait devenir une nouvelle Capoue pour le nouvel Annibal : celui-ci, pendant que ses généraux donnent des lois à Parme et à Plaisance et gagnent sur un ennemi, supérieur en nombre, la bataille de Montebello, passe le Pô, et fait avec le général Desaix qui venait d'arriver au camp, les préparatifs du combat mémorable qui devait terminer la campagne.

Il était tems que le premier Consul donnât à son génie un essor capable de maîtriser les événemens : on venait d'apprendre par les prisonniers, que Gênes, réduite au dernier période de la famine, venait d'être rendue par Massena, à l'amiral Keith, commandant de l'escadre anglaise

qui bloquait cette place, et des villes apprivoisées au joug français, menaçaient de le secouer.

C'est le 14 de juin que se donna cette célèbre bataille de Maringo qui décida du sort de l'Italie, et, par contre-coup, de celui de l'Europe. Le général Mélas avait fait des dispositions capables de déconcerter des Turenne et des Montécuculli : il fut d'abord vainqueur ; sa ligne, d'une prodigieuse étendue, puisqu'elle tenait près de deux lieues, triomphante presque sur tous les points, faisait rétrograder les Français d'une manière effrayante ; les généraux Victor et Berthier furent quelque tems obligés de se replier ; les grenadiers à pied de la garde consulaire se forment en vain en bataillon carré et ressuscitent les exploits de la légion Thébéenne. à quatre heures et demie un tiers de l'armée se trouve hors de combat ; Bonaparte seul conserve son inaltérable sang-froid ; il calcule les minutes de l'heure où doit arriver Desaix, et au milieu de la déroute de ses troupes, songe à tirer le plus grand parti de sa victoire.

Victoire de Maringo.

Enfin Desaix arrive après une marche forcée de dix lieues, et la scène change : le pas de charge se fait entendre ; les troupes fraîches, réunies aux troupes harassées, se précipitent sur les Autrichiens et les renversent ; un caisson ennemi, qui saute en l'air, redouble l'effroi : tout fuit, Maringo est emporté d'assaut ; un corps de huit cents hommes de cavalerie, commandé par le fils du général Kellermann, fait mettre bas les armes à six mille grenadiers hongrois, et avant la nuit l'armée française reste maîtresse du champ de bataille.

Le carnage fut affreux, soit dans la mêlée, soit dans la déroute : une perte du côté des Français, qui équivalait à une colonne entière, fut celle du général Desaix, qui, atteint d'un coup mortel, n'eut que le tems de s'écrier : *Dites au premier Consul que mon regret est de n'avoir pas assez fait pour lui et pour la postérité ;* et il expira.

Cette victoire à jamais mémorable coûta aux Autrichiens, outre un tiers de leurs troupes égorgées sur

le champ de bataille, dix mille prisonniers, quinze drapeaux et quarante pièces d'artillerie.

Peu de jours après, la citadelle de Milan capitula : quinze mille Français, pris à la retraite de Schérer, et forcés de combattre pour l'Autriche, retournèrent sous leurs anciens drapeaux, et il y eut un traité d'armistice qui valut aux vainqueurs onze places fortes, entre autres les châteaux de Savone, de Coni, le fort Urbin, et les places de Tortone et d'Alexandrie.

Retour du premier Consul à Paris.

Bonaparte, vainqueur et pacificateur de l'Italie, n'ayant plus rien à ajouter à sa gloire militaire, se hâta de revenir en France. Déjà un arrêté consulaire avait statué que le corps du général Desaix, le compagnon de ses hauts faits d'armes, serait transporté à l'hermitage du Mont Saint-Bernard, où on lui érigerait un mausolée: sa route ne fut qu'une suite d'entrées triomphales. Le 2 juillet il arriva à Paris jouir en paix de la reconnaissance d'une famille de trente millions d'hommes.

Congrès de Lunéville.

Les revers des armées autrichien-

nes en Italie et en Allemagne, engagèrent l'Empereur, vers cette époque, à envoyer à Paris le comte de Saint-Julien en qualité de plénipotentiaire, pour traiter, avec le ministre Talleyrand-Périgord, des bases d'une paix définitive entre la République française et la maison d'Autriche. Les préliminaires en furent arrêtés le 28 juillet, et signés vingt-quatre heures après par le premier Consul; mais l'Empereur refusa sa ratification : ce ne fut que deux mois après que, revenu à des principes plus modérés par la crainte de voir Moreau mettre le siége devant Vienne, ce prince consentit au congrès qui amena la paix de Lunéville.

Bonaparte était d'autant plus disposé à ce congrès, que l'Angleterre acquérait sur les mers une puissance effrayante. Le 6 octobre le général Vaubois, assiégé dans Malte depuis près de deux ans, avait été obligé de remettre la ville et les forts au commandant de la flotte anglaise, et il était important de détacher de l'alliance de la nouvelle Carthage,

des puissances telles que l'Empire et la Prusse; ce fut le 28 octobre que le comte de Cobentzel et le marquis de Luchesini, plénipotentiaires des cabinets de Vienne et de Berlin, arrivèrent à Paris pour traiter dans Lunéville de la paix continentale avec Joseph Bonaparte, frère du premier Consul. Le congrès dura trois mois et demi; et c'est en 1801 que nous en verrons les résultats.

Fin de l'expédition d'Egypte.

Entièrement occupés des choses mémorables que fit Bonaparte pour la patrie, du moment qu'il aborda avec son état-major à Fréjus, nous avons perdu de vue sa grande et mémorable expédition dans l'antique monarchie des Ptolémée et des Pharaon; l'ordre de ces annales nous oblige à y revenir. Cette expédition, qui avait pour base le génie de celui qui l'avait imaginée, tombait d'elle-même dès qu'il ne vivifiait plus de sa présence une armée mutilée par ses propres victoires, que le gouvernement, pendant seize mois, ne s'était jamais occupé à recruter. Kléber, qui le remplaçait, manifesta, dès le commencement de 1800, quel-

que désir de ramener en France ce qui restait de l'armée conquérante, et le 23 janvier il y eut une convention à El-Arych, conclue entre le général Desaix, représentant du commandant en chef, et les plénipotentiaires du grand visir, pour l'évacuation de l'Égypte; mais l'Angleterre s'opposa à l'exécution du traité : elle voulait ensevelir dans leurs triomphes ces héros dont la gloire l'écrasait. Ce fut le lord Keith, commandant les forces navales de la Grande-Bretagne dans la Méditerranée, qui, en refusant de ratifier la convention, fit pressentir à l'Europe la mauvaise foi de son cabinet; alors l'armistice se trouva rompu. Le 20 mars, les Français, électrisés par l'éloquence de Kléber, et encore plus par le ressentiment de leur injure, se formèrent en bataillon carré, et quoiqu'ils ne fussent pas huit mille hommes contre soixante mille, présentèrent la bataille aux Ottomans. Elle eut lieu dans les plaines d'Héliopolis : la mêlée fut aussi sanglante qu'à la Trebia : si la fuite de quelques hommes, avait occasionné le

moindre vide dans les rangs, l'armée entière était perdue. Tous les soldats combattirent ou moururent en héros : la victoire se fixa enfin pour la cause la plus juste. Le grand visir fut défait; il y eut un carnage horrible de ses troupes sur le champ de bataille, et le reste n'échappa à la mort qu'en se sauvant dans le désert. On a évalué la perte des Ottomans à dix-huit mille hommes.

Kléber, obligé de refaire le siége du Caire, qu'il avait évacué d'après la convention d'El-Arych, s'en empara, non sans une grande effusion de sang ; et déjà il s'occupait à organiser, dans la haute Egypte, un plan énergique de défense, lorsque, le 16 juin, le surlendemain de la bataille de Maringo, se promenant avec un architecte, sur les remparts, un assassin, envoyé de Gaza, par l'aga des janissaires, le perça de quatre coups de poignard, dont il mourut sur le champ. Le général Menou, qui portait aussi le nom d'Abdallah, lui succéda dans le commandement en chef de l'armée d'Orient.

Le premier Consul, dès qu'il put être instruit de la victoire d'Héliopolis, fit servir sa toute-puissance à sauver les débris de la colonie française en Egypte. D'abord des corsaires, trompant la surveillance anglaise, débarquèrent, par ses ordres, des fusils, des boulets et des hommes, à quelque distance d'Alexandrie ; ensuite une escadre, commandée par le contre-amiral Gantheaume, sortit du port de Brest, avec cinq mille hommes de débarquement. Mais la mer étant couverte de vaisseaux ennemis, il ne put remplir les vues de son gouvernement. Il s'en dédommagea en s'emparant de quelques frégates et d'un des plus beaux vaisseaux de ligne de la flotte de la Grande-Bretagne.

Pendant ce tems-là, le commodore Abercrombie débarquait douze mille Anglais sur la plage d'Aboukir, bombardait sa forteresse et l'obligeait à capituler, lorsque la tour, sous laquelle se trouvait le magasin à poudre, menaçait de s'écrouler.

Le général Menou accourut, le 21 mars 1802, pour empêcher l'Egypte de devenir une province an-

glaise : il y eut devant Aboukir un combat meurtrier, où d'abord l'impétuosité française rendit inutile la supériorité du nombre. Une partie de l'artillerie ennemie fut emportée; mais des troupes fraîches que reçut, sur la fin du jour, le général Abercrombie, lui rendirent le dessus, et il resta maître du champ de bataille. Ce triomphe lui coûta la vie; il avait reçu, dans la mêlée, un coup de feu à la cuisse, et il mourut des suites de cette blessure.

Cependant une armée ottomane se mettait en marche pour seconder les troupes anglaises du débarquement. Le général Menou rassembla les troupes françaises du Caire, de la haute Egypte et du Delta, et se proposa, avec environ six mille hommes, de tenir tête aux Anglais et aux Ottomans : c'était le rêve d'un homme qui aime la gloire. Le 28 juin, en vertu d'un nouveau traité conclu avec le général Hutchinson, successeur d'Abercrombie, la division française, qui était aux ordres du général Belliard, évacua le Caire et se retira à Rosette, avec ses armes,

ses bagages et son artillerie de campagne, pour être transportée dans les ports français de la Méditerranée. Le général Menou fut encore deux mois avant de se déterminer à adopter une pareille capitulation dans Alexandrie. Enfin le 30 du mois d'août, d'après l'avis d'un conseil de guerre, voyant qu'il ne restait plus d'eau douce dans les citernes, que pour vingt jours, il la signa. La double convention eut son effet entier par la paix du 9 octobre, qui fut conclue à Paris, entre la République française et la Porte ottomane.

Conspiration contre la vie du premier Consul. Machine infernale.

On ne devait pas s'attendre que Bonaparte, le libérateur de son pays et la terreur des autres, dût trouver des ennemis chez le peuple qu'il avait tant contribué à rendre le premier de l'Europe; il en trouva. Dans les républiques neuves, le prix des grands services est d'ordinaire l'ostracisme; dans celles qu'une longue révolution a démoralisées, ce prix fut plus d'une fois le libelle ou même l'assassinat. N'appuyons que légèrement sur ce tableau, qui tend à prendre en pitié le genre humain.

Déjà plus d'une fois le Consul avait été instruit de complots tramés contre sa personne; ils étaient ourdis par des êtres vils, et il les méprisa. La conjuration du 10 octobre avait plus de poids, soit à cause du nombre des complices, soit à raison de l'audace avec laquelle elle devait être exécutée. Il s'agissait de pénétrer à l'opéra dans la loge du héros, et de l'y égorger; celui-ci, aussi intrépide dans les dangers privés que sur le champ de bataille, se rendit avec calme au spectacle. On se contenta d'arrêter Aréna et Cerachi, comme chefs de la trame, et le jeune Demerville pour ne l'avoir pas révélée; et, sans l'attentat du 3 nivôse, il est probable qu'ils n'auraient pas fini leurs jours sur l'échafaud.

Ce 3 nivôse, qui répond au 24 décembre, éclaira un des plus grands forfaits dont puisse se souiller un peuple civilisé, car il s'agit d'une machine infernale dont l'explosion mieux combinée, pouvait, sans atteindre son objet, coûter la vie à dix mille hommes. Ce jour-là Bonaparte allait entendre à l'opéra

un oratorio d'Hayden; au moment où il venait de traverser la rue Saint-Nicaise, la machine éclata, ébranla les maisons voisines, tua ou blessa un grand nombre d'individus que le hasard avait amenés dans le voisinage, et brisa les glaces de la voiture du premier Consul, qui ne dût sa vie qu'à la rapidité de ses chevaux. Le délit était de nature à provoquer l'indignation générale : les tribunaux s'en emparèrent; vingt-deux prévenus furent arrêtés; deux seuls, l'ancien officier de marine Saint-Régent et le domestique Carbon, furent traînés au supplice.

1801. Ouverture d'un traité d'alliance entre la Russie et la République française.

Le commencement de l'année 1801 tendit à prouver que malgré les machines infernales, la République française, gouvernée par son premier magistrat, conquérait plus que jamais l'estime et la bienveillance des puissances de l'Europe. On peut en juger par le projet d'alliance avec la Russie et par la paix de Lunéville.

Depuis long-tems Paul 1er manifestait une grande admiration pour le génie du vainqueur de Rivoli, du

Mont-Thabor et des Pyramides : il est plus que probable que si ce dernier eût été la seconde providence de l'Italie, à l'époque de la décadence du Directoire, il n'aurait pas envoyé le prince de Soworow pour en faire la conquête. Lorsque Bonaparte commença à prendre les rênes du gouvernement, l'empereur de Russie chercha tous les moyens de renouer avec la France ; instruit que celui-ci, en qualité de chef d'une république, prenait de l'ombrage du séjour du chef des Bourbons en Courlande, il invita, dès le 23 janvier, ce prince à choisir un autre asile que Mittaw, mais en lui conservant sa pension de deux cent mille roubles. Le premier Consul, de son côté, un mois après, renvoya à Pétersbourg les prisonniers russes épars en France, et il les fit habiller et armer aux frais de la république. Ces procédés, fruits d'une estime sentie et réciproque, applanirent toutes les difficultés de la diplomatie.

Le 16 mars, le comte de Kalitschew, nommé plénipotentiaire de la cour de Pétersbourg pour traiter

d'une paix solide et durable, arriva à Paris; une escorte d'honneur avait accompagné ce ministre depuis les frontières de la France jusqu'à sa capitale : accueilli avec une bienveillance particulière par le premier Consul, d'accord avec le ministre des relations extérieures Talleyrand-Périgord sur les bases primitives de l'alliance, tout annonçait un nouvel équilibre de l'Europe, lorsque Paul Ier, victime d'une intrigue de cour, n'ayant pas voulu se démettre de la toute-puissance, fut assassiné. Ce tragique événement mit fin aux conférences.

Paix de Lunéville.

Le premier magistrat de la République française fut plus heureux dans la paix qu'il donna à l'Allemagne : le 9 de février, jour où il partit de Paris pour vivifier de sa présence les travaux du canal de Saint-Quentin, son frère Joseph arrêta avec le comte de Cobentzel, les conditions du traité, qui devait ramener l'harmonie et le bonheur sur les deux rives du Rhin : la république y fut reconnue souveraine de la Belgique et de la rive gauche du Rhin, moyen-

nant la cession de l'Istrie, de la Dalmatie, de Venise et de ses îles, à la maison d'Autriche, ce qui n'était que la confirmation du traité de Campo-Formio. Le Grand-Duc céda la Toscane à l'Infant duc de Parme; les républiques Cisalpine et Ligurienne furent reconnues, et les princes de la confédération germanique, dépouillés de leurs états, acquirent un titre solennel à des indemnités. Pour que rien ne manquât à la validité de cet acte diplomatique, il fut ratifié le 10 de mars par la diète de Ratisbonne.

De l'influence du régime consulaire sur la paix générale.

Le traité de Lunéville contribua par degrés à la pacification de l'Europe; les puissances qui avaient le plus à redouter de la marche de la France vers la monarchie universelle, voyant qu'au régime directorial avait succédé un gouvernement à la fois robuste et tutélaire, s'empressèrent à s'unir à ce dernier par des actes de diplomatie. Il était beau à la grande république de déposer l'épée avec laquelle elle avait troublé le repos du monde et le sien,

pour ne dominer que par la raison et les lumières.

Le roi des Deux-Siciles donna le premier l'exemple : le 28 de mars il traita avec le premier Consul; il ne lui en coûta pour l'infraction des anciens traités, que l'île d'Elbe avec quelques statues antiques et un petit nombre de tableaux, qu'il avait enlevés à Rome pendant le petit nombre de jours où son armée l'avait occupée.

Le Portugal inquiétait la France, non par le poids qu'il pouvait mettre dans la balance de l'Europe, mais parce que sa position maritime et la nature de son commerce en faisait le vassal naturel de l'Angleterre. Le cabinet de Paris exigea que dans le traité de cette puissance avec l'Espagne, qui fut conclu le 6 de mai, il fut stipulé que ses ports seraient fermés aux escadres de la Grande-Bretagne ; cette clause, une fois sanctionnée, les semences de guerre entre le Portugal et la république se trouvaient anéanties : c'est Lucien Bonaparte, alors ambassadeur en Espa-

gne, qui, le 29 septembre, signa la paix avec le plénipotentiaire de la cour de Lisbonne.

Le lendemain il y eut une convention du même genre entre la France et les Etats-Unis de l'Amérique, qui fut dressée à Morfontaine par ce même Joseph Bonaparte, dont la sagesse avait amené la paix de Lunéville.

La paix du 17 novembre, avec la régence d'Alger, un peu moins importante, mérite d'être citée à cause du préambule : *Le gouvernement Français et la régence d'Alger, reconnaissent que la guerre n'est pas naturelle entre les deux Etats, et qu'il convient à la dignité comme aux intérêts de l'un et de l'autre, de reprendre leur ancienne amitié.*

On négociait en même tems avec le pacha et le divan de Tunis, pour la sûreté de la navigation de la France et de son commerce ; il est dit dans l'article 2 du traité, qui n'eut son exécution que trois mois après, que *la France étant la plus distinguée des nations établies à Tunis, en serait aussi la plus favorisée.*

On avait craint que la révolution de Pétersbourg, qui avait coûté la vie à Paul Ier, ne donnât dans son successeur un nouvel ennemi à la république ; mais l'arrivée à Paris du comte de Markow, le 22 septembre, dissipa à cet égard toutes les inquiétudes; peu de jours après, cet ambassadeur conclut avec le ministre des relations extérieures Talleyrand, un traité, qui consolida l'intelligence entre les cabinets de Vienne et de Pétersbourg.

Il est dit dans l'article 3, que *les deux puissances se promettent mutuellement de ne pas souffrir qu'aucun de leurs sujets se permette d'entretenir aucune correspondance, soit directe, soit indirecte, avec les ennemis intérieurs du gouvernement actuel des deux Etats, et d'y propager des principes contraires à leurs constitutions.* On sent par ces dispositions combien l'esprit général de l'Europe tendait à s'améliorer. Sans l'événement de la révolution française, on n'aurait jamais imaginé de faire entrer un principe primordial de la morale et du droit

public, dans un acte de diplomatie.

Il ne manquait plus que l'adhésion de l'Angleterre pour assurer l'harmonie entre tous les états de la grande famille de l'Europe; et le premier octobre, les préliminaires de cette paix tant désirée furent signés à Londres par le plénipotentiaire français Otto et le lord Hawkesbury.

C'est de ce moment que la république française, reconnue de tous les souverains, pût se croire la stabilité de l'antique république du Capitole.

Retour des Français au culte de leurs pères.

Il ne manquait à la France, pour consolider ce grand édifice de prospérité publique, que son retour à un culte émané, à la fois, du cœur et de la raison, dont elle s'était honorée pendant quatorze cents ans. Elle dut encore ce bienfait au conquérant de l'Egypte et de l'Italie. Celui-ci, à qui aucun principe primordial de la politique n'était étranger, appuya le trône républicain sur l'autel; et, pour empêcher qu'une révélation, essentiellement pure, mais dont le sacerdoce avait long-tems

abusé, ne ramenât les guerres civiles de la ligue et les bûchers de la propagande, il mit à la tête de son symbole le beau dogme de la tolérance.

Tout se prêtait, au reste, aux vues sages du premier magistrat de la République française : le 13 mars 1800, le cardinal Chiaramonti, évêque d'Imola, connu par ses mœurs pures et par ses lumières, avait été élu Pape, sous le nom de Pie VII, et avait promis à la France, à qui il devait sa tiare, de prendre pour modèle, dans son gouvernement, un excellent esprit, tel que Benoît XIV; d'ailleurs le mur de division élevé dans la république, entre les deux clergés, commençait à se détruire; on se rappelait que quelques mois avant l'élection de Pie VII, l'évêque constitutionnel de Paris avait invité le premier Consul à rendre au vénérable Juigné son diocèse; et ce trait de générosité fut répété au milieu de 1801 par les quarante-cinq évêques du concile national, tenu dans l'église métropolitaine de Notre-Dame. Ainsi, les esprits étant mûrs pour cette révolution, la plus

pacifique de toutes, le 15 juillet il y eut une convention entre Joseph Bonaparte, plénipotentiaire de la République française, et le cardinal Gonzalo, uni à l'archevêque de Corynthe Spina, tous deux représentans du Saint-Siége, par laquelle le gouvernement consulaire déclara que *la grande majorité des Français reconnaissait le culte catholique, apostolique et romain, pour sa religion.* Ce grand acte de retour aux principes aurait pu être gâté à la longue par l'amalgame du christianisme avec le prétendu culte de la patrie, imaginé par les athées de la révolution. On fit à ce dernier une guerre secrète qui l'empêcha de se propager; et le 22 octobre on donna le dernier coup de coignée à l'arbre de mort, en abolissant le culte public des Théophilantropes.

Cet événement mémorable termine pour l'histoire la première année du dix-neuvième siècle; car, quoique la réorganisation de la Cisalpine aie été préparée avant sa fin, comme le résultat des conférences pour cette réorganisation, qui durè-

rent plusieurs mois, ne date que du 26 janvier suivant, c'est à l'an 1802 que ce trait important de nos annales doit trouver sa place.

1802. Fondation de la république italienne, sous la présidence de Bonaparte.

De tous les états de l'Italie que Bonaparte avait créés avec son épée et protégés avec sa législation, celui dont il avait à attendre le plus de reconnaissance, était sans doute la Cisalpine : cette république, au moment où la signature des préliminaires entre la France et la Grande-Bretagne préparait la paix générale du continent, sentit le besoin d'assurer son existence politique, en se mettant sous la protection immédiate de l'arbitre de l'Europe ; son vœu une fois exprimé, elle forma une consulte extraordinaire composée de quatre cent cinquante représentans qui s'assemblèrent à Lyon : le premier Consul s'y rendit de son côté le 9 janvier avec son ministre des relations extérieures : là, après avoir posé les bases d'une constitution appropriée aux mœurs des peuples, la Cisalpine, mal garantie à son gré par les traités de Tolentino et de Lunéville, se donna le titre de Ré-

publique italienne, et nomma Bonaparte pour son premier magistrat ; Melzi, qui réunit presque toutes les voix après lui, obtint la vice-présidence.

Expédition de Saint-Domingue.

Pendant que la France étendait sa domination au delà des Alpes, elle perdait sa souveraineté dans la plus brillante de ses colonies : Toussaint-Louverture, le Cromwel des nègres, avait profité d'une guerre civile qu'il avait lui-même fomentée, pour se rendre maître des deux parties espagnole et française de Saint-Domingue, et cette usurpation semblait sanctionnée par le titre de général en chef, que le Directoire avait eu la faiblesse de lui déférer. A l'avénement du régime consulaire, son ambition s'accrut avec sa puissance : il eut l'art de faire insérer dans le nouveau code constitutionnel de la colonie, qu'il en aurait pendant toute sa vie le gouvernement. Cet acte parvint en France au moment où le premier Consul signait les préliminaires de la paix avec la Grande-Bretagne.

Le héros qui s'était mesuré glo-

rieusement avec les premiers généraux de l'Europe, ne pouvait souffrir tranquillement d'être défié par un Spartacus : il fit partir une flotte sous les ordres de l'amiral Villaret, portant des troupes de débarquement, commandées par le général Leclerc, son beau-frère, pour remettre la colonie sous la dépendance de la métropole ; celui-ci avait ordre, pour empêcher l'effusion du sang, de commencer par négocier la paix avec l'usurpateur, et de répandre dans l'île une proclamation philantropique qui commençait par ces mots : « Habitans de Saint-Domin-» gue, quelles que soient votre cou-» leur et votre origine, vous êtes tous » Français, vous êtes tous libres, et » tous égaux devant Dieu et la répu-» blique. La France a été comme » vous en proie aux guerres et aux » factions ; mais tout a changé, tous » les peuples ont embrassé les Fran-» çais ; ceux-ci se sont embrassés à » leur tour. Venez aussi embrasser » les Français, et vous réjouir de » revoir vos frères de l'Europe. »

On ne subjugue point des nègres

qui ont secoué impunément le joug, avec des proclamations. L'escadre arrivée les trois premiers jours de février devant Saint-Domingue, trouva l'appareil de la plus vive résistance : Toussaint avait donné l'ordre de couler bas avec l'artillerie tous les vaisseaux qui se présenteraient dans la rade ; cependant le débarquement s'exécuta sur deux points ; mais, tandis que les Français s'emparaient des forts, Christophe, un des lieutenans de l'usurpateur, mettait le feu à la ville du Cap ; le général Leclerc accourut, battit les nègres et arrêta les progrès de l'incendie.

Les premiers succès de l'expédition française forcèrent Toussaint-Louverture à se replier sur les mornes avec les débris de ses troupes fugitives. Le vainqueur, ne pouvant le ramener à l'obéissance, le mit hors de la loi : alors l'usurpateur se soumit ; la lettre qui annonçait le triomphe de la république est du 8 mai. Malheureusement la soumission de ce chef de rebelles n'était qu'une ruse carthaginoise, pour recouvrer sa toute-puissance : instruit du nouveau complot

qu'il tramait, le général Leclerc le fit arrêter et transporter en France avec sa famille, où il est mort peut-être de chagrin au fond d'une prison.

Cet acte de rigueur souleva les nègres dominateurs dans la colonie ; pendant ce tems-là les maladies endémiques faisaient les plus grands ravages dans l'armée française, et l'empêchaient de recueillir le fruit de ses victoires : le général Leclerc en fut une des premières victimes ; peu à peu les fermens de la guerre civile se ranimèrent ; il y eut de la part des nègres une insurrection générale, où la majeure partie des colons européens fut égorgée ; et Saint-Domingue, devenue aujourd'hui la proie d'un monarque nègre, gémit sous l'empire de Dessalines.

Traité d'Amiens.

La République française, déchirée dans la plus belle de ses colonies, se montrait à la même époque au plus haut point de sa grandeur dans sa métropole : ce fut elle qui dicta la loi à l'Angleterre, son éternelle rivale, dans le traité d'Amiens du 15 mars, dont les préliminaires avaient été signés à Londres cinq

mois et demi auparavant. Le conseiller-d'état Joseph Bonaparte et le lord Cornwallis, en qualité de plénipotentiaires des deux cabinets, négocièrent cette paix, rendue commune à la République batave et au roi d'Espagne.

L'Angleterre, dans ce traité, s'engage à rendre aux Hollandais, devenus libres, toutes les conquêtes qu'elle avait faites dans leurs colonies, à l'exception de Ceylan et de l'île de la Trinité; elle reconnaît la république des Sept-Isles, restitue Malte à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et consent à ce que la Porte ottomane recouvre ses anciennes possessions dans toute leur intégrité.

Concordat.

Peu après la conclusion du traité d'Amiens, le Corps législatif ouvrit une session extraordinaire, où les articles organiques du concordat furent présentés à sa sanction; il y avait long-tems que les vœux des bons esprits appelaient ce traité de la France avec le Saint-Siége, qui devait rallier les deux clergés français et rendre à la première des nations son contrat primitif avec le dieu de

ses pères ; Pie VII, pour assurer ce grand bienfait, envoya à Paris le cardinal Caprara en qualité de légat *a latere* : comme une sage tolérance avait dicté les stipulations de ce concordat, personne ne fut blessé du texte qui lui servait de base : *Le gouvernement de la république reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine, est la religion de la grande majorité des citoyens français.* Ce concordat, présenté sous les auspices les plus heureux, c'est-à-dire à l'avénement de la paix générale de l'Europe, amena celle de l'église. De ce moment, il ne s'est plus trouvé de clergé réfractaire, et le fanatisme religieux comme le fanatisme patriotique a disparu.

A la suite de ce grand événement les trois Consuls, accompagnés du corps diplomatique, des ministres et de tous les membres du gouvernement, se rendirent à l'église métropolitaine de Paris, où ils furent reçus en cérémonie par l'archevêque à la tête de son clergé ; une messe pontificale, suivie d'un *Te Deum*, acheva de purifier cette auguste ba-

silique, si long-tems profanée à l'époque du régime révolutionnaire, quand elle portait le nom de Temple de la Raison.

Consulat à vie déféré à Bonaparte.

Une administration aussi tutélaire, après tant de campagnes consacrées par la gloire, provoquait un grand acte de reconnaissance de la part de la nation française envers son premier magistrat. Le Tribunat, dès les premiers jours de mai, émit à cet égard son vœu ; le sénat, empressé à y répondre, statua que le consulat de Bonaparte serait prorogé de nouveau pour dix ans. L'opinion publique n'était pas encore satisfaite : on attendait une plus grande explosion de sensibilité en faveur du héros qui, après avoir rempli le monde de sa renommée militaire, pacifiait l'Europe, et rendait à sa patrie ses mœurs antiques, ses arts et sa religion : la nation fut consultée, et à la plus touchante unanimité, elle déféra à Bonaparte le consulat à vie. Le dépouillement des votes, fait le 2 août, constata que sur trois millions cinq cent soixante et dix-sept mille deux cent cinquante-neuf citoyens, il n'y

en avait que neuf mille soixante et quatorze qui, sans doute pour faire preuve de liberté, lui avaient refusé leur suffrage.

Le sénat s'empressa de consacrer le vœu de la nation en décrétant une statue de la paix, qui tiendrait d'une main le laurier de la victoire, et de l'autre le sénatus-consulte qui proclamait le consulat à vie.

Parmi les félicitations des ordres de l'état, on en remarqua une qui mérite, par sa précision, d'être transmise à l'histoire :

« Nous vous avons nommé premier » magistrat de la France pour la vie. » Héros vieux par vos exploits, et » jeune par vos années, puissiez-vous » arriver, pour le bonheur de la » France, aux jours de Nestor! »

Institution d'une légion d'honneur.

C'est vers l'époque de ce mémorable événement, que, d'après le vœu de Bonaparte, il y eut une loi qui institua la Légion d'honneur : c'était une grande idée de décorer du même ruban le mérite reconnu des hommes de lettres, des hommes d'épée, des magistrats et des membres du gouvernement : cette noblesse de ser-

vice, substituée à la noblesse de naissance, réconciliait avec l'inégalité, l'enthousiaste des républiques.

Les autres événemens de l'année 1802 se réduisent à des actes de diplomatie.

Le premier juin, Ghahb-Effendi, envoyé extraordinaire du Grand-Seigneur, arriva à Paris, fut logé avec distinction à l'hôtel Monaco, destiné de ce moment à la légation ottomane, et le 25 il conclut avec le ministre des relations extérieures un traité de paix entre les deux cabinets, qui, en rétablissant les rapports de la république et de la Turquie, tels qu'ils étaient avant la conquête de l'Egypte, assurait aux vaisseaux français la liberté de la navigation dans la mer Noire ; la Porte y adhérait au traité d'Amiens. Ce traité fut ratifié quatre-vingts jours après par les deux puissances. Evénemens de diplomatie.

L'insurrection de quelques cantons helvétiques, au mois d'août, amena aussi quelques actes de diplomatie.

Il y avait eu une réaction dans cette contrée, qui fut pendant plu-

sieurs siècles le séjour du bonheur et de la paix : le sang avait coulé, et le gouvernement, installé à la suite de nos conquêtes, avait été obligé d'abandonner sa résidence, et d'implorer la garantie de la république. Bonaparte écrivit lui-même à la Confédération helvétique pour y ramener la concorde : il demanda le désarmement des troupes insurgées, et l'envoi de quelques plénipotentiaires chargés de conférer avec lui sur le meilleur mode de gouvernement que les cantons pouvaient adopter. Une mesure si sage remplit le but proposé, et le 19 février de l'année suivante, tous les différends furent conciliés par un acte de médiation du premier Consul, qui appropria aux mœurs du pays la constitution républicaine de l'Helvétie.

1803. Les dernières années de la République française sont peu chargées d'événemens : quand le gouvernement marche avec aisance, il fait peu de bruit, et le peuple le plus heureux est celui qui laisse le moins de traces dans l'histoire.

Evénemens de l'intérieur. On commençait à jouir à Paris des

bienfaits de la paix générale : l'ambassadeur anglais, arrivé dans cette capitale avec une colonie d'hommes opulens, d'amis des arts, qui s'honoraient de la regarder comme leur seconde patrie, y ravivait toutes les sources du commerce et de l'industrie. Pendant ce tems-là le général Brune, nommé envoyé extraordinaire à Constantinople, était présenté avec un appareil extraordinaire à Sélim III, et annonçait au premier Consul que les Anglais, fidèles à leurs conventions, avaient évacué Alexandrie et l'Egypte.

Dès le 3 de janvier, le gouvernement français, trop tutélaire pour être insensible aux désastres des colonies, avait mis le général Rochambeau à la tête des forces militaires de Saint-Domingue, pour la dérober au joug du nègre Dessalines.

Bonaparte profita aussi de la paix qu'il avait donnée au Saint-Siége et à l'église, pour resserrer les nœuds qui liaient Rome à la république : il désira qu'un certain nombre de prélats français fussent admis dans le sacré collége, et le pape Pie VII

envoya la barette des cardinaux aux quatre archevêques de Paris, de Lyon, de Rouen et de Tours, qui avaient le plus d'influence dans l'église gallicane; à Jean-Baptiste du Belloy, à Joseph Fechs, à Etienne Cambacerès et à Raymond de Boisgelin.

Réorganisation de l'Institut.

Tandis que la France politique revenait à grands pas vers l'ancien ordre de choses, on regrettait que la France littéraire conservât encore l'empreinte des lois révolutionnaires, qui l'avaient organisée sous le Directoire: un Arrêté consulaire du 23 janvier, remplit à cet égard la plus grande partie des vœux des gens de lettres: il partagea l'Institut national de France en quatre classes parfaitement égales, et dont l'ordre nominal n'annonçait aucune hiérarchie de prééminence: les noms de trois d'entr'elles n'étaient plus les mêmes: la classe de la langue et de la littérature moderne représentait l'Académie française, la première de toutes par l'antériorité de son origine, et celle à laquelle les membres les plus illustres des autres Académies mettaient le plus de

gloire à s'affilier : la classe d'histoire et de littérature ancienne répondait à l'Académie des belles-lettres, si célèbre par l'encyclopédie d'érudition, de saine critique et de goût que forment ses mémoires : la classe des sciences, physiques et mathématiques seule, avait les mêmes élémens, le même nom et les mêmes titres à la gloire que l'Académie des sciences qu'elle remplaçait : pour la classe des arts elle était évidemment la fille de l'Académie royale de peinture, de sculpture et d'architecture.

Par un nouveau bienfait du gouvernement, que la république des lettres était bien faite pour apprécier, les membres des anciennes académies auxquelles la tyrannie révolutionnaire avait ravi la plus sainte de leurs propriétés, sans que la faiblesse directoriale eût songé à les leur rendre, rentrèrent à l'Institut précédés de la mémoire des grands hommes, dont ils étaient les dépositaires, et qu'ils devaient remplacer.

Code civil donné à la France.

Un des plus beaux titres du premier Consul à la reconnaissance des peuples, est assurément l'institution

d'un nouveau Code civil, approprié à l'esprit français, et sa mise en activité : depuis long-tems les meilleures têtes s'occupaient de ce travail, qui n'avançait que lentement, parce que du sentiment intérieur d'avoir bien fait, naissait toujours l'espérance de faire mieux : enfin, le 5 de mai, le titre préliminaire de ce Code fut présenté à la sanction du Corps législatif, par trois conseillers d'état, qui étaient en même tems membres de l'Institut, Portalis, Lacuée et Regnault de Saint-Jean-d'Angély : les lois qui le constituaient suivirent ensuite : enfin, après dix mois d'un examen approfondi, les deux mille deux cents quatre-vingt-un articles qui forment ce beau Code, devinrent le palladium de la république.

Constitution donnée à l'Helvétie.

L'Europe n'était au fond qu'une famille de peuples ; la sûreté intérieure de la France dépendait de la paix des Etats qu'elle avait pour voisins : l'Helvétie, divisée depuis quelque tems contre elle-même, sollicitait une constitution qui mît de l'harmonie dans les élémens hétérogènes qui composaient sa confédéra-

tion : Bonaparte la lui avait promise comme nous l'avons déjà vu, et elle lui fut donnée le 21 de mars : ce jour-là, à une audience publique, au château de Saint-Cloud, où se trouvèrent les ministres, le conseil-d'état, et les membres marquans du gouvernement, le sénateur Barthélemy remit l'acte de médiation du premier Consul sur ce Code tant désiré, à M. d'Affri, nommé par l'acte Landamman de l'Helvétie ; ce qui anéantit chez ce peuple, que la nature même a fait libre, jusqu'aux dernières traces de son insurrection.

Paix intérieure de l'Allemagne.

Le corps germanique, à cette époque, adoptait pour recouvrer son ancienne paix, le même esprit de sacrifices : il avait reçu de la France un plan d'indemnités pour les princes dépossédés sur la rive gauche du Rhin ; et après de grands débats, ce plan, trois jours après la médiation de St.-Cloud pour l'Helvétie, fut adopté par la diète de Ratisbonne.

Infraction du traité d'Amiens. Guerre rallumée par l'Angleterre

Il manquait à ce concours des peuples pour la paix de l'Europe, l'adhésion bien prononcée de l'Angleterre, et cette puissance accoutumée

à exercer une suprématie impérieuse sur les mers du globe, la refusa : le moment était venu d'après le traité d'Amiens d'évacuer Malte, et le cabinet de Saint-James ne voulut retirer de cette île, ni ses soldats, ni ses vaisseaux : le premier Consul, pour qui le bonheur de la France était la première loi, décidé à ne rompre qu'à la dernière extrémité, descendit à négocier avec l'ambassadeur anglais, au lieu de le renvoyer dans son île : il alla jusqu'à consentir que Malte fut remise à la garde d'une des trois couronnes garantes du traité d'Amiens, à la Prusse, à la Russie ou à l'Autriche. Le lord Withworth allégua des ordres impérieux de sa cour, pour se refuser à une pareille conciliation, partit pour Londres, et les hostilités recommencèrent.

Quelques hommes d'état, d'une imagination exaltée, s'étonnèrent de la modération du premier magistrat de la république, à l'époque des conférences pour empêcher la rupture : mais le président du Corps législatif répondit, avec justesse,

dans un discours qui restera : « que » le cabinet britannique ne s'y trom- » pe pas, qu'il se garde bien de voir » de la faiblesse dans cette modéra- » tion d'un grand peuple : le Fran- » çais est assez puissant pour être » généreux, et dix ans de victoires » lui ont acquis le droit de faire à » la paix tous les sacrifices, hormis » celui de sa dignité. »

Cette infraction des traités fut fatale à tous les Anglais entre dix-huit ans et soixante, qui étaient alors sur le territoire de la république : sept mille d'entr'eux furent constitués prisonniers de guerre, et on leur assigna, pour retraite, les villes de Verdun et de Fontainebleau.

Invasion dans l'électorat d'Hanovre.

Dans la plupart des guerres de la France avec l'Angleterre, la première commence ses hostilités par l'occupation de l'électorat d'Hanovre, qui, trop éloigné de la métropole pour en recevoir des secours, est souvent conquis avant de savoir s'il doit se défendre. Cependant, à l'époque de la rupture des deux états, il y avait une armée hanovrienne dans l'électorat, sous les ordres du duc de

Cambridge, un des fils du roi de la Grande-Bretagne. Le général Mortier, qui avait ordre du gouvernement français d'occuper cette petite souveraineté, s'y rendit à marches forcées ; et à peine arrivé à Sulhingen, passa, avec la régence de l'électorat, une convention qui le rendait maître d'Hanovre, sans tirer l'épée. L'armée du duc de Cambridge, en vertu de cette capitulation, eut la faculté de se retirer derrière l'Elbe, avec les honneurs de la guerre, emmenant, à sa suite, ses pièces de campagne : malheureusement, le roi d'Angleterre ne voulut pas ratifier le traité de Sulhingen, et il en coûta à l'armée hanovrienne, pour n'être point passée au fil de l'épée, ses armes et ses chevaux.

Fin de l'histoire de la république.

Ces événemens touchent à un nouvel ordre de choses, qui n'entre point dans le plan de cet ouvrage, à l'avénement d'une nouvelle dynastie, chargée de perpétuer le bonheur dont la France a joui sous les beaux règnes de Louis XIV, d'Henri IV et de Charlemagne. Le

régime consulaire n'a pas assez d'énergie pour éteindre l'incendie de l'Europe, que la guerre avec la Grande-Bretagne va rallumer. On va déférer, au héros des Français, la toute-puissance; et ici se termine l'histoire de la république.

SUPPLÉMENT

DE L'ÉDITEUR.

PENDANT qu'on imprime cette histoire de la république, un nouvel horizon de gloire se développe pour le héros qui, après l'avoir sauvée, jouit, sous un titre nouveau, de sa reconnaissance : à peine se voit-il décoré de la pourpre impériale que, du fond du nord, un cri de guerre se fait entendre : les cabinets de St.-James, de Vienne, de Stockholm et de Pétersbourg ourdissent une coalition destinée à ranimer, en France, les factions expirantes, et à la démembrer.

Les hostilités commencent au sein de la paix, par l'invasion de la Bavière : à l'instant, le lion, qu'on croyait endormi, se réveille ; son nom, encore plus que des sénatus-consultes, lui crée, en un clin-d'œil, une armée de quatre-vingt mille hommes : celle des côtes de Bou-

logne s'y réunit; le Rhin est passé, et après quelques victoires préliminaires, arrive cette mémorable capitulation d'Ulm, où une armée puissante se met à la discrétion du héros français, sans qu'il en coûte, ni une goutte de sang au vaincu, ni une larme au vainqueur : cette journée, unique dans les annales humaines, amène l'évacuation de la Bavière.

Au milieu des prodiges opérés par la grande armée, celle d'Italie, vivifiée par Massena, défait les Autrichiens; le général Murat bat l'archiduc Ferdinand; et le maréchal Lannes met en fuite les Russes : il semblait que le génie de Napoléon se montrât sur tous les points de l'Europe, menacés ou envahis par les puissances coalisées, et partout il organisait la victoire.

Cependant l'empereur d'Allemagne, tout entier à son effroi, ne songeait point à s'y dérober par une paix, sinon honorable, du moins utile à ses peuples : Napoléon jure qu'il la lui demandera dans Vienne, et tient sa parole.

Le 13 novembre, pendant que les Russes, battus par le maréchal Mortier, se retirent en désordre dans la Moravie, Vienne se rend à l'armée française : un seul combat, sur le pont du Danube, décide du sort de cette métropole. Une armée ottomane, forte de deux cent cinquante mille soldats, qui s'était présentée devant ses remparts, en 1529, avait été obligée d'en lever le siége, après vingt assauts inutiles, et une perte de cinquante mille hommes.

Tous ces exploits, et même le détrônement partiel de François II, ne ramènent point aux principes, les souverains coalisés : ils concentrent toutes leurs forces auprès d'Olmutz, et supérieurs en nombre, ainsi que du côté de la position, ils se partagent froidement en idée, les dépouilles françaises. Napoléon a recours à une ruse de guerre, feint un effroi que sa grandeur d'ame repousse, fait replier son armée au milieu de la nuit, et attire l'ennemi dans un poste où son génie est sûr de maîtriser les événemens : telle

fut l'origine de la fameuse journée d'Austerlitz.

Cette victoire, gagnée le 1er. décembre, et le jour de l'anniversaire du couronnement du héros, retentit encore aux oreilles des Français : tous ses détails, transmis à la tribune et sur la scène, sont présens au souvenir des peuples. On sait que l'ennemi y perdit dix-huit mille soldats, trente mille prisonniers, quarante-cinq drapeaux et cent vingt pièces d'artillerie : on sait surtout que les résultats de cette journée furent un changement dans l'équilibre de l'Europe.

Cette fameuse campagne de trois mois, où toutes les antiques fictions des Titans contre Jupiter semblent réalisées, se termine par l'avénement au trône des électeurs de Bavière et de Wirtemberg, et par la paix de Presbourg, où François II reconnaît solennellement son vainqueur, comme empereur des Français et roi d'Italie, et lui rend la souveraineté de Venise qu'il tenait des traités de Campo-Formio et de Lunéville.

Toute cette partie brillante de nos annales tient à un nouvel ordre de choses, dont les bornes de cet ouvrage nous défendent de nous occuper. Notre travail a dû commencer et finir avec la république.

FIN.

TABLE

DES SOMMAIRES.

INTRODUCTION, *page* 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

1793.

Règne orageux de la Convention, depuis la mort de Louis XVI, 17
Mort et pompe funèbre de Saint-Fargeau, 18
Démission du ministre Roland, 21
Traits honorables pour la Convention, 22
Destitution de l'ambassadeur de Constantinople, 26
Invasion de quelques petites principautés. Réunion des Belges à la république, 28
Déclaration de guerre à l'Angleterre, 31
Révolte dans Rome. Assassinat de Basseville, 32
Position difficile de la Convention, par les revers qu'elle essuie, 35
Institutions qui préparent les malheurs de la France, 39

Défection du général Dumourier, *page* 42
Proscription de la famille des Bourbons, 51
Fin tragique du général Custine, 54
Procès criminel de Marat, 55
Discorde entre la municipalité de Paris et l'Assemblée nationale : journée du 31 mai, 59
Suites de la révolte de Paris : guerre civile éteinte aussitôt qu'allumée, 70
Assassinat de Marat, 73
Nouvelle oppression de la France par les lois, 77
Destruction des académies, 82
Reddition de Toulon aux Anglais, 84
Guerre civile de la Vendée, 86
Siége de Lyon et son bombardement, 87
Propagation à Paris et en France du régime de la terreur, 91
Ère nouvelle : calendrier républicain, 95
Décrets d'accusation des députés de la Gironde et leur supplice, 98
Prise de Lyon : sa ruine et ses malheurs, 101
Code populaire de 1793, 105
Institution d'un gouvernement révolutionnaire, 106
Destruction des sociétés populaires de femmes, 108
Procès de la reine : son supplice, 110
Suite des institutions perverses : propagation de l'athéisme en France, 113
Supplice du duc d'Orléans, 117
Suicide du ministre Roland, 118

Long supplice de Bailli, *page* 119
Reprise de Toulon, 120
Suite de la guerre civile de la Vendée, 121

1794.

Anniversaire du supplice de Louis 16, 125
Institution du régime de la terreur, 126
Loi sur l'énergie du gouvernement révolutionnaire, 128
Mort de Ronsin, de Hébert et de quelques chefs révolutionnaires, 129
Danton, Fabre-d'Eglantine, Camille Desmoulins et d'autres démagogues périssent sur l'échafaud, 131
Conspiration des prisons, 135
Supplice de Malesherbes, 136
Campagnes de 1793 et de 1794 : mesures pleines d'énergie de la Convention : bataille de Honscoote, 138
Victoire mémorable de Fleurus, 141
Fin tragique de Lavoisier et des fermiers-généraux, 142
Supplice de la princesse Elisabeth, 143
Fête de l'être suprême : triomphe de Robespierre, 145
Assassinat de Collot d'Herbois, 146
Dernières victimes du tribunal révolutionnaire : coup d'œil sur ses tables de proscription, 147
Révolution de thermidor, 151
Commencement de retour du gouvernement aux principes. Nouvelles institutions, 156

Jugement et mort de Fouquier-Tainville, *page* 160
Supplice de Carrier, 162
Procès pour l'incendie de Bédouin, 163
Les chefs des comités de Salut public et de Sûreté générale sont mis en jugement. Chute du second triumvirat, 167

1795.

Institutions émanées de l'amour de l'ordre, 169
Épurement du Panthéon, 172
Famine à Paris et dans les grandes villes, 173
Invasion de la Hollande : conquêtes du général Pichegru, 174
Campagne des armées des Pyrénées orientales et occidentales en Espagne, 176
Traité de paix avec la Prusse, 178
Insurrection populaire en faveur des triumvirs, 179
Jugement et chute des triumvirs, 180
Révolte du faubourg Saint-Antoine : journée du 1er. prairial, 182
Capitulation et désarmement du faubourg Saint-Antoine, 186
Supplice des auteurs de la journée de prairial, 187
Mort du prince royal, 189
Procès et mort de Joseph Lebon, 190
Suite de la guerre de la Vendée. Descente des émigrés à Quiberon et leurs désastres, 192

Anniversaire du 10 août, *page* 196
Cassation des jugemens rendus par le tribunal révolutionnaire. Destruction des sociétés populaires, *ibid.*
Constitution de 1795 ou de l'an 3 de la république, 198
Lois désorganisatrices des 5 et 13 fructidor, 199
Interrègne, 202
Procès criminel de Lemaître, 203
Insurrection et journée de vendémiaire, 204
Vengeance des conventionnels, 208
Fin de l'interrègne, 209
Composition du Directoire, 210
Echange de la princesse royale, 211

1796.

Embarras des finances : création des mandats territoriaux, 213
Destruction des semences de guerre dans la Vendée : supplice de Stoflet et de Charrette, 214
Organisation et première séance publique de l'Institut national, 217
Fête de la reconnaissance, 218
Conspiration de Babœuf, 219
Campagnes sur le Rhin et en Allemagne, 222
Guerre brillante de Bonaparte en Italie, 225
Congrès de Paris : négociation du lord Malmesbury. Rupture, 234
Descente en Irlande, 235

1797.

Mouvemens pour rétablir le prétendant sur le trône : procès de Brottier et de la Villeheurnois, *page* 238
Suite de la campagne d'Italie : traité de Tolentino, 240
Suite des triomphes de Bonaparte, 241
Préliminaires de Léoben, 243
Paix du pape avec la France, 245
La république de Venise perd sa souveraineté, *ibid.*
Révolution dans Gênes, 249
Fondation de la secte des Théophilantropes, 251
Seconde session du Corps législatif, 253
Nomination de Barthélemy au Directoire, 254
Cause de la liberté des cultes, 256
Evénemens de diplomatie, 259
Evénemens divers de l'intérieur, 261
Trouble dans les colonies : insurrection des îles d'Afrique, qui les sauve pour la république, 262
Concile de Paris, 264
Cause des fugitifs du département du Rhin, 265
Affaire des naufragés de Calais, 267
Journée de fructidor, 268
Séance des débris des deux Conseils à l'Odéon et à l'école de chirurgie, 272
Divers événemens qu'amène cette journée, 274
Exécution de la loi de déportation contre les proscrits, 276

Congrès de Lille, *page* 279
Mesures du nouveau gouvernement contre la noblesse, 281
Traité de Campo Formio, 283
Commencement du congrès de Rastadt, 285
Retour de Bonaparte dans la capitale : témoignages qu'il reçoit de la reconnaissance publique, *ibid.*
Emprisonnement de l'ambassadeur de Portugal, 287
Insurrection dans Rome : sa conquête. Malheurs du souverain pontife, 288

1798.

Institutions et événemens de l'intérieur, 291
Conquête de l'Helvétie : destruction de la ligue des treize cantons, 293
Troubles pour les élections de 1798 : influence exercée par le Directoire sur ces actes de souveraineté, 298
Conférences de Seltz, 300
Premiers événemens de la nouvelle session du Corps législatif. Consolidation de la toute-puissance dans le Directoire, 302
Rapports avec les nations étrangères, 304
Descente du général Humbert en Irlande, 306

1799.

Conquête de Naples : le conquérant est traduit devant un conseil de guerre, 309

Nouvelle coalition contre la France, *page* 311
Incendie de l'Odéon, 312
Congrès de Rastadt : assassinat des plénipotentiaires Français, 313
Défaite du général Jourdan par le prince Charles, 316
Campagne du prince Soworow en Italie, 317
Bataille de Cassano, 318
Conquête de l'Italie, 319
Bataille de la Trébia, 320
Suite de l'évacuation de l'Italie par les Français, 322
Prise de Mantoue, 323
Bataille de Novi, 324
Fin de la campagne de Soworow en Italie, 325
Sort funeste du pape Pie VI, 326
Mutation dans le Directoire, 327
Orage contre le pouvoir exécutif : révolution de prairial, 328
Retour momentané des clubs populaires, 332
Changement dans le ministère, *ibid.*
Mesures révolutionnaires prises par le gouvernement, 333
Campagne en Batavie, 336
Bataille de Bergen, 337
Bataille des Dunes et de Castricum, 338
Capitulation du duc d'Yorck, 339
Désastres de Soworow en Helvétie et son retour à Pétersbourg, *ibid.*
Expédition d'Egypte, 343
Prise de Malte, 344

Descente en Egypte : prise d'Alexandrie, *page* 345
Bataille des Pyramides, 346
Entrée triomphante au Caire, *ibid.*
Expédition dans la haute Egypte, 347
Bataille d'Aboukir, 348
Première idée de la campagne de Syrie, 349
Bienfaits qui résultent pour l'Egypte de sa conquête. Semences des arts qui y sont jetées, *ibid.*
Insurrection du Caire, 350
Voyage à Suez, 352
Expédition en Syrie, *ibid.*
Siége de Saint-Jean d'Acre, 353
Bataille du Mont-Thabor, 354
Levée du siége de Saint-Jean d'Acre, 355
Bataille d'Aboukir, 356
Retour de Bonaparte en France, 357
Révolution du dix-huit brumaire. Séance du Corps législatif à Saint-Cloud, 359
Etablissement d'un gouvernement provisoire, 363
Organisation du ministère, 364
Déportation des derniers agens de la terreur et révocation de cette mesure de rigueur, *ibid.*
Avénement du régime consulaire, 366
Offre de la paix au roi d'Angleterre, 367
Institutions pour l'intérieur, 368

1800.

Première session du Tribunat et du nouveau Corps législatif, 369

Pacification de la Vendée, *page* 370
Divers événemens dans la capitale, 372
Campagne d'Allemagne qui se fait collatéralement avec celle d'Italie, 375
Guerre mémorable d'Italie, 376
Passage des Alpes, 377
Conquête d'une partie de l'Italie, 378
Victoire de Maringo, 379
Congrès de Lunéville, 381
Fin de l'expédition d'Egypte, 383
Conspiration contre la vie du premier Consul. Machine infernale, 388

1801.

Ouverture d'un traité d'alliance entre la Russie et la République française, 390
Paix de Lunéville, 392
De l'influence du régime consulaire sur la paix générale, 393
Retour des Français au culte de leurs pères, 397

1802.
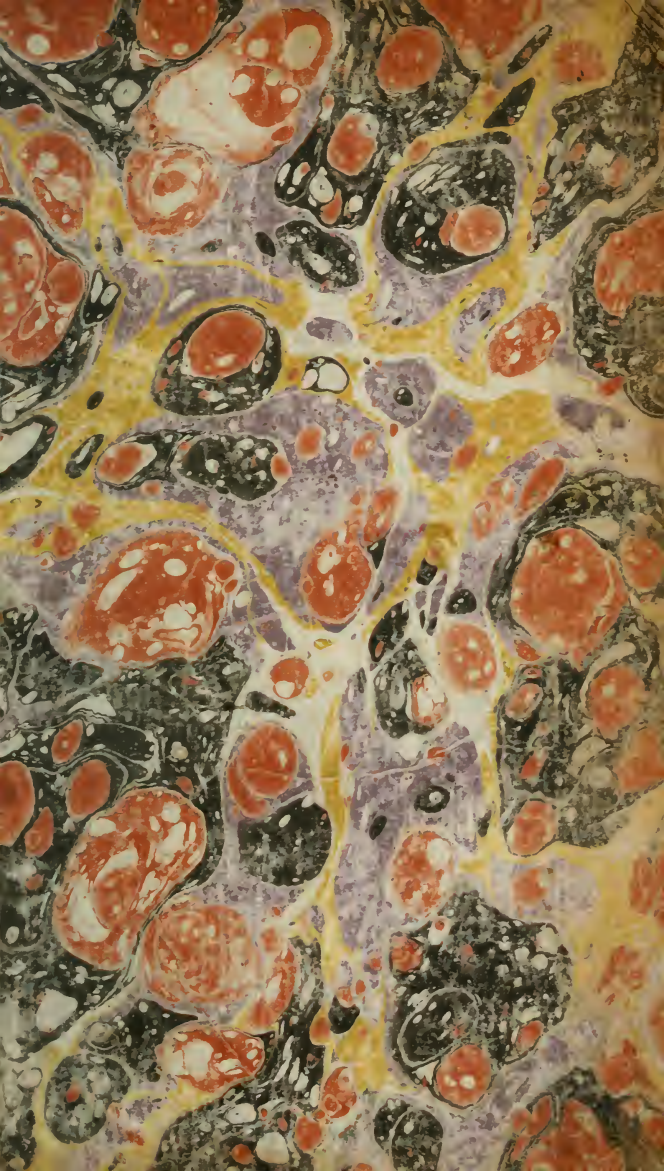
Fondation de la république italienne, sous la présidence de Bonaparte, 400
Expédition de Saint-Domingue, 401
Traité d'Amiens, 404
Concordat, 405
Consulat à vie déféré à Bonaparte, 407
Institution d'une légion d'honneur, 408
Evénemens de diplomatie, 409